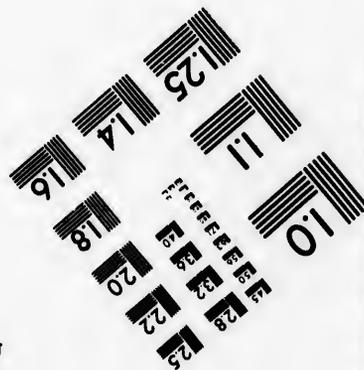
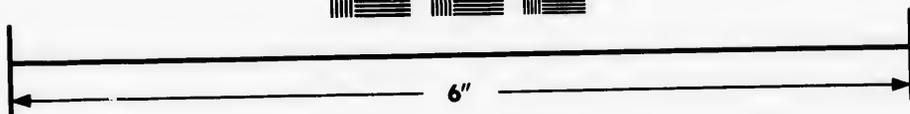
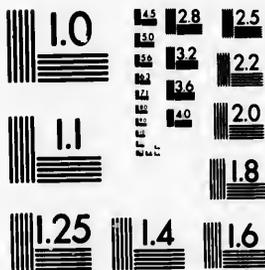


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



**© 1981**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
La titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

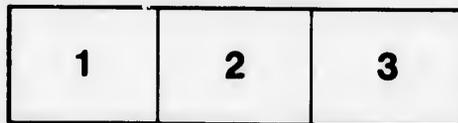
Library Division  
Provincial Archives of British Columbia

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Library Division  
Provincial Archives of British Columbia

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata  
to

pelure,  
en à



000000  
CI  
000000

OSCAR COMETTANT

LES

# CIVILISATIONS

INCONNUES



PARIS

PAGNERRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

18, RUE DE SEINE, 18

1869

465

LES

CIVILISATIONS

INCONNUES



SAINT-DENIS. — TYPOGRAPHIE DE A. MOULIN.



CI

P

L

OSCAR COMETTANT

---

LES  
**CIVILISATIONS**  
INCONNUES



PARIS

PAGNERRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR  
18, RUE DE SEINE, 18

—  
1863

Droits de traduction et de reproduction réservés.

mw  
910  
C732

Joseph S

Il n  
les lois  
aux ho  
États-L  
je ne c  
lice co  
escroc.  
le prop  
jurer q  
les boi  
céleste  
person  
— que  
prophè  
était d  
divin e

## L'UTAH.

---

Joseph Smith. — Mœurs et coutumes des saints des derniers jours. —  
Guerre des apôtres mormons à Paris.

Il n'y a plus guère qu'un seul pays au monde où les lois permettent à l'Être suprême de se manifester aux hommes par la voix des prophètes : ce sont les États-Unis. Essayez donc d'être prophète en France ! je ne connais pas de plus sûr moyen d'aller en police correctionnelle et de s'y faire condamner comme escroc. Vous auriez beau, comme Joseph Smith, le prophète américain, fondateur du mormonisme, jurer que vous avez eu de fréquents entretiens dans les bois ou ailleurs avec une foule d'ambassadeurs célestes d'une blancheur éclatante, — que Dieu en personne vous est apparu au milieu d'une vive clarté — que vous choisissant pour compléter l'œuvre des prophètes anciens, il vous a révélé l'endroit sacré où était déposé le nouvel Évangile ; — que ce livre divin est formé de lames d'or avec fermoir en dia-

mants ; — que de toutes les religions en usage la meilleure ne vaut pas grand'chose, d'après le témoignage de l'Être suprême lui-même, et que la seule excellente est le mormonisme ; — que sais-je encore ? une foule d'autres choses non moins merveilleuses ; la police s'emparera de votre personne, vous serez condamné comme escroc, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, et au besoin les lames d'or de votre livre sacré seront fondues pour payer les frais du procès.

En Amérique, au contraire, les prophètes, quand il s'en présente, — et il s'en est présenté quelques-uns, — jouissent de la liberté qui protège tout le monde. Ils peuvent écrire et parler tout à leur aise. On les croit ou on ne les croit pas ; ils réussissent où ils ne réussissent pas ; cela dépend des circonstances dans lesquelles ils se produisent, des gens qui les recommandent, de leur mérite personnel, de l'état des esprits auxquels ils s'adressent, et de ce que je ne sais quoi de mystérieux, qui assure le triomphe ou détermine l'insuccès. Dans tous les cas, les autorités ne songent point à leur ravir leur liberté, à moins toutefois que par leurs prédictions ils ne se mettent en désaccord avec les lois du pays. Alors on empoigne mon prophète comme un simple mortel, et, suivant le cas, on l'emprisonne ou on se borne à l'envoyer prêcher dans le désert.

Mais si les lois, en Amérique, consacrent tous les genres de liberté, elles sont quelquefois impuissantes à garantir les prophètes contre le fanatisme de cer-

tai  
pou  
mo  
sid  
l'li  
Q  
yan  
d'af  
à p  
des  
don  
et q  
dépa  
mat  
man  
prop  
tière  
Josep  
veau  
moir  
racle  
vena  
religi  
derni  
Au  
Jos  
Vern  
tout  
son p  
Le

tains religieux. C'est précisément ce qui est arrivé pour cet infortuné Joseph Smith, le fondateur du mormonisme, mort assassiné par de farouches dissidents, et dont nous allons raconter brièvement l'histoire.

Quelques lignes de biographie sur le prophète yankee sont d'autant plus nécessaires que ce chargé d'affaires de la puissance céleste pourrait bien, d'ici à peu de temps, être supplanté dans l'admiration des fidèles par un autre prophète non moins yankee dont on parle beaucoup en Amérique en ce moment, et qui, par le nombre de ses miracles, semble devoir dépasser Joseph Smith, son prédécesseur en thaumaturgie. Le progrès, de l'autre côté de l'Océan, se manifeste partout, et l'émulation stimule jusqu'aux prophètes eux-mêmes. Il y a des gens, blasés en matière de spiritualisme, pour lesquels les miracles de Joseph Smith ont vieilli, et qui en veulent de nouveaux, n'en fût-il plus au monde. Je suis beaucoup moins difficile que ces amateurs, et je trouve les miracles de l'inventeur du livre des Mormons très-convenables et très-suffisants pour asseoir une honnête religion commé celle que pratiquent *les saints des derniers jours*.

Au surplus, vous allez en juger.

Joseph Smith naquit à Shæron, comté de Kindsor-Vermont (États-Unis), le 23 décembre 1805. Encore tout enfant, il partit de cette petite ville pour suivre son père à New-York.

Le futur prophète avait quatorze ans lorsqu'on le

voit à Manchester remplir les modestes fonctions de garçon de ferme. A quinze ans, les sermons de je ne sais quel pasteur ayant échauffé sa jeune imagination, il néglige les travaux de la ferme pour réfléchir au meilleur moyen de mériter le paradis. Considérant que l'adoption d'une religion est chose grave au milieu du nombre étonnant de religions et de sectes qui florissent aux États-Unis, et viennent comme d'elles-mêmes s'offrir à la consommation, il forma le projet de les étudier toutes. Il fut entraîné à cette résolution par la peur de l'enfer, ayant entendu dire par chaque ministre de chaque secte différente qu'une seule doctrine était agréable à Dieu, la leur, et que Dieu punirait des flammes éternelles les infidèles, c'est-à-dire tous ceux qui le prieraient autrement qu'ils le priaient eux-mêmes.

Chacun des ministres de chaque secte étant de bonne foi en parlant ainsi, rien n'égalait l'embarras et la frayeur du pauvre garçon de ne pas tomber sur la seule doctrine agréable à Dieu, et par suite d'aller brûler éternellement dans les flammes de l'enfer. Il se mit donc à étudier l'une après l'autre chaque religion, et négligea de plus en plus les travaux de la ferme. Peu de gens ont eu cette patience, assurément fort louable, et le plus grand nombre des humains aimerait mieux, peut-être, se tromper dans le choix en prenant au hasard que de choisir juste à ce prix.

Quoi qu'il en soit, le résultat des recherches de Joseph Smith sur la meilleure religion à adopter fut

qu'i  
tanc  
bien  
pas t  
médi  
de fa  
d'une  
rire s  
peu!  
confir  
quées  
qui n  
avaier  
ges pr  
l'accor  
auprès  
pour l  
mulère  
tion, il  
des ch  
exclusi  
de ferm  
Il pr  
eut le  
chamb  
s'éclair  
lumièr  
vit une  
pressio  
toute c

qu'il résolut d'en inventer une nouvelle avec l'assistance du ciel. Voilà, direz-vous, un garçon de ferme bien difficile ! En effet ; mais, par bonheur, ils ne sont pas tous comme cela. Le plus étonnant c'est que, immédiatement après avoir pris l'audacieuse résolution de faire une nouvelle religion, deux êtres enveloppés d'une brillante auréole se présentèrent à lui le sourire sur les lèvres. C'étaient des anges. Excusez du peu ! Ils lui parlèrent avec une douceur ineffable, lui confirmant ce qu'il pensait sur les religions pratiquées jusqu'ici, et l'encouragèrent à en fonder une qui n'eût jamais servi, et dont les Américains avaient le plus grand besoin. Les célestes personnages promirent au garçon de ferme de l'aider dans l'accomplissement de son œuvre, et d'intercéder auprès de Dieu, dont ils se faisaient fort d'obtenir pour lui la haute protection. Mais ils ne lui dissimulèrent pas que, pour mériter cette haute protection, il fallait le prier beaucoup. C'était la moindre des choses, et le futur prophète, pour s'adonner exclusivement à la prière, prit congé de son patron de ferme, qui allait le congédier.

Il pria tant et si bien que, le 21 septembre 1832, il eut le bonheur, trop rare, hélas ! de voir la modeste chambre qu'il occupait dans une pension bourgeoise s'éclairer d'une lumière surpassant en éclat la lumière électrique. Au milieu de cette lumière, il vit une personne plus lumineuse encore, dont l'expression, pleine de bonté et d'innocence, bannissait toute crainte. C'était un ange envoyé de Dieu, celui-

là, pour annoncer à son protégé la nouvelle la plus importante assurément qui ait marqué l'histoire de ce siècle. L'ambassadeur céleste, qui s'exprimait en anglais, apprit à Joseph Smith que l'alliance conclue avec l'ancien peuple d'Israël et sa postérité était près de s'accomplir, et que la seconde œuvre de préparation pour le second avènement du Messie allait commencer. Il ajouta que la plénitude de l'Évangile allait être connue de toutes les nations et que cet appendice se trouvait enfoui dans la terre.

L'ange lui montra la place où ce saint post-scriptum était déposé.

Smith voulut s'en emparer, mais l'ange s'y opposa.

— Plus tard, dit-il.

Smith se remit à prier avec plus d'ardeur que jamais.

Il faudrait un volume pour relater les nombreux entretiens que le prophète eut avec les anges, qui venaient, comme de bons voisins, passer régulièrement les soirées avec lui. On ne dit pas si, de temps en temps, ils firent, pour se récréer avec le prophète, un cent de piquet, mais rien ne paraît plus probable.

Avec de semblables relations, ce serait bien le diable si on ne réussissait pas.

Smith réussit, et, le 22 septembre 1827, l'ange lui remit en mains propres, aux sons d'une musique céleste, le précieux grimoire.

Ce grimoire était gravé sur des plaques d'un métal ayant toutes les apparences de l'or. Elles avaient à peu près huit pouces de longueur sur sept de largeur.

Le texte était de l'égyptien réformé. Elles étaient reliées, comme en un volume, par trois anneaux. Ce livre d'or était accompagné d'un instrument extrêmement curieux, appelé par les anciens *urim* et *thummin*. Au moyen de cet instrument, et à l'aide de conseils fournis par des anges, le prophète n'eut aucune peine à traduire le livre, qui n'est autre chose que le livre de Mormon. La première édition, tirée à 5,000 exemplaires, fut publiée à Palmyre (État de New-York).

Joseph Smith avait préludé à ce grand miracle, dont personne ne contestera la nouveauté, par des miracles d'un ordre moins original. Par exemple, il avait ressuscité un mort, rendu la vue à des aveugles, fait marcher des paralytiques, et, je crois aussi, fait remuer des tables par les esprits frappeurs, dont il serait peut-être juste d'attribuer l'invention à Joseph Smith.

Malgré tant de beaux miracles, peu de gens s'étaient encore occupés du prophète américain.

C'est qu'il faut bien le dire, les religions, comme toutes les autres institutions d'ici-bas, commencent modestement, pour se développer ou tomber suivant les circonstances.

L'Église des *saints des derniers jours* s'installa d'abord à Manchester (New-York). Joseph Smith baptisa par immersion six néophytes qui, par le commandement de Dieu et l'administration des anges, avaient reçu l'apostolat.

Tout n'est pas rose dans l'état de prophète, et le

livre de Mormon était à peine publié que les journalistes ( vilaine engeance ! ) s'en emparèrent pour le critiquer. Quelques-uns s'en amusèrent ; d'autres, en plus grand nombre, crièrent au scandale, et l'heure de la persécution sonna pour Smith en même temps que l'heure de la célébrité.

Le prophète, toutefois, ne se découragea point. A l'aide d'Olivier Corodery et de plusieurs autres fervents adeptes, il parvint à étendre sa doctrine dans plusieurs États de l'Union.

En juin 1832 parut dans le Missouri un écrit mensuel consacré exclusivement à répandre les principes du nouvel Évangile, et à publier les révélations que Dieu pourrait faire à Joseph Smith, par l'intermédiaire des messagers célestes avec lesquels Smith était toujours dans les meilleurs termes.

Les banquiers qui, aux États-Unis, se mêlent un peu de tout, prirent confiance dans les Mormons et leur prêtèrent l'argent nécessaire à la manifestation de leurs *vérités éternelles*. Sous la raison A.-S. G. Albert et C<sup>e</sup>, la nouvelle Église eut sa maison de banque, où elle trouvait à escompter son papier à un taux honnête. Le crédit dont jouissaient les Mormons plus peut-être encore que leurs miracles, excita la jalousie de quelques fanatiques qui, ne se bornant plus à conspuer, comme c'était leur droit, les ridicules fourberies du faux prophète, voulurent attenter à ses jours.

Ils s'introduisirent une nuit dans la chambre où Joseph Smith dormait, ainsi que son compagnon,

Sidney Rigdow, et, après les avoir arrachés de leurs lits, ils leur enduisirent le corps de goudron pour les rouler ensuite dans de la plume d'oie. Quand leurs victimes furent suffisamment emplumés, ils chassèrent de sa demeure Sidney Rigdow, et firent, dit-on, avaler à Smith de l'eau-forte pour le punir d'avoir menti, et le tuer par la même occasion. Le prophète yankee n'en mourut pas, ce qui fut considéré comme un nouveau miracle et redoubla le crédit dont il jouissait auprès de la maison de banque A.-S. Gilbert et C<sup>e</sup>.

Quelques personnes s'étonnèrent que les anges, avec lesquels Joseph Smith s'entretenait tous les jours et qui pouvaient passer pour ses amis intimes, ne l'eussent pas averti du complot qui avait été tramé contre lui. Des théologiens mormons démontrèrent que ce complot même et le martyre du prophète étaient nécessaires au triomphe de la loi nouvelle. Très-bien ! mais alors pourquoi ces mêmes théologiens qualifiaient-ils de vils serpents et menaçaient-ils des peines éternelles les auteurs de cette conspiration, dont ils faisaient à la fois les ennemis de Dieu et les dociles instruments de son triomphe ? Voilà ce qu'on n'a jamais pu savoir.

De tous les miracles accomplis par Joseph Smith, celui de s'être fait prêter de l'argent par les banquiers, parut à un certain nombre de personnes, le plus merveilleux à beaucoup près. *Les saints des derniers jours* eurent bientôt assez de crédit pour faire

bâtir un temple sous la sauvegarde des lois américaines, qui consacrent toutes les libertés. Ce temple fut érigé dans le courant de l'année 1833. A sa vue les fanatiques redoublèrent de fureur. Quelques centaines de forcenés se livrèrent aux actes les plus coupables envers les Mormons sans défense; ils les emplumèrent, les pillèrent, les battirent et incendièrent leurs maisons. « Je suis affligé de dire, » écrit un historien, « que les ecclésiastiques des diverses dénominations sanctionnèrent ces actes de cruauté par leur présence et même par leur participation. »

Consultez les préceptes fondamentaux de toutes les religions du monde, vous y trouverez avant toutes choses l'amour du prochain. Et voilà comme les faits sont d'accord avec les préceptes. Pauvre humanité !

Mais les Mormons, véritables phénix, renaissaient de leurs cendres, et ils se propageaient d'autant plus qu'on se montrait plus injuste et plus cruel envers eux. En 1834, Joseph Smith, accompagné de deux cent cinquante hommes, se rendit dans le comté de Clay, État du Missouri, pour tenter une réconciliation avec le peuple du comté de Jackson. Ce n'était pas facile; mais à prêcher sans péril on catéchise sans gloire, et le danger même semblait aiguillonner le zèle des missionnaires. Ce danger parut tel à Son Excellence Daniel Dunklin, alors gouverneur du Missouri, qu'il notifia au corps législatif dans son rapport annuel, que les moyens

née  
et m  
mon  
Ce m  
nel  
signi  
» l'e  
» de  
» ou  
Il  
des :  
ciens  
capa  
nous  
ligier  
sous  
se co  
Si  
servi  
gale  
autar  
saint  
dans  
ligier  
que l  
de te  
On  
plair  
cons  
mon

nécessaires pour agir dans la rigueur des lois civiles et militaires étaient insuffisants, et que les Mormons ne pourraient pas être protégés dans les États. Ce même personnage avait auparavant écrit au colonel Thornton, en date du 6 juin 1834, ces lignes significatives : « Je suis pleinement convaincu que » l'excentricité des opinions et pratiques religieuses » des Mormons est, tout bien considéré, la cause des » outrages commis contre eux. »

Il est en effet très-évident que les persécuteurs des nouveaux sectaires n'étaient autres que d'anciens sectaires fanatisés, et qui auraient voulu accaparer pour eux seuls le culte du Très-Haut. Certes, nous sommes bien loin de défendre la doctrine religieuse des Mormons, mais nous blâmons les excès sous quelque forme et sous quelque prétexte qu'ils se commettent.

Si les Mormons n'avaient pas eu d'argent à leur service, ils auraient succombé dans cette lutte inégale ; mais l'argent, qui est le nerf du prosélytisme autant que de la guerre, l'argent les sauva. Les saints des derniers jours achetèrent des propriétés dans le Missouri, ce qui provoqua des meetings religieux dans lesquels on décida très-arbitrairement que les Mormons devaient cesser leurs acquisitions de terrain, si mieux ils ne préféraient être égorgés. On leur indiqua comme résidence nouvelle une plaine entièrement dénudée, qui leur fut adjugée du consentement unanime des fanatiques. Les Mormons, avec une résignation toute évangélique,

pièrent bagage, et, après avoir acheté du gouvernement les terrains arides qu'on leur désignait pour résidence, se mirent en route, sans souffler mot, pour le Canldwell.

Pendant que la plupart des Mormons se livraient à l'agriculture avec un courage et un bonheur qu'il serait injuste de ne pas reconnaître, Joseph Smith, continuant son rôle de prophète, se répandait dans les campagnes, bénissant les orphelins, faisant quelques menus miracles pour s'entretenir la main, et prêchant la foi nouvelle.

Voici un échantillon de ces menus miracles :

Un jour il rencontre un jeune et malheureux orphelin qui errait dans les champs, accablé de fatigue, souffrant de la faim et de la soif.

— D'où viens-tu ? lui demanda le prophète.

— De Carthage, répondit l'orphelin.

— Où vas-tu ?

— Où Dieu me conduira, reprit le pauvre enfant.

— Le flambeau de la vie a guidé tes pas vers la lumière du jour ! s'écria le prophète en élevant les yeux au ciel.

— Vous croyez ? demanda l'orphelin, qui sans doute n'avait pas plus que vous et moi compris les paroles symboliques de Smith.

— Suis-moi, dit le prophète.

L'orphelin le suivit. Il présumait sans doute que le prophète l'emmenait déjeuner. En effet, ils n'avaient pas fait dix pas ensemble qu'un arbre portant les plus beaux fruits s'offrit à leur vue. L'enfant

profita d'une si belle occasion. Enfin, à la lisière d'un bois, un ange déposa pour le malheureux une paire d'excellents souliers et un habillement complet.

— Ah! s'écria l'enfant à la vue de ce miracle, vous êtes le prophète! Il n'en fait jamais d'autres!

— Tu as dit vrai, répondit modestement Smith, et il le bénit par-dessus le marché.

Le succès de la tournée religieuse du prophète fut tel qu'en 1835 plusieurs centaines de branches vinrent se rattacher au tronc de l'Église mormonienne. Un nouveau temple fut construit, désigné sous le nom de Kirland. Ce monument religieux se trouvant suffisamment avancé, le prophète réunit dans un conseil général quatre cents elders (anciens) pour faire la dédicace de cette construction au Seigneur. La cérémonie eut lieu le 27 mars 1836. Cet édifice, bâti en pierre, mesure quatre-vingt pieds de haut sur soixante de large. On y remarque une tour de cent dix pieds d'élévation, d'une belle architecture.

Bientôt les Mormons se trouvèrent à l'étroit en Amérique, et ils songèrent à porter au delà des mers le flambeau des vérités éternelles dont ils étaient les dépositaires. Les premiers missionnaires désignés pour prêcher à l'étranger, partirent, au nombre d'une dizaine, du Kirland pour les îles Britanniques. Ces dispensateurs des secrets du Seigneur arrivèrent en Angleterre le 20 juillet 1837, et trois jours après leur débarquement, ils commencèrent à prêcher

dans la ville de Preston. On n'est pas plus zélé. De Preston ils se rendirent dans plusieurs autres villes, et, avant la fin de l'année, ils avaient, suivant leur expression, gagné mille cent âmes à Dieu.

Pendant que les missionnaires catéchisaient en Amérique, le gros des saints des derniers jours ne perdait pas de temps en Amérique. En 1838, ils posèrent les fondements d'une ville sainte, dans le comté de Daviess, sur les rives du Grand-River. En moins de trois années, sans l'intervention d'aucun ange, grâce simplement aux efforts des agriculteurs mormons, le Caldwell, naguère d'une stérilité désolante, devint florissant et propre à tous les genres de culture possibles sous cette latitude. Les nouveaux doctrinaires bâtirent dans le Far-West un troisième temple, de cent dix pieds de long sur quatre-vingt de large; puis ils établirent une imprimerie et fondèrent un journal sous le nom de *Journal des elders*.

Les passions religieuses dont les Mormons avaient déjà été victimes tant de fois et un peu partout, ne s'étaient point éteintes; elles animaient sourdement les ennemis de la nouvelle Église. Ces passions éclatèrent avec une violence insensée dans le mois d'août 1838, lors d'une élection à Galatin, et plus encore dans le mois de novembre qui suivit.

Joseph Smith et quelques-uns de ses compagnons furent traduits devant je ne sais quelle cour martiale formée, d'après l'ouvrage intitulé *Prophet of the nineteenth century*, de dix-neuf officiers et de dix-sept prédicateurs de différentes sectes. Les accusés

fure  
cuti  
d'ap  
terr  
» ne  
» vo  
cou  
P  
nais  
geus  
crim  
péri  
dit-i  
» ma  
» re  
» je  
» tie  
de la  
dier  
men  
sauv  
chas  
cont  
et en  
Amé  
pas t  
Le  
que  
qui  
peuv

furent tous condamnés à être fusillés. L'ordre d'exécution donné par le major général Lucas était, d'après l'historien Georges Smith, conçu en ces termes : « Brigadier général Doniphan, vous amènerez Joseph Smith et les autres prisonniers, et vous les fusillerez demain à neuf heures. » C'était court, mais substantiel.

Par bonheur, il se trouva que ce militaire connaissait les lois que la cour martiale violait outrageusement. Ne voulant pas se rendre complice d'un crime, il refusa net d'exécuter les ordres de son supérieur. « C'est un crime commis de sangfroid, » dit-il; « je n'obéirai pas à votre ordre. Ma brigade marchera demain matin, à huit heures, pour se rendre à Liberté; si vous exécutez ces hommes-là, je vous tiendrai pour responsable devant la justice humaine. Dieu me soit en aide! » Par suite de la conduite énergique de ce brigadier (un brigadier comme on en voit peu, et qui avait singulièrement raison, celui-là!), les prisonniers eurent la vie sauve. Mais les Mormons n'en furent pas moins chassés du Missouri avec une brutalité sauvage, contrairement à toutes les lois civiles et militaires, et en dépit de l'esprit de liberté qui règne partout en Amérique lorsque le fanatisme religieux ne vient pas tout gâter.

Les passions religieuses ont cela de particulier que rien ne peut les maîtriser. Pour des illuminés qui croiront plaire à Dieu, de quelle importance peuvent être dans leur esprit les lois sociales!

« Qu'on se représente, » dit l'historien que nous avons cité plus haut, « dix-huit mille personnes de » tout âge, des deux sexes et de toutes les conditions, » chassées au milieu de l'hiver loin de tout ce » qu'elles possédaient, dénuées de tout, affamées, » presque nues, sans asile et sans amis, errant au » milieu des plaines sans chemins frayés; éparses, » dispersées, à deux ou trois cents milles des de- » meures qu'elles avaient élevées sur des terrains » achetés à la confédération des États-Unis et sous » la protection du drapeau américain. Des cen- » taines, des milliers peut-être d'entre eux périrent » durant l'hiver, le printemps et l'été, par suite de » ce qu'ils avaient enduré. Les hommes tombèrent » les premiers, à cause des fatigues, et laissèrent des » veuves et des orphelins pour continuer à souf- » frir, etc. » Malgré leur exaspération, les Missou- riens permirent à Joseph Smith, en prison depuis six mois, de quitter l'État aussitôt que tous les autres Mormons l'auraient évacué.

Nous arrivons au moment où le prophète yankee, toujours l'interprète de Dieu suivant quelques Mor- mons, abandonné du Seigneur selon quelques au- tres, reçoit par l'intermédiaire d'un ange revêtu d'habits sans couture la révélation concernant la polygamie. Cette révélation, qui a fait le scandale et la fortune de la nouvelle Église, et que nous re- produisons *in extenso* plus loin, est datée de Nauvoo, 12 juillet 1843, mais elle n'a été proclamée que le 20 août 1852. Rédigée en style biblique, elle fut im-

primé  
par le  
Jos  
Isaac  
ment  
ment  
maria  
calme  
M<sup>me</sup> J  
fille s  
coutur  
Les  
trouva  
lorsqu  
figure  
impito  
pour n  
quatre  
Tell  
reux il  
nouve  
contre  
quatre  
bout p  
les ass  
Un p  
après t  
son vi  
témoir  
moins

primée pour la première fois le 14 septembre 1852 par le journal *Deseret News*.

Joseph Smith était marié. Il avait épousé Emma Isaac Hale, le 18 janvier 1827, avec le consentement de ses parents à lui, mais contre le consentement des parents de la jeune fille, très-opposés à ce mariage qui ne présageait pas pour Emma une vie calme et régulière. Qu'eussent donc dit M. et M<sup>me</sup> Isaac Hale, s'ils avaient pu prévoir que leur fille serait, de par les anges vêtus d'habits sans couture, la première des polygames américaines.

Les jours du prophète étaient comptés. Il se trouvait emprisonné pour la quarante-septième fois, lorsque, le 23 juin 1844, une bande d'assassins, la figure noircie, envahirent la prison et massacrèrent impitoyablement Smith et son frère Hyrum, laissant pour mort l'elder John Taylor, grièvement blessé de quatre balles.

Telle fut la rage des assassins contre ce malheureux illuminé que, mort, ils voulurent le fusiller de nouveau. On releva son corps, qu'on plaça debout contre la margelle d'un puits, et dans cette position quatre hommes déchargèrent sur lui leur fusil à bout portant. Le cadavre s'affaissa de nouveau, et les assassins crièrent *hurrah!*

Un petit miracle posthume était de toute nécessité après tous les miracles exécutés par le prophète de son vivant. Des témoins oculaires (on trouve des témoins oculaires pour tout ce qu'on veut), des témoins oculaires rapportent que l'individu qui venait

de traîner le cadavre deux fois assassiné avait tiré son coutelas et s'approchait pour lui trancher la tête, quand soudain il recula, frappé en plein visage par un éclair. Au cri d'effroi poussé par cet individu, tous les assassins s'enfuirent avec épouvante en disant : Malheur ! malheur ! malheur !

On le sait, rien n'encourage les religieux exaltés comme la persécution. La mort du prophète fit de nouveaux et nombreux prosélytes jusqu'au jour où ils allèrent s'installer définitivement dans la vallée à la suite du président et grand pontife Brigham Young.

Quoique la contrée fût l'une des plus stériles qui aient jamais été habitées par l'homme, aucune colonie n'a fait des progrès aussi rapides. Des établissements ont été formés du nord au sud, de l'est à l'ouest, dans une étendue de territoire de trois cent cinquante milles, c'est-à-dire partout où l'on peut trouver de l'eau pour l'irrigation. L'Utah renferme à cette heure plus de cinquante mille habitants, presque tous Mormons, pour ne pas dire tous. Environ cent moulins à scier et quarante moulins à blé sont en activité. Parmi les édifices publics on remarque : la maison d'État de Deseret, occupée par la législature ; la maison territoriale d'Utah, à Filmore-City ; le tabernacle de la ville du Grand-Lac-Salé, bâtiment de cent vingt pieds de haut sur soixante-quatre de large, voûté et sans colonnes. Il existe aussi dans la ville de Deseret vingt bonnes maisons d'école. Au reste, dans toutes les localités où vivent

les Mormons, on voit un nombre relativement considérable d'écoles primaires.

L'Église des *saints du dernier jour* est représentée en Europe par une centaine de missionnaires de l'Utah. En Afrique, en Asie et dans les îles de l'océan Pacifique, un nombre à peu près égal prêche le nouvel évangile. Le journal *Nouvelles du Deseret* paraît toutes les semaines et se tire à quatre mille exemplaires, à la ville du Grand-Lac-Salé. Un autre journal hebdomadaire paraît aussi à Swansea South-Wales, sous le titre de *Udyorn Sion* (Harpe de Sion), en langue du pays de Galles. Il est rédigé presque exclusivement par l'elder Dann Jones.

Telle est en peu de lignes l'histoire de Joseph Smith, dont les fables grossières ont trouvé créance dans l'esprit de plus de trois cent mille individus. Il y a toujours eu et il y aura toujours, dans l'ancien comme dans le nouveau monde, un certain nombre de personnes naïves, faibles et amoureuses du merveilleux, pour croire aux fantasmagories du genre qui ont fait la célébrité de Smith. Le revers de la médaille des prophètes nouveaux, c'est que tôt ou tard des fanatiques ou des ambitieux comme eux leur font passer avec un vilain quart d'heure le goût des révélations. Mais, on l'a dit, il n'est pas de bonheur parfait sur la terre et chaque profession présente ses petits inconvénients.

Paris a le bonheur de renfermer à cette heure un saint français des derniers jours, envoyé tout exprès du Grand-Lac-Salé par Brigham Young, le chef des

Mormons dans l'Utah, pour catéchiser nos compatriotes. L'apôtre L.-A. Bertrand, — tel est son nom, — s'est incliné devant l'ordre donné par le maître, et, chaussé de sandales, un bâton à la main, une gourde suspendue au côté, il a bravement entrepris sa dangereuse pérégrination.

Mais le plus difficile, ce n'était pas d'accomplir le voyage ; c'était, une fois arrivé à Paris, de propager la nouvelle religion en évitant la police correctionnelle. M. Bertrand a pris le seul moyen qui fût en son pouvoir ; il a publié un livre de propagande très-sérieux, et par cela même très-amusant, intitulé : *Mémoires d'un Mormon*<sup>1</sup>. Que de choses extraordinaires ne nous révèle pas ce livre, qui arrive fort à propos pour faire la plus agréable diversion aux graves préoccupations du moment. Par exemple, M. Bertrand, — qui est un homme convaincu, — nous assure que Jésus-Christ, après son ascension, fit escale en Amérique, où il alla fonder son Église en prêchant lui-même les sublimes moralités de l'Évangile qu'il venait de révéler à l'ancien monde. Si messieurs les peaux rouges ont mal profité des célestes enseignements, on voit qu'ils ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes, puisque Dieu avait fait humainement tout ce qu'il était possible de faire pour les gagner à de meilleurs sentiments.

Après avoir accompli son œuvre en Amérique, Jésus-Christ voulut remplir la même mission envers les dix tribus perdues d'Israël, et il se rendit

<sup>1</sup> Un volume, collection Hetzel, Paris.

auprès d'elles, nous dit le *Livre de Mormon* par la voix de M. Bertrand.

Très-bien ; mais où donc se trouvent ces dix tribus dont la disparition a soulevé de siècle en siècle des polémiques sans fin chez les commentateurs de la Bible ? Voilà le *hic*, et les commentateurs de la Bible en seraient réduits à continuer pendant plusieurs siècles encore leur polémique intéressante et très-gaie sur ce sujet palpitant, sans le *Livre de Mormon*, qui met fin à toute discussion.

Sachez-le donc, ces dix tribus habitent dans le nord de l'Amérique. Sachez aussi que lorsque Jésus-Christ viendra, dans toute la splendeur de sa gloire, mettre tous ses ennemis sous ses pieds, et introniser le règne de la justice ici-bas, les prophètes de ces dix tribus accourront à sa voix puissante. Alors, savez-vous ce qui arrivera, d'après les révélations qui ont été faites à Joseph Smith par un de ces anges familiers qui planait au-dessus de sa tête sur la lisière d'une forêt ? Quelque chose de très-étrange : tous les prophètes (Joseph Smith en tête, bien entendu) frapperont les rochers, et les glaces se fondront en leur présence, un chemin sera créé au milieu de l'Océan. Leurs ennemis tomberont sous leurs coups ; des sources d'eau vive jailliront devant les prophètes et arroseront de vastes solitudes arides. Ils apporteront leurs riches trésors aux enfants d'Éphraïm, sur la terre de Sion<sup>1</sup>. Pendant leur

<sup>1</sup> D'après les *Mormons*, Sion sera le nom futur du nouveau monde, c'est-à-dire des *trois Amériques*.

marche, les montagnes trembleront en leur présence. Enfin ils se rendront à Sion en chantant des hymnes d'une joie éternelle, pour y être couronnés de gloire par les serviteurs du Très-Haut, les enfants d'Éphraïm.

M. Bertrand croit tout cela et beaucoup d'autres choses ; mais un doute a traversé son esprit : il n'est pas tout à fait certain que les dix tribus perdues d'Israël habitent le nord de l'Amérique. Il penche à croire qu'elles se trouvent dans le nouveau continent, qui gît quelque part dans l'océan Arctique. J'avoue, quant à moi, n'avoir aucune opinion à ce sujet, et il me semble que l'auteur des *Mémoires d'un Mormon* aurait grand tort de ne pas accepter cette hypothèse, pour peu qu'elle lui soit agréable. Elle est certainement tout aussi raisonnable que celle qu'il se forme, avec *tous les saints du dernier jour*, sur l'âme et le corps.

« Les esprits, » disent les Mormons, « ne sont pas contemporains des corps. Il n'est pas raisonnable de croire que Dieu crée un nouvel esprit chaque fois qu'un nouveau tabernacle vient dans le monde, car alors la création n'aurait pas fini au bout de sept jours ; elle durerait encore, et Dieu ne serait occupé qu'à créer des esprits continuellement, un milliard par siècle, au moins. » Le fait est que cela serait monotone. D'un autre côté, les révélations faites à Smith lui ont appris que Dieu n'a pas créé l'âme de l'homme, dont l'existence est coégale à la sienne. « Est-il logique, » dit Joseph Smith (un prophète

qui invoque la logique, c'est original !), « que l'intelligence des esprits soit immortelle, quand elle a eu un commencement ? Non. L'intelligence des esprits n'a pas eu un commencement, elle n'aura pas de fin ; il n'y a jamais eu de temps où les esprits n'aient pas existé. Tous les fous, les savants et les sages, depuis le commencement de la création, qui disent que l'esprit de l'homme a eu un commencement, prouvent qu'il doit avoir une fin. Si cela est vrai, il s'ensuit que la doctrine de l'annihilation devrait être vraie aussi. Mais si j'ai raison, je puis avec hardiesse proclamer que Dieu n'a jamais eu le pouvoir de créer l'esprit de l'homme, Dieu lui-même ne pouvant pas se créer. »

Ah ! ce n'est pas moi qui entreprendrai jamais de refuter les doctrines de Joseph Smith, pas plus que celles de toutes les autres religions. Il y en a, dit-on, six mille, en comptant les sectes qui se partagent les esprits du milliard trois cent millions d'habitants dont notre globe est affligé. Ce serait beaucoup de besogne pour un seul homme. Mais je me demande comment les Mormons s'y prennent pour concilier leur opinion sur la non-crétation des âmes avec le dogme du péché originel, effacé par le baptême. C'est une explication que je me propose de demander à M. Bertrand, si jamais j'ai le plaisir de me rencontrer avec lui.

Au surplus, c'est là une révélation faite par un ange au prophète américain, et une révélation ne pouvant se prouver que par les révélations anté-

rieures, — lesquelles ne se protivent pas souvent, — il en résulte que, dans le mormonisme comme dans beaucoup d'autres religions, c'est la foi seule qui sauve.

A côté de cette fantasmagorie spiritualiste qui était peut-être nécessaire à la propagation de leur système social, les citoyens de l'Utah poursuivent la réalisation de deux idées principales : l'extinction du paupérisme et le peuplement rapide du continent américain, susceptible de nourrir deux milliards d'hommes. Ce double but explique les moyens qu'ils ont cru devoir employer pour frapper l'esprit des masses, particulièrement l'esprit des femmes, toujours prompts à tout sacrifier, même les sentiments les plus naturels, à l'amour du merveilleux.

Quand on les voit refouler en elles tous les instincts de la nature et se condamner au célibat pour plaire à la divinité, on ne doit pas trouver étrange qu'il y en ait qui acceptent la polygamie, quelque monstrueux que soit ce système social, pour plaire à cette même divinité dont Joseph Smith s'est proclamé l'interprète. Au moins les épouses d'un demi, d'un tiers, d'un quart, d'un huitième, quelquefois même d'un quinzième de mari, ont-elles dans l'Utah la consolation d'être mères. On les dit heureuses, c'est fort possible. Il y a toujours, dans les sacrifices volontaires inspirés par une foi religieuse quelconque, une sorte de volupté spirituelle qui, en absorbant toutes les facultés de l'être, triomphe de tous les instincts de la nature, et va

quelquefois jusqu'à changer la douleur en plaisir.

Nous reviendrons tout à l'heure sur l'esprit religieux des mormonnes en pénétrant dans leur vie privée.

Voyons d'abord par quel mécanisme social les Mormons se proposent d'atteindre le but de leur œuvre, l'extinction du paupérisme.

M. Bertrand s'exprime nettement sur ce point. Le plan que Dieu a tracé pour rendre ses saints égaux en richesse temporelle, dit-il, est bien différent des utopies des philanthropes de l'ancien monde. Tous les biens de l'Église, au lieu d'être morcelés et possédés individuellement comme aujourd'hui, seront réunis en un fonds général et gérés par des lois strictes, mais impartiales. Au lieu d'être individuelle, la propriété deviendra nationale. Chaque membre de l'Église sera copropriétaire des biens du fonds général.

Obligatoire pour tous, le travail intellectuel ou manuel sera le commun lot des saints. Chaque individu remplira suivant son aptitude, une fonction utile, profitable à la société. L'un sera fermier, l'autre charpentier, celui-ci peintre, celui-là commerçant.

Chaque famille exercera donc une industrie en maniant des capitaux plus ou moins considérables, selon l'importance et la nature de cette industrie. Mais, chaque année, fermiers, artistes, artisans, industriels ou commerçants, auront à rendre compte de leur administration et de l'état réel de leurs af-

fares aux hommes que Dieu a nommés juges en Israël, ou, en d'autres termes, à des chefs élus par le peuple. Tous les ans, chaque famille recevra pour son entretien particulier une portion suffisante des objets de consommation et de tous les produits agricoles ou manufacturés, suivant un maximum basé sur l'état de la propriété publique, et sur le nombre d'individus qui composeront chaque famille. De là naîtra la plus parfaite égalité, et cette égalité pourra de cette façon se maintenir indéfiniment. En effet, les membres de l'Église étant tous associés, et chacun d'eux se trouvant copropriétaire du grand domaine territorial et de toutes les richesses nationales, aussi longtemps que durera cet ordre de choses, rien ne donnera prise à l'inégalité.

Voilà la théorie du socialisme mormonien. On voit, quoi qu'en dise M. Bertrand, qu'il se rapproche considérablement du socialisme de plusieurs chefs d'école fameux, que pourtant l'auteur des *Mémoires d'un Mormon* traite fort mal. Il constate avec une sorte de satisfaction les tentatives infructueuses aux États-Unis de Robert Owen; de l'ancien procureur général et député Cabet; de l'ancien élève de l'école polytechnique et disciple de Fourier, Victor Considérant. Pourquoi surtout ces hommes ont-ils échoué et pourquoi au contraire le socialisme mormon a-t-il pris un rapide développement et se propage-t-il chaque jour davantage? Suivant M. Bertrand, c'est que les systèmes de ces différents économistes n'avaient d'autre appui que la philosophie, impuissante

à rien édifier, et que le mormonisme a pour base ce qu'il appelle la révélation divine <sup>1</sup>.

M. Bertrand a peut-être bien raison. En effet, les farces les plus grossières, les impostures les plus évidentes, auxquelles se trouvera mêlé le merveilleux, séduiront toujours la masse ignorante des hommes, beaucoup plus facilement que les choses raisonnables.

Revenons à la condition des femmes chez les Mormons.

Parmi les considérations *spirituelles* qui prescrivent la polygamie chez les Mormons, il en est une assez curieuse. C'est par pure compassion pour les âmes en disponibilité d'emploi qui attendent de toute éternité dans les entrepôts spéciaux des sphères célestes le moment d'habiter un corps, que les *saints du dernier jour* veulent croître et multiplier le plus possible. Mon Dieu ! oui ; il fallait procurer de la besogne à ces âmes en fourrière, et voilà pourquoi les *saints* n'auront jamais assez d'enfants. Si Dieu les a gardés si longtemps dans le ciel, ce n'était pas pour les envoyer dans le corps des Hottentots, des nègres, des idolâtres, des faux chrétiens ; non, la bonté, la justice de Dieu les réserve pour les faire venir chez les saints du Dieu vivant. Il est donc raisonnable que

<sup>1</sup> Il y a plus de ressources vitales et de productivité dans les naïves superstitions du moyen âge, dans celles même de nos peaux rouges d'Amérique ou des sauvages de la Polynésie, que dans les systèmes sociaux philosophiques, dernier mot de l'orgueil humain livré à ses seules forces.

(BERTRAND, p. 242.)

Dieu dise à ses serviteurs *fidèles* et choisis : « Prenez plusieurs femmes comme les patriarches. »

Avec ce raisonnement, quelques miracles, et la crainte de cet article de foi : « Quiconque n'a pas été marié par cette loi ne peut pas réclamer sa femme à la résurrection, » on a pu recruter et on recrute tous les jours un certain nombre de *saintes*, disposées à prendre hypothèque de sentiment, dans une proportion quelconque, sur le cœur d'un vrai croyant. « Avant cent ans, » dit quelque part avec orgueil un saint des derniers jours, « mes descendants directs dépasseront en nombre la population de l'état de New-York, qui est de quatre millions d'âmes. »

Voilà cent ans qui seront bien employés, et si chaque saint en peut dire autant, les âmes en réserve dans le ciel seront bientôt toutes occupées.

Combien le prophète Brigham Young a-t-il de femmes ? On a dit trente, quarante, soixante, etc. ; c'est très-exagéré, et M. Bertrand nous fait savoir qu'il se contente de quinze. Et encore « il est bon d'observer que plusieurs de ces femmes, compagnes de sa jeunesse, et toujours traitées avec toute la déférence et tous les égards imaginables, ne sont plus pour lui que des amies. »

Ces quinze femmes, parmi lesquelles, nous le voyons, quelques-unes sont de véritables invalides civils, vivent ensemble dans *Lion's-Mansion*, où chacune a sa chambre particulière. Elles prennent leur repas en commun. Brigham y assiste, dit les

différentes prières de la journée, et donne des instructions à ses enfants. Mais la plupart des saints ont jugé prudent d'éloigner les unes des autres leurs fractions d'épouse, et ils les logent dans des maisons séparées. Chacune prend soin de ses enfants. Voici le produit d'un recensement fait à la fin de 1858, qui porte à 3,617 le nombre des maris polygames.

Maris ayant sept femmes et davantage,	387
Maris ayant cinq femmes,	730
Maris ayant quatre femmes,	1,100
Maris ayant plus d'une femme et moins de quatre,	1,400
Total.	3,677

Nous ne croyons pas devoir entrer dans tous les détails concernant le mariage chez les Mormons. Il suffira, pour faire comprendre jusqu'à quel point le fanatisme religieux des Mormons a détruit chez les femmes le sentiment le plus exquis de l'amour, de rapporter ce détail de la célébration de tout mariage polygamé. Le saint qui veut contracter une nouvelle union se rend dans un lieu désigné avec la femme ou les femmes qu'il a déjà, accompagné de sa fiancée. Le président interpelle le fiancé, son épouse ou ses épouses et sa fiancée qui se tiennent debout en face de lui. Il dit à l'épouse ou aux épouses : *Consentez-vous à donner cette femme à votre mari pour épouse légitime dans le temps et dans toute l'éternité ?* La voix de l'épouse encore unique, ou les

voix en chœur de toutes les femmes déjà mariées font entendre le *oui* fatal. Aussitôt les épouses prennent la main droite de la fiancée et la placent dans la main de leur mari. Alors le président prononce ces paroles sacramentelles : « Au nom du Seigneur Jésus-Christ, et par l'autorité de la sainte prêtrise, » je déclare que vous êtes légalement et justement » mari et femme pour l'éternité.

D'après cela il s'ensuivrait que le consentement de la femme est nécessaire au mari pour contracter un nouveau mariage ; ce consentement est en effet fort utile ; mais si parmi les Mormones il se trouvait une femme assez imbue des préjugés vulgaires pour être jalouse d'une rivale et refuser de l'unir à son mari, eh bien ! on se passerait de son adhésion, et le mariage aurait lieu tout de même. Il n'en serait pas moins agréable au dieu de Joseph Smith. En effet, dans ce cas, d'après les livres sacrés des Mormons, la femme devient transgresseur, et le mari est exempt de la loi de Sara, qui servit Abraham d'après la loi, quand le Seigneur commanda à Abraham de prendre Agar pour femme.

Mais telle est l'aberration de ces fanatiques que ce sont les femmes elles-mêmes qui, le plus souvent, engagent leur mari à contracter de nouvelles unions. On comprend qu'un semblable résultat soit impossible par la philosophie, et qu'il ait fallu pour l'obtenir, avoir recours à l'attrail, pourtant un peu usé, des révélations divines par l'intercession d'anges enveloppés d'une longue pelisse blanche, d'ar-

changes lumineux et de miracles à la Robert Houdin.

C'est très-bien quand on s'adresse à de pauvres malheureux privés de toute instruction et dont le cerveau mal équilibré est plus particulièrement propre à recevoir les impressions du merveilleux ; mais comment M. Bertrand, qui est un homme instruit, — son livre nous le prouve, — qui de plus a beaucoup voyagé, ce qui, dit-on, forme l'esprit et le cœur, comment M. Bertrand a-t-il pu adopter toutes les jongleries du spiritualisme mormonien et devenir un de ses missionnaires convaincus ? Ce phénomène serait tout à fait inexplicable si M. Bertrand n'avait soin de nous apprendre que le mormonisme ne semait pas chez lui sur une terre ingrate, et que son esprit était depuis longtemps déjà préparé à toutes les révélations possibles, par des révélations antérieures auxquelles il a cru, mais auxquelles il ne croit plus.

Voici par quelle sorte de gymnastique spirituelle M. Bertrand a dû passer pour disposer suffisamment son cerveau à accepter comme divines les prophéties yankees de Joseph Smith.

C'est à l'école du célèbre père Loriguet que notre compatriote a fait ses premières armes en théologie. Ses parents le destinaient à l'état ecclésiastique. L'amour des voyages l'emportant sur le désir de devenir prêtre, M. Bertrand abandonna ses études pour courir le monde.

Il demeura sept ans aux États-Unis, alla voir

couronner dom Pedro II à Rio-Janeiro, et revint en France pour reprendre la mer et visiter l'Inde et la Chine. Après ces lointains voyages, l'amour de l'étude ramena notre héros à Paris. Si M. Bertrand n'avait pas les dispositions nécessaires pour être prêtre, la nature du moins l'avait fait croyant. Il crut successivement à une foule de choses dont il rit aujourd'hui. Ainsi il appartint pendant quelque temps de cœur et d'âme aux doctrines de M. Buchez, dont le catholicisme radical l'avait tout d'abord séduit.

M. Bertrand rêvait à une alliance entre l'autorité du dogme catholique et la liberté politique. C'était un peu perdre son temps. Pour l'occuper plus sérieusement, il passa de l'école de M. Buchez à celle de M. Wronski. M. Bertrand trouva tout simplement sublimes les spéculations de cet économiste. Le père Loriquet et M. Buchez, qu'il avait trouvés non moins sublimes, ne lui parurent plus que des idiots. Il appelait donc M. Wronski à son tour flambeau de l'humanité, lorsque de lointains échos lui apportèrent la *vraie vérité*, par la voix du prophète Joseph. Naturellement M. Wronski fut mis au rancart.

Le mormonisme occupant dès lors tout son enthousiasme, il partit, après s'être fait baptiser par John Taylor, dans l'île Saint-Ouen, pour le grand bassin, afin de juger par lui-même. M. Bertrand, avec le courage d'un néophyte, s'embarqua pour New-York, se rendit au Missouri par les voies ferrées et traversa en charriot traîné par des bœufs, les

quatre cents lieues qui séparent les bords du lac Salé du fort Laramie.

Il demeura quatre ans dans la cité mormonniennne, et se fit jardinier avec un tel succès, qu'il obtint dix premiers prix aux expositions publiques d'horticulture. « Nos plus belles dames mormonnes, » dit-il, » se disputaient mes pots de fleurs, et les jeunes filles du voisinage venaient régulièrement cueillir de mes fruits, et surtout de mes *currants*, sorte de groseille sauvage que la culture rend propres à faire d'excellentes confitures. »

Avec les institutions civiles des Mormons et le jardin tentateur de M. Bertrand, qui attirait dans son riant domaine tant de frais minois, il semblait impossible à notre compatriote de ne pas partager son cœur entre un assez grand nombre d'épouses, d'autant plus que la perfection religieuse d'un Mormon en ce monde, comme son degré de béatitude dans l'autre, est proportionné au nombre de ses femmes. Combien donc, me demanderez-vous, M. Bertrand a-t-il d'épouses ?

Lecteur, M. Bertrand n'a qu'une seule femme ! Et ne croyez pas que ce soient les occasions qui lui aient manqué pour faire bon nombre d'heureuses : » Je n'étais déjà plus de la première jeunesse lors de mon séjour en Utah, et je ne réclame aucune parenté, même éloignée, avec l'Apollon du Belvédère ; eh bien ! si j'avais accepté toutes les femmes jeunes et vieilles, laides ou jolies, qui vinrent me poser la question dans mon ermitage, j'aurais aujourd'hui

plus de femmes que Brigham Young lui-même. » Voilà où peut conduire, chez des femmes naturellement disposées au mariage, l'amour des fruits à confitures!

Mais pourquoi donc, me demanderez-vous encore, M. Bertrand, qui croit la polygamie d'institution divine, n'a-t-il pas cédé aux instances charmantes de tant d'aimables ménagères, et par quel miracle de désobéissance à la loi des prophètes est-il resté fidèle à l'épouse unique qu'il a choisie?

M. Bertrand était marié avec une Parisienne quand il s'est converti au mormonisme.

Il paraît que l'Église nouvelle n'est point du goût de M<sup>me</sup> Bertrand; mais M. Bertrand nourrit le doux espoir de la convertir, et c'est de sa main seule qu'il acceptera de nouvelles femmes. Ce jour bienheureux arrivera-t-il jamais? Hélas! on peut tout craindre de la résistance systématique de M<sup>me</sup> Bertrand, qui ne veut, sous aucun prétexte, entendre parler de polygamie. C'est désespérant.

En attendant, M. Bertrand est venu parmi nous investi de ses importantes fonctions de missionnaire mormon. Fera-t-il en France de nouveaux prosélytes? Il est permis d'en douter, car, en arrivant à Paris, cet excellent apôtre eut la douleur de constater que la branche des saints ne comptait en tout ici que treize membres. Treize, c'est un mauvais chiffre, un chiffre cabalistique. « En outre, » dit l'envoyé de Brigham, « un certain nombre de nos frères avaient fait scission, grâce aux ténébreuses machi-

nations d'un **ex-protestant** français. » Le schisme! ah! le schisme! c'est lui qui a perdu l'une après l'autre les religions les plus prospères et qu'on croyait éternelles. C'est aussi lui qui menace le mormonisme. Mais que veulent-ils donc, ces réformateurs tracassiers de la foi nouvelle? Serait-ce la suppression de la polygamie? A cette question intempestive, il me semble entendre tous les Mormons de l'Utah répondre par ces mots indignés: « Ah! ce serait joli! » Non, le mormonisme, s'il réussit jamais, ne devra son succès qu'à ses aberrations sociales et à ses absurdités spiritualistes. Retranchez de ce système tout ce qu'il y a d'insensé et de contraire à la nature, pour en faire un plan raisonnable de société nouvelle, il tombera infailliblement, fût-il excellent. Que voulez-vous! l'esprit humain est ainsi fait! *Credo quia absurdum.*

.....

## II

Nous en étions là de notre étude sur les Mormons, et entouré des documents nécessaires pour nous édifier sur la foi nouvelle, nous allions continuer notre travail, quand nous apprimes que Paris comptait, non pas un apôtre mormon, mais deux. Cette excellente nouvelle nous a été apportée par le digne émule de l'apôtre Bertrand lui-même, dans une visite édifiante dont ce saint des derniers jours a bien voulu nous honorer.

On n'a pas tous les jours la bonne fortune de deviser avec un apôtre, et j'ai cru faire plaisir aux lecteurs en leur offrant le récit, aussi exact que possible, de cet entretien qui m'en a appris de belles sur les disciples de Joseph Smith.

— Monsieur Oscar Comettant ?

— C'est moi, monsieur.

— Monsieur, je suis le personnage que l'apôtre Bertrand désigne quand il dit, dans ses *Mémoires d'un Mormon*, ces paroles : « En outre, un certain » nombre de nos frères ont fait scission, grâce aux » ténébreuses machinations d'un ex-protestant fran- » çais. »

— Enchanté, monsieur, de faire votre connaissance. Donnez-vous donc la peine de vous asseoir.

— Monsieur, le motif de ma visite est double.

— Je voudrais, monsieur, qu'il fût triple ; car, pourquoi vous le cacherais-je ? j'aime les apôtres, qui sont tous de très-aimables gens et ont toujours une multitude de choses intéressantes à conter.

L'apôtre mormon s'inclina modestement.

— Monsieur, permettez-moi d'abord de rétablir la vérité en ce qui me concerne. Je ne suis point un ex-protestant, comme l'a dit par erreur l'apôtre Bertrand, et, pour opérer la scission dont il parle, je n'ai point eu recours à de ténébreuses machinations, comme le dit encore par erreur ce même Bertrand, qui est très-sujet à commettre des erreurs. J'étais catholique romain avant d'avoir été éclairé sur la vraie religion par le prophète Smith, quand

il écrivait sous la dictée des anges ; car, si pénible qu'il me soit de faire cet avèu, dans les dernières années de sa vie, l'amour du temporel l'avait emporté chez lui sur l'amour du spirituel, et Dieu ne parlait plus par sa bouche.

— Ah bah ! vous m'étonnez !

— C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire.

— Diable ! mais en êtes-vous bien sûr ?

— J'en ai la preuve.

— Est-ce qu'à votre tour des anges vous auraient révélé quelque chose à ce sujet ?

— Non, monsieur. A la vérité, j'ai bien fait quelques rêves mystiques relativement à la prophétie de Joseph Smith, mais je ne crois pas qu'ils fussent une révélation de la divinité.

— Vous êtes modeste, monsieur. Et à quoi donc attribuez-vous ces rêves ?

— A des dispositions purement physiques : à des digestions laborieuses peut-être.

— Il faut, monsieur, pour éviter de retomber dans des rêves où le prophète se montre à vous avec des torts exagérés peut-être, croquer après dîner quelques pastilles de Vichy, ou bien encore faire un usage immodéré de graine de moutarde blanche.

— Je sais que c'est bon pour l'estomac. Quoi qu'il en soit, toutes les pastilles de Vichy ne pourraient modifier mon opinion sur Joseph Smith, que Dieu a manifestement abandonné dans les derniers temps de sa vie.

— Vous croyez alors que s'il ne l'a pas lui-même avoué, c'est par amour-propre ?

— C'est bien possible. Mais revenons au second motif de ma visite, qui est de vous éclairer sur les étonnantes déviations de la primitive Église des Mormons, sous la direction sacrilège de Brigham Young, et sur le missionnaire Bertrand, qui fait ici le bon apôtre, sachant bien qu'entre nous deux le coupable d'un schisme, c'est lui et non pas moi. Sans vouloir porter atteinte à l'honorabilité et au talent de ce favori de Brigham Young, je dirai qu'il y a chez lui des défauts de caractère qui le rendent à mon avis passible de toutes les sévérités et entièrement impropre au saint ministère dont il est revêtu. Dès l'âge de deux ans, M. Bertrand...

— Pardon si je vous interromps, mais je ne puis croire que Dieu ait abandonné brusquement Joseph Smith après lui avoir donné les marques d'une entière confiance.

— L'amour du temporel, monsieur, et les tentatives réitérées du démon, qui un jour lui souffla ce mot maudit : polygamie !

— Comment, monsieur l'apôtre, la polygamie ne vient pas de Dieu et vient de l'enfer.

— Oui, monsieur, de l'enfer, car elle est formellement condamnée par le livre de Mormon, qui est la parole de Dieu.

— Je tombe de surprise en surprise ; et, voyant le mormonisme fondé sur la polygamie, je la croyais naturellement ordonnée dans le livre de Mormon. Il y

a mieux, je crois me rappeler que la polygamie, qui du reste est mentionnée dans la Bible, a été ordonnée au prophète américain par un ange envoyé des cieux tout spécialement pour cet objet.

— Oui, monsieur, on l'a dit, mais c'est une imposture.

— J'ai lu que cet ange était d'une stature un peu plus élevée que celle des hommes de ce temps-ci, et qu'il était vêtu d'habits blancs sans couture.

— En effet, cela a été écrit, mais encore une fois, c'est une imposture.

— Vous croyez que les habits de l'ange étaient cousus ?

— Je crois qu'aucun ange n'a donné un ordre semblable à Joseph Smith, car Dieu n'aurait pu se contredire. Du reste, nous reviendrons sur cette question importante... Je vous disais que l'apôtre Bertrand, dès l'âge de deux ans...

— Cette question, monsieur, est en effet trop importante pour que nous puissions l'abandonner, ne fut-ce qu'un instant. J'ai là, dans un certain carton, le texte même de la révélation faite par l'ange au prophète yankee.

— Ah ! vous avez ce texte ?

— Oui, monsieur, et, si vous le permettez, j'aurai l'honneur de le mettre sous vos yeux.

Et sans attendre la réponse de mon saint visiteur, j'allai chercher cette pièce, un peu longue, il est vrai, mais que j'offre tout entière à la curiosité du lecteur comme un modèle de style imitatif, et pour

l'intelligence de ce dogme délicat de l'église nouvelle.

#### RÉVÉLATION SUR LA POLYGAMIE.

*Reçue par Joseph Smith, à Nanvoo, le 12 juillet 1843, proclamée le 20 août 1852, et publiée le 14 septembre 1852 dans le Deseret-News.*

« En vérité, en vérité, ainsi dit le Seigneur à vous, Joseph, mon serviteur, puisque vous vous êtes enquis pour savoir et comprendre comment moi, le Seigneur, ai justifié mes serviteurs Abraham, Isaac et Jacob, ainsi que Moïse, David et Salomon, mes serviteurs, sur ce qu'ils avaient plusieurs femmes et concubines. Voici, je suis l'Éternel ton Dieu, et te répondrai sur cette matière. C'est pourquoi préparez vos cœurs à recevoir et à suivre les instructions que je vais vous donner, car tous ceux à qui cette loi est révélée doivent y obéir. Voici, je vous révèle une nouvelle et éternelle alliance ; et si vous ne gardez pas cette alliance, vous serez damnés, car quiconque rejette cette alliance ne peut entrer dans ma gloire. Et tous ceux qui recevront une grâce de ma main devront observer la loi qui a été faite à cet effet, ainsi que les conditions de cette loi, telles qu'elles ont été déterminées dès avant la création du monde. Elles ont été instituées pour la plénitude de ma gloire, et comme appartenant à la nouvelle et éter-

nelle alliance ; et celui qui en reçoit la plénitude doit être et sera fidèle à la loi, ou bien il sera damné, dit le Seigneur.

» En vérité, je vous le dis, voici les conditions de cette loi : Toutes les alliances, contrats, engagements, obligations, serments, vœux, traités, liaisons, associations, espérances, qui ne sont pas faits, enregistrés et scellés par l'Esprit-Saint de promesse, par révélation et commandement, pour le temps comme pour l'éternité, de la main de mon oint que j'ai choisi sur la terre pour tenir cette autorité (et j'ai désigné mon serviteur Joseph pour tenir ce pouvoir dans les derniers jours, et il n'y a jamais sur la terre qu'un seul homme à la fois à qui soient remis ce pouvoir et les clefs du sacerdoce) sont de nulle efficacité, vertu ou force dans et après la résurrection des morts ; car tous les contrats qui ne sont pas faits à cette fin sont anéantis, quand les hommes sont morts.

» Voici, ma maison est une maison d'ordre, dit l'Éternel, et non une maison de confusion. Accepterai-je une offrande, dit le Seigneur, qui n'est pas faite en mon nom ? ou bien recevrai-je de vos mains ce que je n'ai pas ordonné ? Et vous prescrirai-je, dit le Seigneur, autrement que par la loi, comme moi et mon Père l'avons établi pour vous, avant même la création du monde ? Je suis le Seigneur ton Dieu, et je vous donne ce commandement qu'aucun homme ne viendra au Père que par moi, ou par ma parole qui est ma loi, dit l'Éternel. Et tout ce

qui se fait sur la terre, que ce soit décrété par des rois, des princes, des puissances, toutes choses sans exception qui n'ont pas été faites par moi ou par ma parole, dit le Seigneur, seront abolies et d'aucun effet après la mort, dans et après la résurrection, dit le Seigneur votre Dieu; car mes seules œuvres subsisteront, et tout ce qui ne sera pas de moi sera renversé et détruit.

» C'est pourquoi si un homme épouse une femme dans le monde, et qu'il l'épouse non par moi ni par ma parole, ils contractent une alliance pour aussi longtemps qu'ils vivront sur la terre; mais leur mariage perd son effet quand ils sont hors du monde. Aucune loi ne les oblige plus, après leur mort. C'est pourquoi, lorsqu'ils sont hors du monde, ils ne peuvent se marier ni être donnés en mariage, mais ils deviennent des anges dans les cieux, et leurs fonctions consistent à servir ceux qui sont dignes d'une gloire plus grande et éternelle, car ces anges n'ont pas gardé ma loi, c'est pourquoi, ne pouvant plus s'élever, ils demeurent, dans leur condition de salut, séparés et à part, sans exaltation et pour toute l'éternité; et dès lors ils ne peuvent devenir des dieux, mais ils sont des anges de Dieu à jamais.

» Je vous le dis en vérité, si un homme épouse une femme et fait avec elle une alliance pour le temps et toute l'éternité, si cette alliance n'est pas contractée par moi ou par ma parole, qui est ma loi, et si elle n'est pas scellée par le Saint-Esprit de promesse et des mains de mon oint, que j'ai revêtu de

cette autorité, une telle alliance n'est point valide, elle est sans efficacité quand ils sont hors du monde, parce qu'ils n'ont pas été unis par moi ni par ma parole, dit le Seigneur. Quand ils sont hors du monde, leur alliance n'est pas reconnue, parce que des anges et des dieux sont placés là, et ils n'acceptent pas ces mariages. C'est pourquoi, ils ne peuvent hériter ma gloire, car ma maison est une maison d'ordre, dit le Seigneur.

» Et je vous dis encore, si un homme épouse une femme par ma parole, qui est ma loi, et par la nouvelle et éternelle alliance, et si cette alliance est scellée sur eux par le Saint-Esprit de promesse, des mains de mon oint, à qui j'ai donné cette autorité et les clefs de ce sacerdoce, il leur sera dit : Vous aurez part à la première résurrection ; et si c'est après la première résurrection, vous aurez part à la prochaine résurrection ; et vous hériteriez des trônes, des royaumes, des principautés, des puissances, des dominations, de toutes les hauteurs et de toutes les profondeurs de la création ; alors ce sera écrit dans le Livre de vie de l'Agneau. Et s'ils gardent mon alliance et qu'ils ne commettent point de meurtre pour verser le sang innocent, toutes les promesses quelconques qui leur auront été faites par mon serviteur seront accomplies ; elles seront en pleine force quand ils seront hors du monde, et elles seront acceptées par les dieux et les anges qui sont placés là par leur exaltation et leur gloire en toutes choses, comme elles ont été scellées sur leurs têtes ; et leur

gloire sera la plénitude et une continuation de leur race à toute éternité.

» Alors ils seront des dieux, parce qu'ils n'auront pas de fin ; c'est pourquoi, ils existeront d'éternité à toute éternité, parce que leur postérité continuera ; ils seront au-dessus de toutes choses, parce que toutes choses leur seront assujetties. Alors ils seront des dieux, parce qu'ils auront tout pouvoir, et que les anges leur seront soumis.

» En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne gardez ma loi, vous ne pouvez pas atteindre à cette gloire ; car étroite est la porte et étroit est le chemin qui conduit à l'exaltation et à la vie éternelle ; et il y en a peu qui le trouvent, parce que vous ne me recevez pas dans le monde et vous ne me connaissez pas. Mais si vous me receviez dans le monde, alors vous me connaîtriez et vous parviendriez à votre exaltation, afin que là où je suis vous y soyez aussi. Connaître le seul vrai Dieu et Jésus-Christ qu'il a envoyé, voilà la vie éternelle. Je suis Jésus-Christ. Recevez donc ma loi. Large est la porte et spacieux est le chemin qui mène à la mort ; et beaucoup le suivent, parce qu'ils ne me reçoivent pas ni ne gardent ma loi.

» En vérité, en vérité, je vous le dis, si un homme épouse une femme suivant ma parole, et que leur mariage soit scellé par le Saint-Esprit de promesse conformément à mon ordre, si lui ou elle se rend coupable de quelque péché ou transgression quelconque envers la nouvelle et éternelle alliance, et de toute sorte de blasphèmes, s'ils ne commettent

leur pas de meurtre pour verser le sang innocent, ils auront encore part à la première résurrection et entreront dans leur exaltation ; mais ils seront détruits dans la chair et seront livrés entre les mains de Satan jusqu'au jour de la rédemption, dit l'Éternel.

» Le blasphème contre le Saint-Esprit, qui ne sera point pardonné dans le monde ni hors du monde, consiste à commettre un meurtre pour verser le sang innocent, et à consentir à ma mort après avoir reçu ma nouvelle et éternelle alliance, dit le Seigneur ; et celui qui ne garde point cette loi ne peut en aucune manière entrer dans ma gloire, mais il sera damné, dit l'Éternel.

» Je suis le Seigneur ton Dieu, et te donnerai la loi de ma sainte prêtrise, comme elle fut établie par mon Père et par moi avant la création du monde. Abraham a reçu toutes les choses quelconques qu'il a reçues, par révélation et commandement, par ma parole, dit le Seigneur ; et il est entré dans son exaltation, et il est assis sur son trône.

» Abraham a reçu des promesses touchant sa postérité et le fruit de ses reins — desquels reins vous êtes, mon serviteur Joseph, — lesquelles promesses devaient continuer aussi longtemps qu'ils seraient dans le monde. Pour ce qui concerne Abraham et sa postérité, il lui fut promis qu'elle continuerait hors du monde, et ils continueront dans le monde et hors du monde aussi innombrables que les étoiles ; or, quand même vous compteriez le sable sur le bord de la mer, vous ne pourriez jamais les comp-

ter. Cette promesse vous appartient, parce que vous êtes le fils d'Abraham et que la promesse a été faite à Abraham; et c'est par cette loi que se perpétuent les œuvres de mon Père, dans lesquelles il se glorifie. Allez donc, et faites les œuvres d'Abraham; gardez ma loi, et vous serez sauvés. Mais si vous ne gardez pas ma loi, vous ne pouvez recevoir les promesses de mon Père qu'il a faites à Abraham.

» Dieu l'ordonna à Abraham, et Sara donna Agar pour femme à Abraham. Et pourquoi le fit-elle? Parce que c'était la loi, et d'Agar sortirent beaucoup de peuples. C'était là, entre autres choses, l'accomplissement des promesses. Abraham était-il donc pour cela sujet à condamnation? En vérité, je vous dis non; car moi, le Seigneur, le lui avais commandé. Il avait été ordonné à Abraham de sacrifier son fils Isaac, et pourtant c'était écrit: « Tu ne tueras point. » Toutefois, Abraham ne refusa pas, et cela lui fut imputé à justice.

» Abraham reçut des concubines, et elles lui donnèrent des enfants, et cela lui fut imputé à justice, parce qu'elles lui avaient été données, et qu'il a été fidèle à ma loi. Isaac et Jacob ne firent également que ce qui leur avait été commandé; et parce qu'ils ne firent que ce qui leur avait été commandé, ils sont entrés dans leur exaltation, conformément aux promesses, et ils sont assis sur des trônes; ils ne sont pas des anges, mais des dieux. David reçut aussi beaucoup de femmes et de concubines, ainsi que Salomon et Moïse, mon serviteur, comme aussi plu-

sieurs autres de mes serviteurs depuis la création du monde jusqu'à ce jour ; et en rien ils n'ont péché, si ce n'est dans les choses qu'ils n'avaient pas reçues de moi.

» Les femmes et les concubines de David lui furent données de ma part par la main de Nathan, mon serviteur, et par les mains d'autres prophètes qui avaient les clefs de cette autorité ; et dans aucune de ces choses il n'a péché contre moi, excepté dans le cas d'Urie et de sa femme. C'est pourquoi il est tombé de son exaltation, et il a reçu sa part ; et il n'héritera pas d'elles hors du monde, car je les ai données à un autre, dit le Seigneur...

» Et de plus, comme appartenant à la loi du sacerdoce, si un homme épouse une vierge, et désire en épouser une autre et que la première y donne son consentement ; et s'il épouse la seconde et qu'elles soient vierges et qu'elles n'aient pas été promises à un autre homme ; alors il est justifié : il ne peut pas commettre d'adultère, puisqu'elles lui ont été données ; car il ne peut commettre d'adultère avec ce qui lui appartient et à personne autre ; et s'il a dix vierges qui lui sont données par cette loi, il ne peut pas commettre d'adultère, car elles lui ont été données et elles lui appartiennent. Il est donc justifié. Mais si l'une ou l'autre des dix vierges, après qu'elle est mariée, va avec un autre homme, elle a commis l'adultère et sera détruite ; car elles lui sont données pour multiplier et remplir la terre selon mon commandement et pour accomplir la promesse

qui fut faite par mon Père avant la création du monde ; et pour leur exaltation dans les mondes éternels, afin qu'elles puissent enfanter des âmes d'hommes ; car là se perpétue l'œuvre de mon Père pour sa propre gloire.

» En vérité, en vérité, je vous le dis, si un homme ayant les clefs de cette autorité a une femme et lui enseigne la loi de ma prêtrise qui a trait à ces choses, alors elle devra croire et le servir, ou bien elle sera détruite, dit le Seigneur votre Dieu ; car je la détruirai, car j'exalterai mon nom sur tous ceux qui reçoivent ma loi et l'observent. C'est pourquoi, si elle rejette cette loi, il pourra légitimement devant moi recevoir toutes choses quelconques que moi, le Seigneur son Dieu, lui donnerai, parce qu'elle n'a pas voulu croire ni le servir selon ma parole ; et alors elle devient le transgresseur ; et il est exempt de la loi de Sara, qui servit Abraham d'après la loi, quand je commandai à Abraham de prendre Agar pour femme. Maintenant, au sujet de cette loi, en vérité, je vous le dis, je vous en révélerai davantage plus tard. Que ceci vous suffise pour le présent. Voici, je suis Alpha et Oméga. »

L'apôtre mormon parcourut plutôt qu'il ne lut dans son entier cette pièce qui parut l'égayer médiocrement.

— C'est bien le même texte, me dit-il, que celui que je connaissais sur cette prétendue révélation ; mais, encore une fois, Joseph Smith n'écrivait plus sous l'inspiration du Très-Haut, lorsqu'il produisit

ce commandement d'ailleurs assez embrouillé.

— L'accusation est grave, dis-je à l'apôtre. Avez-vous le livre de Mormon ?

— Je ne m'en sépare jamais.

— Voyons donc ce qu'il dit à l'égard de la polygamie.

Le *saint des derniers jours* ouvrit son livre sacré et lut ce qui suit :

— « Tout homme parmi vous n'aura qu'une » femme, et de concubine il n'en aura aucune. Car » moi Dieu, le Seigneur des armées, je me réjouis » de la chasteté des femmes. Vous avez brisé le cœur » de vos tendres épouses ; vous avez perdu la con- » fiance de vos enfants, à cause des mauvais exem- » ples que vous mettez devant eux ; et les sanglots » de leurs cœurs montent au ciel contre vous ? » Est-ce clair ? et les **Mormons** corrompus, dont l'apôtre Bertrand vient de répandre en Europe les détestables doctrines, pourront-ils soutenir après ce texte si formel que la polygamie est d'institution divine ?

— J'avoue, monsieur l'apôtre, que les bras me tombent. Mais comment font-ils, dites-moi, pour mettre d'accord le texte sacré qui leur défend la polygamie, avec la polygamie qu'ils se permettent. Oseraient-ils soutenir que les lois divines puissent être améliorées par les lois humaines ou que Dieu se contredit ?

— Les prêtres mormons, comme les prêtres de la plupart des autres religions, sont adroits à tourner les difficultés, et les contradictions entre ce qu'ils

devraient faire et ce qu'ils font ne les effrayent nullement. Ils agissent déjà à l'égard du livre de Mormon comme certains catholiques agissent depuis longtemps à l'égard de la Bible ; ils le vénèrent en théorie, et en pratique ils défendent qu'on le lise. Aussi qu'est-il arrivé ? C'est que la foi s'est perdue, cette foi par laquelle les anciens recevaient l'effet des promesses, faisaient des œuvres de justice, soulevaient des montagnes, mettaient en fuite des armées étrangères et fermaient la gueule aux lions. N'est-ce pas par la foi que Moïse divisa la mer et fendit le rocher ? Et dirons-nous que maintenant la *nature*, les *objets* et le *pouvoir* de la foi ont changé ou cessé ? Ne devons-nous pas dire plutôt que ce sont les hommes qui ont *cessé* d'adorer le *vrai* Dieu, de la véritable manière, et ont ainsi perdu ce qui est la source de ses bénédictions. Comment l'or pur s'est-il changé en un vil métal, suivant l'expression de Jérémie, si ce n'est par l'apostasie ?

— Vous avez peut-être raison, monsieur l'apôtre.

— L'apostasie, voilà la peste morale qui a conduit à sa chute la nation juive, et menace aujourd'hui de précipiter dans un abîme sans fond toute la chrétienté divisée en plus de sept cents sectes différentes. Vivons-nous dans les jours où régneront les effets de la grande apostasie, telle qu'elle a été prédite au XXIV<sup>e</sup> et au LIX<sup>e</sup> d'Isaïe, et au XXIV<sup>e</sup> de saint Matthieu ?

— Je dois vous avouer, monsieur l'apôtre que je n'ai à ce sujet que des idées vagues.

— S'il en est ainsi, et qui pourrait en douter, ne pouvons-nous pas espérer que « d'autres ouvriers » seront envoyés dans la vigne à cette onzième » heure (Matth. xx), juste avant le jour de la colère de Dieu sur Babylone et l'heure des derniers jugements (Apoc. xiv), annonçant que le » royaume des cieux est près (Luc xxi), et criant » d'une voix forte : Voici l'époux qui vient ; sortez » au-devant de lui (Matth., xxv). » Et ne seront-ils pas informés de sa venue par un saint ange, qui doit restaurer l'Évangile dans ces *derniers jours* (Apoc. xiv) et la dispensation ainsi rétablie ne sera-t-elle pas la dispensation de la plénitude des temps (Eph. I, acte III), et le royaume ainsi annoncé celui dont parle Daniel (Dan., II) ?

— C'est bien possible, et je n'y vois pas d'objection.

— Il y en a une pourtant.

— C'est encore bien possible.

— Paul dit : « Mais quand nous-même nous annoncerions ou quand un ange du ciel vous annoncerait un autre évangile que celui que nous avons annoncé, qu'il soit anathème ! » (Galat. I.)

— Eh bien ! comment vous tirez-vous de là avec votre nouvel évangile ?

— De la manière la plus simple. Le Christ a dit : « En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui » n'entre point par la porte dans la bergerie des » brebis, mais y monte par une autre issue, est un » larron et un voleur. » (Jean x.)

— Eh bien ! n'est-il pas clair que Jésus-Christ a voulu dire par là qu'il ne reconnaissait comme vraie qu'une seule doctrine, celle qu'il prêcha lui-même et que prêchèrent les apôtres ; que toute modification à ses lois, pratiquée par des hommes dans le but de pénétrer dans la bergerie, c'est-à-dire au ciel, par une autre porte que celle ouverte par le fils de Dieu, devait être condamnée.

— C'est bien cela, et je conclus que c'est le comble de la folie de croire qu'il puisse y avoir plus d'un seul et vrai *ordre*, entendez bien, *ordre* de l'Évangile. C'est là pourtant ce que prétend si audacieusement ce Bertrand qui, dès l'âge de deux ans...

— Mais le livre de Mormon ne modifie-t-il pas sensiblement l'Évangile ? Il me semble à moi, sauf meilleur avis, que c'est moins encore par la fenêtre que par la cheminée que vous voulez escalader la bergerie.

— Permettez ! la loi de Moïse avait été donnée par révélation divine ; cela a-t-il empêché le Fils de Dieu de venir sur la terre promulguer en quelque sorte les décrets de son père, lorsque les juifs, à l'égal des chrétiens de nos jours, s'écartèrent du sentier divin tracé par le Tout-Puissant ? Tant que les fils d'Israël observèrent toutes les ordonnances de la loi de Moïse, ils furent bénis ; mais quand ils eurent apostasié, que les passions humaines l'emportèrent chez eux sur les aspirations divines, que l'amour du temporel prit la place de l'amour du spirituel, qu'ils songèrent à devenir puissants et riches, égoïstes, vaniteux,

cruels ; qu'ils se divisèrent, qu'une suite de docteurs en théologie firent entendre, par intérêt personnel le plus souvent, leurs leçons discordantes, leurs traditions tronquées, leurs interprétations contradictoires, leurs éloquentes et trompeuses disputes, Jésus vint, et dit aux Pharisiens hypocrites et aux Scribes :

« Malheur à vous qui fermez le royaume des cieux  
 » aux hommes ! car vous-mêmes n'y entrez point,  
 » ni ne souffrez que ceux qui veulent y entrer y en-  
 » trent ; vous êtes semblables aux sépulcres blan-  
 » chis qui paraissent beaux du dehors, mais qui au  
 » dedans sont pleins d'ossements de morts et de tou-  
 » tes sortes d'ordures. Serpents, race de vipères !  
 » comment éviterez-vous le supplice de la géhenne ! »  
 (Voyez Matthieu xxiii.) Ce n'est pas tout : le  
 Christ a encore dit aux Pharisiens : « Vous êtes les  
 » enfants de votre père le diable, et vous faites ses  
 » œuvres : car il a été menteur dès le commence-  
 » ment. » Et pourtant les Scribes, les Pharisiens et  
 les Saducéens à cette époque faisaient profession  
 d'être les disciples de Moïse et de servir Dieu selon  
 sa loi ; mais Jésus, qui ne fut point leur dupe, donna  
 cet ordre à ses apôtres : « Allez par tout le monde et  
 » prêchez l'Évangile à toute créature : celui qui aura  
 » cru et qui aura été baptisé sera sauvé ; mais celui  
 » qui n'aura pas cru sera condamné. » Est-ce clair?...  
 Comment, vous ne comprenez pas ?

— Pas encore parfaitement.

— Qu'a été le Nouveau Testament ? Un système  
 d'inspiration, de pouvoirs apostoliques, de miracles,

de guérisons, de révélations, de prophéties, de visions, d'anges, etc. Or, je vous demanderai si l'ordre de choses dont je viens de parler s'est perpétué dans sa pureté et son efficacité jusqu'à ce jour? si l'apostolat, les dons de vision, de révélation, de prophétie, de miracle, de grâce, etc., sont demeurés intacts? Répondez, je vous prie, et dites-moi sous quelle bannière viendront se ranger les Juifs et les autres tribus d'Israël quand, suivant les Écritures, *leurs temps seront accomplis*, quand sera venue l'époque marquée pour *la restauration des choses dont les prophètes ont parlé depuis le commencement du monde*; ce dont le faux prophète Bertrand ne sait pas le premier mot, bien que dès l'âge de deux ans...

— Vous avez toujours des questions embarrassantes auxquelles il m'est impossible de répondre. Mais, si j'ai bien compris, nous serions dans une époque d'anarchie spirituelle, et le livre de Mormon est la parole de Dieu qui doit mettre bon ordre à tout ce qui se passe à cette heure.

— Vous avez compris.

— Eh bien! monsieur l'apôtre, permettez-moi de ne pas en croire un mot.

— Ah! croyez-le, cher monsieur, le livre de Mormon est divin, et c'est bien lui qui introduira le millénium, l'ère de la vérité, de la connaissance universelle; l'ère de la concorde universelle.

— Mais, dis-je à mon saint visiteur, vous qui parlez de concorde universelle, commencez donc par vous mettre d'accord avec l'apôtre Bertrand.

Mon interlocuteur ayant eu besoin d'éternuer, ne répondit pas tout de suite à mon observation.

Après que les picotements des muscles de la narine furent apaisés :

— Vous venez de me remettre, me dit-il, sur la voie. Je vous disais donc que l'apôtre Bertrand avait, dès l'âge de deux ans...

— Du reste, monsieur l'apôtre, je comprends très-bien qu'il ne faille rien préjuger contre l'ère de vérité et de concorde générale que doit apporter chez les hommes le livre de Mormon, parce qu'il sera survenu quelques légères controverses au sujet de l'interprétation de ce livre ; mais qui me prouve qu'il est véritablement divin ?

— Tout, et notamment ceci : Joseph Smith, le prophète inspiré, a été persécuté et regardé comme un imposteur.

— Permettez-moi de trouver cette preuve insuffisante.

— Soit, mais c'est un fait frappant que partout où Dieu a investi des hommes de l'autorité légitime, ces hommes ont toujours été regardés comme des perturbateurs en Israël, des fous, des traîtres, des imposteurs, et ont été chassés et pourchassés. Consultez l'histoire.

— Ne trouvez-vous pas étonnant que Dieu qui inspire les prophètes, qui est venu lui-même sur la terre, qui a nommé des apôtres pour enseigner aux hommes une religion qu'ils ne pouvaient savoir avant qu'on la leur eût apprise, ait permis aux hom-

mes d'entraver la vulgarisation de son œuvre en persécutant tous ceux qui sont chargés de la répandre, et en tuant celui-là même qui en était l'auteur?

— Il faut croire que la persécution est en pareil cas une excellente chose, puisque Dieu, qui a la toute-puissance, a bien voulu qu'on le persécutât comme il a permis qu'on persécutât tous les hommes investis de son autorité légitime... Pour en revenir à l'apôtre Bertrand, je vous disais donc que, dès l'âge de deux ans...

— Quoi qu'il en soit, monsieur l'apôtre, je doute encore de la divinité de votre livre de Mormon. Le temps me paraît à jamais passé où Dieu se plaisait à se communiquer aux hommes et à les initier à sa volonté, soit qu'il leur parlât de vive voix, comme il fit avec Adam, Abraham, Élie et quelques autres; soit qu'il leur envoyât des anges, comme cela arriva, autant que je m'en souviens, pour Loth, Marie, Élisabeth, Pierre, Paul et Jean; soit enfin qu'il se manifestât par des songes, ainsi qu'il advint à Joseph, à Jacob, son père, à celui qui fut l'époux de la Vierge, à Daniel, à Pierre, à Jean le révélateur, etc.

— Et pourquoi donc, monsieur l'esprit fort, — pardon de la liberté grande, mais je n'y mets aucune méchanceté, — vous paraît-il que les temps soient finis où Dieu doive se révéler aux hommes par les moyens que vous venez d'indiquer? Dieu ne serait-il plus tout-puissant, ou aurait-il cessé de s'intéresser au sort de l'humanité? Si l'alliance éternelle a

été enfreinte, peut-on maintenir que l'action humaine seule suffira pour détruire les erreurs du siècle, arrêter le crime ou neutraliser le principe du mal? Et s'il a fallu un pouvoir divin et des révélations immédiates pour établir l'Évangile en premier lieu, ne sont-ils pas nécessaires pour perpétuer le même Évangile dans son intégrité et ajouter de nouvelles instructions aux instructions anciennes? Pourquoi donc, si l'on croit aux prophètes anciens, ne croirait-on pas aux nouveaux? N'est-ce pas ébranler la foi que nous devons avoir dans les révélations anciennes que d'établir systématiquement l'impossibilité de révélations ultérieures? Dira-t-on que Dieu, pour réformer son Église, doit attendre que les hommes soient plus corrompus qu'ils ne le sont? A cela je réponds que le déluge, aux jours de Noé, trouva les hommes dans tous les soins et dans toutes les occupations de la vie, mangeant, buvant, se mariant, ayant comme aujourd'hui des affections conjugales, filiales, de parenté, et qu'ils étaient en société aussi bien qu'à présent. Cela, on le sait, n'empêcha pas le fléau de Dieu de s'étendre sur les hommes d'abord. Pourquoi, répondez-moi logiquement, le Seigneur n'aurait-il pas envoyé un ange à Joseph Smith pour instruire les hommes à nouveau, et les sauver, si faire se peut? Voyons-nous cette *unité* pour laquelle Notre-Seigneur a prié, et ne voyons-nous pas au contraire le sectairianisme apporter dans tous les esprits l'inquiétude avec le doute? Ne voyons-nous pas, lorsque nous passons en revue

le monde chrétien dans son ensemble, quand nous examinons les croyances et l'organisation de toutes les sectes qui le divisent, qu'aucune d'elles n'est édifiée sur le fondement des apôtres et des prophètes? qu'elles ont toutes substitué quelque chose qui exclut, soit virtuellement, soit par profession, les droits, les privilèges de l'apostat? Et encore autre chose : est-ce que quand Dieu a donné au monde des révélations il a jamais consulté la sagesse des hommes? Il serait vraiment curieux qu'on déniât à Dieu le droit d'envoyer de nouveaux prophètes? Si encore une fois vous croyez aux prophètes anciens, vous n'avez pas de raison pour ne pas croire à de nouveaux prophètes, quoique, — chose étrange, — les plus grands ennemis de Dieu et de ses serviteurs soient ceux qui, de tout temps, ont nié la venue des prophètes vivants pour croire exclusivement aux prophètes défunts.

A ce moment l'apôtre se tut pour reprendre haleine. Il avait une certaine facilité d'élocution et ne manquait pas de mémoire. Il crut sans doute que ses paroles avaient porté la foi mormone dans mon cœur, car, me prenant la main avec cette douceur affectée qui convient admirablement aux hommes dont la profession est de convertir les gens :

— Je vois, me dit-il, que les vérités éternelles combattent en vous le doute horrible qui dévorait votre âme. L'Église mormone, mon frère, serait heureuse de vous compter au nombre de ses saints, et, en ce qui me concerne, je remercie le ciel d'avoir

guidé mes pas jusqu'à vous et de m'avoir donné dans le langage cette force de conviction qui part du cœur pour arriver au cœur. Voyons, serez-vous des nôtres? A quand le baptême.

— Mon Dieu! monsieur l'apôtre, je ne dis pas que vos paroles n'aient pas pénétré mon cœur, parle! mais je voudrais avoir, comme on dit, le temps de me retourner. Je suis né, par hasard, dans une religion à laquelle je suis accoutumé, et à mon âge on n'abandonne pas facilement des habitudes de toute la vie pour en contracter de nouvelles. Et puis un mot m'effraye : celui de renégat.

— Cher frère, — permettez-moi de vous appeler de ce beau nom, — s'il n'y avait pas de renégats, il n'y aurait pas de prosélytes. Or, quoi de plus précieux pour toutes les religions que de faire des prosélytes?

— C'est possible ; mais vous m'avez dit que des dogmes divers séparaient le mormonisme de l'apôtre Bertrand du vôtre; je connais le mormonisme de ce dernier, mais je ne connais qu'imparfaitement le vôtre, et franchement je considère comme stupide de se convertir à une religion, si divine qu'elle puisse être, si on n'a pas été mis à même de pouvoir l'apprécier.

— Oui et non, et il y a dans le mormonisme, comme un peu dans beaucoup d'autres religions, une foule de croyants qui ne savent pas trop ce qu'ils croient. Mais, puisque vous avez prononcé le nom de l'apôtre Bertrand, je suis bien aise enfin de vous dire que, dès l'âge de deux ans...

— Monsieur l'apôtre, il me serait impossible, malgré tout le désir que j'ai de vous être agréable, de me convertir à la secte à laquelle vous appartenez. Il faut pour que je croie que vous me disiez au moins à quoi il faut croire.

— Soit, mon cher frère ; je prépare une réfutation complète de l'Église dévoyée dont Bertrand s'est fait le missionnaire. Je dis Bertrand tout court, car à la fin la patience me manque en parlant de cet homme qui dès l'âge de deux ans...

— Et puis ?

— Et puis vous lirez ma réfutation en même temps que l'exposé des vérités éternelles...

— Les vôtres ou celles de l'apôtre Bertrand ?

— Les nôtres, bien entendu, et j'espère alors que vos scrupules cesseront, et que vous serez avec nous ; ce qui réjouira le Tout-Puissant, n'en doutez pas.

— Je n'en doute pas. Mais si entre vos vérités éternelles et celles de l'apôtre Bertrand ma conscience reste indécise, et que, tout bien pesé, elles me paraissent aussi respectables, aussi vraies et aussi éternelles les unes que les autres, bien que contradictoires, que ferai-je alors ?

— Alors je vous demanderai la préférence ; et ce sera justice, car enfin il est bon que vous soyez éclairé sur ce concurrent qui, dès l'âge de deux ans...

— Soit, mais à la condition que, pour suppléer à l'insuffisance de vos arguments, vous me ferez du moins un tout petit miracle.

— J'essaierai.

— Au revoir donc, monsieur l'apôtre.

Le saint homme sortit ; mais ce qui me laissa de la défiance au sujet des vérités éternelles dont ce respectable commis voyageur cherchait le placement, c'est que je ne remarquai aucune auréole autour de son chapeau et qu'aucun feu de Bengale n'illumina sa sortie.

### III

Combien j'avais raison de me défier des vérités éternelles de ce second apôtre mormon !

Paris, cher lecteur, possède un troisième apôtre mormon, dont les croyances diffèrent sur plusieurs points importants de celles des deux autres, et qui pourtant, lui aussi, assure posséder les vérités éternelles.

— Mais il en pleut donc des apôtres mormons ! allez-vous dire.

Il en grêle, et ce troisième saint des derniers jours — qui du reste, vous l'allez voir, fait l'apôtre en simple amateur, — est entré chez moi comme un ouragan de l'île Bourbon, pour me démontrer que mon dernier entretien sur la foi des Mormons était tout simplement un blasphème, et que rien n'est plus divin que la polygamie conformément à ce que dit l'apôtre Bertrand, et contrairement à ce qu'affirme son rival, l'autre apôtre mormon.

— Monsieur, me dit en pénétrant dans mon cabinet ma domestique, quelqu'un désire vous parler.

— Son nom ?

— Il m'a dit qu'il était Mormon, et qu'il venait à cause de la poly... poly... polygamie.

— Polygamie, vous voulez dire ?

— Je crois qu'oui, monsieur.

— Dites-lui que mes occupations ne me permettent pas de quitter mon bureau pour un simple Mormon, et que je ne me dérange que pour les apôtres. Exprimez-lui comme vous pourrez tous mes regrets.

La servante part et revient.

— Monsieur, il est apôtre.

A peine avait-elle prononcé ces mots que la porte s'ouvrit brusquement.

— Je ne viens pas vous déranger, mon cher confrère; je sais combien le temps est précieux. Je dis confrère parce que, avant d'avoir abjuré le christianisme pour embrasser le mormonisme, j'ai publié quelques fragments sur Socrate, et une nouvelle intitulée les *Deux boutons de roses*. L'un de mes boutons était une jeune fille; l'autre, un bouton de rose véritable.

— L'idée était ingénieuse autant que délicate. Et vous avez abandonné la littérature et la botanique pour vous faire apôtre ?

— Mon Dieu ! monsieur, je suis apôtre sans l'être ; c'est-à-dire que, mes moyens me permettant de vivre indépendant, je fais du prosélytisme à mes heures perdues et comme je l'entends, sans que personne

m'en ait prié : uniquement pour rendre hommage aux vérités éternelles et gagner des âmes au ciel.

— J'y suis ; vous êtes apôtre amateur. Et que puis-je faire, monsieur, pour vous être agréable ?

— Rendre hommage à la vérité, monsieur.

— De quelle vérité voulez-vous parler ? Il y en a tant de différentes et même de contradictoires que je craindrais de mal placer mes hommages.

— Je veux parler de la polygamie, divine institution s'il en fût, et qui a été révélée au prophète Joseph Smith, le 12 juillet 1843, par l'intermédiaire d'un ange.

— Oui, je sais, un ange, un dandy dans son genre, qui était vêtu d'habits blancs sans couture.

— On a dit en effet que les habits de cet ange ne portaient aucune trace de couture ; mais ce détail n'a pas été suffisamment éclairci, et le doute est permis. Au surplus, cela importe peu.

— Permettez ; je ne suis pas tout à fait de votre avis ; il me semble au contraire que, au point de vue de la fabrication céleste, ce détail ne manque pas d'intérêt ; cela tendrait à prouver qu'il n'y aurait pas la moindre couturière au ciel, j'en avais déjà le vague soupçon.

— C'est possible, mais encore une fois c'est là un détail, et le point capital est celui-ci : à savoir que la polygamie est d'essence divine, que la monogamie ressort seule des lois humaines, et que prétendre le contraire c'est offenser Dieu en blasphémant.

— Vous auriez raison en cet égard si, le 12 juillet 1843,

Joseph Smith était encore l'élu du Tout-Puissant sur la terre, mais j'ai entendu certifier par des personnes bien renseignées, qu'à cette époque Dieu s'était ennuyé de parler par sa bouche.

— Et vous le croyez, monsieur ?

— Faut-il vous dire la vérité, toute la vérité ?

— Dites, dites, je boirai, si cela est nécessaire, le calice jusqu'à la lie.

— Buvez-le donc, car il est évident pour moi, oh ! mais là, de la dernière évidence, que Dieu ne parlait pas par la bouche de Joseph Smith lorsque celui-ci ordonna la polygamie. J'ajouterai que, dans ma conviction, le prétendu ange envoyé des sphères célestes comme ambassadeur auprès de Joseph Smith était vêtu d'habits cousus.

— Quand donc, murmura l'apôtre amateur en levant les yeux au ciel, la philosophie, d'où naît le scepticisme, sera-t-elle enfin vaincue par la foi ?

— J'espère que cela ne sera jamais, monsieur le prosélytiste, et je l'espère dans l'intérêt de la doctrine mormonne elle-même, que vous défendez avec tant de conviction. En effet, si personne ne raisonnait, et si tout le monde croyait ce que chacun lui dit de croire, comme il y a, d'après une statistique récente, six mille religions ou sectes différentes, votre devoir serait de croire à tous ces systèmes spiritualistes, ce qui serait fort gênant. J'admets comme un fait, triste, il est vrai, mais fatal, que la raison humaine est insuffisante à pénétrer les causes premières ; mais est-ce un motif pour abdiquer cette

raison tout incomplète qu'elle soit, et faut-il nous condamner à l'idiotisme parce que nous ne nous reconnaissons pas assez d'intelligence?

— Eh! que venez-vous me parler des six mille religions ou sectes qui, en dehors de la vraie religion, du mormonisme, semblent avoir été faites plutôt pour égarer l'esprit des hommes que pour le diriger! Quand je parle de la foi, je ne parle que de la vraie foi, de la mienne, et non de celles d'un tas d'imbéciles qui mériteraient... Mais, pardon; j'oubliais que, n'étant pas Mormon, vous devez nécessairement appartenir à une des six mille autres religions.

— Il n'y a pas de mal, monsieur le missionnaire, et je vous prie de ne point vous gêner.

— Merci, monsieur, merci. Si je ne suis pas tolérant moi-même, je n'en estime que plus la tolérance chez les autres. Aussi bien j'userai de la permission que vous m'accordez de parler librement sur ce qui forme la base même de notre société régénérée par Dieu, c'est-à-dire sur la polygamie.

Ici mon visiteur fouilla fébrilement dans la poche de son paletot et en tira quelques feuilles de papier.

— Monsieur, me dit-il en lançant sur moi un regard triomphateur, si vous ne croyez pas au prophète nouveau uniquement parce qu'il est nouveau et qu'il a vu le jour en Amérique, vous croyez du moins aux prophètes anciens nés en Orient.

— Quelle question! Ah! certes, oui, j'y crois!

— Très-bien. Veuillez donc écouter les quelques

citations que j'ai copiées pour vous de l'Ancien et du Nouveau Testament. Je serai bien aise ensuite de voir comment vous vous y prendrez pour soutenir que la polygamie n'est pas d'institution divine... Ah! messieurs les monogames, vous croyez nous tenir par quelques textes mal compris ou machiavéliquement interprétés? A ces textes sacrés nous en opposons d'autres non moins sacrés, et qui ont l'avantage de ne présenter aucune obscurité. D'abord, monsieur, partons de ce fait, que si quelques polygames, fils ou petit-fils de polygames, n'ont pas été exclus du sanctuaire de Dieu, c'est que la polygamie est un véritable mariage ayant la sanction de l'Éternel. En effet, il est écrit (*Deut. xxiii, 2*): « Le bâtard n'entrera point dans l'assemblée de l'Éternel, même jusqu'à la dixième génération. »

— Ne trouvez-vous pas que c'est un peu sévère?

— D'accord, mais cela ne me regarde pas. Ce que j'ai à dire, c'est que les saints patriarches, colonnes de notre foi, tels qu'Abraham et autres personnages, ne furent point monogames, mais bel et bien polygames, ne vous en déplaise. Or, si leur postérité sainte a été et reste éminemment agréable à Dieu, c'est évidemment qu'elle n'était point bâtarde, mais parfaitement légitime au contraire.

— Vous condamniez la raison il n'y a qu'un instant, et voilà que vous raisonnez à cette heure.

Le missionnaire fit semblant de ne pas entendre et continua.

— Cela établi, je passe à la lecture de quelques

textes. Après le polygame Abraham, qui dans la Bible est représenté comme l'*ami de Dieu*, et qui est appelé dans le Nouveau Testament le *père des fidèles*, je passe à son petit-fils Jacob. Croyez-vous, monsieur, que Jacob ne fut point hautement estimé du Seigneur?

— Je n'ai jamais dit le contraire.

— Eh bien! monsieur, Jacob a eu quatre femmes qui lui ont donné douze fils et une fille.

— Permettez-moi de le plaindre rétrospectivement de tout mon cœur.

— Pourquoi cela? les écrivains sacrés ont parlé hautement de ses femmes comme honorables et vertueuses; *elles ont*, disent les Écritures, *édifié la maison d'Israël*. Faut-il suivre cette postérité? Je vois que les douze fils que Jacob eut de ses quatre femmes devinrent des princes, des chefs de tribus, des patriarches dont les noms sont transmis de siècle en siècle.

— Vous avez raison, mais c'est le cas de répéter le dicton : *Autres temps, autres mœurs*. D'ailleurs Abraham ne croyait peut-être pas mal faire en épousant plusieurs femmes à la fois.

— Comment! ne savez-vous donc pas que Dieu conversait fréquemment avec Abraham ainsi qu'avec Isaac et Jacob, et que ses anges les ont visités, leur ont maintes fois adressé la parole et les ont bénis, eux, leurs femmes et leurs enfants.

— Ah! c'est vrai, je n'y pensais plus.

— Maintenant que je vous ai mis sur la voie, vous devez vous rappeler aussi que le Seigneur a réprouvé les péchés de quelques-uns des fils de Jacob, parce qu'ils ont haï et vendu leurs frères, parce qu'ils ont commis le crime d'adultère. Mais a-t-il jamais condamné leur organisation de famille, et n'a-t-il pas au contraire promis à Abraham qu'il le ferait le père de plusieurs nations, et qu'en lui et sa postérité seraient bénies toutes les familles et nations de la terre? Dieu eût-il tenu ce langage s'il eût blâmé le mariage patriarcal?... Voyons, monsieur le monogame, répondez sans ambages.

— Je n'aime pas, monsieur, qu'on m'impose des conditions, et puisque vous ne voulez pas que je réponde sans ambages, je ne répondrai pas du tout. Je vous eusse volontiers répondu avec ambages, puisque ambages il y a.

— En ce cas, je continue. Si je passe à Moïse, je vois que la pluralité a été perpétuée, sanctionnée et réglementée par sa loi. David, le Psalmiste, avait plusieurs femmes; ce n'était pas encore assez, et le Seigneur lui-même parlant par la bouche du prophète Nathan, un vrai prophète, celui-là, j'espère...

— Sans contredit.

— Lui donna encore les femmes de Saül. Cela est vrai ou n'est pas vrai; si c'est faux, prouvez-le moi; si c'est vrai, n'avais-je pas raison de proclamer la polygamie d'institution divine?

— Monsieur, je ne suis point théologien; mais j'ai l'assurance que si vous aviez affaire à un théolo-

gien, il ne serait pas embarrassé pour vous répondre, avec ou sans ambages.

— Vos réponses sont évasives, monsieur le monogame, mais je ne me déconcerte pas, et je poursuis. Voici ce que Dieu lui-même dit à David : « Je t'ai donné les femmes de ton seigneur, et si c'est encore peu, je t'eusse ajouté telle ou telle chose » (II *Sam.* XII, 8.) Ici non-seulement Dieu permet la polygamie, mais c'est lui-même qui marie avec plusieurs femmes l'homme qu'il aimait tendrement. Qu'avez-vous à dire ?

— Je répète que si j'étais théologien je vous écraserais de la belle manière. Malheureusement je ne le suis pas, et n'ai pas d'ailleurs le moindre ambage à mon service.

— C'est dommage. Mais passons de l'Ancien au Nouveau Testament.

— A dire vrai, je n'en serai pas fâché, car après tout, il est très-possible que Dieu ait abrogé par de nouveaux décrets ses décrets anciens.

— C'est une supposition erronée, monsieur.

— Permettez, je vous ai dit que je n'étais pas théologien, mais je sais lire et voici ce que j'ai lu : « Les elders et les diacres seront élus parmi ceux qui sont unis à une seule femme. »

— D'accord; mais ceci n'implique pas qu'il y ait du mal à épouser plusieurs femmes, car, dans ce cas, la prohibition aurait été imposée à tous également. Voulez-vous un fait historique à l'appui de mon observation ?

— S'il n'est pas trop long à raconter je le veux bien.

— En 1539, le landgrave Philippe de Hesse voulut, sa femme étant vivante, en épouser une seconde.

— Voilà ce que je ne puis pas comprendre, car il me semble que, quand ça n'est pas trop une femme c'est toujours bien assez. Mais veuillez continuer.

— A cet effet, le landgrave demanda une consultation aux éminents auteurs de la réforme, Martin Luther, Philippe Mélanchton, Martin Bucer, Antoine Corvin et quelques autres. Tous donnèrent un avis favorable au second mariage, à condition toutefois de le tenir secret.

— Pourquoi, si cet acte n'était pas blâmable, le tenir secret.

— Je n'en sais rien. Ce que je sais c'est que, dans leur consultation, rapportée par Bossuet (*Hist. des variations*), on lit ce qui suit : « C'est ainsi que nous l'approuvons et dans les seules circonstances que nous venons de marquer, car l'Évangile n'a ni révoqué ni défendu ce qui avait été permis dans la loi de Moïse à l'égard du mariage; Jésus-Christ n'en a point changé la police extérieure, mais il a ajouté seulement la justice et la vie éternelle pour récompense. »

— Monsieur, je me jette à vos pieds pour vous supplier de m'épargner toute autre citation. Adressez-vous au journal le *Monde*; vous trouverez là des savants d'infiniment d'esprit qui jongleront avec vos

textes sacrés comme les jongleurs japonais jonglent avec leurs boules dorées. Vos citations ne m'ont nullement ébranlé, et je réprouve la polygamie comme une monstruosité. Si je l'osais, je vous donnerais même un conseil : Vous avez de la fortune, m'avez-vous dit ?

— Oh ! une très-modeste fortune ; de l'aisance, voilà tout.

— Raison de plus. N'avez qu'une seule femme, elle suffira, croyez-le bien, pour faire honneur à vos rentes.

Mon apôtre amateur me salua froidement et sortit, en lançant sur moi un de ses regards de fanatique froissé dans ses convictions, qui me prouva une fois de plus que si l'homme est de tous les animaux le plus féroce, il doit cette supériorité à son penchant pour la superstition. Ce sentiment désordonné a fait, en pleine paix, égorger ou brûler près de huit cent millions de créatures humaines, depuis les incarnations de Vishnou jusqu'à la Saint-Barthélemy.

Puisse Dieu, ce que je n'ose plus espérer depuis la guerre que se font à Paris les apôtres mormons, préserver les saints des derniers jours de tout massacre sacré.

Il n'est pas agréable d'être égorgé, même religieusement.

# LE ROYAUME HAWAÏEN.

A PROPOS D'UNE RECTIFICATION.

---

Je viens d'acquérir la preuve qu'il ne faut jamais parler légèrement des rois, des royaumes et des chefs d'orchestre.

Je crois même pouvoir assurer qu'il est surtout imprudent de parler légèrement de ces derniers.

Cela demande quelques explications. Les voici :

Il y a quelques jours, en rentrant chez moi, je trouvai une carte de visite sur laquelle je lus : *Monsieur Vidal, consul général de Sa Majesté Hawaïenne.* M. Vidal m'annonçait sa visite pour le lendemain du jour où il m'avait fait remettre sa carte. N'ayant pas à ce moment encore l'honneur de connaître personnellement le consul général de Sa Majesté Hawaïenne et ne sachant du peuple kanake que bien juste ce que tout le monde peut en savoir par les récits de Cook et de Lapeyrouse, je me de-

mandai naturellement ce que pouvait avoir à me dire M. Vidal.

Tout à coup, ô souvenir inquiétant ! je me rappelai que, dans un feuilleton du *Siècle*, d'après un journal américain et sous cette rubrique : *Nouvelles de l'autre monde*, j'avais dit quelques mots d'une représentation, extraordinaire sous tous les rapports, d'un des chefs-d'œuvre de Verdi, *Il Trovatore*, dans la ville de Honolulu.

Ma conscience s'inquiéta de ce souvenir, et j'eus peur de m'être égayé à tort à la suite du journaliste américain sur un gouvernement, sur un peuple, sur des dilettanti et sur un chef d'orchestre, tous dignes d'un compte-rendu plus sérieux.

« Parce que le groupe des Sandwich s'étend du 19° au 23° degré de latitude nord-est et du 157° au 159° degré de longitude ouest, ce n'est point une raison, me dis-je, pour que les habitants de ces pays lointains (par rapport à nous) ne se montrent pas sensibles à la bonne musique, et qu'il n'y ait pas là-bas, comme ici, d'habiles chefs d'orchestre. A la vérité, pensai-je encore, les habitants des îles Sandwich mangeaient, il y a peu de temps, leurs prisonniers de guerre, sans scrupule aucun et de bon appétit ; mais rien n'empêche qu'ils soient à cette heure de véritables gandins, professant avec le goût de la giblotte de lapin l'horreur du gigot d'homme. »

Et je me rappelai avoir connu à New-York un collectionneur, de médailles, jeune homme charmant, de manières élégantes, dont le seul défaut

peut-être était une excessive timidité, et dont l'oncle, encore vivant à cette époque, avait, en sa qualité de sauvage comanche, servi de tombeau vivant à un Algonquin, à deux Sioux, à un nègre marron, à trois Apalachites et à un plus grand nombre de Hurons-Iroquois, dont les opinions politiques étaient en désaccord avec les siennes.

Alors je recherchai le numéro du *Siècle* où j'avais parlé d'Honolulu, et je relus les lignes suivantes, que, pour ma punition autant que pour l'intelligence de la question, il me faut reproduire ici :

« Pour passer à un sujet moins sérieux dans cette revue de l'autre monde, laissez-moi vous raconter une représentation, à coup sûr fort curieuse, de l'opéra *Il Trovatore* dans la ville de Honolulu.

» Vous savez sur quel point de notre boule terrestre est situé Honolulu. Cette ville est la capitale d'une des îles Sandwich, et par conséquent elle se trouve baignée par la mer Pacifique dans la Polynésie. Or, dans ce pays lointain, qui ne nous est connu que depuis 1778, grâce aux voyages de Cook, on ne se prive nullement des douceurs de la musique, on y joue l'opéra italien, avec des artistes bien autrement distingués qu'on ne le fait d'ordinaire dans les capitales d'Europe.

» Et Tamberlick? — me direz-vous.

» Il s'agit bien de Tamberlick! Le ténor qui figure dans la troupe de Honolulu est un roi, ni plus ni moins, et la prima donna une reine. Peut-être le ta-

lent vocal de ce couple couronné laisse-t-il quelque chose à désirer, mais il ne faudrait pas le dire trop haut à Honolulu. Chacun s'y montre donc on ne peut plus satisfait de la méthode exquise de Sa Majesté Kamehameha et de son auguste épouse.

» Une correspondance des îles Sandwich, reçue par la voie de San-Francisco, nous apprend l'immense effet produit par le chef-d'œuvre de Verdi sur les dilettanti kanakes, auxquels on est redevable de la fondation d'une société philharmonique à Honolulu.

» Cette société, qui compte trois guitaristes, deux flûtistes, un violoniste, quatre joueurs de marimba, et quelque chose comme six mirlitons, s'était jointe à l'orchestre royal pour la représentation du *Trovatore*. L'orchestre de Sa Majesté Kamehameha étant composé des mêmes éléments à peu près que ceux de la société philharmonique, on peut juger de la valeur instrumentale de cet ensemble.

» C'est un barbier irlandais établi à Honolulu qui s'était chargé d'arranger la partition de Verdi, en l'accommodant au goût du pays.

» La salle présentait un coup d'œil magique. Presque toutes les dames étaient habillées, et bon nombre de spectateurs étaient aussi vêtus. Plus de deux cents chandelles de suif végétal éclairaient l'assemblée. Après une courte introduction d'orchestre, étrangère à l'œuvre du maestro italien, et qui pourrait bien être de la composition du barbier irlandais, on vit apparaître les chanteurs. Ils eurent tous beau-

coup de succès. Mais les honneurs de cette mémorable journée artistique devaient être pour Sa Majesté Kamehameha, dans le rôle de l'amant de Leonora, et pour sa compagne, qui, d'après la correspondance à laquelle nous empruntons ce fait, n'avait pas eu besoin de se bistrer la peau pour jouer le personnage de la bohémienne. Il faut renoncer à peindre la sensation produite par le *Miserere*. Quelques personnes déchirèrent le peu de vêtements qu'elles avaient, en témoignage d'admiration. Le barbier irlandais a reçu une récompense digne de ses talents. Quel autre eût pu transcrire la partition du *Trovatore* pour guitares, flûtes, marimbas, et quelque chose comme douze mirlitons? Verdi lui-même y eût renoncé.

» Eh bien! entre le plaisir que nous fait éprouver à nous autres Parisiens l'orchestre de l'Opéra et celui qu'éprouvent les habitants de Honolulu en entendant le leur, l'avantage reste aux habitants des îles Sandwich. Le beau absolu serait-il une illusion de notre esprit, et le beau relatif existerait-il seul? Non, pourtant. Mais où donc est le beau absolu? »

Après cette lecture, je restai convaincu d'une chose : c'est que M. Vidal n'avait pas pris la peine de venir chez moi pour attacher à la boutonnière de mon habit les insignes de la décoration de Sa Majesté Hawaïenne.

Le lendemain donc, M. Vidal se présenta chez moi, et je vis en lui ce que les Anglais appellent un parfait gentleman.

— Je viens, monsieur, — me dit-il, — vous prier de rectifier une erreur, involontaire j'en suis sûr, et vous offrir le moyen de rendre publiquement justice au gouvernement d'un monarque aussi loyal que généreux, en même temps qu'au peuple sur lequel il règne et qui a déjà obtenu une belle place parmi les peuples civilisés. Il s'agit du compte-rendu que vous avez fait dans le *Siècle*.

— Ah ! oui, du *Trovatore* à Honolulu.

— Avec le roi Kamehameha IV pour premier ténor.

— Et son auguste épouse pour prima donna.

— Et un barbier irlandais pour arrangeur de la partition.

— Et deux cents chandelles de suif végétal pour éclairer la salle.

— Et la salle remplie de dilettanti par trop légèrement vêtus.

— Et les instruments hyperboliques de l'orchestre.

— Et le chef d'orchestre lui-même, qui est furieux contre vous, et qui d'ailleurs ne dirige aucun orchestre à Honolulu, où il n'y en a pas, mais où il ne peut manquer d'y en avoir bientôt.

— Comment ! ce chef d'orchestre ne dirige pas d'orchestre ?

— Non, monsieur, mais il n'en est pas moins un excellent chef d'orchestre.

— Ce sont les meilleurs.

— Je le crois comme vous. Toujours est-il que le

chef d'orchestre d'Honolulu est un musicien distingué qui dirige avec la même habileté les orchestres présents et les orchestres absents. Témoin l'orchestre de l'Opéra-Italien aux États-Unis, et celui de la Havane, qui sont de véritables orchestres composés de véritables instrumentistes et d'instruments très-réels, et qu'il a tour à tour conduits à la baguette, c'est le cas de le dire.

— Mais, répliquai-je, en serait-il des chanteurs d'Honolulu comme de l'orchestre de cette capitale, et la représentation du *Trovatore*, conduite par l'habile chef d'orchestre des îles Sandwich, n'aurait-elle existé que dans l'imagination du journaliste américain dont je me suis si imprudemment fait l'écho ?

— Non, monsieur, il y a réellement des chanteurs qui chantent à Honolulu, et s'il n'y a pas d'orchestre dans cette ville, il y a du moins un chef d'orchestre comme vous l'avez très-bien dit, et une société philharmonique qui mérite tous les encouragements. Du reste,—ajouta avec beaucoup d'amabilité M. Vidal, — voici une lettre qui m'est adressée par le directeur de cette société, avec prière de vous la communiquer.

Je pris cette lettre et je lus :

« Il n'existe pas de société philharmonique à Honolulu... »

— Ah ! mon Dieu ! — dis-je en m'interrompant moi-même, — si l'orchestre n'existe pas et qu'il n'existe pas non plus de société philharmonique,

qu'existe-t-il donc en fait d'institution musicale ?

Je continuai :

« Il existe une société musicale, composée d'amateurs, dont l'objet principal est la culture du chant et l'exécution des œuvres de maîtres anciens et modernes. »

— Mais n'est-ce pas la même chose ? demanda M. Vidal.

— Exactement, — lui dis-je. Et je poursuivis :

« La société a été formée, en 1853, par quelques amateurs étrangers, résidant à Honolulu, sur le modèle de celles d'Europe, ne donnant de concerts publics que quand il s'agit de venir en aide à la charité. La société musicale de Honolulu se compose de quarante membres actifs et d'un certain nombre de membres honoraires, qui tous sont étrangers, à l'exception de trois dames nées ici, mais dont deux sont mariées à des étrangers. Il n'y a pas d'orchestre à Honolulu ; quelques-uns de membres, amateurs distingués, se font entendre des temps à autre sur leurs instruments respectifs (flûte et violon), avec accompagnement de piano. Les autres instruments dont on parle dans le feuilleton du *Siècle* n'existent que dans l'imagination du correspondant de ce journal.

» Les membres de la société musicale ont donné, il y a quelque temps, une représentation opérative (*sic*) privée, ou plutôt une représentation de tableaux opératiques (*sic*), à laquelle Leurs Majestés le roi et la reine ont assisté, ainsi que les familles et les

amis des membres de la société. Une scène du *Trovatore* (le chœur des enclumes) et celle du marché, de l'opéra *Martha*, de Flotow, ont été représentées d'une manière très-satisfaisante (bien entendu avec accompagnement de piano seul) ; tous les rôles furent chantés et joués par des membres de la société. Sa Majesté le roi, qui est, comme vous le savez, excellent juge en matière musicale, ayant entendu les plus grands artistes pendant son voyage en Europe, a saisi cette occasion pour donner à la reine le plaisir de voir une représentation opératique (dramatique), et, avec sa générosité bien connue, non-seulement il a facilité par tous les moyens possibles l'exécution de ce projet, mais il a défrayé toutes les dépenses de l'entreprise. Il y a deux ans que la société m'a confié la direction de la partie musicale, et je me permets d'ajouter, pour l'édification de M. Oscar Comettant, que celui qu'il se plaît d'appeler un barbier irlandais est un de ses compatriotes, aussi bon Français que lui, ancien chef d'orchestre de l'Opéra-Italien aux États-Unis et à la Havane, et bien connu dans ces pays.

Signé : E. HASSLOCHER. »

— M. Vidal, — dis-je au consul général du royaume hawaïen, — je suis de ceux qui veulent qu'on rende à César ce qui appartient à César, et aux chefs d'orchestre ce qui appartient aux directeurs de sociétés chorales. En conséquence, je ferai dans le journal même où j'ai commis le crime la plus large rectifi-

cation concernant la fameuse représentation du *Trovatore* et l'habile chef qui en dirigeait l'exécution ; mais j'attends de vous la réalisation de la promesse que vous avez bien voulu me faire pour me mettre à même de rendre au royaume hawaïen la justice qu'il mérite comme peuple civilisé.

Quelques jours plus tard, je reçus un certain nombre de notes très-curieuses et très-instructives, qui me permettent d'écrire ce qu'on va lire sur la civilisation d'un royaume dont tant de personnes en Europe, même parmi les gens lettrés, soupçonnent à peine l'existence.

Quand on étudie avec soin l'histoire de la formation des peuples, on reste convaincu d'une grande vérité, trop généralement méconnue, à savoir que l'état naturel de l'homme n'est point l'état sauvage, mais l'état de civilisation. L'homme est un animal essentiellement sociable, et ses aspirations morales aussi bien que ses besoins physiques lui commandent la vie régulière et réglementée des grands centres de population. L'isolement est pour l'homme un supplice intolérable, et il perd à ce régime sa raison avec sa santé. Les associations par petites peuplades éloignées les unes des autres ne satisfont qu'incomplètement au besoin de vivre en société. Il faut au complet développement de toutes les forces intellectuelles et matérielles de notre être, comme à la satisfaction de tous nos besoins, les grandes associations qui forment les nations civilisées.

S'il en était autrement, c'est dans les forêts vier-

ges du Brésil et dans les montagnes Rocheuses qu'il faudrait aller pour trouver le type de la perfection humaine, qu'on ne rencontre guère qu'en Europe et dans les plus grands centres de la civilisation.

Il est donc vrai de dire que l'état sauvage est pour l'homme un état anormal, et que l'état normal est pour lui la civilisation.

Aussi, voyez avec quelle rapidité merveilleuse la civilisation s'introduit chez les peuples privés de ses bienfaits, et avec quel enthousiasme significatif les hommes dispersés en bandes vagabondes, tenues en guerres perpétuelles les unes contre les autres par l'ambition de leurs chefs respectifs et la superstition religieuse, se rapprochent et se constituent en nation.

Quel exemple plus saisissant de cette vérité pourrions-nous donner que la rapide histoire du royaume hawaïen ?

Remontons à la découverte même de ce magnifique pays.

Cook est le premier navigateur qui ait laissé une relation de voyage aux Sandwich. Il est vrai que certaine légende nous montre un Espagnol du nom de Gaétan comme ayant abordé aux Sandwich vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle. On nous dit même qu'il leur aurait donné le nom prétentieux de : *Iles des rois et des jardins*. Mais rien ne justifie ni l'existence de Gaétan ni sa découverte, et tout prouve au contraire que c'est là une fable inventée à plaisir, peut-être dans le but de diminuer la gloire de Cook, dont les dé-

couvertes rendirent jaloux les Espagnols animés de la passion des conquêtes. Quoi qu'il en soit, l'histoire des îles Sandwich ne commence, et ne peut commencer pour nous, que du jour où Cook les aborda pour la première fois, le 25 juillet de l'an 1774. A partir de cette époque seulement, il est possible de suivre d'une manière certaine l'histoire de cet archipel, et tout ce qui lui est antérieur n'est que supposition plus ou moins vraisemblable.

On sait que le célèbre capitaine anglais fit trois voyages aux Sandwich, et qu'il périt dans le dernier, massacré par les naturels du pays. Le nom que Cook donna à l'immense archipel qu'il venait de découvrir est un acte de reconnaissance. Sa relation porte : « Je nommai Sandwich les plus considérables de ces îles, en l'honneur du comte Sandwich, mon protecteur. »

La seconde visite de Cook aux Sandwich fut en 1778, et il y passa pour ainsi dire sans s'y arrêter, puisqu'il n'y resta que trois jours.

L'année suivante, il mouilla de nouveau sur la côte occidentale de Owhyhee (Hawaï). La réception que lui firent les naturels était loin de laisser prévoir la révolte dont il devait être bientôt victime. Traité non comme un homme mais comme un Dieu, il fut comblé de présents de toutes sortes qu'il reçut particulièrement du roi Tavaï-Opon, de sa fille et de son neveu Tameamea, devenu depuis célèbre comme chef de la dynastie actuelle.

On n'a pas oublié les circonstances du drame dont

Cook devait être le héros infortuné. Excités par les exigences de plus en plus tracassières des matelots anglais qui traitaient les naturels en peuple conquis, et aussi, il faut bien l'avouer, par le caractère impérieux de l'illustre navigateur, un conflit armé s'éleva entre les Européens et les Hawaïens. Plusieurs Anglais furent tués, parmi lesquels Cook. Cette tragédie avait lieu à Korokakoa, au sud-ouest de l'île d'Owhyhee, le 14 février 1779.

Près de sept années s'étaient écoulées après ce mémorable événement, lorsque Lapeyrouse visita à son tour les Sandwich. Il fut accueilli avec de grandes démonstrations d'amitié par les naturels : mais soit qu'il ne se fiât pas à ces démonstrations, soit qu'il n'entrât pas dans le plan de sa campagne de séjourner longtemps dans ces parages, il n'y resta que vingt-quatre heures. Aussi les détails qu'il donne de ce pays n'ont-ils rien ajouté à ceux qu'on avait eu déjà.

Jusqu'à l'apparition dans l'archipel du capitaine Vancouver, en mars 1792, les îles Sandwich servent uniquement de port de relâche aux navires anglais et américains.

Comme Cook, mais plus heureux que lui, Vancouver, commissionné par le roi Georges IV d'Angleterre, fit trois voyages aux Sandwich. Nous savons la date du premier. Le second voyage s'effectua en février 1793 ; le troisième eut lieu un an plus tard, en janvier 1794.

De ces visites successives de l'envoyé du roi d'An-

gleterre date l'ère de réforme des Iles Sandwich. A partir de ce moment, il devient curieux d'étudier ce peuple qui brise brusquement avec le passé de sa barbarie, et entre pour ainsi dire tout d'une pièce et avec une sorte de passion dans la civilisation avancée qui lui est offerte en exemple.

A quoi faut-il attribuer ce résultat heureux et inespéré ? à la conduite pleine de prudence de Vancouver d'abord, ensuite à l'intelligence exceptionnelle des monarques qui se sont succédé sur le trône hawaïen à partir de ce moment, jusqu'au moment où nous écrivons cette esquisse historique d'un pays auquel sont réservées les plus belles destinées.

D'un caractère ferme, mais conciliant, Vancouver n'eut qu'un but dans toutes ses relations avec les naturels : s'attirer leur amitié en leur inspirant une confiance mêlée de respect.

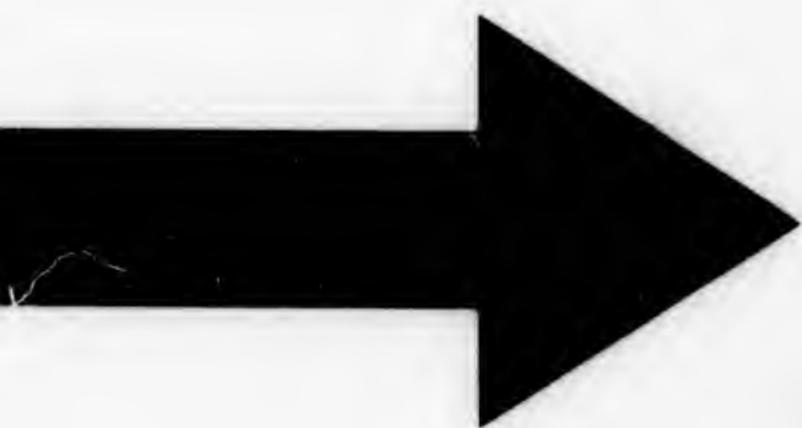
Vancouver raconte lui-même ses premières entrevues avec Tameamea (Kamehameha), qui régnait sur l'île Owhyhee, ayant succédé à son cousin Tavaï-Opon :

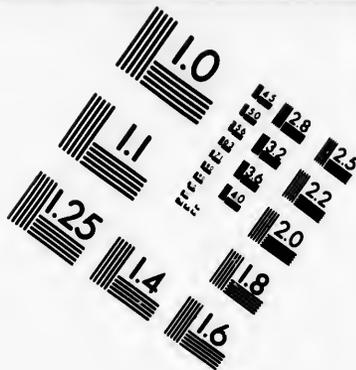
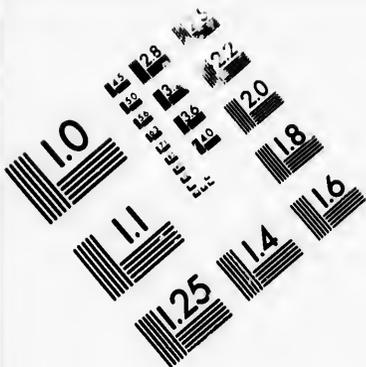
« Le 20 février (second voyage, 1793), je partis à toutes voiles sur l'île Owhyhee ; une brise sud-ouest nous permit de gouverner sur la baie de Kahtatoa.

» Je reçus à midi la visite du roi Tameamea. Son maintien annonçait la franchise, la gaieté, la bonté et ses dispositions généreuses.

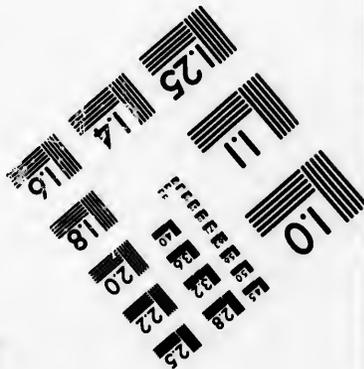
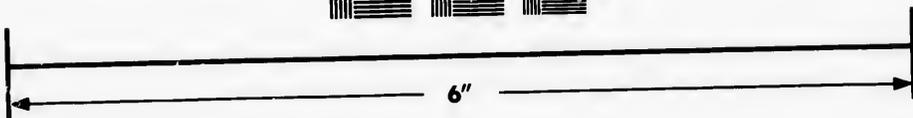
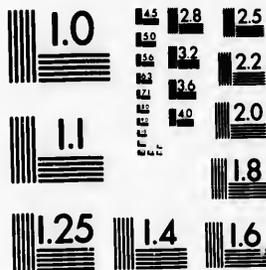
» Après les cérémonies d'usage et les protestations







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



» ordinaires d'amitié, Tameamea me dit que sa  
 » femme et plusieurs de ses parents et amis étaient  
 » dans sa pyrogue, le long du bord, et demandaient à  
 » être admis ; je le permis sur-le-champ et l'on me  
 » présenta la reine...

» La reine, qui paraissait avoir seize ans, faisait  
 » beaucoup d'honneur au goût de Tameamea, car  
 » c'était une des plus belles femmes que nous eus-  
 » sions jamais rencontrées sur aucune des îles des  
 » mers du Sud... Nous eûmes le plaisir de voir  
 » l'attachement passionné qu'ils avaient l'un pour  
 » l'autre, et qui se montrait dans toutes les occa-  
 » sions.

» Le 22 février, nous nous trouvâmes devant la  
 » baie de Korokakoa... Le roi monta à l'instant  
 » même sur le pont ; il me prit par la main et me  
 » demanda si nous étions sincèrement ses amis ; je  
 » lui répondis que oui.

» — Vous appartenez, — me dit-il, — au roi  
 » Georges. Dites-moi si ce monarque est également  
 » mon ami.

» Après une réponse satisfaisante de ma part, il  
 » me déclara qu'il était notre inébranlable bon ami,  
 » et, selon l'usage du pays, nos deux nez se touchè-  
 » rent en témoignage de la sincérité de nos déclara-  
 » tions. »

Le résultat de cette rencontre de nez fut la pièce  
 suivante, datée du 25 février 1794 :

« Tameamea, roi d'Owhyhee, et les principaux  
 » chefs de l'île, dans un conseil tenu à bord de la

» corvette de Sa Majesté Britannique *la Découverte*,  
» mouillée dans la baie de Korokakoa, et en pré-  
» sence de Georges Vancouver, commandant de la-  
» dite corvette, du lieutenant Peter Pujet, comman-  
» dant le navire armé *le Chatam*, et des autres offi-  
» ciers de *la Découverte*, après une mûre délibération,  
» ont, d'un accord unanime, cédé ladite île d'O-  
» whyhee à Sa Majesté Britannique, et se sont re-  
» connus eux-même sujets de la Grande-Breta-  
» gne. »

L'envoyé du roi d'Angleterre triomphait, comme on voit, en obtenant pour son maître le plus joli morceau peut-être de ce riche et vaste archipel. Toutefois il convient de dire ici que cette donation resta lettre morte, et que le roi Tameamea continua, non-seulement de rester maître absolu du territoire sur lequel il régnait, mais qu'il étendit son pouvoir sur l'archipel tout entier, dont il fit la conquête les armes à la main.

On a beaucoup vanté le courage des anciens, et le célèbre combat des Thermopyles, où Léonidas, à la tête de trois cents Spartiates, arrête les Perses, est cité encore aujourd'hui comme le plus noble exemple de vaillance et du mépris de la mort. Eh bien ! qu'on lise le fait suivant et qu'on dise si les Kanakes sont moins digne que les trois cents Spartiates des Thermopyles de passer à la postérité.

Ils étaient aussi trois cents. Acculés par Kamehameha sur les auteurs de Pavi, et n'ayant pour retraite qu'un immense précipice de mille pieds de

profondeur, il leur fallait ou se rendre ou mourir. Ils préféreraient mourir, et l'on vit, spectacle horrible et sublime, ces trois cents guerriers s'élançant tous ensemble dans le gouffre en poussant une dernière fois leur cri de guerre et de défi.

A partir de ce moment, Kamehameha régna sur toutes les populations des îles, et l'on peut dire qu'il fit un noble usage de son pouvoir absolu.

Le caractère de ce prince est digne d'étude : esprit juste, honnête et bon, il sut tirer un excellent parti de son pouvoir et des conseils que lui apportait la civilisation européenne. En même temps qu'il organisait ses forces navales et militaires, il encourageait chez son peuple l'agriculture et le commerce. Tous les Européens qui le visitèrent à cette époque font le plus grand éloge de son règne bienfaisant et doux.

Kamehameha avait un défaut pourtant ; un grand défaut, et le plus grand de tous peut-être pour un roi : il s'enivrait. Or, quand il avait bu, ce prince si bienveillant et si juste devenait injuste et féroce. Maintes fois ses deux premiers ministres, les Anglais Joug et Davis, avaient eu à se plaindre du résultat de cette intempérance, et un jour ils demandèrent respectueusement au roi de les laisser partir pour l'Angleterre, ne pouvant plus, dirent-ils, servir un monarque aussi follement passionné qu'il l'était pour le vin d'Espagne et l'eau-de-vie de France.

Le roi réfléchit un moment, et avec l'accent de la conviction :

— Eh bien ! — dit-il à ses ministres, — je ne boirai plus !

Je ne voudrais pas jurer qu'il tint parole dans la rigoureuse acception du mot ; mais s'il s'enivra depuis ce jour mémorable, ce fut en cachette, et il n'en survint jamais rien de désagréable pour aucun de ses sujets. C'était le principal.

Kamehameha, sans renoncer aux pratiques religieuses de ses aïeux, abolit tous les usages cruels que les idées superstitieuses entretenaient dans le peuple, et dont le plus exécrable consistait à immoler des victimes humaines.

Pourquoi faut-il que les religions, qui ont toutes pour base la morale et le culte des vertus, entraînent fatalement les hommes à commettre les crimes les plus monstrueux qui se puissent imaginer ? Les Hindous ont cru longtemps être agréables à Dieu en immolant des hommes, et aujourd'hui encore l'association des thugs, ou assassins religieux, exercent partout où ils le peuvent leur pieux ministère, en étrangeant indistinctement tous ceux qui leur tombent sous la main.

Les Carthaginois sacrifièrent dans un jour à Saturne deux enfants issus de la haute noblesse.

Les Latins égorgeaient devant les autels du même dieu des hommes, dont ils jetaient ensuite les cadavres dans le Tibre.

Tous les ans, au mois de janvier, les Danois et leurs voisins, aussi barbares qu'eux, sacrifiaient à leurs divinités quatre-vingt-dix-neuf hommes et un

nombre égal de chevaux et de coqs pour obtenir la guérison des maïades.

Les Germains, les Suédois, les Goths et les autres peuples du Nord faisaient des sacrifices humains, qu'on trouve également en usage dans la Gaule, en Chine, en Afrique et en Amérique.

« Il est avéré, » dit M. Clavel, le savant auteur de l'*Histoire pittoresque des religions*, « que presque tous les peuples ont sacrifié des victimes humaines à la divinité. Bien que les législateurs hébreux ne soient point explicites à cet égard, cependant nulle part dans la Bible le sacrifice d'Abraham n'est considéré comme un fait anormal, et pourtant ce livre fait pressentir le sacrifice religieux et sanglant qui devait s'accomplir sur le Golgotha. »

Chaque peuple a sa tradition sur l'origine du monde. Celle des Hawaïens n'est pas plus ridicule que beaucoup d'autres. La Genèse kanake rapporte que l'océan remplissait l'immensité de l'espace, qu'un oiseau gigantesque s'abattit sur les eaux et y pondit un œuf, qui, fécondé par le soleil, produisit les îles que nous appelons Sandwich. Presque aussitôt ce miracle accompli, on vit arriver dans une pirogue, véritable arche de Noé, un homme, une femme, un porc, des poules, des chèvres, des oiseaux de toutes les espèces, etc., qui s'établirent à l'est de l'île principale, sur le bord de la mer.

Pour en revenir à Kamehameha, dont la mort eut lieu en mai 1819, se sentant sur le point d'expirer, il fit appeler son fils Rio-Rio et lui donna de prou-

dents conseils : « Je te laisse, » lui dit-il, « un pays qui doit suffire à ton ambition : tu le conserveras si tu es sage ; tu le perdras si tu cherches à l'agrandir. Les chefs qui t'entourent te seront fidèles à la condition que tu seras juste. Ne te presse jamais de punir une faute commise par des étrangers ; souffres-en même une seconde ; ne sévis qu'après une troisième attaque. Adieu ! »

Rio-Rio écouta les sages conseils de son prédécesseur au trône des Kanakes, et gouverna sous le nom de Kamehameha II. Sous son règne les missionnaires chrétiens eurent une grande influence, et ce monarque se convertit lui-même au christianisme. Étant parti pour Londres avec sa femme, ils y moururent tous deux après un séjour d'un mois.

Karaï-Mokon fut nommé régent en 1824.

Le 6 janvier 1825, Kainike-Ouli, âgé de dix ans, frère cadet du dernier roi mort, est proclamé roi sous le nom de Kamehameha III.

La régence dura jusqu'en 1833.

Dumont-Durville, dont la fin tragique sur le chemin de Versailles de la rive gauche excite encore tous les regrets, eut occasion de voir ce jeune monarque une dizaine de fois après son avènement au trône. Voici en quels termes il en parle :

« Kamehameha III, âgé de dix-neuf à vingt ans, donne les plus belles espérances. Doué de dispositions heureuses, spirituel, bon, impartial, généreux, il deviendra un grand roi s'il est bien conseillé. »

Voilà pour le moral. Au physique :

« Kamehameha III était un beau jeune homme, grand, de figure gracieuse et ouverte, de manières agréables et polies... Mais ce qui séduisait le plus dans ce roi polynésien, c'était la dignité, la noblesse de ses manières ; l'héritier présomptif d'une couronne européenne, préparé au cérémonial des cours, n'aurait pas eu plus de convenance, plus d'aplomb et plus de grâce... A mes yeux, Kamehameha III promet un digne continuateur au Napoléon d'Hawaï, à son aïeul le grand Kamehameha I<sup>er</sup>. Le jeune souverain complétera l'œuvre de civilisation commencée. »

Plus loin le navigateur, frappé des progrès étonnants de la civilisation dans ce pays, s'écrie avec l'accent de l'enthousiasme :

« C'était pourtant le même peuple que Cook avait trouvé sauvage il y a soixante ans ! Quelle étonnante et prompte transformation, quels résultats prodigieux ! Quelle aptitude merveilleuse à oublier la vie ancienne pour accepter la vie nouvelle ! Au lieu de huttes, un palais ; au lieu de sauvages armés de flèches, une milice régulière ; puis une cour, une salle magnifiquement meublée, une audience dans toutes les règles ; c'était à en rester stupéfait ! »

Sous ce dernier règne, en effet, la civilisation a continué son œuvre de progrès ; le christianisme a définitivement pris la place du paganisme ; l'œuvre politique s'est perfectionnée ; une constitution ré-

gulière fut établie en 1840 et en 1852, et fonctionne aujourd'hui sur les bases suivantes :

Monarchie constitutionnelle ;

Deux chambres ;

1<sup>re</sup> chambre des nobles ou chefs ;

2<sup>e</sup> chambre des représentants ;

Ces derniers sont nommés à l'élection par le peuple.

A seize ans, tous les sujets hawaïens ont le droit de voter.

Il faut que les lois passent aux deux chambres pour être admises à la signature royale.

Le roi a la prérogative d'admettre ou de refuser les lois votées par les chambres.

Quatre ministères fonctionnent.

1<sup>er</sup>. Ministère des affaires étrangères ;

2<sup>e</sup>. Ministère des finances ;

3<sup>e</sup>. Ministère de l'intérieur ;

4<sup>e</sup>. Ministère de l'instruction publique.

Il n'y a pas de ministère de la guerre.

Après avoir assis son royaume sur ces bases libérales, Kamehameha est mort sans enfant, le 15 décembre 1854.

Il avait adopté Alexandre Siholiho, né le 9 février 1834, qui lui succéda le 16 décembre 1854 sous le nom de Kamehameha IV.

C'est lui qui gouverne aujourd'hui.

Au physique, Kamehameha IV, qui est âgé de vingt-huit ans, est un fort bel homme, à physionomie ouverte et intelligente. Il est svelte, ses yeux

sont grands et doux, et ses lèvres légèrement épaisses indiquent seules la race polynésienne.

Au moral, il n'est pas moins remarquable. Son éducation est parfaite; il parle avec facilité plusieurs langues, et les discours politiques qu'il a prononcés et dont nous avons le recueil sous les yeux attestent chez ce jeune roi beaucoup de bon sens, des aperçus élevés, et l'amour de la liberté, première condition de la prospérité de ses peuples. Son caractère est aimable et doux. Politique habile, il prend l'initiative des mesures importantes, et sait mettre à profit, pour les suivre ou pour les rejeter, les exemples de la politique européenne. Il a visité les principales capitales de l'ancien monde; il est venu à Paris peu de temps avant de monter sur le trône.

Le premier ministre actuel, M. R.-C. Wyllie, est d'origine écossaise; sa vie est consacrée à la prospérité du royaume. Travailleur infatigable, esprit juste et éclairé, il aura contribué pour une large part aux progrès obtenus dans ces dernières années.

Kamehameha IV a épousé, en 1856, une jeune et jolie femme, fille du chef Naca et de son épouse Kekela.

La reine est aujourd'hui âgée de vingt et un ans, d'un esprit cultivé et d'un cœur excellent.

Voici un fait qui le prouve.

Il y a peu d'années, la ville de Honolulu n'avait pas encore d'hospice, et les malades étaient abandonnés à la charité publique. La reine résolut de doter la capitale du royaume d'un hôpital. Elle vi-

sita les principaux habitants, et en moins d'une semaine elle avait recueilli une somme de cent mille piastres, environ cinq cent dix mille francs.

L'hôpital fut immédiatement construit.

Profondément modifiée par la civilisation, la population kanake est devenue douce et intelligente. L'instruction est l'objet de la sollicitude constante du gouvernement.

Dans ce royaume, né d'hier à la civilisation, tous les enfants doivent, sous des peines fixées par la loi, suivre les cours élémentaires d'éducation. Cette mesure a porté ses fruits, et nous pouvons affirmer, pièces officielles en main, qu'on ne trouverait pas aujourd'hui, non-seulement à Honolulu, mais dans tout l'archipel, un enfant kanake de l'un ou l'autre sexe qui ne sût lire et écrire dans la langue du pays et en anglais.

Combien se passera-t-il d'années encore avant que la nation la plus civilisée du monde, à ce qu'on assure, la France, se montre sous ce dernier rapport à la hauteur de la civilisation de ce peuple qui mangeait ses prisonniers il n'y a pas quatre-vingts ans, et immolait des victimes humaines à ses dieux de terre glaise ?

Parlez-moi des sauvages pour devenir civilisés quand ils veulent bien s'en donner la peine !

En 1822, le premier livre hawaïen était imprimé à Honolulu ; aujourd'hui, tout le monde sait lire dans l'archipel, et lire dans deux langues ; sans compter que le français est parlé généralement dans

les Sandwich, comme en Russie et comme un peu partout, par les personnes qui se piquent d'appartenir à la bonne société.

Disons encore, comme dernier renseignement, que la cour est protestante dans le royaume hawaïen, avec les deux tiers de la population ; l'autre tiers seulement est catholique.

Et maintenant que nous avons rectifié l'erreur commise au sujet de la représentation du *Trovatore*, — erreur très-peu importante, après tout, — que nous avons esquissé l'histoire du peuple hawaïen, et que nous avons rendu justice au roi, à la reine et au peuplekanake tout entier, il ne nous reste plus qu'un vœu à formuler : c'est que l'habile chef d'orchestre d'Honolulu ait enfin un orchestre à diriger.

vi  
ni  
me  
ce  
sy  
pr  
tri  
les  
se  
do  
di  
re

# LE JAPON

SES COUTUMES ET SES MŒURS.

---

## I

### LA RELIGION AU JAPON.

Les Japonais, qui professent le bouddhisme (*une vieille religion qui a plus de 3,000 ans*), ont une trinité divine (Bouddha, Dharma et Sâkya), une vierge mère, le paradis pour l'âme des élus ; l'enfer pour celle des réprouvés, et le purgatoire par la métemp-sycose. Dans le bouddhisme, il y a un pontife suprême et infaillible en matière de doctrine : des patriarches chargés du gouvernement spirituel dans les provinces ; un conseil de prêtres supérieurs qui se réunissent pour désigner le souverain pontife, et dont les insignes mêmes rappellent ceux de nos cardinaux ; des couvents de moines et de religieuses qui ressemblent beaucoup aux nôtres, et parmi lesquels

j'ai remarqué l'ordre si riche des frères mendiants ; des prières pour les morts, l'intercession des saints, le jeûne et les macérations, les reliques vénérées par les fidèles, le baisement des pieds, les génuflexions, les litanies, les processions dans l'intérieur des temples et dans les rues, avec cierges allumés, encens brûlé, musique, reposoir, cortège de jeunes filles vêtues de blanc et jonchant le sol de feuillages et de fleurs ; l'eau lustrale, le culte des images, les pèlerinages, le symbole de la croix allié à l'architecture et aux ornements des temples, etc., etc. ; sans compter une foule de miracles à l'un desquels nous devons la création de ce délicieux arbrisseau dont nous savourons l'infusion parfumée et qu'on appelle thé.

En ce temps-là (519 de notre ère) vivait au Japon un pieux ermite du nom de Darma. Le saint homme se nourrissait exclusivement d'herbes et de racines, mais il se trouvait heureux ainsi, parce qu'il était rempli de l'esprit de Bouddha.

Nuit et jour il méditait, et, pour ne point interrompre cette utile occupation, il avait fait vœu de ne jamais s'abandonner au sommeil. Ce vœu était téméraire, et Darma, malgré tous ses efforts pour résister à cette loi de la nature, s'endormit un jour profondément. Quand il se réveilla, il demanda pardon au ciel d'un acte si coupable, et, pour s'en punir autant que pour ne pas être exposé à retomber dans la même faute, il s'arracha les paupières.

Bouddha ne pouvait laisser sans récompense un pareil hommage rendu à sa puissance infinie, et,

dans son inépuisable bonté, voici la surprise qu'il ménagea au bon ermite :

Le lendemain, quand celui-ci, les yeux sans paupières, revint au lieu même où il s'était soumis à cette dévote opération, il vit, quoi ? que ses paupières, qu'il avait dédaigneusement jetées par terre comme un objet inutile et dangereux, avaient été métamorphosées en arbrisseaux. Naturellement il voulut goûter les feuilles de ces arbrisseaux (vous et moi nous en eussions fait autant à sa place). Il en porta donc quelques-unes à sa bouche, et tout aussitôt il éprouva une agitation extraordinaire qui lui inspira de la gaieté, lui dégagea le cerveau et le rendit plus propre à la contemplation.

Et voilà comment l'usage de cette plante précieuse s'est répandu partout, par la volonté de Bouddha, et grâce au plus délicieux des miracles.

Les Japonais ont aussi la confession auriculaire. Voici comment elle se pratique dans certains cas.

Parmi les confréries qui dépendent directement du pape bouddhiste se trouve celle des *jamabos*, dont le nom signifie littéralement soldats des montagnes. « Le principal objet de l'institut des *jamabos*, » dit Clavel, « est de combattre pour la cause des dieux et pour la défense de la religion. On les voit constamment occupés à franchir les cimes des monts les plus escarpés. Les pénitents se rendent auprès d'eux en pèlerinage pour se faire absoudre de leurs péchés, mais ils n'obtiennent ce résultat qu'après s'être soumis à de dures austérités. Ce sacrifice préalable

accompli, on les conduit sur le faite d'un rocher, où leur confession doit avoir lieu. Une poutre est engagée dans le flanc de ce rocher ; à l'extrémité de la poutre, qui s'avance au-dessus d'un précipice, sont suspendus les deux plateaux d'une balance ; le pénitent est placé dans l'un de ces plateaux ; dans l'autre on met un contre-poids. Alors commence la confession. Il faut qu'elle soit complète et sincère. S'il arrive au pénitent de dissimuler quelqu'une des fautes qu'il a commises, et que les jamabos qui l'interrogent en conçoivent le moindre soupçon, ils enlèvent le contre-poids en agitant violemment la balance, et lancé hors du bassin où il se trouvait en équilibre, le pénitent tombe dans le gouffre ouvert sous ses pieds <sup>1</sup>. »

Nous nous bornons à constater ces similitudes entre le bouddhisme et le christianisme, sans chercher à les expliquer ; mais elles sont telles que les premiers missionnaires qui pénétrèrent au Japon se crurent au premier abord en plein christianisme.

Voici encore quelques-uns des prodiges opérés par Bouddha (*il y a trois mille ans*), et qu'on cite

<sup>1</sup> A l'appui de tout ce qui précède, voir les ouvrages suivants : *Histoire pittoresque des religions*, par F.-T.-B. Clavel, 1844 ; *Japan and her people*, by Andrew Steinmetz, esq. London, 1859 ; — *Epistolæ japonicæ*, 1570 ; — *Histoire ecclésiastique du Japon*, par le père François Solier, 1627 ; — *Voyages aventureux*, Ferd. Mendez Pinto, 1628 ; — *History of Japan*, Kampfer, 1727 ; — *Narrative of my captivity in Japan*, Golownin, 1818 ; — *Cérémonies usitées au Japon*, Titsingh, 1819 ; — *His pilarinage*, Pierchaz, 1617 ; — *Japan, voorgesteld in schorten*, Meytan, 1830.

avec vénération à trente-cinq jours de voyage de Paris.

Tantôt il prend la forme d'un poisson, sort du fleuve qui le recéloit, et pendant douze ans nourrit les hommes de sa chair ; tantôt il fait présent d'un de ses yeux à un aveugle : un œil, cela se donne volontiers.

Les missionnaires bouddhistes firent, après leur maître, un excellent usage des miracles. C'est par un miracle que le bouddhisme s'introduisit en Chine, où le brahmanisme tenait bon, cherchant à discréditer les miracles des autres par les siens, qu'il prétendait seuls vrais et authentiques.

Voici le miracle des missionnaires bouddhistes en Chine. Ayant vainement essayé de convertir la cour du Céleste-Empire à la foi nouvelle, ils furent jetés en prison pour y mourir de faim. Mais eux, pas maladroits, récitèrent la prière appelée *Mahá pradjn hára mitá*, et à l'instant même une vive clarté illumina leur cachot. Un génie de couleur d'or, d'une taille démesurée, armé d'une massue, vint enfoncer les portes et délivrer les prisonniers. Effrayé d'un pareil prodige, l'empereur Chi-houang-ti ordonna qu'on rendît la liberté aux prisonniers, fortement ébranlé dans ses convictions et ne sachant plus trop à quel saint se vouer.

Ce miracle n'avait réussi qu'à demi.

Les historiens chinois racontent dans les termes suivants l'adoption officielle du bouddhisme dans le Céleste-Empire.

Ming-ti, de la dynastie des Han, eut un songe dans lequel il vit un homme de couleur d'or (c'est évidemment la couleur favorite de Bouddha), d'une taille élevée, la tête environnée d'une auréole blanche, lumineuse, voler dans l'air au-dessus de son palais. Il consulta sur ce songe des hommes compétents. On lui répondit que dans les contrées occidentales il y avait un puissant génie nommé Fo, à qui les peuples rendaient un culte religieux. En conséquence, l'empereur chargea un grand officier et un lettré d'aller avec plusieurs autres personnages notables dans l'Hindoustan prendre des informations à ce sujet, dessiner des temples et recueillir des préceptes. Le grand officier s'adressa aux samaniéens et revint avec deux d'entre eux. C'est alors que le royaume du Milieu (la Chine) commença à observer l'usage des genuflexions. Un prince de Tehou, nommé Yng, fut le premier à embrasser la religion nouvelle. Il s'était procuré le livre de Fo, en 42 chapitres, et des images de Sâkya (Fo ou Bouddha). Ming-ti fit peindre des représentations religieuses et les plaça dans la tour de la Pureté. Le livre sacré fut déposé dans un édifice en pierre près de la tour de Lan; et comme, en revenant à Logang, le grand-officier avait posé ce livre sur un cheval blanc, on construisit un monastère que l'on nomma le temple du Cheval-Blanc. Mateng et Tchou-fa-lan passèrent leur vie dans le monastère.

A partir du moment où l'empereur des Chinois fut gratifié de ce songe miraculeux, le bouddhisme ne

fit que croître et embellir. Toutefois il fut un temps où, d'après les Bouddhistes, Bouddha, voulant éprouver son Église, permit à un grand nombre de Chinois de se montrer tièdes envers la vraie religion et de critiquer certains actes de ses ministres. Il s'organisa alors de pieux pèlerinages dans le but de raffermir la foi chancelante.

Les pèlerins visitèrent tour à tour, dans un voyage qui dura plusieurs années, tous les endroits qui avaient été témoins des miracles de Bouddha, de ses macérations, de ses artifices. Dans l'Hindoustan, ils s'agenouillèrent et prièrent sur le lieu même où le Dieu s'incarna sous les traits d'un simple mortel, Sâkya. A Bénarès, ils se réjouirent de la prééminence que le bouddhisme avait obtenue sur le brahmanisme. Mais cette dernière religion avait de trop profondes racines pour n'être pas vivace, et ils se massacrèrent mutuellement.

Les religieux bouddhistes n'oublièrent pas, en vue des biens à venir du spirituel, les biens présents du temporel. Ils songèrent à étendre leur puissance et à s'enrichir. L'empereur Wou-ti, s'étant converti à leur croyance, abdiqua, se fit moine bouddhiste et alla se réfugier dans un monastère. Là, il se fit raser la tête, se couvrit d'un vêtement grossier, et ne prit pour aliments que des herbes et du riz. Le peuple, peu satisfait de la conduite de l'empereur, l'obligea de jeter le froc aux orties et de reprendre la couronne. Pour déterminer les religieux à laisser partir un hôte si illustre, l'État fut contraint de leur payer

une somme considérable en or. A cette époque, les bouddhistes possédaient en Chine treize mille couvents, avec des biens considérables. C'est beaucoup sans doute pour de modestes religieux, mais on n'est pas parfait.

Nous venons de voir que les moines de Bouddha se firent payer très-cher pour laisser l'empereur Wou-ti reprendre son sceptre; ils ne se firent pas payer moins cher pour empêcher de quitter le sien et de se faire religieuse une femme qui régnait alors dans le nord de la Chine. Les dignitaires de l'Église de Bouddha lui persuadèrent qu'elle gagnerait bien plus sûrement le ciel en ne se faisant pas religieuse et en restant sur le trône, à la condition toutefois qu'elle ferait élever un monastère où mille moines seraient entretenus à ses frais. Cet édifice fut construit; il se composait de neuf tours et n'avait pas moins de neuf cents pieds de haut. On l'appela le séjour de la paix universelle.

Ce couvent, où tant de moines étaient très-bien entretenus, rendit jalouse une autre princesse bouddhiste, l'impératrice Wou-heou, qui chargea son moine favori de présider à la construction de deux édifices bouddhiques, dont l'un s'appellerait le temple de la Grande-Lumière, l'autre le temple du Ciel. Dix mille ouvriers furent employés à ériger ces monuments, et la dépense s'éleva si haut que les trésors de l'empire en furent épuisés. N'importe, l'essentiel pour l'impératrice Wou-heou était d'éclipser sa rivale, de s'ouvrir les portes du ciel et d'être agréable

à Hoaï-y, son moine favori. Le temple du Ciel, auprès duquel nos églises catholiques ne sont que des baraques, avait cinq étages d'une hauteur et d'une magnificence sans égales.

Voici quelques chiffres qui ne manquent pas d'intérêt. En 845 de notre ère, Wen-tsong ordonna le dénombrement des samanéens de l'empire. Ce travail fit connaître qu'il existait 4,660 temples et monastères autorisés par les empereurs, et 40,000 construits et entretenus par les particuliers; que le nombre des religieux et des religieuses vivant dans ces édifices s'élevait à 260,500; que leurs terres et domaines étaient immenses et d'une valeur inappréciable; enfin qu'ils possédaient 150,000 esclaves. Wen-tsong considéra cet état de choses comme dangereux pour l'empire; en conséquence, il décréta la destruction de tous les temples bouddhiques et des couvents qui en dépendaient, la sécularisation des religieux des deux sexes nés dans le pays, l'expulsion des religieux étrangers, l'affranchissement des esclaves et l'assujettissement des propriétés à l'impôt. Toutefois, comme gage de son esprit de tolérance, il permit qu'il subsistât dans les deux cours de Lo-yang et de Sin-gan-fou, comme dans chacune des provinces de l'empire, un nombre déterminé de monastères et de religieux samanéens, lesquels seraient placés sous la surveillance immédiate de mandarins spécialement préposés à cet objet.

Mais ces mesures si sages n'affaiblirent que pour un temps le bouddhisme chinois. La persévérance

de ses prêtres triompha de tous les obstacles, et le bouddhisme règne aujourd'hui sans entraves sur la majeure partie de la population.

Les adeptes de cette croyance voient dans son triomphe une preuve évidente de la protection du ciel. Les brahmanistes y voient une de ces épreuves passagères qui ne font qu'accroître définitivement la puissance de la vraie religion, qui pour eux est naturellement la leur, et ils ne s'en effrayent pas. Moi qui ne suis ni bouddhiste ni brahmaniste, je ne vois dans tout cela qu'un conflit d'intérêts divers, et je crois apercevoir dans chaque camp deux grandes catégories d'hommes : les dupeurs et les dupes, les ambitieux et les imbéciles.

Nous ne suivrons pas le bouddhisme dans ses nombreuses croyances. Tout ce que l'imagination peut inventer de merveilles, les unes poétiques, les autres extravagantes, la plupart absurdes, se trouve entassé dans cette religion. On pourrait assurément remplir un volume entier des fantastiques tableaux qu'ont tracés les fondateurs du bouddhisme, et qui, suivant eux, représentent les vérités éternelles révélées par la divinité en personne. Il y a les chapitres sur la formation et l'anéantissement du monde, sur la division de la terre en quatre parties distribuées autour du mont Méron, qui occupe le centre même du globe ; sur les quatre couches souterraines, sur les âges humains, sur les rois de la terre, sur les sept choses précieuses, sur l'achèvement de la période actuelle qui doit durer deux cent trente-six

millions d'années. Cent cinquante et un millions deux cent mille sont déjà écoulées.

Quand la vie de l'homme, aujourd'hui de cent ans, disent les livres sacrés, ne sera plus que de trente ans, alors la pluie du ciel cessera, les fleuves seront taris, les plantes ne pourront plus renaître, la terre sera désolée par une immense dépopulation. Quand la vie n'aura plus qu'une durée de vingt ans, des maladies mortelles viendront réduire encore le nombre des hommes ; puis, lorsque la vie aura atteint sa plus étroite limite, qu'elle ne sera plus que de dix ans, les malheureux échappés à tant de causes de destruction, se livreront des combats acharnés ; tout ce qui est dans la nature, les arbres, les pierres, les ossemens même des victimes qui auront antérieurement succombé deviendront entre leurs mains des instruments de mort. En cet instant terrible apparaîtra Bouddha, qui régénérera le monde, et la vie de l'homme reprendra sa progression ascendante.

Après ces chapitres, dont nous ne pouvons guère ici que rappeler les titres ou donner la substance, viennent ceux qui traitent des mondes supérieurs, de l'âme, de la classification des dieux, qui se divisent en plusieurs classes, parmi lesquels figure le dieu des enfers, et au-dessus desquels règne l'Être suprême, esprit universel et indestructible, créateur de toutes choses. Il faut encore citer les translations dans les mondes supérieurs, les dix puissances, les saints du paradis, l'incarnation de Bouddha, qui n'est pas

l'Être suprême, bien qu'il soit considéré comme divin, et se compose d'une trinité mystérieuse; le paradis, qui se divise en plusieurs étages ou contemplations, affectées à l'âme des trépassés, suivant leur degré de pureté. Nous remarquons les catégories suivantes : le *ciel sans nuages*, le *ciel de la vie heureuse*, le *ciel des grandes récompenses*, le *ciel où il n'y a pas de réflexion*, le *ciel sans fatigue*, le *ciel du terme de la pensée*, le *ciel où l'on voit tous les mondes*, le *ciel où tout est manifesté*; enfin le *ciel du suprême seigneur*.

Plusieurs théologiens avancent qu'au-dessus des vingt-huit cieus dont ceux que nous venons de nommer font partie, il y en a d'autres encore; mais cela n'est pas bien prouvé, personne n'y étant jamais allé.

Tels sont, disent les livres sacrés, les lieux de félicités réservés aux êtres qui sont parvenus à se détacher des liens de la matière et à acquérir, par leurs bonnes œuvres et par la contemplation, des degrés de pureté plus ou moins avancés.

Le bouddhisme, qui admet l'égalité des hommes devant Dieu, ouvre à tous, grands ou petits, riches ou pauvres, l'accès de la béatitude éternelle.

Mentionnons pour mémoire le purgatoire, qui n'offre qu'un intérêt médiocre, et arrivons à l'enfer des bouddhistes, qui ressemble beaucoup à celui de Dante.

L'enfer se subdivise en seize catégories de lieux de supplices, ou, si l'on veut, en seize enfers,

dont huit brûlants et huit glacés. En outre, à chacun de ces enfers principaux sont attachées seize petites succursales, où les damnés sont soumis graduellement aux souffrances suprêmes qui leur sont finalement réservées.

Dans la première des seize succursales de chaque enfer central, on applique aux damnés le supplice du sable. Un vent enflammé souffle incessamment sur un sable très-fin, l'échauffe horriblement, et le pousse sur la peau des patients qui hurlent.

Dans le second enfer, des boules de fer creuses remplies d'excréments brûlants crèvent d'elles-mêmes comme des bombes asphyxiantes.

Mais quel *crescendo* de supplices il reste encore à endurer!

Dans la troisième succursale, les réprouvés sont étendus sur du fer chaud, et y sont fixés au moyen de cinq cents clous qui leur percent les mains de part en part, les pieds et tout le corps.

Dans la quatrième succursale, ils n'ont pour toute nourriture que du cuivre fondu; c'est peu tonique.

Dans la cinquième succursale, les démons rafraichissent leurs hôtes au moyen de petites boules de fer rougies à blanc qu'ils leur font avaler comme on avale des pilules.

Dans la sixième succursale, on jette les condamnés dans une chaudière de liqueur bouillante.

Dans la septième succursale, il n'y a que la nature de la liqueur qui change:

Dans la huitième succursale, ils ont tout le corps pressé entre d'énormes pierres qui les réduisent en bouillie.

Dans la neuvième succursale, on les force à se baigner dans du sang et des matières purulentes qu'ils avalent en respirant.

Dans la dixième succursale, ils ont le corps calciné.

Dans la onzième succursale, un immense fleuve de cendres coule sur eux et leur cause à la fois dix mille douleurs. Le chiffre est gentil.

Dans les autres succursales ils sont plus maltraités encore.

Cela fait rire parce que cela est insensé.

Je fais grâce au lecteur des grands enfers, auxquels ceux que nous venons de voir servent de préparation. Là, les réprouvés se ruent les uns sur les autres et s'entre-déchirent. S'ils meurent de leurs blessures, c'est pour ressusciter aussitôt et se faire attacher des chaînes incandescentes par la bande des diabolins qui les décapitent, leur scient le corps et les chatouillent d'une certaine façon qui fait fondre et ruisseler la moelle de leurs os.

Dans les enfers glacés, les corps des damnés se couvrent de rides et de gerçures; leurs chairs s'épanouissent comme la fleur du nénuphar bleu; quelquefois elles se contractent et prennent la couleur du nénuphar rouge; ou bien leurs os dépourvus de leur enveloppe se montrent à nu, et offrent l'aspect d'un nénuphar blanc.

Les bouddhistes pensent qu'il n'est point nécessaire de comprendre le sens des prières pour qu'elles soient agréables à la divinité, et que l'important est d'en dire beaucoup. Ils sont même convaincus qu'il n'est pas besoin pour plaire à Bouddha de réciter les prières, et qu'il suffit de regarder vaguement le papier où elles sont écrites.

De là une invention très-originale au moyen de laquelle il prie à la mécanique.

On appelle cet appareil *roue à prières*.

Ce sont des boîtes cylindriques ou à plusieurs angles dont la surface est couverte de prières écrites en caractères d'or, et qu'on fait mouvoir comme on joue de la serinette. Chaque tour de roue est compté pour le pénitent à l'égal d'une prière parlée. C'est une question de poignet : le plus agréable à Dieu est celui qui tourne le plus longtemps et le plus vite la manivelle.

Des pénitents aisés ont des *roues à prières* établies sur une grande échelle et mues par des moulins à vent ou à eau. Rien de plus commode ; on sauve ainsi son âme sans même se donner la peine de faire aller la mécanique et tout en vaquant à ses affaires.

Mais je crois que pour obtenir la permission de se servir des roues à prières, il faut payer une certaine somme d'argent aux prêtres de Bouddha.

Certains couvents au Japon sont renommés pour les reliques qu'ils renferment, et attirent de nombreux pèlerins. Dans ces couvents, on vend des

images de la divinité spécialement honorée dans le monastère. Ces images ont pour effet de racheter les péchés que l'on a pu commettre. Il se fait un commerce très-lucratif de ces saintes images bouddhistes.

Mais la plus précieuse de ces reliques, sans comparaison, est une dent canine de Bouddha lui-même.

Les aventures de cette dent exceptionnelle méritent d'être consignées.

Cédée par le roi du Bengale au roi de Ceylan en retour de riches présents, elle fut enfermée dans un temple bâti tout exprès pour la recevoir. La dent sacrée devait subir la loi de l'instabilité des dents humaines. Les Malabares s'étant emparés de cette île six cents ans plus tard, persécutèrent le bouddhisme et traitèrent la dent divine à l'égal d'un vil chicot. Mais un siècle s'était à peine écoulé que les Malabares étaient obligés d'abandonner Ceylan. La dent vénérée, miraculeusement retrouvée, reprit sa place d'honneur dans le temple qui lui était consacré. Les Portugais à leur tour s'en rendirent maîtres dans la dernière moitié du seizième siècle de notre ère.

On offrit à Constantin de Bragance, le chef des Portugais, des sommes considérables pour racheter cette dent; rien ne put le toucher. Comme catholique, il s'indigna de voir rendre un pareil hommage à une simple canine : il fit apporter un brasier et la réduisit en cendres publiquement, aux yeux des Chingulais pénétrés d'indignation et d'horreur pour

un semblable sacrilège. Ce Portugais était un niais; comment n'a-t-il pas deviné que cette dent était indestructible, et que tant qu'il y aurait une canine quelconque, celle-là ne serait pas ravie à l'adoration des fidèles? Mais il y a des gens qui ne comprennent rien. Le lendemain, les prêtres de Bouddha retrouvèrent cette dent dans une fleur de lotus.

Depuis, les Anglais s'en sont emparés et n'ont voulu la céder à aucun prix. Qu'ils y prennent garde : une dent de perdue, deux de retrouvées, et Bouddha en avait trente-deux, ce qui doit combler d'espoir bon nombre de bouddhistes.

Maintenant un mot sur le temple de Koubosi, érigé dans la ville de Nara, ancienne résidence des empereurs du Japon. Voici la description que nous en avons lue. Ce temple est précédé de trois immenses cours. On entre de l'une dans l'autre par de superbes escaliers. Dans la première cour, on remarque deux statues colossales armées de massues. La porte du temple est gardée par deux lions gigantesques. La statue de Bouddha, flanquée de deux autres statues d'une hauteur prodigieuse, occupe le fond du temple. En avant sont rangées en amphithéâtre, et de taille graduée, une multitude d'autres statues dont le nombre s'élève à trente-trois mille trois cent trente-trois.

Le terrain sur lequel est construit ce temple magnifique renferme de splendides jardins, où sont distribuées symétriquement de petites collines artificielles couvertes des plus belles fleurs du pays. Dans

le voisinage du temple principal s'élèvent plusieurs petites chapelles et de vastes bâtiments, affectés soit à l'habitation des prêtres, soit à leurs assemblées. Ajoutons qu'une bibliothèque précieuse est attachée à ce temple.

Comment s'étonner que devant de pareilles splendeurs les ambassadeurs du Japon ne s'extasient pas à la vue de nos églises?

Nous avons dit que le symbole de la croix se trouvait mêlé à l'architecture religieuse du Japon. Beaucoup de temples bouddhistes sont cruciformes en effet, et la croix apparaît dans les ornements sculptés et sur les tombeaux. Ce que nous avons lu relativement à ce symbole nous a paru obscur, et nous pouvons dire seulement que, dans tout le Japon, on voit sur le bord des routes des croix en bois qui servent de potence aux criminels. Ils y sont attachés avec des lianes et exposés ainsi un certain temps, après quoi on leur donne la mort en les perçant d'une lance.

Sur ce, je prie Bouddha, qui fut un législateur plein de sagesse, de me pardonner cette excursion humoristique à travers son domaine spirituel, et de recevoir ici l'expression de mon profond respect pour tout ce qui, dans le bouddhisme, comme dans toutes les autres religions, ressort de la morale pure, et qu'on peut résumer par un seul mot : Fraternité.

Passons à l'amour au Japon.

## II

## L'AMOUR AU JAPON.

Tous les voyageurs font l'éloge, non-seulement des qualités morales du beau sexe dans l'empire de l'Est, mais aussi de ses charmes physiques. Les Japonaises, sans être précisément belles, sont généralement douées d'un visage très-sympathique. Leur peau n'est pas blanche comme celle des Européennes, mais on s'habitue à sa nuance olivâtre. Leurs gestes sont empreints d'une grâce naturelle pleine de distinction.

Quant à leur costume, il est à peu près le même que celui des hommes ; il consiste en une série de robes longues et très-amples portées les unes par-dessus les autres. Dans les classes inférieures, ces robes sont en simple calicot. Les gens aisés les portent en soie. Les nobles font tisser dans l'étoffe le dessin des armes de leur famille. Quelquefois ils se contentent de le reproduire par une broderie qui leur couvre le dos et la poitrine. Une ceinture, plus large pour les femmes que pour les hommes, faisant deux fois le tour du corps et s'attachant par un large nœud, soutient toutes ces robes. Le nœud de la ceinture sert à faire distinguer les femmes mariées de celles qui ne le sont pas.

Les manches japonaises sont d'une longueur et

d'une largeur qui nous paraîtrait bien embarrassante. Les demoiselles surtout les portent traînant jusqu'à terre. Une partie de la manche gauche est cousue en forme de poche, et c'est dans cette poche que les Japonais renferment les petits morceaux de papier qui leur ont servi de mouchoir, en attendant qu'une occasion favorable se présente pour s'en débarrasser.

Chez les femmes, les broderies qui ornent les robes sont plus nombreuses et plus riches que chez les hommes ; elles sont aussi d'une couleur plus éclatante.

C'est là le costume de ville.

Le costume des grandes cérémonies consiste en un surtout d'étoffe généralement bleue, et parsemée de fleurs brodées en soie blanche. Ce surtout descend jusqu'à mi-corps. Les coins en sont rejetés en arrière pour donner plus de carrure aux épaules.

La chaussure n'est pas la partie la moins originale du costume japonais.

Dans la rue, les femmes portent une simple semelle de paille tressée ou de bois retenue au pouce par un anneau. Cette chaussure est très-incommode ; elle se traîne plutôt qu'elle ne se porte, et donne aux Japonaises cette tournure gênée et lourde qui plaît particulièrement aux Japonais et que nous trouverions disgracieuse en Europe. Quand elles entrent dans une maison, les femmes laissent leur chaussure à la porte et marchent sur des chaussettes qui couvrent le pied jusqu'à la cheville.

La coiffure des Japonaises consiste en un turban formé de leurs propres cheveux.

Pour maintenir cette coiffure, et aussi pour l'orner, elles se servent de nombreuses épingles en bois de laque, longues de quinze pouces, très-travaillées et d'un poli remarquable. Ces épingles coûtent fort cher, et c'est là un des luxes des femmes au Japon, lesquelles, contrairement à toutes les autres femmes du monde peut-être, dédaignent les bijoux. Aux épingles à cheveux elles joignent parfois quelques fleurs naturelles.

Les demoiselles, mais les demoiselles seulement, portent leurs cheveux en forme d'ailes de pigeon.

Quant aux femmes séparées de leur mari, elles se rasant entièrement la tête en guise de deuil, laissant voir un crâne jaune et luisant comme la boule d'un gigantesque bilboquet en buis.

Il paraît que les Japonaises n'aiment pas la couleur de leur peau, car elles cherchent à la dissimuler sous d'épaisses couches de blanc et de rouge. En outre, elles se peignent les lèvres en pourpre. Les femmes mariées enduisent leurs dents d'un siccatif noir, et complètent les soins de leur personne en s'arrachant les sourcils.

Les Japonaises sortent nu-tête; mais, lorsqu'il pleut, elle se garantissent au moyen d'un chapeau rond de paille admirablement tressée et d'une finesse extrême. En guise d'ombrelle elles se servent d'éventail.

L'éventail est considéré dans ce pays comme un

objet de première nécessité, non-seulement pour les femmes, mais pour les hommes de toutes les conditions, prêtres, soldats, religieux, mendiants, etc. C'est sur l'éventail que le Japonais reçoit les confitures que lui offre la maîtresse de la maison à laquelle il vient rendre visite ; le mendiant tend son éventail pour recevoir l'aumône ; le fashionable fait jouer son éventail en guise de badine ; le magistrat remplace la férule par l'éventail et en frappe ses écoliers ; le prêtre quête avec son éventail, sur lequel sont imprimées des prières ; les religieux en font autant. L'éventail est pour le soldat japonais ce que le *switch* est pour le soldat anglais désarmé dans les rues de Londres. Le voyageur porte un éventail sur lequel est imprimé une carte géographique des lieux qu'il doit parcourir, avec le nom des auberges qui se trouvent sur la route et le prix des consommations. C'est un guide-éventail. Enfin, c'est avec un éventail présenté d'une certaine façon à un criminel de haute naissance qu'on lui fait savoir que sa dernière heure est venue. Comme il avance la main pour saisir l'éventail, le bourreau lui tranche la tête.

Au Japon, ce n'est point comme en Europe, où les hommes seuls sont reconnus aptes à étudier les sciences. Là-bas, les femmes reçoivent une instruction qui ne diffère en rien de celle des hommes. Aussi n'est-il pas rare d'y trouver des femmes passées docteurs dans toutes les branches des connaissances humaines. Les bibliothèques publiques ren-

ferment des ouvrages très-appréciés sur les sciences exactes, sur l'histoire, sur la politique, sur la philosophie, signés de noms de femmes mariées ou demoiselles.

La première chose qu'on enseigne dans les écoles japonaises, c'est à parler la langue du pays et à l'écrire correctement. Ensuite on initie les écoliers aux mystères de la religion, et on leur apprend par quelles cérémonies dans ce pays la divinité aime à se voir prier.

Après l'étude de la religion, on s'occupe de logique, ce qui est bien différent ; puis on passe à l'éloquence, à la philosophie, à l'histoire, à la peinture, à la musique et à la danse.

La situation des femmes mariées est bizarre. Libres de leurs personnes, elles sortent seules, prennent part aux fêtes publiques, si nombreuses dans ce pays, et les maris ne veulent d'autre garantie de la fidélité de leurs épouses que le sentiment de l'honneur, si susceptible chez les Japonaises, et... la peine de mort, qui serait le châtement de leur inconduite.

La Japonaise est plutôt un meuble qu'une épouse. Non-seulement elle est placée sous la complète dépendance de son mari et doit lui obéir de bonne grâce en toute chose et toujours, mais elle est tenue d'obéir aveuglément à son père, à sa mère, à ses frères ; de sorte qu'une notable partie de sa vie se passe à exécuter des ordres, souvent contradictoires, que chacun lui donne tour à tour. En outre, elle ne

jouit d'aucun droit dans la communauté, et son témoignage n'est pas admis en justice.

Le mari a le droit de répudier sa femme, qui, elle, n'a dans aucun cas le droit de se séparer de lui.

La seule condition imposée au mari japonais qui veut se débarrasser de son épouse, c'est de fournir à celle-ci les moyens de vivre selon son rang à lui. A moins toutefois que le mari ne fasse valoir certains motifs devant les tribunaux, tels par exemple que la stérilité de la femme, auquel cas la justice déclare qu'il ne lui est dû aucune indemnité. Elle n'a plus qu'un droit, celui de mourir de faim.

L'épouse japonaise, qui ne peut jamais demander sa séparation d'avec son mari, et qui tremble toujours d'être répudiée, a le devoir de distraire sans cesse son tendre époux par ses talents, en chantant avec accompagnement de guitare, en faisant de la peinture, en dansant, en intéressant son esprit par des récits instructifs et variés.

Mais s'il arrive que, malgré tous ces talents, la femme japonaise ne plaise plus à son mari, celui-ci introduit dans le domicile conjugal autant de femmes illégitimes qu'il lui plait d'en avoir. Ces dernières, quoique de droit inférieures à l'épouse, ne sont nullement considérées comme coupables, et leur position est acceptée comme régulière. Toutefois les concubines, en signe d'infériorité, ne peuvent se raser les sourcils, ce qui les rend beaucoup plus jolies que les femmes mariées pour tous les Européens, mais ce qui fait leur plus vif regret, les sourcils étant

considérés au Japon comme une superfluité et un signe d'abaissement.

En outre, les concubines vivent sous la dépendance de la femme mariée, qui du reste les traite généralement avec douceur. Jamais elle ne se montre jalouse des femmes illégitimes qui l'entourent, trouvant toute naturelle chez son mari une conduite qu'elle considérerait comme monstrueuse pour elle-même.

Rien n'est plus rare en effet, chez les femmes japonaises, que le crime d'adultère, et c'est à peine si, d'après les historiens qui ont écrit sur ce pays, terre promise des hommes mariés, la statistique en constate tous les ans quelques cas.

On cite de nombreux exemples de femmes qui, ne pouvant survivre à leur déshonneur, se sont elles-mêmes ôtée la vie.

Les poètes du Japon ont mis en vers le fait suivant :

Un homme de la haute noblesse part pour un long voyage, laissant au logis sa femme jeune et belle. Un autre homme d'une noblesse non moins haute, et de plus ami intime du mari absent, s'introduit auprès d'elle. D'abord il se montre réservé et parle surtout du chagrin que lui cause l'absence d'un si excellent ami. La femme partage ses sentiments. Bientôt cependant elle s'aperçoit que l'ami de son mari n'est qu'un faux ami, et qu'elle est l'objet de sa convoitise. Naturellement elle s'indigne et veut chasser le loup déguisé sous la peau de l'agneau. Le loup

résiste, et, comme il est le plus fort, il sort triomphant de la lutte, ayant fait non pas une conquête, mais une victime.

Le mari revient. Sa femme le reçoit avec affection, mais elle n'a plus pour lui ce tendre abandon qui faisait autrefois le charme de leur union. Le mari la prie de s'expliquer, elle garde le silence ; le mari insiste.

— « Soit, » dit-elle, « vous saurez tout demain. »

Le lendemain, il y avait grande réunion pour fêter le retour du noble voyageur. Parmi les invités se trouvait le séducteur. Après le repas et des plaisirs variés, comme les invités vont se retirer, la femme outragée prend la parole et dévoile la conduite de l'infâme qui l'a déshonorée. Puis elle supplie son mari de la tuer, ne pouvant pas, dit-elle, survivre plus longtemps au malheur qui l'a frappée. Le mari refuse de la punir d'une faute dont elle n'est pas moralement responsable. Elle le remercie, et, se penchant sur son épaule, elle se met à pleurer. Le mari l'embrasse tendrement, mais la victime, profitant de la confusion générale, s'arrache précipitamment des bras de son époux et s'élance de la terrasse sur les dalles de la cour, où son corps vient se briser. On vole à son secours ; mais au lieu d'un cadavre on en trouve deux : le ravisseur s'était fait justice en s'ouvrant le ventre à côté de sa victime, suivant l'usage établi dans la bonne société au Japon.

Les Japonais, qui entourent de cérémonies plus

ou moins compliquées tous les actes de la vie, en ont aussi pour les femmes qui seront bientôt mères. Dès les premiers symptômes qui constatent la position intéressante de la femme légitimement mariée, les parents de cette dernière, ses amies, et quelques prêtres bouddhistes, se réunissent pour ceindre sa taille d'une ceinture de crêpe rouge qu'elle ne devra quitter qu'à la naissance de l'enfant. Des prières sont dites pendant la mise de cette ceinture, dont l'usage remonte à mille six cents ans.

A cette époque, le souverain du Japon mourut à la tête de son armée, combattant pour la conquête de la Corée. La mort du chef de l'État pouvait tout compromettre, et déjà les soldats hésitaient, lorsque la veuve du monarque, n'écoutant que son patriotisme, ceignit une écharpe de crêpe rouge, et, malgré son état de grossesse avancée, vint prendre le commandement de l'armée. Sa conduite héroïque stimula l'ardeur des troupes, et la Corée fut conquise par le Japon.

C'est en mémoire de ce fait que s'est établi et perpétué dans l'empire de l'Est l'usage que nous venons de relater.

Mais les Japonais réservent bien d'autres cérémonies à la femme devenue mère. Aussitôt après la naissance de l'enfant, on l'assied à demi couchée, soutenue par des sacs de riz, qu'on place derrière elle et sous ses bras. Dans cette position il lui est enjoint de se tenir immobile neuf jours et neuf nuits, en mangeant le moins possible et en restant

constamment éveillée. Un pareil régime tuerait infailliblement la plus robuste Européenne ; les Japonaises s'y soumettent, soutenues par la foi religieuse qui leur en fait un devoir, sans qu'elle entraîne de conséquences fâcheuses. De plus, il leur est ordonné de rester chez elles pendant cent jours.

Après ce temps, la mère se rend au temple pour remercier Dieu de son heureuse délivrance, et reprend ses occupations domestiques.

Souvent il arrive qu'elle a fait un vœu se croyant en danger de mort ; dans ce cas elle accomplit religieusement le vœu qu'elle a formé, et qui consiste généralement en offrandes pour les pauvres et surtout pour l'église, en pèlerinages, en achats d'images sacrées.

Mes lectrices me sauront gré d'entrer dans quelques détails relatifs aux nouveau-nés.

Dès que l'enfant a vu le jour, il est baigné, et on le laisse entièrement nu pendant trente et un jours si c'est un garçon, pendant trente jours si c'est une fille. D'après les médecins japonais, rien n'est plus contraire à la santé des *babys*, durant les premiers jours de leur vie, que de couvrir leurs corps de vêtements. Il faut, disent-ils, que les nouveau-nés aient l'entière liberté de leurs mouvements. L'enfant est habillé pour la première fois après le laps de temps que nous venons d'indiquer, et ce jour-là même on lui donne un nom, avec un cérémonial religieux qui ressemble en quelques points à la cérémonie du baptême chez les catholiques.

L'enfant est porté au temple, suivi de parents ou de domestiques munis de sa layette, plus ou moins riche selon la fortune de la famille. Une servante marche à la suite du cortège, chargée d'un petit coffre où se trouvent deux choses : l'argent pour le prêtre, et un papier sur lequel sont inscrits trois noms. On offre aux dieux de choisir entre ces trois noms ; les dieux choisissent, instruisent de ce choix les officiants, qui nomment ainsi eux-mêmes l'enfant, en l'aspergeant d'eau bénite.

Puis on initie le nouveau-né, du sexe masculin, qui ne sait pas ce qu'on lui dit, aux mystères du *hara-kiri*, littéralement prompte dépêche.

Cette prompte dépêche est tout simplement la manière dont tout Japonais bien né doit s'y prendre pour s'ouvrir le ventre le jour où, pour un motif quelconque, il lui convient d'en finir avec l'existence.

Ce mystère dévoilé, la cérémonie se termine par des chants sacrés, accompagnés de divers instruments de musique.

Le Japonais se marie jeune, et, s'il se marie avec une femme de condition inférieure à la sienne, il est déconsidéré dans le monde.

Les moyens qu'il emploie pour exprimer ses sentiments à celle qu'il aime sont assez compliqués.

C'est en plaçant une branche fleurie en un endroit désigné de la maison habitée par la demoiselle que le prétendu s'assure s'il est ou s'il n'est pas agréé comme époux. Si la branche n'est pas recueillie par la jeune personne, le prétendu n'a plus qu'à porter

ses hommages ailleurs : il est refusé. Si le contraire a lieu, il est accepté comme mari. Si, tout en recevant la branche fleurie, la demoiselle se noircit les dents, l'amoureux se considère comme le plus heureux des hommes, car c'est une preuve que non-seulement on l'agrée comme époux, mais qu'on partage son amour. Dès ce moment aussi elle cesse de s'arracher les sourcils, et ne s'épile plus que le jour de la célébration du mariage.

Les questions d'intérêts une fois réglées entre les parents des futurs conjoints, on désigne d'un commun accord deux jours : l'un pour l'entrevue des futurs, qui sont censés ne s'être jamais vus, l'autre pour le mariage.

A partir de ce moment, le fiancé envoie des cadeaux à sa promise, aussi beaux que ses moyens le lui permettent.

Quelques jours avant la célébration du mariage, les parents de la fiancée se réunissent pour procéder, avec l'assistance de quelques prêtres bouddhistes, à une cérémonie assez originale : ils rassemblent en un tas les jouets de la jeune fille, poupées, osselets, etc., et ils les brûlent en signe du changement de condition qui va s'opérer en elle.

Puis on s'occupe du trousseau et du mobilier.

Le trousseau peut être important, mais le mobilier n'est jamais qu'une bagatelle dans un pays où les nattes de jonc remplacent avec avantage chaises, fauteuils, canapés, etc. Le mobilier d'une Japonaise qui entre en ménage se compose généralement, cu-

tre les nattes dont on tapisse toutes les chambres, d'un rouet, d'un métier à tisser et de quelques ustensiles de cuisine. Ces différents objets sont transportés en grande pompe au domicile du mari, le jour des noces, et exposés aux regards des curieux.

En ce qui concerne la célébration du mariage à l'église, nous n'avons trouvé nulle part de détails précis. Les uns affirment qu'aucune solennité religieuse n'accompagne cet acte, considéré au Japon comme purement civil. D'autres, et ceux-là nous paraissent mieux renseignés, considèrent que, puisque les prêtres assistent à l'*auto-da-fé* des jouets de la demoiselle, ils doivent nécessairement prier au temple pour le bonheur des époux et les bénir.

Un voyageur, qui assure avoir vu célébrer plusieurs mariages dans les temples, au Japon, dit que l'union des époux est consacrée par un prêtre dans l'église où ces derniers ont coutume de se rendre. La cérémonie a lieu la nuit. Elle consiste en prières et en bénédictions faites à la lueur de deux torches, dont l'une est tenue par le mari, l'autre par la femme. Les proches parents seuls assistent à la bénédiction nuptiale, et tous les invités attendraient dans la rue, où la cérémonie se ferait avec pompe.

La mariée est vêtue de blanc, comme en Europe, et, comme en Europe aussi, elle est couverte d'un voile de même couleur. Ce voile, qui lui servira de linceul, lui est donné par sa famille comme un emblème allégorique signifiant que, mariée, elle est

morte pour sa famille. Revêtue de ce costume, elle s'assied dans un riche palanquin, et, entourée de tous ses parents, suivie de tous les invités en grand costume de cérémonie, elle traverse ainsi lentement quelques-uns des principaux quartiers de la ville. Après une promenade qui ne dure jamais moins de deux ou trois heures, on arrive enfin dans la maison du mari.

La mariée, toujours enveloppée de son voile-linceul, entre dans la pièce principale, suivie de deux de ses compagnes de jeu, et trouve là, assis à la place d'honneur, le mari, entouré de ses proches, et qui, lui, n'a point fait partie du cortège; il s'est rendu sans retard du temple dans sa maison. Au milieu de cette pièce se dresse une table richement sculptée, couverte de peintures fines, représentant un chêne, un prunier en fleurs, des grues et des tortues. Ces différents objets sont les emblèmes de la force de l'homme, de la beauté de la femme, et d'une longue et heureuse existence.

Sur une autre table, beaucoup plus simple celle-là, est posé tout ce qui est nécessaire pour le saki.

Le saki, sorte de bière très-capiteuse, est la boisson favorite et nationale du Japon. Avec le tabac et les confitures, le saki est indispensable dans cette partie de l'Orient.

La mariée, avec toute l'étiquette commandée par la circonstance, se sépare de ses deux compagnes de jeu, et prend place à la table où se trouve la boisson favorite.

Alors commence la consommation du saki, avec accompagnement d'interminables formalités. Les premiers bols de cette bière une fois bus, des domestiques apportent à souper.

Parmi les plats les plus recherchés des Japonais, il faut placer le poisson cru. En revanche, ils mangent toujours les huîtres cuites.

Les compagnes de jeu de la mariée lui débitent un compliment dont elles ne pensent pas un mot. Elles lui expriment combien la vie des demoiselles est plus agréable que celles des femmes mariées, et combien elles regrettent de la voir se séparer d'elles, des jeux qui faisaient leurs délices, pour les charges d'une maison à conduire, pour la vie matrimoniale toujours difficile et souvent fatale à la femme qui n'a pas le bonheur de toujours plaire à son époux. Elles terminent en faisant des vœux pour son bonheur, et expriment la joie qu'elles éprouvent de retourner à leurs jeux favoris.

Trois jours après, les mariés présentent leurs hommages aux parents de l'épouse, ce qui constitue le dernier acte de cette comédie sociale à grand spectacle.

La femme, qui se verra peut-être entourée au bout de quelques mois de mariage de ces *demoiselles d'honneur* dont nous avons parlé plus haut, ou, qui pis est encore, se verra répudier avec l'obligation de se raser la tête, uniquement parce qu'elle cessera de plaire à son mari et que ce dernier voudra convoler à de nouvelles noces, cette femme a du moins quel-

ques semaines de bon temps pendant lesquelles elle assiste avec son mari à tous les genres de divertissements si nombreux au Japon.

D'abord, et pour faire paraître de la richesse de sa garde-robe, elle assistera tous les soirs au spectacle, et changera jusqu'à trois fois de costume pendant la représentation. C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire. Les principaux théâtres, au Japon, sont disposés de manière à permettre aux femmes d'y faire plusieurs toilettes. Les élégantes vont au spectacle comme on se rend chez nous à la gare d'un chemin de fer, avec deux ou trois malles renfermant des costumes de rechange.

A chaque entr'acte, l'élégante passe dans le bouddoir de sa loge, et reparait au lever du rideau sous un aspect nouveau. On comprend que de pareils changements de décoration de la part des spectatrices donnent des distractions aux spectateurs, et que le pièce doit en souffrir. Mais qu'importe! le spectacle est un plaisir, et rien ne plaît davantage aux spectateurs des deux sexes que ce manège de coquetterie essentiellement japonaise.

Quand la jeune mariée ne va pas au théâtre, elle fait quelqu'une de ces promenades en bateau qui sont les délices de l'empire de l'Est, et même aussi de l'empire du Milieu. Au printemps, les bateaux de promenade sont décorés avec un goût et une richesse tout orientaux. On les voit circuler, enguirlandés de lanternes de couleurs variées, sur les lacs et les rivières, et souvent au bruit cadencé des avirons

se  
so  
no  
ch  
Jap  
pou  
les  
par  
tem  
I  
cou  
hab  
les  
le p  
ples  
lie l  
d'ea  
gite  
pend  
mad  
finit  
qu'u  
à la  
On  
des  
tous  
ne la  
galan  
nais  
volag

se mêlent des chants d'amour accompagnés d'une sorte de guitare dont les cordes rendent un son monotone et sourd, qui pourtant n'est dépourvu ni de charme ni de poésie. Les voyageurs qui ont visité le Japon ne trouvent pas d'expressions assez fortes pour exprimer le merveilleux effet des bateaux sur les grands lacs, par une de ces belles nuits tièdes et parfumées comme elles sont presque toutes au printemps dans le Japon.

Le nombre des bateaux chargés de lanternes de couleur est si grand, qu'on dirait un fleuve de lumière habité par quelque fée aquatique. Dans ces bateaux les jeunes filles se livrent à divers amusements dont le préféré est ce jeu des doigts qui fait aussi à Naples les délices des lazzaroni, et qu'on appelle en Italie la *morra*. Ou bien on met dans un vase plein d'eau un bonhomme flottant, qui naturellement s'agite suivant les mouvements du bateau. On chante pendant ce temps-là l'air populaire *Anataya modomada*, qui signifie : Il flotte et il ne s'arrête pas. Il finit pourtant par s'arrêter un instant devant quelqu'un, qui ne manque jamais de boire un bol de saki à la santé du bonhomme flottant.

On ne saurait dissimuler que le jeu des doigts et des bonshommes flottants n'absorbe pas tellement tous les esprits dans les bateaux de promenade qu'il ne laisse point de place au jeu moins innocent de la galanterie. C'est en bateau que d'ordinaire les Japonais inconstants font la connaissance de ces femmes volages, quoiqu'elles ne soient pas déconsidérées, et

Cont les maris embellissent le domicile conjugal quand la maîtresse de la maison ne l'embellit plus suffisamment.

O a vu des maris rentrer chez eux avec des bateaux entiers chargés de promeneuses. L'épouse légitime assistait paisiblement au débarquement de la marchandise, sans un mot de reproche pour l'infidèle, et sans même que rien dans son cœur désavouât un acte qui répugnerait si fortement à notre délicatesse, et que la plus indifférente des Françaises pour son mari ne verrait pas sans une juste horreur et sans s'insurger violemment.

Mais en fait de certains sentiments, parmi lesquels il faut placer la jalousie, il est bien difficile de déterminer la part de la nature et celle de l'éducation. Entre la Japonaise qui n'est pas jalouse, la Française qui l'est quelquefois, et l'Espagnole qui l'est toujours, quelle est celle qui se rapproche le plus de la nature? Je laisse à mes lectrices, suivant leur caractère et l'état de leur âme, à décider cette grave question.

Mais la plus belle fête à laquelle puisse assister une Japonaise, au premier quartier de la lune de miel, est la fête qu'on appelle Bong. Cette fête, qui dure trois jours, a lieu tous les ans au mois d'août. Elle offre le spectacle le plus curieux des mœurs japonaises. La musique, la danse, les théâtres et les luttes de gladiateurs sont les plaisirs favoris de toutes les classes de la population en ces jours de réjouissance universelle.

Des charlatans, des faiseurs de tours, des mimes, exercent leur métier dans les rues et sur les places publiques, et contribuent puissamment avec les mendiants aux joies du populaire, car il paraît que les mendiants sont, au Japon, de gais compères, pleins d'esprit et d'entrain. Tantôt imitant des gens estropiés, ils s'avancent, appuyés sur des béquilles, clopin-clopant, par bandes de dix, quinze, vingt individus, en demandant la charité d'un air dolent. Mais à peine ont-ils obtenu ce qu'ils désiraient, que, semblables au pape Sixe-Quint, ils jettent au loin leurs béquilles et se mettent à danser en improvisant des chansons. D'autres fois ils feignent d'être aveugles, et demandent l'aumône en disant aux gens, qu'ils sont censés ne pas reconnaître, de dures vérités sur leur caractère et sur leurs habitudes. Pour s'en débarrasser on leur donne, et ils vous fixent alors avec des yeux excellents, en dansant autour de vous de capricieuses farandoles.

† En vérité, après la position de rentier au Japon, je n'en vois guère de plus agréable que celle de mendiant.

Si le faux aveugle mendiant reconnaît dans une jeune femme une nouvelle mariée, naturellement il fait dans ses discours force allusions à la situation, au grand contentement du couple amoureux.

Après la comédie, le drame ; après les quolibets des mendiants, les exercices sanglants des lutteurs.

Les lutteurs sont des hommes de proportions colossales, qui se donnent une tournure pesante et

difficile pour imiter l'éléphant dans sa marche. Les princes et les grands dignitaires ont des lutteurs attachés à leurs personnes, pour se procurer de temps à autre le plaisir de les voir se défoncer la poitrine à coups de poing.

— Sans les gens nobles et riches, — disent les Japonais, — que deviendraient les lutteurs?...

Tant il est vrai que dans tous les pays du monde les grandes fortunes sont nécessaires pour faire aller le commerce.

Voici de quelle façon un officier américain, faisant partie de l'expédition japonaise, raconte une scène de lutteurs dont il a été témoin :

Il y avait vingt-cinq lutteurs, tous d'une stature énorme, presque phénoménale. Pour seul costume, ils portaient une ceinture de toile autour des reins, ornée de franges, et sur laquelle était brodé l'emblème armorié des princes au service desquels ils appartenaient. Leur corps avait toute l'ampleur de muscles et de chair qu'il est possible à un homme d'atteindre. Les princes, leurs maîtres, paraissaient fiers d'avoir à offrir à l'admiration du public de semblables sujets. Quand à eux, ils se donnaient le plus possible les allures de l'éléphant.

Parmi ces lutteurs, il y en avait deux ou trois dont les noms étaient célèbres dans tout l'empire. Koyanagi, le lutteur en titre de la capitale, se promenait gravement, tout rempli de l'importance de ses redoutables fonctions. On insista pour que le commodore américain examinât avec attention les détails

de sa massive structure, la fermeté de ses muscles, véritable réseau d'acier, et l'épaisseur extraordinaire de ses chairs.

Le commodore, après avoir palpé l'hercule dans le dos et sur la poitrine, essaya de lui serrer le bras. Il trouva ce membre aussi dur que le marbre, et fut effrayé lorsque, ayant passé sa main autour de son col, il sentit les plis monstrueux de sa chair qui pendaient comme le fanon d'un bœuf gras. Le commodore salua en signe d'admiration le lutteur, qui lui répondit par un grognement formidable, plus semblable au grognement d'une bête fauve qu'à celui d'une créature humaine.

Au reste, ils étaient tous si charnus qu'ils ressemblaient à vingt-cinq masses informes. Leurs yeux et leur nez étaient à peine visibles à travers le rempart de leurs joues bouffies. Leur carrure formidable était pourtant plutôt due au développement musculaire qu'à l'accumulation de la graisse. Ils étaient capables des tours de force qui exigent le plus de souplesse, comme on put s'en convaincre quelques moments plus tard.

En guise d'exercices préliminaires, ils se mirent à transporter des sacs de riz qui devaient être embarqués dans quelques jours. Chaque homme en porta deux à chaque voyage. Ces sacs pesaient cent vingt-cinq livres chaque. Un des hercules prit un sac entre ses dents; un autre, sans déposer sa charge, fit une série de culbutes avec autant d'aisance que s'il n'eût rien porté.

Après cette exhibition, qui n'avait d'autre but que de se préparer à des exercices plus sérieux, les hercules se disposèrent à la lutte. Ils avaient tous un certain nombre de domestiques à leurs ordres.

Plusieurs des lutteurs se firent donner un événement et s'éventèrent pendant quelques instants. Enfin ils passèrent dans l'arène.

C'était un espace circulaire de douze pieds, dont le sol avait été soigneusement aplani. Les lutteurs, après s'être divisés en deux camps, prirent leurs dispositions de combat. Ils frappèrent pesamment la terre du pied, exécutèrent quelques feintes, se défièrent du regard les uns les autres, sans toutefois engager le combat, leur but paraissant être pour le moment de mettre simplement en relief leurs qualités musculaires.

Deux combattants prennent d'abord seuls part à la lutte. Après des feintes sans nombre, des piaffements d'impatience, ils s'enlacent dans les bras l'un de l'autre et s'efforcent de se terrasser. Leurs veines sont gonflées, leurs yeux sont injectés de sang, enfin l'un des deux combattants tombe lourdement sur le sol. On le croit mort, il n'est qu'à demi-asphyxié, et deux nouveaux combattants prennent la place des deux premiers.

Cette autre lutte est plus originale. L'un des combattants, confiant dans la solidité de son estomac, reste impassible comme une muraille de chair pendant que l'autre lutteur, prenant sa course, va le frapper à coups de tête. La peau de son front en est

déchirée et le sang inonde son visage ; mais c'est à peine s'il a l'air de s'en apercevoir, et il attaque de nouveau son adversaire avec plus de furie que jamais, jusqu'à ce que, le crâne à peu près entièrement dénudé, il soit forcé de s'avouer vaincu. Quant à l'autre, au vainqueur, vérification faite, il n'avait que deux côtes cassées.

Après ces deux lutteurs il en vint de nouveaux, et tout se passa comme nous venons de le dire, entre des luttes corps à corps, et des combats à coups de tête.

C'était horrible à voir, mais plein d'attraits pour les nombreux spectateurs.

Pour se remettre des émotions d'un semblable spectacle, la jeune mariée, au Japon, ne manque pas d'assister à une fête spéciale en l'honneur des jeunes filles, mais à laquelle les femmes mariées prennent aussi part. Cette fête est appelée *Sanguatz sannitz*, et voici en quoi elle consiste :

Dans le principal salon de chaque maison où l'on célèbre le *Sanguatz sannitz* sont placées un assez grand nombre de poupées en bois d'une grande valeur, représentant la cour et tous les grands dignitaires de l'empire. Ces marionnettes ne restent point inactives, et on leur fait jouer des pièces auxquelles la philosophie, la morale et la politique ne sont pas étrangères.

Cette fête tire son origine d'une légende qui rappelle celle de Moïse sauvé des eaux.

Une femme convaincue de stérilité est sur le

point d'être répudiée par son mari, lorsque, ayant prié Bouddha de la rendre mère, elle voit ses vœux exaucés. Mais au lieu d'un enfant qu'elle attendait, Bouddha lui envoie cinq cents œufs.

La malheureuse est trop pauvre pour faire éclore tant d'œufs, qui de la femme la plus stérile la rendraient la plus féconde des mères. Que faire pour tant ? Le mari furieux veut casser tous ses œufs, et peut-être même eut-il la pensée criminelle d'en faire une gigantesque omelette, mais la mère s'y oppose. S'étant procuré une caisse sur laquelle elle fait une marque particulière, elle y place les cinq cents œufs, et abandonne ce précieux dépôt au courant de je ne sais plus quel fleuve.

Un pêcheur aperçut la caisse, l'ouvrit, et, ayant trouvé les cinq cents œufs intacts, les fit éclore dans un four, suivant l'habitude au Japon. Quelle ne fut pas sa surprise lorsque, au lieu de cinq cents petits poulets auxquels il s'attendait, il vit éclore cinq cents petits enfants. N'étant pas assez riche pour les nourrir avec de la viande, il les envoya paître et ces fils de Bouddha vécurent d'herbes de toute espèce. Mais les gaillards, d'un excellent appétit, dévoraient les prairies sans aucun profit pour le pêcheur, et ce dernier prit un jour le parti de les renvoyer.

Après avoir cheminé quelque temps, les cinq cents enfants frappèrent à la porte d'un splendide palais, y demandant l'hospitalité. A la vue de ces cinq cents jumeaux, la maîtresse de ce palais, qui de pauvre était devenue puissamment riche, s'é-

mut, demanda des explications et reconnut ses fils.

Ce fait, authentique comme tous les prodiges, apprend aux Japonaises que la Providence veille toujours sur les enfants, et qu'il ne faut pas, comme en Chine, leur tordre le cou quand on en a de trop.

Et en effet l'infanticide, pratiqué en Chine comme un droit, est justement considéré au Japon comme crime exécrationnel.

### III

#### LES AMUSEMENTS AU JAPON.

Les Japonais ont toute la gravité orientale, ce qui ne les empêche pas de se montrer amoureux des plaisirs. Avec les promenades en bateau et le spectacle des luttes que nous avons fait connaître dans le chapitre précédent sur l'amour au Japon, le peuple qui nous occupe trouve sa principale distraction dans les théâtres, dont le nombre est considérable dans les grandes villes de l'empire.

Sous le rapport de l'art dramatique, les Japonais sont incontestablement plus avancés que les Chinois, dont les pièces mêlées de musique sont de véritables rébus pour les Européens. M. Auguste Haussmann, attaché à la légation de M. de Lagrenée, et qui visita la Chine pendant les années 1844, 1845 et 1846, s'exprime ainsi en parlant d'une représentation à laquelle il assistait à Canton :

« La représentation n'offrit rien de particulier, si

ce n'est que le rôle de la dame était rempli par un Chinois passablement déguisé, car les femmes ne sont pas admises dans les *sing-song* (pièces chinoises). L'acteur chargé de ce rôle tint pendant toute la pièce la main droite en l'air, dans une attitude démonstrative. Était-ce pour exprimer la menace, ou bien se conformait-il à une règle du théâtre chinois? C'est ce que nous ne pûmes savoir. La musique se faisait entendre à de courts intervalles, comme dans nos vaudevilles. Les acteurs chantaient leur rôle plutôt qu'ils ne le récitaient, et cela d'une voix aiguë et désagréable. »

M. Haussmann ne dit pas avec quels instruments les voix étaient accompagnées. Ces instruments étaient probablement le *king*, composé de pierres; le *hiven*, instrument de terre; le *ché*, espèce de guitare à sept cordes, le *bloung-ton*, formé de douze petites tablettes, et les trois espèces de flûtes classiques dans l'empire du Milieu : le *yo*, le *ty* et le *tché*.

Moins heureux que M. Auguste Haussmann, je ne suis point allé à Canton, et je n'ai entendu qu'un simple concert de musique chinoise, par une troupe de Chinois à New-York. Il y avait parmi ces artistes, disait-on, une des cantatrices les plus en renom dans le Céleste-Empire, la Sontag de Pékin pour la souplesse de la voix, le charme de l'organe et l'expression dramatique. Je ne voulus pas perdre une occasion si rare d'applaudir un aussi précieux sujet, et je me rendis au théâtre de Broadway, où devait avoir lieu le concert.

Figurez-vous... mais vous ne pourrez jamais vous figurer cela... des voix de gorge tremblées sur deux ou trois notes, de l'effet le plus bizarre, le moins musical et le plus drôlatique, accompagnées par des guitares incroyables, des violons impossibles, que venaient renforcer les tenues peu mélodieuses du crocodile, les notes piquées de l'éléphant, les trémolos du chacal, les arpèges du tigre du Bengale et les gammes légères du léopard ; car, en Chine, outre les instruments classiques que nous avons nommés, il s'est formé une école romantique dont les adeptes jouent de toute espèce de bêtes féroces.

On trouve dans les grandes villes du Céleste-Empire des professeurs de tigre, qui donnent aussi des leçons de caïman ; on apprend à jouer du rhinocéros là-bas comme ici du piano, et les solos de petits lézards bleus et verts sont fort goûtés des *dilettanti* chinois de l'école de l'avenir, qui, en outre, trouvent de l'agrément à l'audition de quelques monstres de fantaisie.

J'avais déjà vu cette terrible famille d'instruments à Londres, et j'ai eu souvent occasion de parler, à New-York, avec un Français, premier prix du Conservatoire de Paris pour l'harmonie, qui donna durant plusieurs années des leçons de poisson jaune à Macao.

Pour en revenir au concert des Chinois que j'ai eu le plaisir d'entendre en Amérique, je dirai que, après l'incomparable cavatine chantée par la *prima donna* de la troupe, cavatine qui avait provoqué dans

toute la salle des rires immodérés, j'eus la curiosité de connaître le sens des paroles qu'accompagnait une si étonnante et si étourdissante mélodie. Je questionnai l'interprète, qui à son tour questionna la cantatrice. Celle-ci était jeune, innocente et timide. Elle fixa ses regards sur les miens, rougit sous sa peau cuivrée, et dit : « Cette chanson est une chanson d'amour, où l'amante fait enfin l'aveu de sa tendresse. »

Mais si les théâtres au Japon sont mieux construits et plus vastes que ceux que les Européens ont pu voir en Chine, et si la littérature dramatique y est plus savante, il ne s'ensuit pas que la musique y soit beaucoup plus avancée et plus charmante. Voici un fait isolé qui tendrait à le faire supposer. « J'ai rencontré, » dit un voyageur américain, » un Japonais à bord d'un vapeur; il se renferma dans sa cabine pour jouer du *syamsia*. C'est une sorte de guitare à trois cordes, dont deux sont accordées à l'octave et la troisième à la dominante. Le manche de cet instrument avait deux pieds de long; le corps était formé d'une carapace de tortue sur le creux de laquelle résonnaient les trois cordes. Le Japonais les mettait en vibration au moyen d'une laine de corne, petite, étroite et très-mince, qu'il tenait avec grâce entre le pouce et l'index de la main droite. Notre artiste joua de son *syamsia* pendant une journée entière presque sans interruption. Il ne se servait point de ses doigts de la main gauche pour varier les notes, et se bornait à faire résonner les trois cordes à vide de l'ins-

trument. De temps à autre il entr'ouvrait discrètement la porte de sa cabine, à cause de la chaleur qui était suffocante. On pouvait alors le voir, les yeux à demi-clos, la physionomie souriante, et comme délecté par cette musique horriblement primitive, d'une monotonie insupportable. Et pourtant cet homme avait entendu souvent les meilleurs opéras du répertoire italien, auxquels, il l'avouait lui-même, il n'avait pris aucun plaisir, préférant, sans comparaison, les trois sons successifs de sa guitare. »

Je ne sais pas si les ambassadeurs japonais que Paris a eu l'honneur de recevoir sont aussi sensibles que ce dilettante aux sons du *syamsia*, mais ce que je sais fort bien, c'est qu'ils ont paru très-peu charmés d'entendre à l'Opéra la musique, pourtant très-belle en beaucoup d'endroits, de *Pierre de Médicis*. C'est qu'en fait d'art, il faut bien le dire, l'éducation est pour presque tout dans le plaisir que nous éprouvons.

« Ah ! » disait avec enthousiasme M<sup>me</sup> de Sévigné, « si l'on fait de la musique au ciel, ce ne peut-être que de la musique de Lulli. » Les partitions de ce maître sont aujourd'hui soigneusement conservées dans les bibliothèques spéciales, et, s'il se présentait par hasard quelque curieux pour les examiner, il s'exposerait à ce qu'on lui dît ce que me dit un jour en pareil cas un garçon de bibliothèque : « Monsieur, c'est impossible, il y a trop de poussière ; j'en serais couvert, et vous aussi. »

Mais quel que soit le peu de valeur absolue de la musique des Japonais, ils n'en considèrent pas moins cet art comme étant d'origine divine. Pour accompagner les chanteurs au théâtre, ils ont un orchestre composé de vingt et un instruments, parmi lesquels figurent en première ligne le *syamsia*. Qu'on juge des autres par celui-là. D'après les rapports unanimes des voyageurs, les Japonais ne connaissent pas l'harmonie, et les instruments jouent toujours à l'unisson ou à l'octave.

Quand à la mélodie, elle est d'une pauvreté d'intervalles et de rythme dont aucune musique européenne ne pourrait donner l'idée. Ce qui n'empêche pas les Japonais d'écouter leurs chants avec délices, et cela pendant plusieurs heures de suite. Il faut qu'une jeune fille appartienne à la plus basse classe pour ne savoir pas accompagner d'une manière satisfaisante sur le *syamsia* les chants d'amour, improvisés souvent par les poètes.

Les aveugles sont très-nombreux au Japon, j'entends les vrais aveugles, car les faux aveugles qui mendient sont innombrables. Que peut faire un pauvre aveugle dans l'Orient comme dans l'Occident, si ce n'est de jouer de la clarinette en se faisant précéder d'un caniche. Il n'y a point de clarinette au Japon, ce qui m'étonne, puisqu'il y a tant de malheureux aveugles, mais il y a d'autres instruments qui en tiennent lieu.

Les aveugles là-bas se réunissent en compagnie et forment des orchestres qui trouvent leur emploi

chez les grands personnages, dans les festins des bourgeois, dans toutes les noces, enfin dans les processions religieuses et dans les fêtes nationales. Les orchestres des théâtres japonais sont presque exclusivement composés d'aveugles, qui ne vous laissent qu'un regret quand vous les entendez, celui de n'être pas sourd.

Les théâtres, au Japon, renferment presque tous trois rangs de loges, disposées, comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, de manière à permettre aux dames de changer de toilette. Les costumes des acteurs sont généralement très-riches, et l'art du peintre décorateur est poussé loin dans l'empire de l'Est.

Pour faciliter l'intelligence des pièces jouées, on distribue dans toute la salle des programmes détaillés avec le nom des acteurs.

Au drame parlé, à la farce et à la musique se joint la danse dans certains théâtres. Les ballets qu'on y représente appartiennent plus particulièrement au genre de la pantomime, et les danses qu'on y exécute empruntent leur caractère aux danses orientales, dans lesquelles les pieds restent immobiles, pendant que les bras et le corps agissent de plus en plus vite, offrant à l'œil toutes sortes de poses gracieuses ou bizarres.

Dans les salons particuliers où l'on ne joue ni aux cartes ni aux dés, ces jeux étant défendus par la police japonaise, les invités se récréent en représentant des pièces de comédies mêlées de chants, et en

dansant certaines danses caractéristiques du pays. D'autres font la partie de *lho-ho-yé*, qui a de grands points de ressemblance avec le jeu des échecs. Le *lho-ho-yé*, qu'on appelle le noble jeu, se joue à deux, avec quarante pièces, vingt de chaque côté, sur un échiquier de quatre-vingt-une cases. Cet échiquier est d'une seule couleur, et les pièces sont également d'une seule couleur.

Les pièces conquises ne sont point mises de côté, comme au jeu des échecs; elles ne quittent pas l'échiquier, et servent dans le jeu de celui qui les a gagnées à lutter contre celui qui les a perdues. Les pièces sont de différentes grandeurs et se terminent toutes par une pointe en forme de tête penchée en avant. Cette tête doit toujours faire face à l'adversaire. En outre, chaque pièce porte son nom écrit. Comme aux échecs, le roi Oho-Shio ne peut rester en échec, et lorsqu'il est échec et mat la partie est perdue.

Mais l'amusement le plus original qui soit en usage au Japon est bien certainement celui que, dans les maisons particulières, les invités prennent à entendre faire des cancons par des hommes dont c'est la profession. Ces artistes d'un nouveau genre se renseignent sur toutes les petites histoires scandaleuses de la ville, et vont les colporter à domicile moyennant une somme déterminée. Une maîtresse de maison japonnaise ferait mesquinement les choses si, aux représentations dramatiques, à la danse et aux rafraîchissements, elle ne joignait

qu  
sa  
teu  
con  
la p  
rie  
arti  
qu'  
ne  
sieu  
per  
des  
L  
du J  
de M  
ave  
mon  
rom  
que  
V  
pen  
mer  
—  
nez  
O  
—  
che  
gasi  
il co

quelques-uns de ces faiseurs de cancons pour égayer sa société.

Naturellement, les plus spirituels de ces colporteurs de scandales sont les plus recherchés, et par conséquent les plus généreusement payés. Au reste, la profession de débiteur de cancons pour soirées n'a rien là-bas de déshonorant : ce sont de véritables artistes dont le mérite est apprécié en même temps qu'il est récompensé. Quel dommage que le Japon ne soit pas ouvert aux Européens ! je connais plusieurs estimables Français qui vivent ici parce que personne ne meurt de faim, et qui feraient à Yeddo des affaires d'or à professer le cancan.

Le plus curieux, c'est que les artistes en cancons du Japon sont aussi, et en même temps, des maîtres de bonne tenue. Ils vous raconteront, par exemple, avec toute la malice désirable, les tendresses de monsieur A... pour mademoiselle P..., et s'interrompent brusquement pour rappeler au cérémonial quelque membre de la société.

Voyez-vous d'ici cet exploiteur de scandales suspendant son récit pour dire gravement à un des membres de la société :

— Monsieur, on ne met pas les doigts dans son nez.

Ou bien :

— Il est inconvenant de se moucher avec sa manche ; la manche n'étant faite que pour servir de magasin aux petits carrés de papier, avec lesquels seuls il convient de se moucher.

Ou bien encore :

— Madame, votre éventail n'est pas placé suivant les règles de la stricte politesse japonaise, qui exige que l'éventail d'une femme du monde soit passé dans sa ceinture du côté droit, le manche en haut.

Souvent on fait appeler les faiseurs de cancan auprès des malades, dont ils charment la convalescence par leurs malicieux propos.

Comme tout est contraste dans ce bas monde, où la folie escorte toujours la raison, après le plaisir d'entendre faire des cancan, les Japonais n'en éprouvent pas de plus grand que de nourrir leur esprit de lectures variées. Ils poussent le goût de la lecture jusqu'à la passion, et, s'il faut en croire certains voyageurs, la bibliothèque de Yeddo serait une des plus belles bibliothèques du monde entier. Outre les livres écrits au Japon, ils auraient traduit dans leur langue toutes les œuvres marquantes de la littérature européenne, y compris nos livres sur l'histoire, sur les sciences et sur les beaux-arts.

On voit fréquemment, pendant la chaude saison, des groupes d'hommes et de femmes, assis à la campagne au bord d'un frais ruisseau, sous un bienfaisant ombrage ou bien dans certains endroits des promenades publiques, écouter des lectures faites à haute voix par une personne de leur société. D'autres fois ce sont des lecteurs isolés qui lisent pour eux seuls et avec une attention que n'apportent pas d'ordinaire les lecteurs européens, pour lesquels très-

souvent un livre ou un journal n'a d'autre but que de leur donner une contenance.

Les facultés littéraires des Japonais sont-elles au niveau du goût qu'ils professent pour les lettres, voilà ce que nous ne saurions dire, car, s'ils connaissent nos écrivains, nous sommes loin de pouvoir apprécier les leurs. Quelques voyageurs, il est vrai, ont cru pouvoir, par des analyses qui leur ont été faites dans le pays même, juger de la littérature japonaise, et ils l'ont trouvée stupide ; mais il faut grandement se méfier de semblables jugements.

Outre que pour juger complètement du mérite d'un livre de littérature, il faut pouvoir le lire dans la langue où il a été écrit par son auteur, il est encore indispensable de connaître les coutumes et les mœurs qui y sont dépeintes, l'observation des caractères étant un des principaux mérites de l'écrivain. Je suis sûr que les comédies de Molière doivent avoir très-peu de sel pour les Japonais, dont la société ne présente sans doute pas les ridicules de la société de Louis XIV, si admirablement mis en scène par l'immortel comique.

Parmi les spectacles de second ordre le plus en faveur dans tout l'empire du Japon, il faut placer les exercices des jongleurs. L'art de jongler est poussé à un tel degré de perfection dans cette partie de l'Orient, qu'on pourrait le ranger dans la catégorie des beaux-arts.

Un officier de l'expédition américaine au Japon nous fait connaître certains tours exécutés par un

jongleur du pays, qui sont certainement ce qu'on peut faire de plus étonnant dans ce genre.

« Ce jongleur, » dit-il, « prit une toupie, la lança dans l'air, la reçut sur sa main et la plaça, toujours tournant, sur le tranchant de la lame d'un sabre, abaissant la pointe, puis la relevant pour laisser courir la toupie d'un bout de la lame à l'autre. Sur cette surface si mince, la toupie conserva son centre de gravité tant que sa force de rotation fut assez grande pour la maintenir fixe sur elle-même.

» Le second tour était plus extraordinaire encore. Il ficela sa toupie, la lança dans l'air, et, agitant aussitôt la ficelle dont un des bouts alla toucher la toupie, on vit la toupie s'enrouler sans toucher le sol, et venir s'éteindre dans sa main. Cette opération, faite en un clin d'œil, nous jeta tous dans l'admiration. Le jongleur la renouvela plusieurs fois et toujours avec le même succès. C'était à n'y pas croire.

» Un troisième tour permit au jongleur de déployer une grâce originale. Il prit deux papillons découpés dans du papier huilé, les lança dans l'air, et les maintint voltigeant à l'aide de son éventail. Ces papillons, comme des papillons véritables, volaient çà et là autour de lui avec des mouvements contraires, bien qu'il n'y eût pour les faire agir qu'un seul éventail. Le jongleur avait l'air de s'éventer sans s'apercevoir des papillons. L'illusion était complète. Ayant annoncé qu'il pouvait les faire se diriger où il voulait, un des spectateurs lui dit d'en

faire descendre un sur chacune de ses propres oreilles. Au moyen de quelques ondulations de l'éventail, les deux papillons de papier, après avoir voltigé une dizaine de secondes, comme de véritables papillons autour d'une fleur, vinrent se fixer chacun sur une des oreilles de l'artiste. »

Nous n'avons évidemment rien en Europe qui puisse donner l'idée d'une adresse semblable.

Au Japon, comme un peu partout dans le reste du monde, la chasse est un des plaisirs de la classe aisée de la société. La chasse au faucon était, à ce qu'il paraît, très en honneur autrefois dans l'empire de l'Est; mais, à ce qu'il paraît encore, elle est aujourd'hui à peu près abandonnée. La chasse au tigre est le plaisir dangereux qui fait à cette heure les délices de la noblesse japonaise, très-sensible aussi aux plaisirs de l'équitation.

Les Japonais ont des chevaux de petite taille, et ils les traitent avec un soin extrême. L'étiquette, qui s'étend des hommes aux chevaux, dans ce pays de l'étiquette en tout et toujours, a dicté certaines règles pour panser les poneys, pour leur donner à boire et à manger, pour leur mettre la selle sur le dos et les atteler. Les écuries sont souvent aussi propres, aussi élégantes même que certains salons, et les chevaux y sont traités comme les consuls sous le règne du folâtre Héliogabale.

Pour les amateurs d'équitation, nous entrerons ici dans quelques détails.

Le cheval, au Japon, n'est point ferré; il porte en

guise de fers des semelles de paille tressées, attachées au moyen de cordes le long de ses jambes. On comprend que le cheval a bientôt usé ses espadilles ; aussi le premier soin d'un cavalier japonais qui entreprend une longue course est-il de s'approvisionner de semelles de rechange. Au reste, tout le long des routes, on trouve de pauvres enfants qui en ont à vendre. La selle n'est pas en cuir, elle est en bois, et d'une grande simplicité de forme. Elle repose sur un coussin pour préserver le cheval. Sur la croupe de l'animal s'étend un drap qui porte les armes de son propriétaire. Une autre pièce d'étoffe pend de chaque côté et se rattache sous le ventre du cheval, afin de le protéger contre la boue.

En voyage, le Japonais place ses coffres à bagages sur la croupe de sa monture, recouvre le tout d'un drap, et s'assied dessus comme sur une chaise, les pieds reposant sur la selle. D'autres croisent les jambes sous eux à la manière de nos tailleurs. On comprend que bagages et cavalier doivent ainsi manquer de solidité ; aussi n'est-il pas rare de voir le cavalier qui se sent chavirer implorer l'assistance des passants pour l'aider à se caler sur son siège mouvant,

Les Japonais ont une singulière façon de se mettre en selle ; c'est par le col de la bête qu'ils l'enfourchent. Ils prétendent ainsi honorer le cheval, qui à leurs yeux serait déshonoré si on le montait à l'euro-péenne, par le côté et en appuyant le pied sur l'étrier. Mais pour monter à cheval par le col il faut

être fort et lesté ; aussi les vieux Japonais ont-ils beaucoup de peine à se mettre en selle.

Si vous êtes allé à Londres, vous avez dû monter sur un des nombreux bateaux à vapeur dont la Tamise est sillonnée, lequel en quelques minutes vous a transporté à Greenwich, triplement célèbre par son observatoire, ses fritures de *white-bait* et ses nombreuses tavernes, où des femmes, singulièrement coiffées et vêtues des tabliers blancs, se tiennent à la porte, invitant les passants à entrer pour prendre une tasse de thé ou de café.

La convenance s'arrête, dit-on, à l'entresol. Au premier étage, tout est demi-monde et camélias. Ce qui n'empêche nullement les bons bourgeois de Londres d'aller tuer en famille une partie du dimanche, de peur que le dimanche ne les tue, dans le rez-de-chaussée des maisons à thé et à café de Greenwich.

Il existe au Japon des tavernes analogues à celles-là, dans lesquelles la jeunesse plus ou moins dorée se plaît particulièrement à se délasser de ses nombreux travaux.

Jusqu'à ce que l'empire de l'Est soit doté par la civilisation européenne d'un bal *Mab-ile* et d'un casino *Ka-dé*, il faudra que la jeunesse plus ou moins dorée du Japon se contente des maisons à thé, dans lesquelles, d'ailleurs, elle trouve plus d'un genre de récréation.

Si l'on juge de la consommation du thé par le nombre des femmes qui le débitent, il doit s'en boire

des rivières au Japon. En effet, il est telle de ces maisons à thé qui ne renferment pas moins de quatre-vingts femmes. Ces sortes d'établissements sont d'ordinaire spacieux et décorés avec luxe. Suivant les étages, on y boit simplement du thé. on y entend de la musique, on y danse et on y joue avec les vierges folles du logis. Ces malheureuses sont la plupart achetées encore enfants à leurs familles pour un nombre d'années déterminées. D'abord elles servent de femmes de chambre aux anciennes, jusqu'à ce que, leur éducation terminée, elles passent elles-mêmes au grade supérieur de dames.

Rien n'est négligé pour orner leur esprit des connaissances qui constituent une bonne éducation. Littérature, sciences, beaux-arts, travaux à l'aiguille; elles ont des professeurs de toutes ces branches de l'instruction. Les propriétaires de ces maisons sont aussi déconsidérés au Japon qu'ils pourraient l'être en Europe, mais les pauvres filles qu'ils exploitent trouvent grâce devant l'opinion. On les plaint plus peut-être qu'on ne les blâme, et, à l'expiration de leur engagement, beaucoup se marient ou entrent dans les ordres religieux.

Cette disposition à se faire religieuse puise sa raison d'être dans l'origine des maisons à thé, qui est presque une origine sacrée pour les bouddhistes.

Cela demande explication.

A la suite d'une révolution déjà bien ancienne, le souverain spirituel, ayant été renversé de son trône pontifical, fut contraint de se sauver, n'emmenant

avec lui que sa mère et ses douze femmes, desquelles il ne voulait point se séparer, car le souverain pontife n'a pas moins de douze femmes, comme nous le verrons dans le chapitre suivant sur la politique du Japon.

Or, en traversant un bras de mer, un coup de vent renversa le chef de l'Église avec sa mère, et ils périrent tous deux dans les flots. Quant aux veuves, elles débarquèrent à Simonosiki, où elles cherchèrent en vain les moyens de vivre honnêtement, suivant le rang qu'elles avaient occupés. Poussées par la nécessité, elles associèrent leur destinée et ouvrirent une maison à thé qui ne tarda pas à devenir célèbre dans tout l'empire. Les honnêtes bouddhistes s'y rendaient pieusement avec leur famille pour y boire dévotement au rez-de-chaussée une tasse de thé sanctifié par la mémoire du malheureux pontife, pendant que les demi-dévots montaient à l'entresol, et que les faux dévots, toujours nombreux partout, grimpaient sournoisement jusqu'au premier étage.

Bref, les douze veuves firent fortune. La tradition dit que, l'esprit de Bouddha ne les ayant point abandonnées, malgré tout ce qu'il pouvait y avoir d'équivoque dans leur conduite, elles finirent leurs jours dans un monastère qu'elles enrichirent de leurs économies.

Aujourd'hui encore, au Japon, où toutes les traditions sont conservées, on appelle *zorassi* les femmes qui composent le personnel de ces établis-

sements. Or, ce nom de *yorassi* est celui que prennent les propres femmes du souverain spirituel.

Le nombre des maisons à thé est considérable dans toutes les villes de l'empire, et il s'en trouve dans les villages et jusque sur les routes. Un voyageur affirme que dans la seule petite ville de Nagasaki, composée d'une population de soixante mille habitants, on compte sept cent cinquante maisons à thé.

Ce chapitre serait incomplet si nous ne parlions pas ici des bains japonais, d'un caractère si original; et qui sont un des plaisirs véritables de ce peuple si bizarre pour nous à tant de titres.

On va se baigner dans les bains publics, au Japon, comme à Paris on va passer un moment au café, pour se distraire, causer avec des amis, voir les autres et se faire voir soi-même. Dans ces bains, les plus curieux du monde, chacun dépose au vestiaire ses habits avec sa pudeur. Là, hommes, femmes, enfants, jeunes filles, vieillards, se livrent avec une folle ivresse, pêle-mêle et sans le moindre appareil, à mille capricieuses gambades dans les grands et dans les petits bassins, sous les robinets d'eau froide et sous une pluie fine d'eau froide et d'eau chaude combinées. Ils rient, parlent haut, s'interpellent, se courent les uns après les autres, plongent pour échapper à la poursuite, se donnent familièrement, mais souvent sans se connaître (au bain tout est permis), des claques quelque part et ailleurs, font la culbute, marchent sur les mains, dansent des faran-

doles et boivent du saki avec une joie d'enfant et un entrain de derviche tourneur.

Les femmes jouent avec leurs cheveux épars sur leurs épaules, dont souvent elles se servent pour fouetter amicalement leurs amis et connaissances. Les vieillards s'assoient dans une certaine quantité d'eau, pour jouir de ce spectacle animé à la fois et prendre un bain de siége. Les enfants grimpent un peu sur le dos de tout le monde, pendant que les jeunes filles, dans l'eau jusqu'à la ceinture, font avec la plus plus grande animation la partie de *morra*.

Mais un bruit inusité se fait-il entendre dans la rue, un événement quelconque attire-t-il l'attention des baigneurs au dehors, aussitôt, et comme une bande de grenouilles folâtres et curieuses, les baigneurs viennent jusqu'à la porte examiner le fait et rire s'il y a lieu ; puis ils rentrent dans l'établissement pour reprendre avec un entrain nouveau leurs ébats aquatiques.

Et maintenant si l'on me demande comment il se fait qu'au Japon, où la décence est si scrupuleusement observée généralement, de pareils établissements publics soient tolérés, et même fréquentés par d'honnêtes bourgeois et de non moins honnêtes bourgeoises, je vous répondrai qu'en fait de décence, c'est l'usage qui règle tout. En France, une femme se croirait déshonorée si, le matin, elle montrait à un seul homme le quart des épaules qu'elle montrera le soir à tout le monde à la clarté de mille bougies. Chez certains peuples de l'Inde, la nu-

dité, loin de révolter la pudeur, est au contraire une marque de modestie, et ce sont les courtisanes seules qui s'habillent pour provoquer les hommes et les séduire.

## IV

## LE JAPON TEMPOREL ET SPIRITUEL.

Avant de nous atteler au char de l'État japonais (un char bizarre, celui-là!), il convient de dire quelques mots du pays même dont nous cherchons à pénétrer les institutions et les mœurs.

Le Japon est un groupe d'îles dont le nombre total s'élève à trois mille huit cent cinquante. Les plus grandes de ces îles, qui sont naturellement les plus importantes au point de vue de la population et de l'industrie, portent le nom peu euphonique pour nos oreilles de Kioussiou, de Nippon et de Sikok.

Le mot *Japon*, qui est une corruption du mot chinois *Zipanzu*, signifie littéralement soleil levant, c'est-à-dire pays oriental. Les Japonais se disent les fils du soleil. La lune est sans doute leur tante, et ils sont au moins, par alliance, parents avec toutes les autres planètes. A la bonne heure! voilà des aïeux! Quand on prend de la noblesse on n'en saurait trop prendre, et l'on comprend que les Japonais considèrent comme de simples manans nos plus

illustres marquis, nos comtes de la plus haute lignée. Remonter aux croisades, qu'est-ce que cela à côté de gens qui descendent du soleil en rayon direct? Vanité des vanités, tout n'est que vanité, et le moraliste qui a pu prononcer cette vérité n'était peut-être pas moins vaniteux que les autres.

Les trois mille huit cent cinquante îles qui composent l'empire du Japon présentent une surface de terrain de douze mille cinq cent soixante et dix lieues carrées, couvertes par quarante millions d'habitants. Cela donne le chiffre énorme, presque incroyable, de trois mille cent quatre-vingt-deux habitants par lieue carrée. La France et l'Angleterre, qui pourtant passent généralement pour des pays très-suffisamment peuplés, ne comptent environ que mille deux cent quarante habitants par lieue carrée. Aussi résulte-t-il de cette agglomération que les villes regorgent d'habitants et que tous les villages se touchent les uns les autres, offrant aux yeux étonnés du voyageur des rues sans fin à travers une campagne admirablement cultivée.

C'est dans l'île de Nippon qu'est bâtie la principale ville du Japon. Cette ville immense, qui couvre un espace beaucoup plus grand que Londres, la plus grande ville européenne, renferme environ trois millions d'habitants. Elle est nommée par quelques voyageurs Yeddo et par d'autres Jeddo, tant il est vrai que jusqu'à ces dernières années le Japon était presque inconnu. Aujourd'hui que cet empire a consenti à entr'ouvrir ses portes aux étrangers, si ce

n'est à les ouvrir entièrement, nous savons mieux à quoi nous en tenir, et les voyageurs qui ont visité Yeddo affirment que c'est une des plus belles villes du monde. Les rues en sont larges, bien construites et remarquablement alignées pour une ville d'Orient.

Pour donner une idée des monuments qui décorent cette splendide cité, il suffira de dire que le palais où réside l'empereur durant la plus grande partie de l'année, peut contenir quarante mille personnes. Les demeures des princes et des grands dignitaires sont des châteaux magnifiques, dont quelques-uns renferment jusqu'à dix mille personnes. Comment s'étonner dès lors que les ambassadeurs récemment venus du Japon en France ne se soient pas extasiés à la vue de tous nos monuments, et qu'ils n'aient eu des applaudissements que pour les grandes eaux de Versailles. Je suis sûr que malgré leur visite à Paris et à Londres, ils continuent de nous appeler les Barbares de l'Ouest.

Il est vrai que nous nommerons encore longtemps les Japonais les barbares du levant; ce qui, à tout prendre, ne signifie pas qu'ils aient plus tort que nous. « La raison ne fait que de naître, » a dit Voltaire dans l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, en parlant de l'Italie et de l'Église avant Charlemagne, chapitre qui a pris aujourd'hui un puissant intérêt d'actualité, soit dit entre parenthèse, et que je vous engage à relire. On peut dire après Voltaire que la civilisation, qui est la raison sociale, est en-

core dans les langues partout, comme la chimie et la mécanique, appelées à l'émanciper un jour.

Après l'île de Niphon, la plus importante est l'île de Kioussiou, où se trouve bâtie la ville célèbre de Nagasaki. De toutes les villes du Japon, Nagasaki, est la seule dans laquelle puisse librement pénétrer un Européen. Partout ailleurs il y a danger pour sa vie, les lois du pays punissant des châtimens les plus rigoureux la présence des étrangers.

On a souvent et justement reproché aux Japonais leur inhospitalité et le système qu'ils ont adopté, à l'instar de la Chine, de repousser tout contact avec les étrangers. A ce reproche, ils répondent que le Japon n'a besoin de personne; que le sol, dans ce pays fortuné, est assez fertile pour nourrir ses nombreux habitans; que la misère et la famine sont inconnues dans l'empire de l'Est; que l'abondance y règne au contraire; qu'il n'en est pas de même pour les différentes nations européennes, chez lesquelles, malgré une civilisation soi-disant avancée, on voit régner l'indigence avec son cortège de corruptions morales; qu'enfin se trouvant heureux ainsi ils n'éprouvent ni la nécessité d'aller chez les autres ni le besoin qu'on vienne chez eux.

La logique est de tous les pays, et le rationalisme aussi; il faut bien convenir qu'à leur point de vue égoïste, les Japonais n'ont pas tout à fait tort. Mais, au-dessus de l'intérêt particulier des nations, il y a l'intérêt de l'humanité tout entière, et la solidarité des hommes ne saurait être établie sans les cons-

tants et fréquents rapports des nations entre elles.

Pour empêcher toute tentative de tourisme au dehors de la part des Japonais, les souverains de ce pays ont eu recours à un expédient assez original. En 1639 parut un décret de l'empereur qui défendait l'émigration sous peine de mort, en même temps qu'il ordonnait de brûler tous les navires construits d'après le modèle des vaisseaux européens, c'est-à-dire tous ceux qui se trouvaient en état de prendre la haute mer, avec défense, toujours sous peine de mort, d'en construire de nouveaux. Or, comme les bateaux japonais ne sont faits que pour voyager sur les côtes, et que les navires étrangers ne pouvaient pas entrer dans les ports de l'empire, le gouvernement des Fils du Soleil était certain d'arrêter toute émigration. Et c'est à partir de cette époque que la statistique constate au Japon une augmentation considérable dans la population du pays.

Toutefois, cette mesure n'est pas la seule cause de l'accroissement de la population, et c'est avant tout à la salubrité du climat que le Japon doit ce résultat.

Cet empire est gouverné par un chef temporel qui est l'empereur, et un chef spirituel qui est le pape des bouddhistes. Le Japon est gouverné despotiquement; toutefois, si le gouvernement japonais est absolu au temporel comme au spirituel, il est, au temporel, corrigé par des coutumes libérales et par la stricte observation des lois auxquelles personne ne peut se soustraire, pas même les deux chefs de l'État. On les mettrait en accusation et on les jugerait bel et bien

s'ils venaient à enfreindre certaines lois et coutumes.

L'empire du Japon est divisé en un grand nombre de fiefs, en principautés relevant du double gouvernement temporel et spirituel.

L'origine de ces fiefs et de ce double gouvernement mérite d'être connue.

Primitivement le Japon était gouverné par un seul monarque temporel. Ce monarque avait pour l'aider à conduire le char de l'Etat, comme on dit dans le haut style, des ministres qui prenaient le titre de capitaines civils.

Or, un jour, il arriva que l'un des ministres tua l'autre, et que, pour compléter son acte, il renversa l'empereur et monta sur le trône à sa place. Mais ce trône, mal assis par l'usurpation d'un ministre assassin, tremblait sous les secousses violentes de la guerre civile, et menaçait de s'écrouler avec son possesseur. Que fit ce dernier? Il proposa à tous les princes et grands seigneurs de l'empire une part dans les bénéfices en leur octroyant des fiefs. Les princes et les grands seigneurs, qui avaient jusque-là condamné ce ministre comme le plus exécrationnable des hommes, commencèrent à l'excuser. Ils avaient maudit l'usurpateur, ils chantèrent les louanges du donateur de fiefs.

Voilà donc ce monarque débarrassé de tous les princes et de tous les grands dignitaires dont il avait su se faire les sujets les plus dévoués. Il ne lui restait plus qu'à faire la paix avec l'empereur même dont il avait usurpé le trône, ce qui était difficile, les

rois déchus n'entrant guère en arrangement avec ceux qui les remplacent. Il en vint néanmoins à bout. Il nomma son prédécesseur *souverain spirituel*, et le décora du nom de « seigneur universel du Japon. »

Et voilà comment il se fait que ce pays est aujourd'hui gouverné par deux souverains.

Une des principales fonctions du seigneur universel du Japon consiste à se tenir tous les jours assis sur un trône pendant plusieurs heures, dans une immobilité complète. Les Japonais sont convaincus, — du moins ceux dont le démon de la philosophie, qui se mêle de tout, n'a pas encore perverti l'esprit, — que, par cette immobilité de sa personne, le souverain spirituel maintient la stabilité dans l'empire et l'ordre social tout entier. C'est bien possible; toujours est-il que si quelque jour, par inadvertance, fatigue ou dessein prémédité, le chef de l'Église bouddhiste penche légèrement la tête à gauche ou à droite, ceux des Japonais qui ont la foi, bien supérieure à la raison humaine, on le sait, s'alarment et adressent des prières au ciel, convaincus que de grands malheurs menacent l'empire dans la direction où le souverain spirituel a incliné l'occiput. On voit que saint Guy, l'illustre martyr sicilien, dont l'âme était saine mais dont le corps souffrait de cette *danse* cruelle qui porte son nom, eût apporté l'épouvante dans tout l'empire du Japon s'il avait siégé seulement cinq minutes sur le trône spirituel de cet empire.

A  
l'Égl  
beau  
ce qu  
doive  
conve  
taine

Il p  
au Ja  
site d  
dieux  
et les  
pona

Le  
doit j  
d'être  
foncti  
sort, e  
sur le  
Aucu  
ses do  
le con  
tion l  
pieds  
penda  
sembl  
doive  
soleil  
faner  
jamai

A cette fonction de rester immobile, le chef de l'Église bouddhiste, au Japon, en ajoute d'autres beaucoup plus actives. Il prend l'initiative en tout ce qui concerne le spirituel. Lui seul fixe les jours où doivent se célébrer les fêtes mobiles, les couleurs convenables pour les vêtements portés dans certaines cérémonies, etc., etc.

Il paraît que les dieux descendent chaque année au Japon pour faire au souverain spirituel une visite d'un mois. Pendant ce mois consacré par les dieux à visiter leur représentant terrestre, les dieux et les temples étant privés de leur présence, les Japonais ne prient point et ne vont pas à l'église.

Le souverain spirituel, qu'on appelle *mikado*, ne doit jamais fouler le sol de ses pieds sacrés, sous peine d'être reconnu indigne et déchu de ses vénérables fonctions. On le transporte en palanquin quand il sort, et des serviteurs nommés *ad hoc* le prennent sur leurs épaules quand il circule dans son palais. Aucun œil profane ne doit le voir, à l'exception de ses douze femmes légitimes, qui toutefois ne peuvent le contempler que les cheveux épars et dans la position la plus humble. Ses cheveux, les ongles de ses pieds et de ses mains ne peuvent être coupés que pendant son sommeil, ou plutôt pendant qu'il fait semblant de dormir, car ces différentes opérations doivent nécessairement le réveiller. Les rayons du soleil ne doivent jamais l'atteindre, car ils pourraient faner la peau délicate de Sa Grandeur. Il ne se sert jamais des mêmes objets deux fois. Tout ce qu'il a

touché est pieusement brûlé, et chaque jour il revêt des habits neufs.

Il arrive assez souvent que le mikado donne sa démission, ne pouvant plus supporter ce genre de vie, qui est un véritable supplice. Alors on informe l'empire de ce grand événement, et l'on procède à son remplacement. S'il meurt, on tient sa mort secrète jusqu'à ce qu'il soit remplacé.

D'après certains voyageurs, la cour du chef spirituel serait une cour très-intelligente et très-luxueuse. Ce serait dans le palais de ce souverain, véritable académie des sciences, des arts et des lettres, que s'élaborent les ouvrages qui font le plus d'honneur à la nation japonaise. Il paraît qu'on y discute aussi sur la politique, ce qui n'est pas du goût du chef temporel, lequel, avec tout le respect possible, a placé dans le palais de l'empereur spirituel un employé chargé de lui rendre compte des faits et gestes de Sa Grandeur et de son entourage.

Le chef temporel prétend que les attributions de chaque souverain doivent rester parfaitement distinctes. Cela l'inquiète de voir le chef de l'Église sortir de ses fonctions célestes pour s'occuper des choses d'ici-bas. L'employé qui est chargé par le chef temporel de faire chaque jour un rapport sur la cour du souverain spirituel, se nomme *syosi-dai*, dont la signification est grand-juge. La position de ce personnage est délicate; il vit dans des trances perpétuelles, craignant de déplaire à l'un ou à l'autre des souverains, et d'être par suite forcé

de s'

Le

chef

premi

et be

vient

norif

renom

noble

verai

lui es

quelc

dît. C

écuss

Bung

quatr

Les

Tous

le pa

Japon

arriv

envoi

le ch

nédic

Les

ditain

verai

l'emp

Il y

péna

de s'ouvrir le ventre, ce qui n'est jamais agréable.

Le souverain spirituel est entretenu aux frais du chef temporel. Il ne faudrait pas en conclure que le premier manque d'argent. Il en a, au contraire, et beaucoup. La principale source de ses richesses vient du droit qu'il a de distribuer les insignes honorifiques accordés par le chef temporel, et aussi de renouveler les écussons et devises héraldiques des nobles de toutes les classes. Chaque fois que le souverain spirituel fait une opération de ce genre, il lui est alloué une somme déterminée, et même dans quelques cas il fixe arbitrairement le prix qui lui est dû. C'est un luxe chez les nobles de changer leur écusson. Les jésuites rapportent que le prince de Bungo changea sa devise et son écusson trente-quatre fois dans l'espace de dix ans.

Les deux souverains n'ont que de rares entrevues. Tous les sept ans, l'empereur terrestre se rend dans le palais de l'empereur céleste, comme disent les Japonais, pour lui présenter ses hommages. Mais il arrive fréquemment que le chef temporel de l'État envoie de riches présents à son vénérable collègue, le chef spirituel, lequel, en retour, lui donne sa bénédiction.

Les deux trônes, temporel et spirituel, sont héréditaires. A défaut d'un descendant mâle, les souverains adoptent le fils aîné de quelque prince de l'empire.

Il y a des côtés très-obscurs encore pour les Européens dans le mécanisme du gouvernement tempo-

rel japonais. Par exemple, on en est réduit aux conjectures en ce qui concerne le nombre des membres du grand conseil. On suppose qu'il sont treize, savoir : cinq conseillers de première classe, choisis parmi les plus nobles familles de l'empire, et huit conseillers de deuxième classe, pris dans la vieille noblesse. Après ces grands dignitaires, vient un nombre considérable de fonctionnaires, parmi lesquels nous remarquons les seigneurs ou gardiens des temples ; les commissaires aux affaires étrangères, les ministres de la police, les surintendants de l'agriculture, etc.

D'après certains témoignages, tous les emplois de quelque importance seraient remplis par les parents du chef temporel. Ce système aurait pour but de l'entourer de créatures dévouées ; mais il n'est pas toujours efficace dans la position singulière et assez inexplicable que les lois et les usages font au souverain japonais.

En effet, ce monarque, qui est un monarque absolu en bien des cas, peut être détrôné le plus facilement du monde, et sans tambours ni trompettes, par le grand conseil. Mais les membres du grand conseil y réfléchissent à deux fois avant d'agiter cette question suprême, par la raison que, s'ils échouent dans leur proposition, ils sont condamnés à s'ouvrir le ventre, d'après les règles du *hari-kari*.

Lorsque les mesures proposées n'atteignent en rien les intérêts du chef temporel, celui-ci s'empresse ordinairement de les adopter, et les entrailles

de l'audacieux ministre restent intactes. Mais si, dans la mesure proposée, le monarque croit découvrir une atteinte portée à ses prérogatives, il soumet la proposition à l'arbitrage de trois princes du sang ou à trois des parents les plus rapprochés de l'empereur, et leur décision est sans appel. Si les arbitres décident que la mesure est bonne à prendre, on la prend; mais s'ils décident le contraire, le ministre qui a présenté le projet de loi doit mourir, ainsi que les autres ministres qui l'ont secondé dans son projet. Si le grand conseil tout entier propose une mesure rejetée par les trois arbitres, les treize membres qui le composent sont condamnés au *hari-kari*, y compris le président, à qui dans ce cas revient l'honneur de s'inciser le premier l'abdomen en forme de croix et avec le sabre qu'il porte au côté.

Les fonctions de président du conseil d'État, au Japon, se rapprochent beaucoup de celles du grand visir en Turquie, c'est-à-dire que tous les conseillers lui sont subordonnés. Le président du conseil prend le titre de gouverneur de l'empire, et personne plus que lui n'est exposé à s'ouvrir le ventre. Il pourrait, sans exagération, écrire sur la ceinture dorée qui lui soutient l'abdomen ce mot significatif : Fragile.

Aucune question gouvernementale, aucune affaire publique de quelque importance, ne peut être traitée sans lui. C'est aussi lui qui approuve ou casse les sentences de mort prononcées contre les criminels, lui qui nomme aux emplois publics, et si quelque article de la loi paraît obscur, c'est aux lumières

du président du grand conseil qu'on en réfère. Enfin il a le devoir de se tenir en relations avec les principales autorités du pays, d'être juste envers tout le monde et de plaire à son chef temporel. Pauvre homme ! je le plains sincèrement.

Du reste, si nous passons des membres du grand conseil aux princes vassaux de l'empire, nous trouvons qu'ils n'ont pas besoin d'une moindre prudence, pour peu que leur ventre leur soit de quelque prix. En effet, ces princes qui gouvernent chez eux avec tout l'appareil des souverains véritables, qui entretiennent des armées, et se composent une cour de nobles, ne sont en réalité que des souverains de carton, soumis à la surveillance incessante du gouvernement impérial, et espionnés dans leurs actes politiques comme dans leur vie privée. Ces mesures vexatoires paraissent d'autant moins nécessaires que ce sont, non point les princes qui prennent l'initiative dans leur petit gouvernement, mais bien deux secrétaires nommés par le grand conseil de l'empereur. De ces deux secrétaires, l'un réside dans la principauté, l'autre à Yeddo, où on retient en ôtage la famille du secrétaire absent, comme garantie de sa fidélité. Le moindre rapport sentant l'insubordination ou simplement la désaffection fait contre le prince par le secrétaire, et le malheureux peut recevoir l'ordre de s'ouvrir les entrailles. Il arrive souvent que le secrétaire du gouvernement impérial, pour faire du zèle, grossit les événements, ayant lui-même peur pour son ventre, également menacé

par la colère, le caprice ou les fausses interprétations du président du conseil.

Nous avons vu que pour associer à sa politique les princes et les grands seigneurs, le ministre perfide qui déposséda l'empereur unique du Japon d'alors et qui en fit un empereur spirituel, avait établi des fiefs à leur profit. Mais le fourbe n'était pas fourbe à demi, et il s'était arrangé pour pouvoir reprendre d'une main ce qu'il avait donné de l'autre.

Dans l'origine, ces fiefs ou principautés étaient au nombre de soixante-huit ; les princes qui les gouvernaient avaient chez eux toute l'indépendance désirable. Ces principautés étaient héréditaires, *mais* (il y avait un *mais*) sujettes à confiscation dans le cas où le titulaire commettrait un acte de trahison ou de rébellion contre le gouvernement impérial. On devine ce qu'il advint : toutes les principautés furent confisquées au profit de la couronne. Les soixante-huit fiefs d'autrefois ont été subdivisés en six cents petits États, gouvernés aujourd'hui uniquement par l'empereur sous la forme de deux secrétaires par État.

La dualité est un des systèmes caractéristiques de la politique méfiante et ombrageuse du Japon. Chaque fonctionnaire est doublé d'un autre fonctionnaire dont le titre et les fonctions sont absolument semblables, et cela depuis les rangs les plus élevés jusqu'aux rangs les plus infimes. Le but de ces doubles fonctions n'est pas précisément d'alléger les charges des contribuables en économisant sur le

budget de l'État, mais de garantir par l'espionnage le trône du souverain temporel.

On peut dire sans exagération que la moitié de la population espionne l'autre moitié, dans ce pays où l'on fait ouvertement le métier de mouchard sans trop se déconsidérer. En effet, il n'est point rare de voir le noble le plus superbe accepter de remplir les délicates fonctions de mouchard, soit par ambition, pour renverser un rival et hériter de sa place, soit pour servir d'autres intérêts. Très-souvent il arrive que le gouvernement nomme d'office espion telle ou telle personne qui lui convient; il faut accepter ces fonctions ou s'ouvrir le ventre.

Pour revenir à l'organisation des six cents principautés, l'un des deux secrétaires affectés à la direction de chacune d'elles est toujours à Yeddo, pendant que l'autre réside dans la province. Tous les ans ils alternent, et c'est seulement à Yeddo que le secrétaire habitant la province peut revoir sa famille, tenue en otage dans cette ville pendant ce temps.

Quant aux princes vassaux, ils ont l'obligation de se rendre à certaines époques fixes auprès de l'empereur, sans cesser pour cela d'être l'objet de la surveillance à laquelle ils sont soumis dans leurs États respectifs. De fait, tant qu'ils conservent leur principauté, leur vie n'est que contrainte, inquiétude, vexations. Aussi s'empressent-ils d'ordinaire d'abdiquer en faveur de leur fils ou de quelque autre parent rapproché, trop heureux de rentrer dans la vie obs-

cure mais tranquille de bourgeois japonais. Rien n'est plus rare que de voir un prince âgé en fonctions. Ou ils ont abdiqué ou ils se sont ouvert le ventre. Quelques-uns meurent d'une maladie de langueur d'un caractère tout particulier aux princes japonais : c'est le spleen des Anglais combiné avec une fièvre lente pour laquelle il n'est d'autre antidote que l'abdication.

Le gouvernement des seigneuries (qui ne sont que des principautés plus petites que les autres) est conduit d'après le même système que les plus grandes principautés elles-mêmes et que les provinces et villes appelées impériales. Il y a partout deux gouverneurs passant alternativement de leur poste à Yeddo, où leurs femmes et leurs enfants sont retenus en otage. Les gouverneurs des provinces impériales sont choisis parmi la noblesse de l'empire par le vizir de Yeddo, qui nomme aussi les secrétaires, les sous-secrétaires, les officiers de police, les espions, et tous les autres employés appelés à entourer chaque gouverneur.

A Nagasaki, le point du Japon qui a pu être le mieux observé par les Européens jusqu'à présent, le trésorier, le commandant militaire et les officiers inférieurs ont seuls le droit de garder leur famille près d'eux. Mais dans cette ville, comme partout ailleurs, ces fonctionnaires sont entourés d'espions, lesquels à leur tour sont espionnés par d'autres espions jusqu'à l'espion le plus infime, forcé de s'espionner lui-même pour se relever à ses propres yeux.

L'espionnage est passé dans les mœurs japonaises. Chaque chef de famille est non-seulement responsable pour ses enfants vis-à-vis du gouvernement, mais il l'est encore pour ses domestiques et les hôtes qu'il peut avoir chez lui. Ce n'est pas tout; les villes étant généralement divisées en quartiers de cinq maisons ou familles, chaque membre d'une division de ce genre est responsable de la conduite de ses voisins. Il en résulte naturellement une sorte de surveillance de tous par tous qui paraîtrait intolérable dans les pays les moins libéraux de l'Europe. Le moindre petit événement qui survient dans une des cinq maisons dont se compose chaque quartier fait tout aussitôt l'objet d'un rapport aux autorités de la part des quatre autres habitations, empressées de mettre leur responsabilité à couvert sous la dénonciation obligatoire. Celui qui manque à cette délation, considérée comme le devoir de tout bon citoyen, est puni par les arrêts, et cette peine passe pour très-humiliante.

Voici en quoi elle consiste.

Les portes et les fenêtres de la maison du délinquant sont fermées durant cent jours. Il doit, pendant ce laps de temps, suspendre tout travail lucratif et ne toucher aucun salaire; enfin il lui est interdit de communiquer avec aucun ami, et son barbier même n'a plus le droit de le raser.

Comme on le voit, la police des États européens, malgré sa confiance en elle-même, est loin d'avoir acquis ce degré de perfection. C'est assez

humiliant pour les nations soi-disant civilisées.

Chaque maison est tenue de fournir, en qualité de milice citoyenne, un homme en état de porter les armes. Vingt-cinq hommes forment une compagnie, et vingt-cinq compagnies une brigade, sous le commandement d'un officier.

Dans chaque rue des villes japonaises se trouve au moins un poste de militaires, et dans chaque rue aussi une sentinelle veille nuit et jour. En outre, chaque rue est fermée par une barrière aux deux extrémités; en sorte qu'à un moment donné on peut aisément isoler les unes des autres toutes les rues de la ville. Or, comme chaque rue possède son poste de soldats et sa police particulière, l'autorité, quand elle veut s'emparer de quelqu'un, le saisit aussitôt, sans aucun espoir de fuite chez celui qu'elle poursuit.

Au reste, les barrières des rues sont très-souvent fermées par mesure de sûreté, et pour empêcher une trop grande agglomération de monde dans un même endroit.

A l'époque où l'ambassade anglaise se rendit au Japon, on fermait les rues l'une après l'autre sur le passage de lord Elgin, afin de limiter le nombre des curieux qui se pressaient autour de sa personne. A Nagasaki, ces barrières sont fermées d'avance lorsqu'un navire européen doit mettre à la voile pour repartir. On prévient ainsi toute tentative d'émigration de la part des indigènes, condamnés, comme nous savons, à ne pas quitter l'empire sous peine de

mort, à moins d'un ordre spécial de l'empereur. Les barrières ne sont abaissées que lorsque le navire est hors de vue, et après une inspection dans chaque quartier pour s'assurer que personne ne manque à l'appel. L'inspecteur du quartier appelle chaque habitant par son nom, et tous doivent répondre. A certaines époques où le gouvernement croit devoir redoubler de vigilance, on ne peut aller d'une rue dans une autre sans un permis de circulation ou sans être accompagné par un garde.

Pour déménager, il faut envoyer aux autorités compétentes une demande à cet effet, dans laquelle doit être expliquée la cause du changement de résidence. Il est d'usage de faire suivre cette demande d'un cadeau de poissons. Au surplus, on se fait au Japon des cadeaux de poissons sous le moindre prétexte ; cela ne tire pas à conséquence, et il est des cas où l'absence de tout poisson, quand on fait une demande, équivaldrait à l'absence, chez nous, des salutations d'usage au bas d'une lettre. Les autorités compétentes, auxquelles on a adressé la demande en déménagement, commencent donc par manger le poisson qui l'accompagne, puis elles examinent s'il y a lieu d'accorder la permission.

Déménager ? c'est grave !

Les agens de l'autorité se livrent à une enquête minutieuse ; ils s'enquièreent de la profession du solliciteur, de la réputation qu'il a dans le quartier ; ils s'assurent si les causes probables de son désir de changer de domicile sont bien celles qui se trouvent

consignées dans la pétition ; enfin ils recherchent s'il n'a point de dossier à la police.

Quand le poisson est digéré et que l'enquête est terminée, si rien ne s'oppose à ce que le solliciteur change de quartier, il ne peut pas encore déménager. L'officier de police se rend dans le quartier où le demandeur veut aller demeurer, et s'informe auprès de chaque habitant de la rue s'il consent à recevoir le pétitionnaire pour voisin. Les habitants, interrogés, répondent oui ou non, et il faut au moins la majorité des deux tiers pour que la permission de déménager soit enfin accordée. Toute objection basée sur un défaut grave de caractère annule la demande de déménagement. En tous cas, avant de quitter son quartier, l'homme qui déménage doit obtenir de tous les habitants de sa rue un certificat de bonne vie et mœurs, avec un permis de départ. Ce permis est la preuve que la personne qui change de domicile n'a fraudé personne dans son ancien quartier. Une fois en possession de ce certificat et de ce dernier permis, le solliciteur doit remettre ces pièces à l'officier supérieur de police de son nouveau quartier, qui en prend connaissance, et, s'il n'y voit pas d'objection, installe le nouveau venu dans sa nouvelle résidence. Dès lors il répond de lui, non pas sur sa tête, mais sur son ventre.

Toutefois il reste encore quelques obligations à remplir si le déménagé est propriétaire et qu'il ait vendu sa maison pour acheter celle où il vient loger. Le nouvel emménagé doit en ce cas offrir un repas

à ses plus proches voisins. S'il veut faire grandement les choses, il invite tous les habitants de la rue à cette fête de bienvenue. Inutile de dire que le poisson en est un des plus beaux ornements.

Mais auparavant une première visite est faite au nouvel habitant par les personnes qui habitent les maisons contiguës à la sienne. Aussitôt qu'ils apparaissent, le nouvel emménagé fait apporter des pipes et du tabac ; puis on sert le thé et l'on mange des confitures à l'aide de petites baguettes en guise de cuiller. Ces confitures se servent, non dans de la porcelaine du Japon, comme on pourrait le penser, mais sur des carrés de papier.

Le jour du grand repas venu, chaque invité se fait accompagner par un domestique ou deux. Les domestiques se tiennent auprès de leurs maîtres, et tout ce que ceux-ci ne peuvent pas manger ils le mettent dans un panier pour être emporté chez eux. Loin de commettre une inconvenance en agissant ainsi, on obéit à l'étiquette, qui fait un devoir aux invités de mettre dans la poche de leurs manches ou dans des paniers tout ce qu'ils ne peuvent pas absorber sur place.

Un grand dîner japonais compte ordinairement de six à huit services. Pendant les entr'actes, le maître de la maison circule autour de la table et boit un verre de saki avec chaque convive. Les viandes consistent surtout en gibier, en volaille et en poissons. Les légumes sont très-variés, et dans leur nombre figurent des herbes marines. Le poisson est

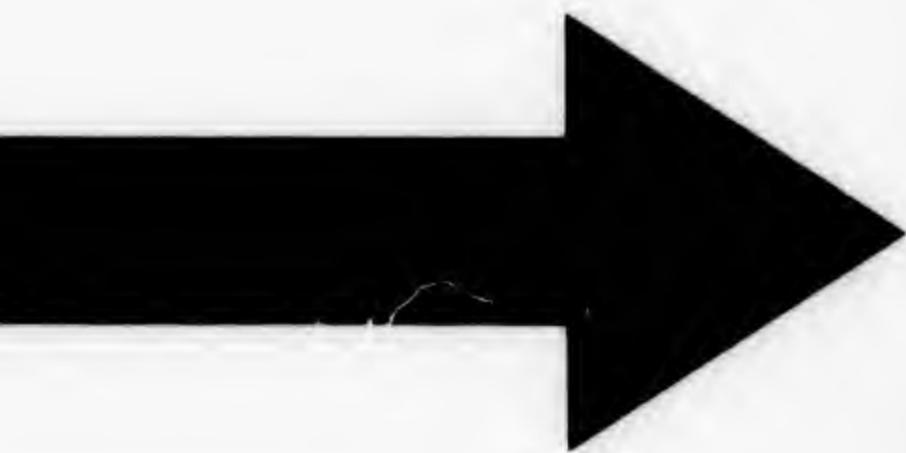
le p  
rare  
sons  
flet  
mar  
dan  
du r  
les  
tige  
d'œ  
sex  
ging  
de p  
gen  
de l  
et u  
N  
les  
les  
ce q  
Pen  
hon  
veu  
dan  
une  
T  
un  
offr  
ne p  
tan

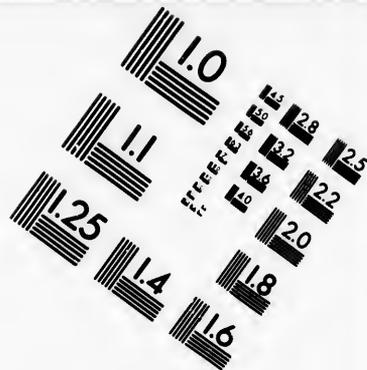
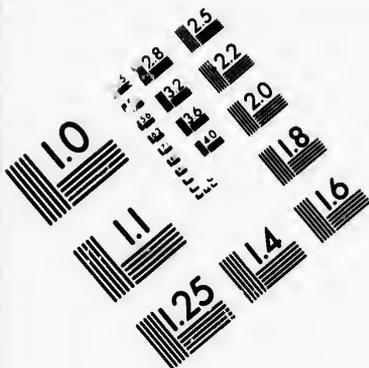
le plat principal de tout dîner japonais. Il n'est pas rare de voir figurer jusqu'à vingt espèces de poissons, parmi lesquels des tranches de baleine et des filets de requin. On n'a pas oublié que les Japonais mangent le poisson cru. Chaque convive est servi dans un petit bol en laque très-léger. Un autre bol du même genre est placé à côté ; il est rempli de riz : les Japonais s'en servent comme de pain pour mitiger les aliments trop succulents. En guise de hors-d'œuvre, des domestiques appartenant aux deux sexes font circuler autour de la table des sauces, du gingembre, des cornichons et des petits morceaux de poisson salé. Ces différents comestibles se mangent, comme tout le reste, à l'aide de petites baguettes de bois ; les Japonais s'en servent avec une adresse et une vivacité merveilleuse.

Nous avons dit déjà que le cérémonial règle tous les actes de la vie au Japon. Dans les grands dîners, les maîtres des cérémonies rappellent aux convives ce qu'ils doivent faire et ce qui leur est défendu. Pendant les dîners, les femmes fument ainsi que les hommes, et un concert exécuté par un orchestre d'aveugles se fait entendre par intervalles. Souvent on danse après le repas, d'autres fois on termine par une pièce de comédie.

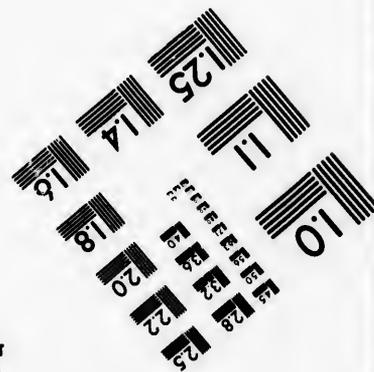
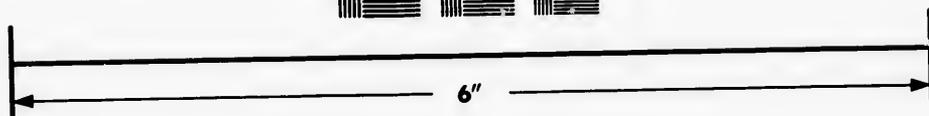
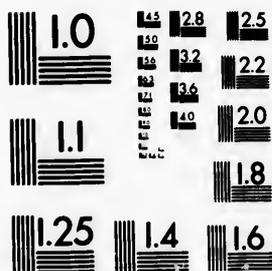
Tel est le dîner que le propriétaire qui prend dans un nouveau quartier possession de sa maison doit offrir à ses voisins. Quant à son ancienne maison, il ne peut la vendre qu'avec le consentement des habitants de la rue où elle est située ; c'est dire que ces







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



derniers ont le droit de s'y opposer si la personne qui se présente pour l'acquérir leur déplaît pour une raison quelconque.

En relisant ce que nous avons dit sur l'organisation de l'espionnage, on comprendra qu'il doive en être ainsi, tous les habitants d'un quartier étant solidaires de la faute que l'un d'eux pourrait commettre.

Il y a une condition indispensable à la vente de toute maison au Japon : c'est que l'acheteur verse un droit de huit à douze pour cent dans le trésor commun de toute la rue. Cette somme sert à l'entretien de cette même rue.

Des formalités non moins minutieuses sont nécessaires lorsqu'un Japonais désire voyager. Il faut s'adresser à l'officier supérieur de la police de son quartier, faire connaître le but du voyage qu'on se propose d'accomplir et le temps qu'on restera absent. Tous les fonctionnaires de la rue doivent apposer leur sceau sur cette demande, et c'est le grand officier qui décide s'il y a lieu d'accorder la permission de voyager. Ce chef de la police se nomme *otona*. C'est lui qui veille à ce que les patrouilles de nuit soient bien faites, et qui tient le registre sur lequel sont inscrits les habitants de toutes les maisons de son district. En outre, c'est lui qui enregistre les naissances, les décès, les mariages. Enfin, il est l'arbitre de toutes les discussions qui chez nous ressortent de la justice de paix. Il décide en dernier ressort.

La justice, qui se trouve si intimement liée à la politique dans l'empire du Japon, est souvent aussi bizarre que cruelle. Par exemple, si un homme est attaqué dans une rue, et qu'en se défendant il tue son agresseur, il sera décapité, et les habitants de l'endroit où aura eu lieu la rixe seront punis sévèrement de plusieurs mois d'arrêts, pour n'avoir pas séparé les combattants. En vain prouveraient-ils que, enfermés dans l'intérieur de leur habitation, ils n'ont rien entendu, que par conséquent ils n'ont pu aller séparer les combattants ; ils seront condamnés, et, dans aucun cas, la loi ne reconnaît pour eux de circonstances atténuantes. La seule faveur qui leur soit accordée consiste à leur permettre de faire des provisions à leur choix pour le temps où ils seront aux arrêts chez eux.

Voilà pour les personnes qui demeurent à l'endroit même où le meurtre a été commis. Quant aux autres habitants plus éloignés de la rue, ils n'échappent pas entièrement aux rigueurs de la loi ; ils sont condamnés à de certains travaux publics. Le sentiment de la démocratie, qui se mêle parfois aux rigueurs d'un absolutisme sauvage, veut qu'en pareil cas les punitions infligées soient en rapport direct avec le rang des condamnés. Ainsi plus un homme est élevé par son éducation, ses richesses et ses titres, plus sévèrement il est puni.

Tout Japonais d'un rang supérieur porte un sabre au côté et un poignard à la ceinture ; si dans une querelle il fait simplement le simulacre de vouloir se

servir de ses armes, et que ses mains touchent le pommeau de son sabre ou le manche de son poignard, la loi le condamne à mort. Il suffit que deux témoins attestent le fait.

Lorsque par une cause naturelle, de maladie ou de vieillesse, une personne meurt au Japon, quelque obscur que soit le défunt, les habitants de son quartier doivent attester que sa mort n'est pas accidentelle, et que par conséquent nul ne saurait en être responsable. Dans certaines villes de l'empire, notamment à Nagasaki, les cadavres sont soumis à l'examen des hommes de l'art, chargés de constater si la mort est naturelle ou accidentelle. Des prêtres bouddhistes se rendent auprès du mort et examinent s'il ne porterait pas sur lui quelque médaille ou scapulaire en usage parmi les catholiques. Une fois assurés qu'il n'a point abandonné la foi de ses pères pour notre religion, qu'ils traitent naturellement d'impie, les prêtres bouddhistes procèdent à son enterrement.

On comprend qu'avec cette organisation les vols et les assassinats soient rares au Japon. Étant pour ainsi dire certain de ne pas échapper à la police, les Japonais ne se décident que difficilement à commettre une mauvaise action. Aussi cet empire passe-t-il pour le pays le plus sûr du monde sous ce rapport ; à ce point qu'on peut, sans danger d'être volé, dormir sa porte ouverte.

C'est fort bien, mais quand on pense au prix de quels sacrifices on acquiert cette extrême sûreté, on

doit  
liber

La  
char  
à la  
ce cl  
pire.

A  
com

que  
des r

de c

doit  
peut

rang  
tune

mais  
médi

dont  
pour

supé  
osen

Ceux  
qu'e

Le  
huit

La  
ditai

La  
infér

doit regretter de n'être pas un peu plus exposé, la liberté individuelle étant préférable avant tout.

La division par caste de la population se rattachant autant à la politique qu'à l'ordre social pur et à la religion au Japon, nous devons en parler dans ce chapitre sur le temporel et le spirituel de cet empire.

A proprement parler, c'est moins par castes, comme chez les Indous, que par rangs héréditaires que se trouve divisé le peuple japonais. Le préjugé des rangs est profondément enraciné dans les mœurs de ce pays, et tout Japonais, pour être respecté, doit vivre suivant les obligations de sa naissance. On peut, il est vrai, s'élever d'un rang inférieur à un rang supérieur, par le mérite personnel ou la fortune ; mais l'argent et le talent ne parviennent jamais à effacer complètement le péché originel d'une médiocre naissance. Les superbes imbéciles, ceux dont on dit qu'ils sont *nés*, ont au Japon un mot pour entretenir leur vanité et terrasser les esprits supérieurs aussi bien que les hommes vertueux qui osent s'élever jusqu'à eux : ils les appellent *parvenus*. Ceux-ci du reste s'en consolent facilement en voyant qu'en en effet ils sont parvenus.

Les rangs de le société japonaise se divisent en huit grandes catégories :

La première comprend les princes vassaux héréditaires ;

La deuxième, la noblesse héréditaire d'un degré inférieur à celle des princes ;

La troisième, les prêtres et les religieux indistinctement ;

La quatrième, l'armée ;

La cinquième, les médecins, les employés du gouvernement et certaines professions libérales ;

La sixième, les innombrables marchands boutiquiers ;

La septième, les marchands colporteurs, les ouvriers, les artisans de toute espèce, et les peintres, les musiciens, les poètes, et en général tous ceux qui, par leur esprit, leur instruction et leur faculté spéciale, cultivent un art et en vivent ;

La huitième et dernière est formée des paysans agriculteurs et journaliers.

Les quatre premières catégories constituent la haute société japonaise. Ceux qui en font partie jouissent du privilège envié de porter deux sabres, avec le privilège moins envié, je le pense, de s'ouvrir le ventre en forme de croix. A ces deux privilèges, l'aristocratie japonaise joint celui de porter une espèce particulière de larges pantalons, interdite aux classes inférieures, forcées de se pantalonner différemment, ou plutôt de se vêtir uniquement de robes superposées les unes aux autres. Il est donc toujours facile de distinguer un homme appartenant aux quatre classes supérieures de la société des hommes appartenant aux quatre classes inférieures, à moins toutefois que le noble soit un espion, ce qui arrive souvent, auquel cas il a soin, pour n'être pas

reconnu, de se vêtir en simple manant, sans pantalon bouffant et sans sabre au côté.

La cinquième catégorie, comprenant les médecins, les employés du gouvernement et certaines professions libérales, est assez considérée de la noblesse, laquelle méprise souverainement la sixième catégorie, formée des boutiquiers. Aussi toute personne ayant l'honneur d'appartenir aux quatre premières catégories, depuis le prince vassal jusqu'au simple soldat, serait-il à jamais déconsidéré s'il ouvrait un magasin quelconque.

Si les paysans agriculteurs sont rangés au Japon dans la dernière classe de la société, c'est sans doute beaucoup moins par mépris pour leur profession que parce qu'ils appartiennent aux princes vassaux en qualité de serfs ou d'esclaves.

Les princes ont-ils sur ces malheureux le droit de vie et de mort, comme l'assurent plusieurs voyageurs? Cela est douteux; mais il ressort pour moi de tout ce que j'ai appris sur ce pays, qu'un prince peut impunément tuer un de ses serfs. Il n'en a peut-être pas le droit, mais comme les serfs morts au Japon ne sont pas dans l'habitude de réclamer, cela revient exactement au même.

Quoi qu'il en soit, je préférerais cent fois être serf au Japon qu'ouvrier tanneur.

Tanneur! grand Dieu! ce seul nom fait frémir quand on sait l'inconcevable mépris et la cruauté révoltante de toutes les classes de la société pour ces malheureux ouvriers. Véritables parias, ils sont ban-

nis du monde et mis hors la loi. Vous pouvez, pour vous distraire, tuer le plus honnête tanneur, personne n'y trouvera à redire; tandis que la peine de mort est prononcée contre quiconque tue un chien, l'animal le plus vénéré avec le serpent au Japon.

Les tanneurs ne peuvent habiter au milieu de leurs concitoyens dans aucune ville ni dans aucun village de l'empire.

Ils sont forcés de se bâtir eux-mêmes des huttes isolées ou de vivre ensemble dans des hameaux maudits, réservés à eux seuls.

On ne les compte point dans le recensement de la population, et l'entrée des auberges et des lieux publics leur est absolument interdite.

Les maisons à thé, elles-mêmes, leur refusent la porte.

S'ils voyagent, ils doivent attendre au dehors qu'on leur apporte la nourriture qu'ils ont demandée. On les sert dans une écuelle à eux appartenant, et qu'ils ont le soin de porter partout avec eux. Personne ne voudrait se servir d'un ustensile dont un ouvrier tanneur aurait fait usage.

Enfin c'est parmi eux qu'on prend les exécuteurs des hautes œuvres.

Quel préjugé abominable peut exister contre cette classe de travailleurs, et comment se trouve-t-il quelqu'un qui consente à façonner le cuir au Japon? J'ai bien peur que le farouche dédain qui pèse sur ces malheureux ait sa source dans quelque livre sa-

cré, les animosités religieuses offrant seules ce caractère de persistance et de barbarie.

Quoi qu'il en soit, il nous est impossible de comprendre le mépris qui s'attache aux tanneurs, surtout lorsqu'on pense avec les manichéens que Dieu a écorché les démons, et que de leur peau tendue il a fait le ciel.

Les Japonais eux-mêmes représentent le monde sous l'apparence d'un homme, et ils ont le bon goût de ne point faire fi de sa peau en le représentant écorché. Sa taille est immense, sa tête est formée du firmament, les astres sont ses yeux, les arbres, les plantes et toutes les herbes sont sa barbe et ses cheveux.

Mais ce qui tend à prouver que l'horreur inspirée par les tanneurs au Japon tient à une superstition religieuse, c'est qu'on les voit marcher par groupes de trois quand ils défilent dans les villes ou villages.

Ils inspirent ainsi plus de pitié par le prestige du nombre trois.

Les Japonais considèrent ce nombre comme divin. Ils croient, avec d'autres peuples anciens, que le ternaire se montre partout dans la nature, et leurs livres sacrés le constatent.

Ils comptent trois règnes dans la nature : le minéral, le végétal et l'animal;

Trois éléments primordiaux : l'espace, la matière et le mouvement ;

Trois principes dans l'homme : l'esprit, l'âme et le corps ;

Trois termes de son existence : la naissance, la vie et la mort ;

Trois puissances intellectuelles : l'entendement, la mémoire et la volonté ;

Trois mesures du temps : le passé, le présent et l'avenir ;

Trois mesures des choses : le commencement, le milieu et la fin ;

Trois signes de l'étendue : le point, la ligne et la surface ;

Trois attributs de la matière : la forme, la densité et la couleur ;

Trois dimensions dans les corps : la longueur, la largeur, l'épaisseur ;

Trois figures géométriques radicales : le triangle, le carré et le cercle ;

De plus, les Japonais ont leur trinité divine, nous le savons.

Les Hindous ont aussi la leur, composée de Brahma, de Siva et de Vichnou.

Les Égyptiens avaient la leur, composée d'Ammon, de Mouth et de Kons.

Les chrétiens ont un Dieu en trois personnes, les Japonais ne l'ignorent pas, et les lettrés savent sans doute aussi que Platon distinguait trois modifications dans la nature divine : l'être, l'idée et la volonté ou l'action ; que les Grecs avaient les trois yeux de Jupiter d'Argos, les trois visages d'Hécate, les trois Grâces, les trois Gorgones, les trois Furies, les trois Parques, les trois Hespérides, les trois divisions des

enfers, l'Élysée, les limbes et le Tartare ; leurs trois juges, Minos, Éaque et Rhadamante ; les trois têtes de Cerbère, les trois corps de Géryon, le trépied d'Apollon, sa lyre à trois cordes ; les trois libations dans son temple, les trois rayons de la foudre de Jupiter, le trident de Neptune.

Les missionnaires leur apprirent aussi les trois hiérarchies d'anges du monde chrétien ; les trois gardiens de la terre, Gabriel, Séraphiel et Michaël ; les trois mondes, divin, angélique et humain ; les trois mages, le triple reniement de saint Pierre, les trois croix du Calvaire, les trois clous qui servirent à crucifier Jésus-Christ, les trois jours qu'il resta dans son tombeau, les trois vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité ; enfin les trois demeures des âmes, le paradis, le purgatoire et l'enfer.

En voilà certes plus qu'il n'en faudrait pour frapper l'imagination des Japonais sur le nombre trois, et par suite pour leur inspirer une commisération relative en faveur des tanneurs quand ils marchent trois par trois dans les rues et dans les villages.

Il est vrai que si le nombre trois est prodigieux par tout ce qui s'y rattache, le nombre *un* ne l'est pas moins, puisqu'il est le principe et le générateur de tous les autres nombres ; que le nombre *deux* est aussi très-remarquable, puisqu'il s'applique à la matière divisible, et que, emblématique des extrêmes, il figure tour à tour la lumière et les ténèbres, la vie et la mort, le bien et le mal, le froid et le chaud, l'erreur et la vérité, le mâle et la femelle, etc.

Le nombre *quatre* a bien aussi son mérite, puisqu'il exprime la division de l'année en quatre saisons, les quatre phases de la lune, les quatre points cardinaux ; le carré, première surface qui se termine par des lignes en nombre pair ; les quatre oreilles de Jupiter, les quatre anges chargés dans l'*Apocalypse* de la surveillance des quatre coins du monde ; sans compter encore les quatre évangélistes, les quatre âges du monde, les quatre sources du Gange, les quatre fleuves de lait qui coulent des mamelles de la vache *Ædumia*, etc., etc.

En cherchant bien, on trouverait sur chaque nombre des prodiges analogues, jusqu'au nombre neuf, qui est le premier carré des impairs, et dont une des propriétés est de se reproduire dans tous ses multiples à l'aide d'une addition horizontale. Par exemple : 9 multiplié par 2 donne 18, c'est-à-dire 1 et 8, dont la réunion ramène à 9 ; 9 multiplié par 3 donne 27, c'est-à-dire 2 et 7, dont la réunion ramène à 9 ; 9 multiplié par 4 donne 36, c'est-à-dire 3 et 6, dont la réunion ramène à 9, et ainsi de suite <sup>1</sup>.

Mais on ne raisonne pas avec la superstition, et nous voilà par la faute des tanneurs et du nombre trois, jeté hors de notre route.

Revenons-y au plus vite pour compléter ce cha-

<sup>1</sup> Cette observation est due aux Indiens, à qui d'ailleurs, d'après M. Clavel, appartient l'invention des chiffres improprement appelés arabes.

pitre, déjà long, par quelques détails sur l'armée japonaise.

Le Japon entretient une armée considérable. Cela paraît d'autant moins nécessaire que la paix n'a été que très-accidentellement troublée depuis longtemps dans cet empire.

L'armée japonaise se divise en deux classes ;

1° La garde impériale ou troupe du souverain temporel (le souverain spirituel n'a pas le droit d'entretenir des troupes à sa solde) ;

2° Les soldats fournis par les princes vassaux.

La première de ces classes formerait, d'après des renseignements qui paraissent exacts, cent mille fantassins et vingt mille cavaliers.

Quant aux troupes des princes, on ne saurait en estimer qu'approximativement le nombre.

En effet, comme d'après la loi chaque prince ou seigneur doit fournir son contingent d'hommes valides lorsque l'empereur le demande, on ne peut évaluer la force militaire totale de l'empire qu'en calculant d'après la population entière du pays. Mais le recensement étant tenu secret au Japon, on ne peut rien préciser à cet égard. Varénus, qui écrivait vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, porte l'effectif de l'armée japonaise au chiffre, probablement exagéré, de trois cent soixante-huit mille fantassins et cinquante-huit mille cavaliers. Il admire le costume des troupes et vante leur esprit de discipline. De plus, il les tient pour très-braves, et stoïques dans la fatigue et les privations.

Avant 1615, il paraît que beaucoup de Japonais s'engageaient comme soldats de fortune dans des pays voisins de chez eux; aujourd'hui il n'en est plus ainsi, la permission de quitter l'empire n'étant, nous le savons, accordée qu'exceptionnellement.

D'après ce que les Français ont pu observer par eux-mêmes, si les Japonais sont braves, ils ne sont que très-médiocrement avancés dans l'art de la stratégie et de la tactique. Leur artillerie est sans valeur, et ils ignorent jusqu'aux éléments de l'art des fortifications.

Le mousquet japonais est encore notre ancien fusil à mèche. Ils tiennent à conserver cette arme, bien qu'ils n'ignorent pas les progrès accomplis par les Européens dans la fabrication des fusils.

Quant à leurs armes blanches, elles sont supérieures à tout ce que nous avons en Europe.

Autrefois, les soldats japonais se servaient de cottes de mailles. Aujourd'hui encore quelques officiers recouvrent leur corsage de soie d'une armure de fer.

Chaque soldat, quel que soit son rang, a le droit de porter, à l'égal du plus grand seigneur, deux sabres et un poignard.

Les gens du peuple ne lui parlent qu'avec les marques d'un profond respect.

Avec des canons bizarrement fabriqués, les Japonais se servent de gigantesques arbalètes, montées sur des affûts à quatre pieds ressemblant à des brancards de déménagement à bras.

En somme, s'il est évident que les troupes japonaises ne sauraient tenir contre des régiments européens, elles n'en seraient pas moins très-redoutables à l'arme blanche, tant à cause de leur bravoure que par leur adresse extraordinaire à manier le sabre.

## V

## L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE AU JAPON.

Il y a trois cent vingt ans, en 1542, un navire portugais, parti de Porto en destination de Macao, en Chine, fut jeté hors de sa route par la tempête, et alla s'échouer sur une île que l'obscurité de la nuit ne permit pas d'abord de reconnaître.

Cette île était une des îles du Japon, et ce qui parut aux navigateurs portugais un malheur irréparable contribua puissamment à la prospérité commerciale du Portugal.

Le navire échoué fut relevé, et pour la première fois le drapeau portugais déploya ses couleurs au Japon, dans le port de Bungo, de l'île Kiou-Siou.

Le Japon était-il connu des anciens? On l'ignore : ce qu'on peut affirmer, c'est que l'Europe n'apprit l'existence du Japon que par les récits de Marco Polo, vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ; mais cette découverte serait peut-être restée longtemps encore stérile pour les nations occidentales sans les Portugais,

qui les premiers y pénétrèrent par la route des Indes orientales.

Les Japonais, qui reçurent les naufragés avec beaucoup de bonté, ont conservé les portraits du capitaine et du premier lieutenant du bord, Antonio Mota et Francesco Zeimoto. Ce sont deux très-curieux spécimens de l'art au Japon. Il est certain que le souvenir de ces deux hommes est encore en honneur chez les Japonais. Ils les fêtèrent, consentirent à les laisser circuler librement dans toutes les villes de l'empire, et trafiquèrent avec eux. Mota et Zeimoto retournèrent en Portugal comblés de présents.

Par suite d'un arrangement conclu avec le vice-roi ou prince de Bungo, un navire portugais, chargé de draps, de laines, d'étoffes de soie, etc., était expédié tous les ans au Japon.

En 1548, c'est-à-dire six ans après la première apparition des Portugais dans l'île de Kiou-Siou, un jeune Japonais s'étant enfui à Goa, sur la côte de Malabar, y rencontra des missionnaires catholiques qui le baptisèrent. Plein de zèle pour la nouvelle religion qu'il avait embrassée, et animé des meilleures intentions pour les Portugais, il s'entretint avec les jésuites sur la possibilité de catéchiser ses compatriotes, et leur donna en outre sur le commerce du Japon de précieux renseignements que le génie essentiellement trafiquant des Portugais sut mettre largement à profit.

En peu de temps les marchés du Japon furent

approvisionnés de marchandises portugaises, et l'Europe connut les belles porcelaines de ce pays. Qui sait jusqu'où se serait étendue l'influence du Portugal au Japon sans la Hollande, dont le premier navire aborda dans je ne sais quelle île de cet empire en 1599? D'abord ils eurent beaucoup à souffrir des Portugais, qui usèrent de toute leur influence pour faire chasser les audacieux qui se permettaient de venir ainsi exploiter après eux un pays qu'ils considéraient déjà comme leur propriété exclusive. Mais la patience est le génie de la race néerlandaise; ils subirent avec résignation les tracasseries qu'on leur suscitait, sans toutefois lâcher d'une semelle le terrain conquis à leur commerce.

Une bonne occasion ne tarda pas de leur être offerte qui vint étendre leur puissance.

Un jésuite, voyageur au Japon, que l'Église a canonisé sous le nom de saint François Xavier, comme elle vient d'en canoniser vingt-six autres ces temps derniers, avait rempli l'Occident et l'Orient de l'éclat de ses victoires sur ce qu'il appelait le paganisme japonais. Guidé par le jeune Japonais converti, il s'embarqua pour aller répandre la foi chrétienne dans les villes et les villages où l'action du chef spirituel du Japon se faisait le moins sentir.

Tout était donc pour le mieux, et le diable allait être vaincu, suivant les propres expressions de saint François Xavier, lorsqu'un fait inattendu rendit le diable maître du champ de bataille.

Qui le croirait! le succès du jésuite porta ombrage

à certains autres religieux appartenant à différents ordres, lesquels s'y prirent maladroitement, compromirent tout, et par suite devinrent la cause de la disgrâce des commerçants portugais au profit des commerçants hollandais.

Les moines, se croyant tout permis, se mirent en guerre ouverte avec les lois et les usages du pays, ce qui déplut infiniment aux Japonais. Alors le gouvernement temporel crut devoir intervenir en appuyant les prétentions du gouvernement spirituel, qui ordonna des actions de grâces à Bouddha, pour la protection visible qu'il accordait à son Église.

Une ordonnance défendait, sous peine de mort, aux religieux de chercher à convertir les Japonais, en même temps qu'elle défendait, sous la même peine, aux capitaines de navires portugais de prendre à leur bord des moines pour le Japon. Cette mesure porta le coup le plus terrible à la propagande religieuse, et les persécutions contre les catholiques commencèrent; car ceux-ci, ne se tenant pas pour battus, continuèrent de faire des prosélytes.

Les Hollandais, qui ne s'étaient point occupés de propager leurs doctrines religieuses, et dont le seul but était d'agrandir leurs relations commerciales, profitèrent amplement de la situation.

Vingt ans après que le premier navire hollandais eut abordé au Japon, les Hollandais avaient établi une factorerie à Firando.

Cette factorerie prospéra d'autant plus que les Por-

tu  
pro  
ne  
ord  
J  
Ho  
les  
M  
fiar  
ava  
et c  
Jap  
de l  
L  
l'em  
dan  
V  
poli  
près  
C  
form  
tion  
tout  
d'un  
et D  
pern  
mité  
tous  
A  
land

tugais ne cessèrent, par la ruse, de continuer leur propagande catholique, ce qui exaspérait le gouvernement japonais et l'obligeait à lancer contre eux ordonnances sur ordonnances.

Les Portugais ayant été chassés de l'empire, les Hollandais purent concevoir l'espérance de devenir les seuls maîtres du marché japonais.

Mais les Hollandais n'héritèrent point la confiance et la sympathie que les premiers Portugais avaient inspirées aux Japonais, naturellement doux et confiants. Tombant d'un excès dans un autre, les Japonais conçurent pour tout ce qui était étranger de la haine, de la méfiance et du mépris.

Les Portugais, avant d'être à jamais chassés de l'empire, avaient été parqués comme des pestiférés dans un flot artificiel appelé Désima.

Voici l'histoire de cet flot, véritable prison qu'une police excessivement tracassière avait rendue à peu près intolérable.

Comme on demandait à l'empereur temporel la forme qu'il fallait donner aux nouvelles constructions affectées aux Portugais, il se contenta pour toute réponse de déployer son éventail. Cette réponse, d'un caractère essentiellement oriental, fut comprise, et Désima fut disposé en forme d'éventail, ce qui permettait à une seule sentinelle, placée à l'extrémité où toutes les rues venaient aboutir, d'espionner tous les habitants.

Après le départ définitif des Portugais, les Hollandais furent parqués à leur tour dans Désima, et

il est inconcevable qu'ils aient pu s'y maintenir si longtemps.

Cette résidence ne se trouve séparée de Nagasaki que par un pont. Là, comme dans toutes les rues de Désima, un mur très-élevé empêche les passants et les habitants de se voir les uns les autres.

De plus, aucun bateau japonais ne peut approcher de Désima au delà de certaines limites étroites. Pendant plus d'un siècle, le chef de la factorerie hollandaise, à Désima, fut contraint de se rendre chaque année à Yeddo, accompagné d'une nombreuse escorte, afin d'offrir ses hommages à l'empereur. S'il n'y avait eu que des hommages en forme de compliments à lui offrir, le mal n'eût pas été grand ; mais il fallait joindre aux compliments un tribut en argent qui diminuait de beaucoup le bénéfice des Hollandais.

D'un autre côté, voici en quels termes M. Léon de Rosny parle de Désima dans le *Dictionnaire du commerce et de la navigation*.

« C'est un flot artificiel situé au fond du port de Nagasaki, et spécialement affecté dans les derniers temps aux Hollandais, qui s'y rendaient tous les ans pour commercer avec les Japonais. C'était une véritable prison, dans laquelle les agens néerlandais étaient gardés à vue, et sans cesse soumis à d'avi-lissantes formalités. Cependant ils se conformèrent à toutes les exigences des mandarins et du gouvernement japonais jusqu'en 1856, époque à laquelle

fut  
et  
mi  
Ho  
Un  
Jap  
I  
l'Ex  
ave  
nos  
leur  
de l  
men  
méta  
se m  
rent  
bam  
D'  
Jap  
en l  
port  
M  
O  
celai  
un r  
très-  
les l  
tatio  
M

fut conclu le nouveau traité entre les cours de Yeddo et de la Haye.

» L'importance de cet flot a considérablement diminué depuis les derniers traités qui ouvrent à la Hollande, à l'Angleterre, à la Russie, aux États-Unis d'Amérique et à la France plusieurs ports du Japon, et notamment celui de Nagasaki... »

L'industrie japonaise a été représentée au palais de l'Exposition, à Londres. Elle était digne d'y figurer avec honneur. Plusieurs de ses produits ont étonné nos fabricants, autant par la matière employée et leur façon originale et charmante, que par le fini de l'exécution. Les Japonais travaillent supérieurement le fer, l'argent, l'or, et quelques mélanges de métaux qui sont encore un secret pour nous. Ils ne se montrent pas moins habiles à façonner les différentes espèces de bois que produit leur pays, et le bambou dont ils tirent un si grand parti.

D'après le témoignage unanime des voyageurs, le Japon, si peu connu et, ce qui pis est, si mal connu en Europe, compte partout des manufactures importantes dans tous les genres.

Mais que de trésors nous sont encore cachés !

On peut le supposer quand on sait que leurs porcelaines, que nous admirons tous et qui ont fourni un mot à notre langue, le verbe *japonner*, ne sont très-probablement que des produits de second ordre, les lois japonaises ayant longtemps défendu l'exportation des belles porcelaines.

Mais procédons par ordre, et voyons d'abord com-

ment ils travaillent le fer, le plus précieux des métaux assurément, bien qu'il soit le plus commun au Japon.

Nous avons dit, en parlant de l'armée japonaise, que leurs fusils sont imparfaits ; ils possèdent en revanche les plus belles armes blanches du monde entier. En effet, les Japonais paraissent avoir un secret pour la trempe des aciers, qui rend leurs lames supérieures à toutes les autres. Leurs sabres ont le tranchant d'un rasoir, et d'un coup de cette arme redoutable on a vu des soldats japonais pourfendre leurs ennemis de la tête aux pieds.

Pour tous les objets où l'acier trouve sa place, les Japonais excellent, et leur habileté à polir ce métal est incomparable. Ils fabriquent des miroirs en acier qui sont de bien peu inférieurs aux miroirs en verre, et possèdent des fonderies établies sur une large échelle. Leur habileté manuelle est incontestable, et ils imitent nos produits avec une étonnante facilité. Voici un fait qui le prouve.

Lorsque les Américains, jaloux des prérogatives commerciales accordées aux Hollandais, firent leur expédition qui se termina en 1854, par l'utile traité de Kanagava, ils emportèrent au Japon tout ce qui pouvait être de nature à frapper l'imagination de ce peuple et à le disposer à entrer en relations avec les États-Unis. Le commodore Perry embarqua un train entier de chemin de fer : rails, traverses, fils électriques, poteaux, locomotives, etc., etc., avec le personnel nécessaire des employés pour assurer le ser-

vice. La première épreuve de la locomotive au Japon se fit devant les principales autorités et une affluence énorme de curieux appartenant à tous les rangs de la société. Tous admirèrent une si belle invention, et les autorités japonaises remercièrent les officiers américains de leur avoir fait un semblable cadeau.

Très-peu de temps après cette inauguration mémorable, un mécanicien japonais avait construit une locomotive d'après certains procédés de fabrication nouveaux pour les Américains, et qui les combla d'admiration. Ils partirent, convaincus qu'en peu de temps on voyagerait dans l'empire de l'Est comme on voyage dans la république américaine.

Quelle ne fut donc pas la stupéfaction des officiers de l'expédition du commodore Perry, lorsque, trois ans plus tard, un capitaine américain de la marine marchande, de retour de Nagasaki, leur donna les détails suivants :

« J'ai vainement cherché les traces de l'expédition. M'étant enquis de ce qu'était devenu le matériel du chemin de fer, un Japonais me confia bien secrètement que la locomotive et le train avaient été soigneusement enfermés dans un hangar inaccessible où il se trouvaient encore. »

Au départ de l'expédition, les autorités japonaises avaient ordonné la destruction des rails et des fils télégraphiques, et fait défense, sous les peines les plus sévères, de chercher à imiter ces inventions pernicieuses et diaboliques. C'est stupide sans doute,

mais comment condamner sévèrement l'esprit de routine et la superstition chez les Japonais, quand nous avons vu certains de nos prélats français, tout en bénissant les locomotives, exprimer sur les chemins de fer des idées analogues.

Pour bien fabriquer il faut avoir de bons outils. Les Japonais en font d'excellents. Leur coutellerie est très-estimée, même des Anglais, qui se piquent d'exceller dans cette branche de l'industrie, et leurs scies sont si belles, si fines, qu'ils peuvent scier le bois le plus dur, par morceaux d'un millimètre d'épaisseur.

Nous en avons dit assez pour donner une idée de l'habileté des Japonais à travailler le fer et l'acier. Ajoutons qu'ils ne se montrent pas moins habiles à façonner le *sawa*.

Le *sawa* est un amalgame de cuivre et d'or, que les Japonais savent colorer en bleu et en noir au moyen d'une certaine encre dont la composition nous est entièrement inconnue. L'effet de cette coloration est très-joli, et nous signalons à nos bijoutiers, qui cherchent du nouveau, les parures en *sawa*, qui pourraient bien jouir de la vogue auprès de nos élégantes, forcées de continuer à se couvrir d'or et de diamants, ce qui est monotone, et en outre un peu cher, à ce que disent les maris de ces dames.

Les Japonais connaissent depuis des temps immémoriaux la fabrication du verre, qu'il savent aussi colorer. Autrefois ils ne faisaient point de vitres ; ils

ont appris des Européens les moyens d'en fabriquer. Toutefois, ils ne s'en servent point pour les fenêtres de leurs maisons. Dans toutes les villes de l'empire, le vitrage des fenêtres est remplacé par une sorte de papier huilé d'une transparence remarquable.

C'est ici qu'il convient de dire que la fabrication du papier est au Japon une des branches les plus importantes de l'industrie,

J'ai eu occasion, il y a quelque temps, de voir un échantillon de mouchoirs japonais en papier dans le curieux et riche petit musée que possède, dans sa maison de Neuilly, M<sup>lle</sup> Émilie Whately, qui serait une naturaliste et une agronome des plus distinguées si elle n'était avant tout une cantatrice inspirée, comme l'étaient la Pasta et la Malibran. Ce mouchoir en papier avait la dimension d'un mouchoir d'enfant, et, oserais-je le dire ? il ne m'a point paru d'une consistance telle qu'il ne présentât quelque danger pour les gens enrhumés du cerveau. Est-ce que les Japonais ne s'enrhumeraient jamais du cerveau, et le père Ducantal serait-il un mythe pour eux ? A voir leurs mouchoirs de poche, on serait tenté de le croire.

Il y a dans ce pays étrange du Japon un papier particulier pour tous les usages.

Voici la liste exacte des différentes espèces de papier exposées à Londres par M. Rutherford Alcock, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique au Japon :

Papier à lettre pour les gens de classe supérieure;  
Papier en usage pour envelopper les objets donnés en cadeau ;

Papier spécial sur lequel les habitants du Japon se délivrent entre eux des certificats de bonne vie et mœurs quand ils désirent déménager, voyager, etc. ;

Papier mouchoir de poche pour les hommes ;

Papier mouchoir de poche pour les femmes ;

Papier imperméable pour vêtements de dessus ;

Papier à l'usage des enfants nobles qui apprennent à écrire l'alphabet ;

Papier dito pour les enfants roturiers ;

Papier transparent pour tapisser des carrés dessinés sur les portes des maisons ;

Papier destiné à renfermer les herbes marines dont il est d'usage qu'on accompagne chaque objet donné en cadeau ;

Papier à l'usage des poètes (funeste papier) ;

Papier en usage dans le grand monde pour tapisser les portes ;

Papier sur lequel des sentences morales sont écrites et dont on borde les portes de certaines maisons ;

Papier sur lequel les maîtres d'écriture écrivent des modèles pour leurs élèves ;

Papier pour envelopper les joujoux ;

Papier à lettre spécial pour les dames de haute lignée ;

Papier spécial pour écrire les ordonnances de médecins ;

Papier en usage parmi les dames du beau monde pour certains usages de leur toilette;

Papier pour la fabrication des lanternes spécialement destinées à éclairer les personnes du grand monde;

Papier pour garantir le bord des croisées;

Papier exclusivement employé pour fabriquer les lanternes qui doivent figurer à la fête des Lanternes, laquelle a lieu dans le mois de juillet;

Papier imitant le cuir et dont on fait des blagues à tabac.

On ne saurait pousser plus loin le culte du papier, et il ne manque aux Japonais, pour être complets sous ce rapport, qu'une fabrique de faux-cols en papier, à l'usage des nations qui ont le bonheur de porter des faux-cols. Cela viendra peut-être.

Les ouvrages en laque du Japon sont grandement estimés partout, et jusqu'en Chine, où pourtant on fabrique de très-jolies laques. Les Siamois eux-mêmes, si renommés pour ce genre de travail, sont surpassés par les Japonais. Pour la fabrication de leurs laques, ces derniers choisissent les meilleurs pins et les meilleurs cèdres, qu'ils recouvrent d'un vernis particulier. Ce vernis, tiré de l'écorce d'un arbre, présente, quand il est frais, la consistance de la crème. En séchant, il devient du plus beau noir et prend une grande transparence. Cette transparence est telle que, lorsqu'il est étendu, sans aucun mélange, sur des boîtes ou d'autres objets d'ébénis-

terie, chaque ligne, chaque veine du bois est parfaitement visible à travers.

Tous les Parisiens ont pu voir des parasols chinois exposés chez les marchands de curiosités, surtout depuis le retour de nos soldats du Céleste-Empire. Le manche est en bambou, et la carcasse est faite d'un bambou aussi, exactement semblable au manche, mais scié dans toute sa longueur en morceaux très-fins et d'une égalité parfaite entre eux. Le plus gros de ces parasols est, en dépit de son aspect massif, plus léger que la plus légère de nos ombrelles.

L'étoffe, qui chez nous recouvre les parapluies et les ombrelles est remplacée dans les parasols chinois par une espèce de papier huilé, excellent pour garantir des rayons du soleil. Ce papier est collé aux côtes du parasol, en sorte que, lorsque le meuble préservatif se trouve fermé, les différents côtés qui le composent s'assemblent si bien et si étroitement, qu'on croirait voir le bambou tel qu'il était avant d'être scié.

La forme de ces parasols, qu'aucune pointe élégante ne termine, peut ne pas nous plaire, et même prêter à rire, tant elle nous paraît bizarre; mais si on les examine avec soin lorsqu'ils sont ouverts, on ne peut s'empêcher d'admirer la précision du travail, surtout lorsqu'on sait que ces parasols sont extrêmement communs en Chine et qu'ils se vendent pour presque rien. Eh bien! des parasols analogues, et même d'un travail plus fini encore et plus solides,

se fabriquent dans tout l'empire du Japon, le parasol (bien que le climat de ce pays soit très-froid en hiver) étant avec l'éventail le meuble indispensable à tout Japonais.

Au reste, la fabrication des Japonais est généralement plus finie et plus solide que celle des Chinois, bien que celle-ci nous étonne souvent par ces deux qualités réunies dans des objets d'un usage vulgaire. Dans la fabrication de leurs produits, comme dans leurs institutions sociales, les Japonais semblent éprouver du mépris pour tout ce qui est provisoire. Les moindres objets, et jusqu'à leurs caisses d'emballage, sont d'un fini remarquable et d'une solidité à défier nos anciens roulages, ce qui n'est pas peu dire.

Les Japonais, qui doivent aux Portugais l'importation du tabac, absolument inconnu au Japon avant l'arrivée des Portugais dans cet empire, ont depuis longtemps déjà de vastes manufactures de tabac à fumer. J'ai vu, avec le mouchoir en papier, dans le cabinet de curiosités de M<sup>lle</sup> Whately, un échantillon de tabac à fumer japonais. Il est taillé par filaments, et présente l'aspect de chanvre effilé très-fin. Sa couleur est d'un brun tirant sur le jaune. J'en ai mâché quelques bribes, et il m'a paru d'une saveur beaucoup moins prononcée que notre tabac français et que le tabac de la Havane.

Le saki, qui est aux Japonais ce que la bière est aux Anglais, ce que le cidre est aux Normands et aux Bretons, ce que le vin est à tous ceux qui ont

le moyen d'en boire, le saki est l'objet d'un commerce considérable dans toute cette partie de l'extrême Orient qui nous occupe. Ils ont des brasseries immenses de cette espèce de bière, et les distilleries y sont aussi abondantes. Des ouvriers par centaines de mille sont constamment occupés à fabriquer des nattes, des chapeaux et des souliers de paille. Les ambassadeurs du Japon et leur suite nous ont fait connaître les coiffures de ce genre.

Avec des fabriques de cotonnades et de soieries, les Japonais tissent une étoffe particulière faite de filaments de plantes dont nous ignorons le nom. Cette étoffe a l'aspect d'une toile de crin; mais elle est infiniment plus souple et d'une transparence de gaze. Un Anglais ayant rapporté de Nagasaki un habit et un gilet faits de cette étoffe, on pouvait compter à travers la poche de son gilet l'argent qui s'y trouvait et voir l'heure à sa montre.

Deux ou trois mille balles de soie étant arrivées dernièrement du Japon à Londres, elle fut reconnue pour surpasser en finesse, en force et en régularité les plus beaux produits de France et d'Italie.

Jusqu'à présent, la France est obligée, pour ses achats de soie du Japon, de Chine et du Bengale, de passer par les facteurs anglais, qui ont su monopoliser ces produits si précieux.

Espérons que l'achèvement de l'isthme de Suez, en modifiant profondément les conditions de notre commerce avec ces différents pays, permettra aux

arm  
de l  
de l  
elle  
C  
pou  
régu  
ne p  
s'ap  
qui  
chos  
bric  
rait  
A  
dans  
autr  
part  
en f  
unif  
caiss  
raie  
res  
croc  
volu  
quel  
voilà  
tiqu  
sont  
bois  
carr

armateurs de Marseille, comme à ceux du Havre et de Bordeaux, d'expédier directement les soies tirées de l'extrême Orient dans les entrepôts de Lyon, où elles trouveront leur emploi immédiat.

Comment! la France, qui est la première nation pour la fabrication des étoffes de soie, la souveraine régulatrice de goût dans cette industrie artistique, ne pourrait pas, sans la permission de l'Angleterre, s'approvisionner à l'étranger des matières premières qui lui seraient nécessaires! En vérité, cet état de choses est illogique, et nous avons, avec tous les fabricants de Lyon, l'espoir de le voir bientôt disparaître.

Autant de maisons, autant de boutiques au Japon, dans les villes commerçantes de l'empire. Comme autrefois en France, chaque industrie a son quartier particulier, ce qui dispense les Japonais de se mettre en frais pour décorer leurs magasins, d'une complète uniformité d'aspect et d'ameublement. Une grande caisse pour renfermer les objets fragiles qui pourraient se détériorer à la poussière, quelques étagères sur lesquelles ils placent leur porcelaine, des crochets en fer auxquels sont suspendus les articles volumineux ou pesants, un meuble à tiroir dans lesquels ils mettent la soie en écheveaux ou tissée, voilà tout ce qui constitue l'aménagement d'une boutique japonaise. Il faut ajouter que les enseignes ne sont pas peintes et écrites comme en Europe sur du bois ou sur le mur des maisons, mais sur de grands carrés de papier encadrés avec toutes sortes de des-

sins. Ce papier, d'ailleurs, est très-solide et résiste à la pluie.

Entre la boutique et le logement du commerçant japonais, il n'y a généralement pas de séparation; par conséquent l'acheteur peut voir d'un seul coup d'œil l'installation tout entière des hommes modestes de cette catégorie de la société. Généralement ils dorment sur une espèce de pliant dont la présente exposition universelle de Londres offre un curieux et très-joli spécimen.

Quand le chaland entre dans une boutique japonaise, il dépose à la porte ses sandales de paille tressée. Les étrangers qui, ignorant cet usage ou ne voulant pas s'y conformer, entrent avec leurs chaussures, passent aux yeux des marchands du pays pour des mal-appris, dont ils se vengent en leur faisant payer la marchandise le plus cher possible.

J'ai trouvé chez un libraire de Londres un curieux petit livre à l'usage des Allemands et des Anglais qui, ne sachant pas le japonais, veulent néanmoins se faire comprendre des marchands du pays. Je traduis quelques questions et quelques réponses, qui donneront une idée de cette langue.

— Bonjour. — *Kon nit siwa.*

— Quel est le prix de cela? — *Kodo nedan wa ikura simasu ka?*

— Vingt-cinq taels. — *Ni hiak gozu me simasu.*

— Pouvez-vous me le donner pour vingt taels? — *Hyah fatsizu me-ni o makenu ka?*

mas

P

le g

tom

L

tres

hié

la p

livr

lign

entr

un

tast

rieu

ner.

obse

vive

D

Eur

Nag

dan

lang

gnale

de R

posé

enric

manr

veller

par I

— Non, je ne puis pas. — *Li ye soo wa makari masenu.*

Pour dire *oui*, on dit *hei*, et, pour parler comme le gendarme Pandore au brigadier, on dit : *Go mototomode arimasu.* — Vous avez raison.

Les lettres de l'alphabet japonais ont, pour nous autres Européens, ignorant de cette langue, l'aspect des hiéroglyphes que l'on voit gravés sur l'obélisque de la place de la Concorde, et la première page de leurs livres serait pour nous la dernière. Ajoutons que les lignes de leur écriture sont horizontales. J'ai eu entre les mains une encyclopédie japonaise, formant un volume de huit cents pages, et des contes fantastiques illustrés, qui sont bien la chose la plus curieuse et la plus extravagante qu'on puisse imaginer. Les illustrations, où la perspective n'est point observée, sont enluminées des couleurs les plus vives<sup>1</sup>.

De toutes les villes du Japon avec lesquelles les Européens ont pu nouer des relations commerciales, Nagasaki est de beaucoup la plus importante. Jusque dans ces derniers temps, dit M. Léon de Rosny, dans

<sup>1</sup> A ceux de nos lecteurs qui seraient curieux de s'instruire sur la langue japonaise, qu'on dit très-riche et très-euphonique, nous signalerons *l'Introduction à l'étude de la langue japonaise*, par Léon de Rosny, Paris, 1858, et *l'Essai de la grammaire japonaise*, composé par M. J.-H. Donker-Curtius, commissaire néerlandais au Japon, enrichi d'éclaircissements et d'additions nombreuses, par J. Hoffmann (publié en 1857 à Leyde), traduit du hollandais, avec de nouvelles notes extraites des grammaires des PP. Rodriguez et Collado, par Léon Pagès. — Paris, 1861.

un intéressant article publié sur cette ville dans le *Dictionnaire du commerce et de la navigation*, Nagasaki était la seule ville de l'empire ouverte à quelques étrangers privilégiés, aux Chinois, aux Coréens et aux Hollandais. L'importance commerciale de Nagasaki, amoindrie par suite de l'ouverture de plusieurs autres ports du Nippon, a encore diminué par suite de l'empressement qu'ont mis les Européens et les Américains à établir leurs comptoirs à Yokou-Fama et à Kanagava, localités très-voisines de Yeddo, résidence du grand prince. Néanmoins on peut encore citer Nasagaki parmi les grands centres du commerce japonais, et même la placer, au point de vue européen surtout, immédiatement après Ohosaka et Yeddo.

L'écrivain Siebold porte la population de Nagasaki, pour l'année 1816, à 26,000 habitants, sans compter la milice et sans compter les prêtres et les moines bouddhistes, qui consomment beaucoup et ne produisent rien, et qu'on évalue à 6,000. Aujourd'hui la population de cette ville s'élève à près de 46,000 habitants, presque tous négociants. On voit que ce n'est point une grande cité, et que son importance est exclusivement commerciale. A l'époque où Kœmpfer écrivait sur le Japon, il y avait rarement moins de cinquante navires ou jonques dans le port, non compris quelques centaines de bateaux de pêcheurs.

Mais si la ville de Nagasaki est petite, et si le climat en est très-chaud en été et très-froid en hiver,

elle  
Ro  
dit  
fait  
rue  
les  
tion  
et n  
et e  
rem  
dété  
des  
de P  
sont  
grém  
voit  
tits l  
dahs  
mest  
L'i  
d'ord  
légèr  
res o  
naise  
servic  
toutes  
autres  
des p  
interp  
le hol

elle paraît néanmoins offrir des agréments, et M. de Rosny en fait une description pittoresque. Bâtie, dit-il, au pied d'une colline, la ville de Nagasaki se fait remarquer tout d'abord par la régularité de ses rues et par l'aspect pittoresque que donnent à tous les quartiers les jardins qui avoisinent les habitations. Les maisons sont pour la plupart peu élevées et n'ont qu'un étage; elles sont construites en bois et en terre mélangée de paille hachée; du papier remplace le vitrage aux fenêtres, dont le nombre est déterminé par des arrêtés municipaux. La hauteur des façades est également soumise à un règlement de police. Les terrains adjacents aux habitations sont également plantés d'arbres et de végétaux d'agrément, et chez les Japonais un peu aisés, on y voit presque toujours des rochers artificiels, des petits lacs ou des chutes d'eau, des pavillons ou verandahs, et même une chapelle pour les divinités domestiques et les ancêtres.

L'intérieur des demeures japonaises se compose d'ordinaire de plusieurs chambres séparées par de légères cloisons recouvertes de papier orné de figures ou de fleurs. La nature des constructions japonaises donne lieu à de fréquents incendies. Aussi un service de secours est-il maintenu jour et nuit dans toutes les parties de la ville. Nasagaki possède entre autres bâtiments et édifices publics les deux palais des princes de Fizen et de Tsikousen, le collège des interprètes pour les langues étrangères (surtout pour le hollandais et le chinois), plusieurs théâtres, un

arsenal, une prison, une maison de santé, et une soixantaine de temples où les voyageurs reçoivent la plus cordiale hospitalité, tant dans l'intérieur qu'aux environs de la ville ; il faut mentionner aussi, avec la factorerie de Désima, la factorerie chinoise de *To-zin* ou *Jariki*.

La province de Fizen, dans laquelle se trouve la ville de Nagasaki, est une des plus fertiles de l'empire. Les fiefs ruraux s'étendent sur un espace de 13,426 *matsis* <sup>1</sup>. Pour donner une idée de la fertilité de la terre, il suffira de constater que le riz, l'orge et le froment y croissent assez vite pour permettre une seconde récolte chaque année, consistant ordinairement en légumes. Les impositions foncières de ces fiefs s'élèvent annuellement à plus de quatorze millions de notre monnaie (561,437 *hocs*).

De tous les étrangers qui ont eu la permission, à différentes époques, de faire du commerce avec le Japon, les Chinois ont été généralement les plus favorisés sous tous les rapports. Le prix des marchandises leur était coté par la chambre de commerce japonaise à un taux moins élevé qu'aux Hollandais de Désima, et ils avaient la liberté de résider dans plusieurs villes fermées aux Hollandais. Aujourd'hui, les Européens et les Américains, grâce aux traités de commerce qui ont été passés dans ces derniers

<sup>1</sup> Les mesures linéaires géographiques au Japon sont les suivantes :

Le *matsis* équivalant à 114 mètres 540.

Le *ri* ou lieue japonaise, mesurant 4,123 mètres 440.

temps, sont à même de lutter avec le Céleste-Empire. Mais d'ici à longtemps encore, probablement, la Hollande et la Chine auront de fait, sinon de droit, le monopole du commerce avec ce riche pays, dont nous ne connaissons encore, pour ainsi dire, que la porte d'entrée et le vestibule.

Nous voyons, dans le tableau des exportations chinoises de Nagasaki, figurer dans le chargement de dix jonques les produits japonais suivants, parmi beaucoup d'autres produits de différentes natures : champignons, balais, houssoirs, fruits *salés*, moules sèches, moules au poivre, mousse marine, nids d'oiseaux, oiseaux en vie, requins en conserve, vaisseaux de cuivre, varechs, noix de Galles, camphre, caviars, parapluies et parasols, peaux de loutre, porcelaines et poterie, thon séché, cuivre en barre, œils d'écrevisses, pour une somme importante. En échange de ces marchandises, la Chine, par l'entremise des mêmes dix jonques, a doté le Japon d'arsenic rouge, d'écailles de tortue, de dix caisses de livres, de mastic, de musc, de papier rouge, de réglisse, de peaux de raies fines des Indes orientales, de quincaillerie, de rhubarbe, de tapis de feutre, de velours de soie, de sucre, de noix de Pinang, de soieries brodées d'or et d'argent, d'étoffes de laine grossières, de fruits secs, de safran, de cornes de bœuf, de cornes de rhinocéros, d'ivoire, de bois d'aigle, de bois de sandal, de bois calambac, de mercure et de sucre candi.

On sait aujourd'hui que la série complète des

monnaies du Japon comprend treize modules d'or, deux d'argent et trois de cuivre. La forme de ces différentes pièces de monnaie varie souvent avec leur valeur. La principale monnaie d'or, appelée *ko-bon*, est de forme ovale ; sa longueur est d'environ deux pouces et demi sur un demi-pouce de large. Cette pièce est très-mince et se plie aisément. Son poids, d'après deux spécimens concordants, est de 174 grains. Viennent ensuite le *itai-bon*, qui vaut le quart du *ko-bon*. Sa forme est entièrement différente de cette dernière pièce. Elle est carrée, épaisse, longue de trois quarts de pouce sur un demi-pouce de large.

Si nous examinons les pièces en argent, nous trouvons que la plus grande, dont la forme est celle d'un domino, pèse 134 grains et demi.

Dans la monnaie de cuivre, nous signalerons une pièce ovale de cuivre rouge, épaisse et mesurant deux pouces de long et un peu plus d'un demi-pouce de large. Pour comble d'originalité, cette pièce est percée au milieu.

A côté de ces pièces de monnaie en or, en argent et en cuivre, il y en a qui sont un composé d'or et d'argent presque en proportions égales.

Le papier-monnaie a eu cours à plusieurs reprises au Japon, suivant les besoins financiers de cet empire ; il est aujourd'hui retiré de la circulation, et n'est autorisé que par la chambre des comptes, pour l'achat des marchandises japonaises. Un fait très-remarquable, dit le document auquel nous em-

pruntons ces détails, c'est le rapport légal qu'ont entre elles les monnaies japonaises. Isolés du reste du monde, les Japonais ont déterminé le rapport de l'or et de l'argent suivant les idées d'utilité qu'ils s'en sont formées.

Ce document ajoute que, dans leur forme, leur composition et leurs rapports réciproques, les monnaies japonaises présentent quelques traits frappants qui mettent le système monétaire de ce pays en dehors des autres systèmes monétaires du monde.

Quelques mots maintenant sur les différents traités passés dernièrement avec le Japon.

D'après le traité de commerce conclu avec les États-Unis au Kanagawa en 1854, le Japon ouvre à l'Amérique ses deux ports de Simoda et de Hakodadé.

L'Angleterre ne pouvait pas être moins favorisée que la république américaine, et, quelques mois après la signature du traité américain, le gouvernement britannique signait à son tour un traité d'amitié et de commerce avec le Japon. Par ce traité, les Anglais obtinrent l'ouverture de toutes les parties du port de Nagasaki, à la seule condition de se conformer pour le mouillage aux instructions du gouvernement local. Le règlement anglais porte : 1° que les navires devront mouiller en dedans de Désima, et y attendre, avant d'avoir aucune communication avec la terre, l'ordre de l'autorité ; 2° qu'il ne sera pas déchargé d'armes à feu ; 3° que personne ne débarquera sur les îles ; 4° (voyez la défiance des Japo-

nais !) qu'on ne prendra aucun sondage et qu'on ne promènera aucune embarcation ; 5° enfin que, dans le cas où l'on désirerait entrer en communication avec les autorités locales, on devra héler une embarcation d'un haut fonctionnaire.

La Russie de son côté a voulu entrer en relations avec le Japon, et les deux empires conclurent un traité, le 26 janvier 1855, par lequel Nagasaki était également ouvert à la marine russe. Les navires moscovites furent autorisés à réparer leurs avaries et à renouveler leurs provisions. Il fut aussi convenu que les sujets du czar payeraient leurs achats en monnaie d'or et d'argent, ou bien, à défaut d'espèces, en marchandises de leur chargement, sur évaluation d'expert. La Russie eut par ce traité le droit d'établir un agent consulaire dans le port de Nagasaki.

A leur tour, les Hollandais, qui virent leurs anciens privilèges très-atténués par ces différents traités, firent des démarches auprès de l'empereur temporel pour étendre au Japon leurs moyens d'action sous le double rapport de la politique et du commerce. L'empereur céda aux instances de la Hollande, et une nouvelle convention fut conclue entre ces deux nations le 30 janvier 1856. Parmi les stipulations de cette convention, il en est une qui a dû vivement toucher les négociants hollandais, jusque-là confinés à Désima comme de véritables prisonniers, et soumis aux mesures les plus vexatoires. Cette convention porte que les Hollandais peuvent

sortir de Désima en tout temps sans être soumis à aucune surveillance ni à la nécessité d'une autorisation spéciale, comme il était d'usage précédemment.

Mais à côté de cet article qui rend aux sujets néerlandais leur dignité avec leur liberté individuelle, il en est d'autres qui, au point de vue des affaires commerciales, ne sont pas moins importants. Par exemple, la convention porte qu'il ne sera plus demandé d'otage ; que le transport des lettres pourra se faire par les jonques chinoises ou par des bâtiments d'une autre nation ; que les navires marchands néerlandais pourront conserver à bord la poudre, des armes, tels que fusils, pistolets, sabres, et même des canons. D'un autre côté nous voyons que les délits commis par des sujets néerlandais seront punis et instruits par le gouvernement des Pays-Bas.

On sait notre expédition au Japon, mais on ignore généralement les avantages concédés à notre ambassadeur, qui, plus heureux que le commodore Perry, put se rendre librement à Yeddo<sup>1</sup>. Dans le traité français au Japon, traité conclu le 9 octobre 1858, nous lisons ce qui suit :

<sup>1</sup> Le commodore Perry, après des demandes réitérées et des difficultés sans nombre et qui paraissaient invincibles, finit par être autorisé à se rendre à Yeddo, auprès de la personne de l'empereur. Mais il y alla escorté par des soldats japonais, et voyagea dans une sorte de cage d'où le jour n'arrivait que par le haut. On lui avait permis d'aller à Yeddo, mais on lui avait défendu de rien voir sur sa route, pas plus que dans la ville même.

« Le port de Nagasaki sera ouvert, à dater du 15 août 1859, au commerce et aux sujets français, qui pourront y résider d'une manière permanente, avec le droit d'y affermer des terrains et d'y acheter ou d'y construire des maisons et des magasins.

» Aucune barrière ne sera placée près des demeures françaises pour y renfermer les habitants ou gêner leur libre circulation.

» Les sujets français auront le droit de parcourir à leur gré tout le domaine impérial dans le voisinage de Nasagaki.

» L'exercice de la religion catholique sera toléré, et des édifices pour le culte pourront être construits dans des endroits particuliers.

» Les Français ne sont justiciables que de leurs consuls.

» L'importation et l'exportation de toutes les marchandises qui ne seront pas de contrebande pourront être effectuées par nos nationaux, sans qu'ils aient à supporter d'autres charges que les droits stipulés au tarif convenu ; à l'exception des munitions de guerre, qui ne pourront être vendues qu'au gouvernement japonais et aux étrangers.

» Les Français pourront acheter librement des Japonais et leur vendre toutes sortes d'articles sans l'intervention d'aucun employé japonais.

» Tout négociant qui aura payé les droits exigés pour les marchandises dans un des ports ouverts, pourra obtenir de la douane japonaise un certificat de payement, qui lui permettra de transporter les-

dites marchandises dans l'un des autres ports ouverts, sans qu'on puisse lui réclamer de nouveaux droits.

» Toute monnaie étrangère aura cours au Japon, et passera pour la valeur de son poids comparé à celui de la monnaie japonaise analogue.

» Enfin le gouvernement français et ses sujets jouiront librement de tous les privilèges, immunités et avantages qui ont été ou seraient à l'avenir accordés par S. M. l'empereur du Japon au gouvernement ou aux sujets de toute autre nation. »

Voilà certes des avantages relatifs précieux, et dont nos compatriotes sauront un jour profiter, il faut l'espérer. La résistance des Japonais à se mêler aux nations occidentales va s'affaiblissant chaque jour, et sera complètement vaincue dans un temps rapproché, par le progrès social tout entier, qui, plus efficace que les armes de guerre, renverse les murailles en pénétrant les esprits.

De tous les moyens propres à faire rentrer le Japon dans le mouvement universel, il n'en est pas de plus prompt et de plus sûr que l'industrie et le commerce. En effet, quand souvent on ne croit servir que ses intérêts particuliers dans l'industrie et le commerce, on accomplit en réalité une œuvre d'intérêt général, dont la bienfaisante influence s'étend rapidement à tous par les mille liens mystérieux qui unissent les hommes entre eux en associant leurs efforts.

Après la vapeur, cette sublime propagatrice de

toutes les connaissances humaines, cette grande fusionniste de tous les intérêts matériels et moraux, rien certainement, dans un temps donné, n'aura plus contribué à la conquête morale de l'Orient par l'Occident, que l'œuvre immortelle poursuivie avec une énergie d'apôtre inspiré par M. Ferdinand de Lesseps.

Il est incontestable qu'en devenant plus fréquentes, nos relations avec l'extrême Orient deviendront plus intimes, et qu'ainsi ces nations ombrageuses, en apprenant à nous mieux connaître, apprendront aussi à nous plus respecter. Leur dédain systématique pour ceux qu'ils appellent encore les barbares de l'Ouest cédera devant la lumière qui se fera partout autour d'eux, et la fusion des intérêts sera nécessairement suivie un jour de la fusion des idées.

## VI

### LA MÉDECINE AU JAPON.

Rien n'est plus curieux, pour les Européens de tous les pays, que d'examiner l'extérieur et l'intérieur des innombrables pharmacies japonaises. Elles sont ornées de grandes affiches où sont mentionnés des remèdes infailibles pour toutes les maladies connues, et même, je crois, pour toutes celles dont l'humanité pourrait avoir à souffrir un jour.

L'exposition de Londres en offre de curieux échantillons.

Ces boutiques sont ornées également de certificats de malades attestant des guérisons miraculeuses par les médicaments décrits sur ces affiches, et par beaucoup d'autres encore, parmi lesquels plusieurs sont annoncés comme venant d'Europe. Il est vrai qu'en Europe on nous donne comme merveilleux certains remèdes originaires du Japon.

Les pharmacies japonaises ne peuvent se comparer à aucune boutique européenne, à moins toutefois que ce ne soit à l'ancien bazar Provençal de l'immortel M. Aymès, le prince des épiciers français. Aymès ! ah ! jamais homme au monde ne saura mieux que cet illustre Marseillais allier aux préceptes de la morale ascétique les excellents produits de nos denrées coloniales !

Nous devons, en passant, ce tardif hommage à l'ingénieux inventeur des pâtés extatiques de thon à la Sainte-Thérèse, de vin de Noé, et de tant d'autres produits dont les estomacs véritablement religieux n'ont pas oublié les pieuses succulences.

Revenons à la médecine au Japon.

Serions-nous redevables des moxas aux Japonais, et tiendrions-nous de ce peuple l'art de l'acupuncture ? M. Andrew Steinmetz l'affirme dans son *Japan and her people*, et personne ne le nie, que je sache. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Japonais tiennent les moxas et la ponction en grande estime. Par exemple, contre une colique horriblement dou-

loureuse, dont la Providence, dans ses mystérieux décrets, s'est plu à doter particulièrement le Japon, les médecins de ce pays pratiquent l'acuponcture, qui là-bas tient de la magie autant que de la médecine. Le chirurgien se munit de longues et très-fines aiguilles en or, en argent ou en acier. Le patient adresse quelques paroles bien senties à Bouddha ; puis il s'étend sur un des jolis pliants dont toutes les chambres à coucher sont ornées au Japon, et se livre à l'opérateur. Celui-ci prend neuf de ces aiguilles (pas une de plus, pas une de moins), et il les enfonce avec dextérité dans les muscles de l'abdomen ou de l'estomac du malade. Les parties osseuses, les nerfs et les vaisseaux sanguins sont évités avec beaucoup d'adresse. Le praticien, en introduisant les aiguilles, leur imprime un mouvement de rotation très-rapide, et le malade se sent plus ou moins soulagé. Beaucoup de médecins se font une spécialité très-lucrative de ce genre d'opération.

J'ai pu voir à l'exposition universelle de Londres vingt-cinq de ces aiguilles en argent, aussi fines que le plus fin fil d'Écosse, à côté d'un assez grand nombre d'autres instruments de chirurgie japonaise, parmi lesquels figure, dans sa forme primitive, l'instrument classique avec lequel on poursuit si plaisamment M. de Pourceaugnac.

Le moxa est un remède universel. C'est la partie laineuse de l'arténisia, qu'on détache de ses feuilles par la friction et le battage. Cette espèce de laine est

préparée en petits cônes : c'est le moxa , qu'on allume par le haut, après qu'on l'a placé sur la partie désignée par le médecin.

On applique les moxas au Japon dans toute espèce de cas. Aussi la valise d'un voyageur renferme-t-elle toujours un certain nombre de moxas dont il se fera faire l'application à la première occasion.

Cette opération, comme celle des aiguilles, forme dans tout l'empire de l'Est une science et une profession spéciale très-honorée. En Angleterre, on prend du sel de Glauber pour se tenir le teint frais et conjurer les maladies à venir; au Japon, on emploie les moxas dans le même but. Tous, jeunes et vieux, hommes et femmes, soldats, prêtres, et jusqu'aux condamnés dans leur prison, se soumettent volontairement à cette opération au moins une fois tous les six mois.

Un autre remède universellement employé chez les Japonais comme moyen curatif et comme préservatif, c'est la friction. Il y a des médecins qui ont fait de la friction une étude spéciale, et qui se renferment aussi dans cette spécialité. A les entendre, c'est un art difficile et compliqué que la friction, et ce n'est qu'après de fortes études et une longue pratique qu'on peut prétendre à l'honneur de se dire véritablement frictionneur.

Un voyageur assure qu'il existe à Yeddo une école spéciale de frictions, dans laquelle les élèves, particulièrement voués à la pratique de cette bran-

che de la médecine, s'exercent sur des sujets loués pour cet usage ; on leur suppose tour à tour les différentes affections qui se traitent par la friction, et on les frictionne en conséquence. On les appelle des *garçons de frictions*, et ils sont très-bien payés.

La médecine a ses incroyables dans l'empire de l'Est comme partout ailleurs. Il existe au Japon une comédie qu'on dit fort savante et toute remplie de traits satiriques à l'endroit des médecins. Elle a pour titre : *Le médecin, la médecine et le malade*. On y voit le médecin en présence de la personnification de la médecine. Celle-ci raille le docteur en lui prouvant son impuissance et en constatant la sienne. Le médecin et la médecine finissent par se moquer d'eux-mêmes et par rire aux éclats de la confiance qu'ils inspirent au malade. Survient un malade. Aussitôt le médecin et la médecine prennent un air grave, se consultent mutuellement, ordonnent force drogues, et se partagent les bénéfices de ce traitement, en assurant au malade qu'il guérira radicalement. Quand le malade est parti, les poches bourrées de remèdes mais dégarnies d'argent, le médecin et la médecine entament le dialogue suivant :

LE MÉDECIN A LA MÉDECINE. — Que pensez-vous de ce pauvre malade ?

LA MÉDECINE AU MÉDECIN. — Mon avis est qu'il ne guérira pas.

LE MÉDECIN A LA MÉDECINE. — Ce n'est pas mon opinion. J'offre de parier avec vous qu'il se portera bien la semaine prochaine.

LA MÉDECINE AU MÉDECIN. — Je vous parie qu'il mourra dans huit jours.

LE MÉDECIN A LA MÉDECINE. — Que voulez-vous parier?

LA MÉDECINE AU MÉDECIN. — Celui qui perdra boira la drogue que vous avez ordonnée au malade.

Le médecin hésite. Il suppute l'effet des remèdes qu'il a ordonnés, fait la grimace, et paraît ne pas vouloir accepter ce genre de pari. Mais comme il est très-entêté et que son amour-propre est stimulé par la médecine, qui lui dit : « Ah ! ah ! vous avez peur de moi ! » il fait un effort suprême et accepte la proposition.

Huit jours après, comme le médecin et la médecine se sont donné rendez-vous pour aller savoir des nouvelles du malade, celui-ci apparaît soudain. Il se porte à merveille. La médecine ne peut en croire ses yeux, le médecin est radieux.

— Buvez, — lui dit le docteur triomphant en lui présentant un mélange de drogues semblable à celui qu'il avait ordonné au malade.

— Ah ! — dit tristement la médecine, — je crains bien que ce jour ne soit le dernier de ma vie, car moi-même je ne connais, hélas ! aucun remède contre mes remèdes.

La médecine boit et meurt.

Quant au malade, interrogé par le docteur, il avoue n'avoir pris aucune médecine.

Ce dénouement de la comédie japonaise me remet

en mémoire une petite anecdote publiée en ces termes par le docteur Guyard :

« Une dame convalescente de mes amies disait un jour à son médecin :

» — Dites-moi donc un peu, docteur, par quel secret, vous autres médecins, vous n'êtes jamais malades ?

» — C'est, — répondit spirituellement le docteur, — que nous dinons confortablement du produit de nos ordonnances, sans jamais rien prendre des drogues que nous ordonnons. »

Qu'on ne s'étonne pas trop de cette réponse. Les plus grands médecins de toutes les époques et de tous les pays ont été les plus grands sceptiques en matière de médecine. Le père de la médecine, Hippocrate, a dit tristement : « Un médecin prescrit une diète sévère, un autre permet des aliments, survient un troisième qui les défend. De sorte qu'il n'est pas étonnant qu'on dise alors de l'art médical qu'il ressemble à la science des augures. »

Sydenham, surnommé l'Hippocrate anglais, a dit : « Ce qu'on qualifie d'art médical est bien plutôt l'art de faire la conversation et de babiller que l'art de guérir. »

Guy-Patin appelle la médecine « l'art de deviner. » Platon la regardait comme « aussi préjudiciable aux particuliers qu'à la société. »

Broussais pose carrément cette question, à la page 826 de son *Examen des doctrines médicales* :

« La médecine a-t-elle été plus nuisible qu'utile à la société? »

Le professeur Bouchardat convient que « la science médicale n'est pas faite. »

Chomel, dans sa *Pathologie générale*, dit : « Les ténèbres enveloppent encore la branche la plus importante de la médecine. »

Shengel conclut « que le scepticisme en médecine est le comble de la science, et que le parti le plus sage consiste à regarder toutes les opinions avec l'œil de l'indifférence, sans en adopter aucune. »

Magendie disait, le 16 février 1846, au collège de France : « Sachez-le bien, la maladie suit le plus habituellement sa marche sans être influencée par la médication dirigée contre elle. Si même j'exprimais toute ma pensée, je dirais que c'est surtout dans les services où la médication est la plus active que la mortalité est la plus considérable. »

Rostan fait cet aveu redoutable : « Chaque formule est pour ainsi dire une erreur. »

Corvisart, sur la fin de sa carrière, a dit en parlant de la médecine : « Bah ! elle ne sert à rien. »

Le célèbre Boerhaave a dit : Si l'on vient à peser mûrement le bien qu'a procuré aux hommes une poignée de vrais fils d'Esculape, et le mal que l'immense quantité de médecins a fait au genre humain, depuis l'origine de l'art jusqu'à ce jour, on pensera sans doute qu'il serait plus avantageux qu'il n'y eût jamais eu de médecins dans le monde.

Stahl exprimait ce désir énergique : « Je voudrais

qu'une main hardie entreprit de nettoyer cette étable d'Angias. J'ose pénétrer dans cette science peuplée d'erreurs, où la langue est aussi défectueuse que la pensée, où tout est à refondre, les principes et la matière.»

Enfin, l'illustre Bichat écrivait dans ce chef-d'œuvre de science, d'observation et de logique qui s'appelle *Anatomie générale*, les lignes suivantes :

« La matière médicale est de toutes les sciences celle où se peignent le mieux les travers de l'esprit humain. Que dis-je ? ce n'est point une science... c'est un mélange informe d'idées inexactes, d'observations souvent puériles, de moyens illusoire, de formules aussi bizarrement conçues que fastidieusement assemblées. On dit que la pratique de la médecine est rebutante ; je dis plus : elle n'est pas le plus souvent celle d'un homme raisonnable, quand on en puise les principes dans la plupart de nos matières médicales. »

Voilà l'opinion de quelques princes de la science ; ce qui n'empêche pas qu'à la première indisposition plus ou moins sérieuse, vous et moi nous nous empresserons de réclamer les bons soins de notre docteur. On ne croit pas à la médecine, mais on croit à son médecin. Cette douce illusion est pour les malades une grâce d'état.

J'ai trop parlé de médecine dans ce chapitre spécial pour ne pas vous parler un peu des morts au Japon. La transition vous paraîtra d'ailleurs conve-

nablement préparée par toutes les citations qui précèdent.

Donc, les morts sont traités dans l'empire de l'Est d'une façon très-originale. On ne les brûle point, comme faisaient les Romains ; on ne les embaume point, comme faisaient les Égyptiens ; on ne les enterre point, comme nous avons tort de le faire ; on les met en baril, ni plus ni moins que des cornichons ou des olives. C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire. Et, ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que le baril qui sert aux Japonais de dernière demeure n'a jamais plus de trois pieds de haut sur deux pieds et demi de diamètre au sommet, et deux pieds à la base. Comment le corps d'un homme peut-il se casser dans ce baril ? C'est un mystère que les croquemorts japonais ne nous ont point révélé, mais le fait n'en n'est pas moins incontestable.

Sur quelques questions faites à ce sujet par des voyageurs, les Japonais ont répondu qu'ils obtenaient la réduction des cadavres au format réglementaire du baril en introduisant dans le nez, dans les oreilles et dans la bouche du mort une certaine dose d'une liqueur préparée avec le suc du dosia. Cette liqueur aurait, entre autres qualités, celle de donner aux membres des cadavres une souplesse extrême, qui permettrait, sans aucune fraction, de les caser dans leur baril.

Un américain parle d'une expérience de ce genre qui fut faite en sa présence. Il faisait extrêmement froid ; un jeune hollandais mourut à la factorerie

de Désima. Le lendemain matin, plusieurs Japonais, quelques officiers de la factorerie et le témoin qui rapporte ce fait examinèrent le corps ; il était aussi dur que du bois. L'un des interprètes tira d'un portefeuille une poudre grossière ressemblant à du sable : c'était du dosia, préparé en poudre cette fois au lieu d'avoir été mis en liqueur. Le médecin japonais prit une pincée de cette espèce de sable, qu'il introduisit dans les oreilles ; une autre pincée fut mise dans les narines et une autre dans la bouche. « Soit par l'effet de la drogue, » dit l'Américain, « soit par quelque habile supercherie que je n'ai pu deviner, le corps reprit toute sa souplesse en moins de quinze minutes. »

Quelques personnes ont cru pouvoir affirmer que le dosia administré d'une certaine manière était un poison violent, et elles ont essayé d'en faire l'analyse chimique. Mais l'impuissance de la chimie à constater les principes contenus dans certaines substances végétales est manifeste. Par exemple, quel est le principe qui distingue le champignon vénéneux, l'oronge vert, si vous voulez, du champignon comestible vulgaire, avec lequel on le confond trop souvent ? la chimie l'ignore entièrement ; pour elle les deux champignons sont identiques, et pourtant l'un est un savoureux aliment, l'autre un poison rapidement mortel. Quel est le principe qui distingue le suc de la liane dont on tire le curare, le plus violent des poisons connus, des sucres innocents d'une foule d'autres lianes ? la chimie l'ignore, et ne trouve

aucune différence entre l'un et l'autre. Il n'y avait donc qu'un moyen de s'assurer des vertus bonnes ou mauvaises du dosia, c'était de l'essayer sur des êtres vivants. Dans tous les cas, si cette plante est susceptible par la préparation de devenir malfaisante, prise à l'état d'infusion elle a des qualités qui la font rechercher de toutes les classes de la société. Elle avive l'esprit, disent les Japonais, et rafraîchit le corps. De plus elle est d'un goût agréable.

Dans l'esprit d'un certain nombre de personnes au Japon, l'usage constant de cette plante prolongerait la vie.

Ce fait contribue à faire croire aux vertus merveilleuses du dosia, c'est qu'il est débité seulement dans les temples, et que sa découverte est attribuée à un prêtre nommé Kobon-Daysi. Dès que la récolte du dosia est faite, les prêtres, rangés en cercle devant ce produit merveilleux, répètent pendant sept fois vingt-quatre heures un hymne appelé *Guomi-Singo*. Les prêtres affirment qu'après ce long exercice religieux, on entend un bruit éclater par intervalle dans la poudre du dosia. Les prières seules peuvent opérer ce miracle en rendant ce produit efficace.

Les empiriques exploitent cette croyance et appellent la décoction du dosia la boisson merveilleuse.

Mais que ne font pas les empiriques au Japon pour inspirer la confiance des malades et s'emparer de leur argent! On en voit qui, véritables *impresarii*

de la médecine, voyagent avec une troupe de soi-disant incurables qu'ils guérissent régulièrement dans toutes les villes où ils vont offrir leurs drogues. Chaque membre de la troupe, en arrivant dans une localité, joue son rôle de malade et guérit en quelques jours si l'empirique reste quelque jours dans la localité, en quelques heures si ce dernier ne fait que la traverser. Ces soi-disant incurables passent pour des malheureux recueillis sur la route par le plus généreux des philanthropes. Quand l'impresario a débité ses drogues, et a fait semblant de congédier sa troupe de malades, qu'il retrouve à quelque distance de la ville, il reprend ses hommes avec lui dans sa voiture et va les reguérir ailleurs.

On dit cette profession très-lucrative au Japon. Elle ne le serait pas moins en France, j'en suis persuadé, si la police laissait à tous les bienfaiteurs de l'humanité leur entière liberté d'action.

Les botanistes européens qui ont parcouru le Japon s'accordent à reconnaître l'immense richesse de ce pays en fait de plantes médicinales. Il n'est pas douteux que la médecine ne tire un jour de cette contrée quelques remèdes nouveaux dont nous avons le plus grand besoin, et qu'il sera bon d'ajouter au trop petit nombre des spécifiques dont nous jouissons. Dans l'état présent des choses, le plus beau de nos médecins ne peut donner que ce qu'il a, et franchement ce n'est pas toujours assez.

Au Japon, les médecins se font raser la tête. Avec des cheveux, ils inspireraient moins de con-

flan  
la c  
nos  
dec  
ma  
la C  
gar

A  
Jap  
au  
du  
deu  
sou  
dor  
cho  
fen  
c'es  
ma  
est  
me  
C  
pro  
peu  
Jap

fiance. Ne rions pas ; nos docteurs, en renonçant à la cravate blanche, perdraient tout leur prestige à nos yeux. Vous confieriez-vous aux soins d'un médecin, fût-il le plus savant du monde, s'il portait un macfarlane, des moustaches en crochet, des cols à la Colin ornés d'un ruban rose, une cravache et des gants en peau de chien ? Je ne le crois pas.

## VII

## LA JUSTICE ET LES CRIMINELS AU JAPON.

A proprement parler, il n'y a point de codes au Japon. Les lois sont remplacées par des édits rendus au nom de l'empereur temporel, selon les besoins du moment. Chaque édit ne comporte guère plus de deux ou trois lignes de rédaction. « Il est défendu sous telle peine de faire telle chose ; — il est ordonné sous telle autre peine de faire telle autre chose ; » ou bien encore simplement : « Il est défendu ou ordonné de faire telle ou telle chose ; » et c'est tout. Chacun se défend soi-même devant le magistrat. Les témoins sont entendus et la sentence est prononcée sans appel, et reçoit généralement une exécution immédiate.

Chaque nouvel édit est imprimé et répandu à profusion dans tous les rangs de la société. A très-peu d'exceptions près, tout le monde sait lire au Japon.

Quand donc, sous ce dernier rapport, les Français seront-ils à la hauteur des Japonais !

Dans bien des cas, et quand le magistrat qui fait les fonctions de juge de paix n'a pu concilier les parties, il les renvoie devant les chefs de leurs familles respectives, lesquels ont le devoir de décider la question en litige. Le jugement des chefs de famille est sans appel.

Les édits, nous venons de le voir, ne déterminent pas toujours un genre de pénalité contre ceux qui les enfreindraient. On laisse au bon sens des magistrats et à leur sentiment de justice à infliger au coupable le châtiment qu'il mérite, suivant le rang qu'il occupe, sa fortune, son instruction, les circonstances dans lesquelles il s'est montré insoumis, etc.

Jamais il n'arrive qu'un édit soit accompagné d'aucune explication, et le devoir de tout bon citoyen japonais est de ne les discuter dans aucun cas et de les admirer toujours. Qu'il en devine les raisons ou qu'il ne les devine pas, un édit paraît, il doit l'approuver en s'y conformant. La moindre discussion sur l'opportunité d'une ordonnance quelconque amènerait une punition grave infligée à celui qui discuterait, parce qu'implicitement ce serait faire injure au chef de l'État, lequel est aussi infaillible au temporel que le mikado l'est au spirituel.

Lorsque, dans un procès, les deux parties demandeur et défendeur, paraissent coupables, le

magistrat les condamne toutes deux. Cette crainte arrête beaucoup d'affaires hasardeuses de la part de certains demandeurs, qui ne se sentant pas la conscience extrêmement nette, préfèrent s'arranger à l'amiable.

Le faux témoignage est puni sévèrement dans l'empire de l'Est, le mensonge devant la justice étant regardé comme un crime ; même pour se défendre, le mensonge n'est pas toléré chez l'accusé, et, s'il cherche à induire la justice en erreur, sa peine est aggravée.

Tous les procès ne se jugent pas devant un seul magistrat. Dans les cas gravés ou difficiles, le magistrat en réfère au grand justicier de Meako, ou bien encore l'affaire est appelée devant un conseil impérial.

Tous ceux qui ont passé un certain laps de temps au Japon s'accordent à louer chez les magistrats de ce pays l'intégrité, le bon sens et la perspicacité. Ils mettent un soin extrême, jugeant toujours en dernier ressort, à élucider les questions, et à démasquer l'imposture ; ce qui ne les empêche pas d'entourer les débats de toute la solennité et de toute la dignité qui doivent toujours régner dans le temple de la justice.

Le sentiment d'égalité devant la justice a conduit les Japonais à une conséquence assez bizarre : la peine de mort est infligée en principe à tous ceux qui se rendent coupable d'un crime quelconque. Les Japonais pensent qu'à peine égale prononcée en

dehors de la peine de mort, entre un homme sans instruction, pauvre et appartenant au huitième rang de la société, et un prince vassal, instruit, riche et puissant encore jusque dans sa chute, le châtement, en fait, n'étant pas le même pour tous les deux, il n'y avait qu'un moyen d'atteindre également tous les coupables, c'était de leur couper la tête à tous. Le moyen est sûr, en effet, mais il est un peu violent. Je ne sais pas bien quant à moi, si, paysan japonais, je n'aimerais pas mieux vivre moins bien qu'un prince, puni comme moi pour avoir commis le même crime, que d'être décapité avec lui.

Au reste, cette égalité devant la mort n'existe pas au Japon, où le noble et le grand seigneur obtiennent toujours ce que toujours on refuse au vulgaire criminel, la faveur de s'ouvrir lui-même le ventre ou de se faire trancher la tête par un des membres de sa famille. Ce dernier genre de mort est considéré comme moins avilissant que la mort par la main du bourreau; non point toutefois parce que ce dernier est un exécuteur des hautes œuvres, mais parce qu'il a été ouvrier tanneur, ce qui est le comble de l'abject aux yeux des Japonais, nous le savons. Dans le plus grand nombre de cas, les criminels appartenant à l'aristocratie s'ouvrent les entrailles avec leurs sabres, et les crimes les plus odieux sont effacés dans l'opinion par cette mort régénératrice, qui est la mort des braves.

Le noble condamné assemble sa famille et ses amis, se revêt de ses plus beaux habits, se compose

une physionomie heureuse, et prononce une allocution. Quand son discours est fini, il affecte un redoublement de gaieté, défait sa ceinture, se découvre le ventre, et, dégainant son sabre, s'en porte deux coups vigoureux en forme de croix. Si, les entrailles ouvertes, il conserve sa physionomie souriante et qu'il ait encore la force et le courage de prononcer quelques paroles, sa mort devient héroïque, et son nom, cité avec orgueil par la famille à laquelle il appartient, passe à la postérité. Les biens d'un criminel qui a pu obtenir la faveur de s'ouvrir le ventre ou de se faire couper la tête par un de ses parents ne sont pas confisqués, comme les propriétés des criminels exécutés par le bourreau, lesquels passent dans le domaine de l'État.

Quand les lois d'un pays sont d'une trop grande sévérité, on peut être sûr qu'elles seront mitigées dans l'application par les juges. C'est ainsi qu'au Japon, si le meurtrier est toujours puni par la mort, beaucoup d'autres criminels moins coupables aux yeux des dispensateurs de la justice sont condamnés à la prison, aux travaux publics et au bannissement.

La peine de la prison est plus ou moins rigoureuse et plus ou moins humiliante aussi, en raison du rang auquel appartient le coupable. L'équité japonaise veut que, à crime égal, le noble et le riche soient toujours plus rigoureusement punis que l'homme du peuple et le misérable.

C'est ce même esprit d'équité qui fait que l'amende n'est jamais prononcée, le riche se trouvant

considérablement moins puni dans ce cas que le pauvre.

Il y a deux espèces de prisons dans les villes du Japon qui ont pu être observées par les étrangers. La première espèce de prison, la moins infamante, et celle où les condamnés sont le moins maltraités, s'appelle *raya*, ce qui littéralement signifie cage.

D'après les détails, un peu vagues il est vrai, que nous avons pu recueillir sur cette espèce de prison, elle offrirait le caractère des prisons cellulaires des États-Unis d'Amérique.

L'autre espèce de prison a pris le nom de *gokuya*, qui veut dire *enfer*.

C'est en effet, un terrible, un épouvantable enfer que le *gokuya*. Bâties en forme de donjon, les prisons de cette espèce sont généralement situées dans l'intérieur même du palais du gouverneur de la ville ; ce qui, entre parenthèse, ne me paraît pas de nature à beaucoup égayer le séjour de ce haut fonctionnaire public. Un des supplices qu'on inflige aux malheureux condamnés à vivre dans ces horribles prisons, est de les entasser les uns sur les autres, de telle façon que souvent on en trouve d'étouffés. Dans la pensée des juges qui condamnent les criminels à cet emprisonnement, le mal, représenté par eux sur la terre où le devoir des hommes de bien est de le combattre, se trouve ainsi puni par lui-même, puisque les criminels souffrent horriblement de leur contact réciproque.

Passons aux autres supplices.

Il n'y a qu'une petite porte dans chaque gokuya, et elle n'est jamais ouverte que pour la réception ou la relaxation d'un prisonnier. Jamais un être libre ne pénètre dans ces affreux séjours.

La nourriture n'y est point distribuée par portions affectées à chaque détenu, et comme elle est toujours insuffisante pour le nombre des condamnés, ils se précipitent en masse sur la gamelle commune, et c'est à qui se fera la meilleure part. On devine les scènes épouvantables qui en résultent.

Les prisonniers se livrent entre eux, comme feraient des chiens affamés, des luttes sauvages qui se terminent quelquefois par la mort de l'un d'eux. Quoi qu'il arrive, jamais personne ne vient mettre un peu d'ordre dans cet enfer si bien nommé, et les malades sont condamnés à y périr faute de soins. La porte de la prison s'ouvre seulement pour laisser sortir leur cadavre. Ils ne sont point éclairés la nuit, et n'ont jamais de feu, même dans les jours de froid les plus rigoureux.

Pour toute lumière pendant le jour, et aussi pour tout ventilateur, les maudits de ces lieux diaboliques ont une petite fenêtre grillée au plafond, qui jette sur eux une lueur triste et lointaine, accompagnée d'un peu d'air frais qui s'est vicié avant d'avoir pénétré dans l'intérieur. Ils n'ont pas de lit, et se couchent comme ils peuvent, les uns sur les autres, par terre. Tout ce qui serait de nature à occuper leur esprit en adoucissant leurs souffrances leur est absolument interdit.

Lorsqu'un prisonnier pénètre dans un gokuya, on s'assure qu'il n'apporte avec lui ni livres pour lire, ni papier pour écrire, ni crayon pour dessiner, ni instrument pour faire de la musique, ni tabac pour fumer. Les matières premières que les détenus pourraient employer à faire des travaux manuels leur sont aussi interdites. Dans ces prisons d'une barbarie sans égale, ce sont les plus robustes et les plus forts qui font la loi aux autres, et rien sans doute n'égalerait en horreur les mystères des gokuyas, si jamais il prenait fantaisie à un prisonnier de les révéler.

Mais quelles que soient les tortures dont nous n'avons pu donner qu'une faible idée, il en est une autre plus intolérable encore aux yeux de tous les Japonais, et qu'on fait subir aux seuls prisonniers des gokuyas. Cette torture est toute morale ; mais, pour l'éviter, on a vu des prisonniers demander la mort à genoux. Elle consiste dans la suppression de leur ceinture d'étoffe, remplacée par une ceinture de feuilles tressée. Cet affront est le plus grand qu'on puisse faire subir à un Japonais.

Plus d'un homme égaré par les passions a été retenu dans le sentier de l'honneur, bien plus encore par la crainte d'être privé de sa ceinture que par la peur du séjour du gokuya. Passe encore si on ne faisait que retirer la ceinture de soie ou de coton de la robe des criminels, mais remplacer cette ceinture respectée par une ceinture avilie de feuilles tressées, voilà ce qui paraît infamant, même aux hommes

les plus dépravés, par conséquent les moins accessibles au sentiment de l'honneur.

On a vu des condamnés se faire volontairement étouffer sous les autres prisonniers, ne pouvant supporter cet affront, le plus cruel de tous au Japon. Ce fait tend à prouver que si le sentiment de la dignité personnelle existe chez tous les hommes, les choses qui développent ce sentiment et le réveillent sont de convention partout. Nous rions de la susceptibilité exorbitante des Japonais à l'endroit de leurs ceintures, et très-probablement ils doivent de leur côté considérer comme puérides certaines offenses qui nous paraissent, à nous, sur le petit coin du globe que nous habitons, essentiellement liées à l'honneur.

Il existe à l'égard des réprouvés des enfers japonais un règlement qui prouve une fois de plus le souci des juges pour rendre la pénalité égale envers tous. S'il arrive qu'un noble ou qu'un homme riche quelconque, condamné à la prison de gokuya, veuille s'y faire donner une nourriture plus convenable que la nourriture habituelle de tous les prisonniers, il le peut, mais à la condition que tous les détenus jouiront de la même faveur et qu'il payera pour tous. Si donc, par exemple, un criminel noble désire un jour manger un poulet et qu'il y ait cinquante prisonniers dans la prison où il se trouve détenu, il est forcé de faire venir cinquante poulets, et ainsi de toute chose.

On voit qu'il en coûte cher au riche prisonnier

d'améliorer sa condition dans le gokuya. Il répugnerait aux Japonais, dans leur vif sentiment de la justice, de penser que le criminel riche puisse manger plus et mieux que les criminels pauvres.

La torture, la monstrueuse et stupide torture, dont les amoureux passionnés de l'ancien régime en France regrettent sans doute l'usage parmi nous, est-elle encore en vigueur au Japon? J'ai lu à ce sujet plusieurs passages contradictoires dans les ouvrages écrits en anglais, en portugais, en allemand et aussi dans quelques extraits français que j'ai consultés sur le Japon. D'après quelques voyageurs, la torture serait fréquemment employée. D'autres prétendent pouvoir affirmer qu'elle est entièrement exclue de la procédure dans tout l'empire de l'Est.

Enfin, il en est qui croient savoir qu'on n'a recours à la torture que pour les délits politiques et l'apostasie religieuse. Quoi qu'il en soit, un fait qui paraît ne présenter aucun doute, c'est l'application des punitions corporelles. Elles sont très-fréquentes et infligées d'après la volonté des magistrats, pour la répression d'un grand nombre de délits, notamment contre les contribuables qui mettent trop de lenteur à payer l'impôt.

Le système de perception est très-simple au Japon, et, grâce à la flagellation qui menace tous les contribuables, chacun s'empresse de payer la taxe. Les Japonais avaient l'honneur de payer l'impôt foncier plusieurs siècles avant seulement que nous y songeassions, nous Européens, qui nous prétendons

les gens les plus imposés du monde. Au Japon, l'impôt est fixé, non pas d'après la valeur de la propriété mais d'après sa dimension. Tant pis pour ceux qui possèdent de mauvaises terres, ils payent comme ceux qui ont des terres excellentes.

Toutefois, cette mesure ne s'applique qu'aux grandes propriétés dépassant une certaine étendue fixée. Les propriétés moindres sont imposées d'une autre façon qui rappelle la dîme de notre ancien régime. Une taxe relative à la récolte de chaque année est prélevée sur le riz, qui est la base de l'alimentation japonaise, et en général sur tous les produits de la terre. Les arbres fruitiers sont imposés extraordinairement; ils payent une taxe équivalente à la moitié de leur produit. Comme autrefois chez nous pour la perception cruelle et vexatoire de la dîme, la récolte des fermiers japonais est examinée et estimée par des employés nommés à cet effet. Les cultivateurs ont le devoir de déclarer strictement toute augmentation sur le produit annuel de leur propriété.

Les bois et les forêts sont imposés partout suivant leur surface. Sont exempts de tout impôt les propriétaires qui ne possèdent que quatre-vingt-dix pieds de terrain en superficie. Il n'y a pas d'impôt établi sur le revenu, mais il y a une contribution dite volontaire, à laquelle aucun financier n'oserait se soustraire en présence du martinet officiel. Une ville seule dans tout l'empire est exempte d'impôt forcé et d'impôt volontaire : c'est la ville de Meako, résidence du souverain spirituel.

Puisque nous avons été entraîné incidemment à donner ici quelques détails sur le système de l'impôt au Japon, ajoutons encore quelques mots pour faire connaître les revenus de cet empire.

D'après Varenus, ils se montent annuellement à 2,834 tonnes d'or. En mettant la tonne à 250,000 fr. le total serait donc de 709 millions 700,000 fr., ce qui est, on le voit, un assez joli chiffre. Outre les immenses revenus des provinces, l'empereur temporel possède un trésor particulier en or, en argent et en pierres précieuses, disposé dans des caisses ayant chacune la valeur de 1,000 taels. On ne sait pas ce qui peut arriver.

Revenons aux criminels.

Nous avons dit que, avec la peine de mort, l'emprisonnement dans les deux espèces de prisons, la *cage* et l'*enfer*, et les punitions corporelles, on condamnait aussi au bannissement dans le Japon. Cette dernière peine n'est infligée qu'à l'égard des nobles attachés à la cour de l'empereur, et des condamnés politiques de haut rang. Les bannis sont internés dans des îles désertes, où une mousse jaunâtre est tout ce que produit une terre rocailleuse et noire. Le bannissement, c'est la mort, mais une mort lente, cruelle, désespérée, plus terrible cent fois que la mort par la hache du bourreau et plus redoutée aussi par les Japonais, qui abrègent d'ordinaire les tortures du bannissement en s'ouvrant les entrailles.

On a pourtant vu des bannis vivre plusieurs mois

et même plusieurs années sur les terres désolées où ils avaient été déportés. De quoi se nourrissaient-ils, seuls sur ces lieux stériles où nul être vivant ne peut exister. Du produit de leur pêche sans doute, et des insectes qu'ils pouvaient trouver en creusant la terre, jusqu'à ce que vaincus enfin par les privations de tous genres, ils mourussent dans le trou de quelque rocher, leur habitation habituelle.

S'il n'est point démontré que la torture soit appliquée aux accusés pour leur faire avouer le crime dont on les suppose coupables, il est certain que les corrections corporelles sont fréquemment employées à l'égard des accusés reconnus coupables. On les fouette et on leur applique la bastonnade. Beaucoup de ces malheureux succombent sous les coups. Le talent du bourreau quand il s'aperçoit que la victime n'est pas assez forte pour subir sa peine sans mourir, consiste à la ménager de manière à ce qu'elle ne rende le dernier soupir qu'avec le dernier coup de fouet ou de bâton.

Comme il faut que le patient reçoive dans tous les cas le nombre de coups auxquels il a été condamné, qu'il soit vivant ou qu'il soit mort, le bourreau place son honneur à ne pas frapper un cadavre, et fait consister son amour-propre à combiner parfaitement la force de résistance de la victime avec l'action destructive du châtiment, de manière à ce que le condamné n'expire qu'après l'exécution de la sentence.

Malgré l'horreur des châtiments corporels, au

Japon, châtimens qui dénotent certains côtés barbares de la civilisation de ce pays, nous nous refusons à croire ce que certains voyageurs ont rapporté des exécutions capitales. D'après eux, le condamné ne recevrait la mort que lentement et avec un raffinement de cruauté inouï. Ainsi le coupable, — quand il est coupable, — condamné à périr par la hache, avant d'être décapité serait littéralement coupé en morceaux. Et pour cela on a dit que les jeunes nobles avaient l'habitude de prêter au bourreau leur sabre, afin d'en essayer le tranchant sur la nature vivante, laquelle offre à la lame un autre genre de résistance que la nature morte.

On a dit aussi que le peuple, très-friand de ces sortes de spectacles, l'était surtout des auto-da-fé, qui s'accompliraient dans des conditions atroces. On enveloppe la victime dans un étui d'osier assez épais pour que la flamme ne puisse mordre les chairs qu'avec difficulté et par d'étroits interstices; puis on jette le panier dans le feu. Au bout de quelques secondes, milles brûlures, légères d'abord, intolérables un instant d'après, quand l'osier à moitié consumé laisse pénétrer partout l'aiguillon de la flamme, viennent torturer horriblement le condamné. Fou de douleur, il saute instinctivement dans son panier, et chaque mouvement est l'objet des applaudissemens de la foule, qui se croit au spectacle. On rit, on l'interpelle, on dit de bons mots, jusqu'à ce que l'étui ne fasse plus aucun mouvement, c'est-à-dire jusqu'à ce que la victime soit étouffée.

L'inquisition était plus abominable encore, en ce que les supplices étaient appliqués à des innocents par des chrétiens qui confisquaient leurs biens et prétendaient juger au nom d'un Dieu de tolérance et de miséricorde. D'un autre côté, il ne faut pas oublier que la suppression de la torture en France et de la peine de mort par la roue et l'écartelage, ne date que de peu d'années avant la révolution de 1789<sup>1</sup>.

Au témoignage des voyageurs qui assurent avoir vu commettre au Japon les atrocités que nous venons de décrire, vient se joindre le témoignage contraire de quelques Hollandais qui ont été témoins d'exécutions capitales près de Nagasaki. Ils

<sup>1</sup> La France a été une des dernières nations européennes, sinon la dernière, à abolir les atroces et stupides barbaries qu'on infligeait aux simples prévenus sous le nom de *question* pour leur faire avouer des crimes qu'ils avaient ou qu'ils n'avaient point commis. C'est à la philosophie, qui par la voix éloquente de Robert Estienne, de Mortaigne, de Montesquieu, de Voltaire, s'est élevée avec une vigueur irrésistible contre cet exécrable usage, que revient l'honneur d'avoir fait disparaître la torture de nos lois. Une déclaration datée du 24 août 1780 abolit la *question préparatoire*, mais laisse subsister la *question préalable*. Ce ne fut que huit ans plus tard, le 1<sup>er</sup> mai 1788, que la torture fut entièrement supprimée. Dans cette déclaration dernière on voulut bien reconnaître que « cette épreuve presque toujours équivoque par des aveux absurdes, les contradictions et les rétractations des criminels, était embarrassante pour les juges, qui ne pouvaient démêler la vérité au milieu des cris de douleur. En outre qu'elle était dangereuse pour l'innocence, en ce que la torture pousse les patients à des déclarations fausses qu'ils ne rétractent pas de peur de voir se renouveler leurs tourments. » Voltaire, en suppliant Louis XV d'abolir la torture, lui avait dit : « Un roi a-t-il le temps de songer à ces mêmes détails d'horreur au milieu de ses fêtes, de ses conquêtes et de ses maîtresses ? »

assurent que tout dans ces tristes circonstances s'est passé régulièrement, sans cruauté ni de la part des exécuteurs ni de celle des spectateurs. Le prisonnier était amené à un endroit fixé hors de la ville. Il était à cheval, les bras et les jambes attachés. N'importe qui pouvait lui offrir des rafraîchissements et du tabac ; il échangeait des paroles avec ceux qui l'interrogeaient, et la compassion se peignait sur tous les visages. Les juges étaient présents à l'exécution, revêtus de leurs insignes.

Le condamné était détaché et descendu de cheval avec douceur. Le bourreau, pour se faire pardonner de la victime qu'il allait frapper au nom de la loi, lui offrait un verre de saki, avec du poisson sec, des fruits et de la pâtisserie. La victime acceptait et partageait ce dernier repas avec les amis qui l'accompagnaient. Il mangeait sans se presser, mais sans chercher à gagner du temps. Puis la dernière bouchée avalée et le saki bu, il se tournait du côté du bourreau et se mettait à sa disposition. On faisait alors asseoir le patient par terre, sur une natte, entre deux tas de sable, de manière à caler en quelque sorte son corps. Puis un des officiers de justice lisait à haute voix la sentence.

Le bourreau se tenait derrière le condamné, et avec le dernier mot de la sentence, la tête du criminel, tranchée d'un seul coup, allait rouler dans le sable, pendant que le corps assis conservait la même position. Le bourreau prenait la tête du supplicié et la fixait à un poteau sur lequel on lisait la relation du

crime commis par le condamné. Cette tête restait ainsi exposée pendant trois jours aux regards de la foule, après quoi on permettait aux parents ou aux amis du condamné de faire enterrer sa tête avec le corps.

Pour certains crimes, les juges japonais condamnent au crucifiement. Les croix sont faites en forme d'*x*, de manière à ce que les jambes et les mains soient également écartées ; le patient n'est point cloué par les membres à la croix, mais simplement attaché. Cette opération faite, on plante la croix en terre, et, après quelques formalités accomplies, le bourreau, muni d'une lance, transperce la victime en lui faisant deux blessures, au côté gauche et au côté droit. On crucifiait beaucoup autrefois au Japon, et c'est ce qui explique le grand nombre de croix qu'on voit sur toutes les grandes routes. Aujourd'hui, ce supplice paraît n'être plus réservé qu'aux régicides et à certains condamnés politiques et religieux.

Quand les biens du condamné ne sont pas confisqués par le gouvernement, ils reviennent de droit à l'aîné des enfants du supplicié, absolument comme s'il était mort de mort naturelle. Le droit d'aînesse est tellement bien établi au Japon qu'on ne voit jamais de licitation entre héritiers. Les fils cadets reçoivent une part modeste fixée par l'usage, et dont ils prennent souvent possession du vivant de leur père. S'ils sont nobles, quelque soit leur peu de fortune, ils n'en sont pas moins considérés, et leur morgue ne se trouve point diminuée par la pauvreté.

Les filles de qualité, comme les simples roturières, se marient sans dot généralement. Il arrive même souvent que, lorsqu'elles sont jolies et possèdent, avec une bonne éducation, des talents d'agrément, elles exigent au contraire une dot de ceux qui les demandent en mariage. Dans tous les cas où la femme survit à son mari, qu'il soit mort par le glaive de la justice ou d'une autre manière, la veuve entre en possession de la dot qu'elle a exigée de son mari pour être sa femme.

J'ai lu dans un journal anglais que les ambassadeurs japonais, que nous avons eus dernièrement en France, seraient mis à mort en rentrant dans leur pays.

Leur crime, que ne manquerait pas de dénoncer l'espion qui les accompagnait en Europe, serait d'avoir bu du vin. Il paraît, en effet, qu'il est défendu au Japon de boire du vin sous peine de mort. Espérons que, s'il en est ainsi, les magistrats trouveront moyen d'éluder la loi en faveur des ambassadeurs, qui, n'ayant pas chez nous le moindre petit verre de saki à se mettre sous la lèvre, sont bien excusables d'avoir fait connaissance avec le jus de la treille.

La présence à Paris d'une ambassade japonaise, à notre époque surtout où les événements se succèdent avec une si grande rapidité, est un fait d'une importance considérable. Il dénote de la part du gouvernement japonais une concession énorme faite aux idées sociales modernes, qui circulent partout

comme l'air dans l'atmosphère morale de tous les peuples du monde.

Il paraît d'ailleurs incontestable que les Japonais, qu'on a trop souvent confondus avec les Chinois, sont supérieurs à ces derniers sous tous les rapports.

C'est une autre race. Ils appartiennent au grand type mongol, et leurs traits diffèrent essentiellement en plusieurs points de ceux des Chinois : leurs yeux sont moins enfermés dans l'orbite, quoique petits et bridés ; leur nez n'est point aplati comme ceux des habitants du Céleste-Empire ; il est, à la vérité, un peu charnu, mais d'un dessin correct. Leur chevelure est noire, épaisse et brillante. Enfin, si en général ils sont moins forts que les Européens, ils se montrent plus vigoureux que les Chinois, et moins que ceux-ci esclaves des préjugés et de la tradition.

Il y a donc tout à espérer de l'avenir de ce peuple, aujourd'hui que les États-Unis et plusieurs nations européennes entretiennent des plénipotentiaires au Japon.

# LE MONDE DES ESPRITS

**Controverse spiritique.**

---

*Lettre Première.*

A PROPOS D'UN FRAGMENT DE SONATE DICTÉ  
PAR L'ESPRIT DE MOZART.

Sous ce titre nous avons publié, dans le journal le *Siècle*, du 27 octobre 1859, l'article suivant qui nous a valu l'honneur, assurément bien rare et bien précieux, d'une réponse rédigée par... messieurs les esprits eux-mêmes. Article, réponse, réponse de la réponse, etc., nous reproduisons tout aujourd'hui, pour la plus grande gloire des esprits frappeurs et discoureurs.

Mozart est mort à Vienne le 5 décembre 1791.

Il n'en continue pas moins à composer de la musique, comme aux plus beaux jours de sa vie.

On est mort, mais on ne se porte pas moins bien

pou  
plus  
Q  
A  
Kar  
être  
et qu  
ils se  
nous  
lien  
nom  
mora  
sique  
natur  
mani  
vous  
eux é  
ples  
ce qu  
esprit  
plus  
auxqu  
d'une  
signée  
le fluid  
selon  
dans le  
tempo  
tives,  
Enfl

pour cela, s'il en faut croire les adeptes de plus en plus nombreux du *spiritisme*.

Qu'est-ce que le spiritisme ? me demanderez-vous.

A cela je réponds d'après l'Évangile selon Allan Kardec : Le spiritisme est fondé sur l'existence des êtres intelligents et invisibles qui peuplent l'espace et qu'on nomme esprits. Les esprits sont partout : ils sont parmi nous, à nos côtés, nous couvoyant et nous observant sans cesse. Par leur présence au milieu de nous, les esprits sont les agents de divers phénomènes; ils jouent un rôle important dans le monde moral, jusqu'à un certain point dans le monde physique, et constituent ainsi une des puissances de la nature. Les faits prouvent que les esprits peuvent manifester leur présence parmi nous ; que nous pouvons entrer en communication avec eux et faire avec eux échange de pensées. Les esprits sont créés simples et ignorants ; ils s'éclairent et s'épurent jusqu'à ce qu'ils aient atteint la perfection. Il y a ainsi des esprits plus ou moins bons, plus ou moins éclairés, plus ou moins parfaits, selon le degré d'élévation auxquels ils sont parvenus. Les esprits sont revêtus d'une enveloppe semi-matérielle impérissable, désignée sous le nom de *périsprit*, qu'ils puisent dans le fluide universel, et qui est plus ou moins éthérée selon le degré de leur épuration et selon les sphères dans lesquelles ils se trouvent. Ils revêtent en outre temporairement des enveloppes matérielles destructives, dont la durée constitue la vie corporelle.

Enfin le monde spirite ou des esprits est le monde

normal primitif, préexistant et survivant à tout. L'existence corporelle est une des phases de la vie spirite.

Maintenant que vous voilà sommairement renseigné sur le monde des esprits, j'ajouterai qu'il existe à Paris une société qui s'occupe de spiritisme expérimental. C'est une société scientifique, comme tant d'autres, nous dit M. Allan Kardec, une société qui a pour but d'approfondir les différents points de la science spirite, qui cherche à s'éclairer; mais ce n'est pas une école ni un cours d'enseignement élémentaire. Plus tard, quand vos convictions seront formées par l'étude, elle verra s'il y a lieu de vous admettre. En attendant, vous pourrez assister à ses séances une ou deux fois comme auditeur, à condition de n'y faire aucune réflexion de nature à froisser personne. Vous y verrez une réunion d'hommes graves et de bonne compagnie, dont la plupart se recommandent par la supériorité de leur savoir et leur position sociale.

Telle est la société spiritique de Paris; telles sont les sociétés spiritiques des cinq parties du monde, car il y aura bientôt autant de spirites que d'esprits en l'air, et les pauvres esprits, interrogés de toutes parts à la fois, ne sauront plus où donner de la tête.

Heureusement pour les esprits qu'ils ont pour la plupart le caractère bien fait. Dans les entretiens familiers d'outre-tombe, ils rient avec les médiums, chantent et font des calembours avec un esprit et un

en  
je  
me  
rire  
T  
bon  
tou  
sav  
Il e  
et q  
sec  
à le  
ress  
C  
Roy  
heur  
tonl  
tion  
raire  
édite  
cher  
M. I  
somm  
de p  
espi  
Un  
des c  
veau  
prou  
roya

entraîn vraiment admirable. Si j'étais croque-mort, je voudrais être aussi médium ; je causerais avec les morts que je porterais en terre, et il y aurait de quoi rire.

Tous les morts, il est vrai, ne se montrent pas bons vivants ; il est des esprits chagrins qui voient tout en noir ; il en est de bons et de méchants, de savants et d'ignorants, de sincères et d'hypocrites. Il est aussi des esprits sérieux qui pensent au solide et qui, dans la prévision où ils s'incorporeraient une seconde fois et reviendraient sur la terre, songent à leur avenir et se créent pendant leur mort des ressources pour leur vie.

Ceux-là ont formé avec le libraire du Palais-Royal, M. Ledoyen, une association des plus heureuses pour l'édition de leurs ouvrages d'outre-tombe. Un médium est chargé d'écrire sous l'inspiration des morts les précieuses élucubrations littéraires, scientifiques et musicales, que M. Ledoyen édite avec recueillement, et qu'il vend ensuite très-cher, par respect pour la mémoire des défunts. M. Ledoyen reste seul, il est vrai, dépositaire des sommes provenant de ces ventes qui se multiplient de plus en plus ; mais il promet de donner à chaque esprit la part de bénéfices qui lui revient.

Une seule condition est posée pour le règlement des comptes ; il faut que l'esprit s'incorpore de nouveau et qu'il se présente muni de papiers en règle prouvant son identité et attestant son séjour dans le royaume des morts.

La prudence la plus élémentaire commandait cette mesure.

Chaque esprit a son compte courant chez ce libraire, et sa caisse est toujours ouverte aux auteurs morts qui se présenteraient.

Mais jusqu'à présent pas un seul esprit n'a encore réclamé ses droits d'auteur.

Mozart, ou pour parler plus exactement l'ombre de Mozart, n'a fait jusqu'ici qu'une seule petite opération avec M. Ledoyen. C'est l'édition d'un fragment de sonate en *mi bémol*, de quatre pages et qui se vend deux francs, prix net.

Contrairement aux usages depuis longtemps établis dans le commerce de musique, l'éditeur des esprits ne fait aucune remise, il a cet esprit-là. J'ai donc, malgré ma qualité d'artiste que j'ai invoquée, payé deux francs les quatre pages de l'auteur de *Don Juan*.

Il faut dire que Mozart s'est beaucoup dérangé pour venir parmi nous dicter ce fragment de sonate, et que, sur le bénéfice provenant de ce chef-d'œuvre, son éditeur lui réserve sans doute, outre ses droits d'auteur, une prime convenable pour droit de vacation.

En effet, l'illustre compositeur habite une charmante maison de campagne dans la planète Jupiter, et de Jupiter à la terre il y a loin.

Mais il s'agissait pour Mozart d'une affaire, et, ma foi ! comme disent les hommes, les affaires avant tout.

C  
l'es  
eur  
S  
Moz  
beau  
d'ou  
lopp  
nie  
pag  
et le  
rien  
de M  
tend  
et de  
La  
séanc  
élève  
« C  
Revue  
» Mu  
» son  
» a eu  
» ider  
» de la  
» a ét  
» son  
L'oc  
ces de  
repos

C'est à l'excellent médium Bryon-Dorgeval que l'esprit du grand musicien a dicté sa dernière œuvre.

S'il faut avouer toute ma pensée, je dirai que Mozart se néglige depuis qu'il est mort; il a fait beaucoup mieux que cela de son vivant. Sa sonate d'outre-tombe est une mélodie très-innocente développée avec une prudence extrême et d'une harmonie qui craint de se compromettre. Certains accompagnements même sont d'une pauvreté choquante, et les puristes y trouveraient des *octaves cachées* que rien ne justifie. En somme, cela a bien la couleur de Mozart, mais de Mozart enfant, et j'aurais attendu mieux de l'auteur de l'*Ave verum*, de *Don Juan* et de la symphonie en *sol mineur*.

Le fragment dont il s'agit a été exécuté, dans une séance de la société spirite, par M<sup>lle</sup> de Devans, élève de Chopin.

« Comme point de comparaison, » nous dit la *Revue spirite* (car les esprits ont aussi leur journal), » M<sup>lle</sup> de Devans a préalablement fait entendre une » sonate composée par Mozart de son vivant. Il n'y » a eu qu'une voix, non-seulement sur la parfaite » identité du genre, mais encore sur la supériorité » de la composition spirite. Un morceau de Chopin » a été ensuite exécuté par M<sup>lle</sup> de Devans, avec » son talent habituel. »

L'occasion était trop belle pour ne pas invoquer ces deux compositeurs. Eux qui, je l'espère pour le repos de leur âme, n'assistent pas à tous les con-

certs qui se donnent à Paris, se sont fait un plaisir et un devoir d'assister à celui-ci.

Après la musique, le dialogue suivant s'est établi entre le médium et les esprits de l'harmonie.

Je cite textuellement la *Revue spirite*, qui compte parmi ses abonnés les esprits (terrestres) les plus graves de l'Europe et de l'Amérique.

#### MOZART.

1. « Vous connaissez sans doute quel motif nous fait vous appeler ? »

« — R. Votre appel me fait plaisir. »

2. « Reconnaissez-vous le morceau qu'on vient de jouer comme étant dicté par vous ? »

« — R. Oui, très-bien ; je le reconnais tout à fait.

« Le médium qui m'a servi d'interprète est un ami »  
 « qui ne m'a pas trahi. »

(Un ami qui ne trahit pas, ce n'est pas commun, et le médium a dû être flatté du compliment).

3. « Lequel des deux morceaux préférez-vous ? »

« — R. Le second sans parallèle. »

(Il me semble que M. Ledoyen, éditeur de ce second morceau, a dû sourire avec satisfaction à cette réponse de Mozart.)

4. « Pourquoi ? »

« — R. La douceur, le charme y sont plus vifs et »  
 « plus tendres à la fois. »

(Le mot vif, comme éloge, me semble heureux de la part d'un mort.)

5. « La musique du monde que vous habitez peut-elle se comparer à la nôtre ? »

« — R. Il vous serait difficile de la comprendre ; nous avons des sens que vous ne possédez pas. »  
 (Le sens commun, peut-être, qui manque à tant de mortels.)

6. « Il nous a été dit que dans votre monde il y a une harmonie naturelle, universelle, que nous ne connaissons pas ici-bas. »

« — R. C'est vrai : sur votre terre vous faites de la musique ; ici toute la nature fait entendre des sons mélodieux. »

(Il paraît que seule la terre fait exception dans l'univers, en ce qui concerne la musique. Je m'en étais douté, à entendre certaines compositions que je ne veux pas désigner.)

7. « Pourriez-vous jouer vous-même sur le piano ? »

« — R. Je le pourrais, sans doute, mais je ne le veux pas ; c'est inutile. »

(Pourquoi cela serait-il plus inutile que de faire imprimer le fragment de sonate, et que d'établir le dialogue que nous rapportons ? L'ombre de Mozart se tait sur ce point.)

8. « Ce serait pourtant un puissant motif de conviction. »

« — R. N'êtes-vous pas convaincu ? »

« *Remarque.* On sait que les esprits ne se prêtent jamais aux épreuves ; ils font souvent spontanément ce qu'on ne leur demande pas ; celle-ci d'ailleurs rentre dans la catégorie des manifestations

» physique dont les esprits élevés ne s'occupent  
» pas. »

9. « Que pensez-vous de la publication récente de  
» vos lettres ?

» — R. Elle a rappelé beaucoup mon souvenir. »

10. « Votre souvenir est dans la mémoire de tout  
» le monde ; pourriez-vous préciser l'effet que ces  
» lettres ont produit dans l'opinion ?

» — R. Oui, on m'a aimé, et l'on s'est attaché  
» beaucoup plus à moi comme homme qu'on ne le  
» faisait auparavant. »

11. « Nous désirons interroger Chopin ; le pou-  
» vons-nous ?

» — R. Oui ; il est plus triste et plus sombre que  
» moi.

Écoutons Chopin ; ses révélations sur la musique  
et les musiciens de l'autre monde sont pleines d'un  
étonnant mystère.

#### CHOPIN, APRÈS L'ÉVOCATION.

12. « Pourriez-vous nous dire dans quelle situa-  
» tion vous êtes comme esprit ?

» — R. Errant encore. »

13. « Regrettez-vous la vie terrestre ?

» — Je ne suis pas malheureux. »

14. « Êtes-vous plus heureux que vous ne l'étiez ?

» — R. Oui, un peu. »

15. « Vous dites *un peu*, ce qui signifie qu'il n'y a  
» pas une grande différence. Que vous manque-t-il  
» pour l'être davantage ?

» — R. Je dis un peu par rapport à ce que j'aurais pu être ; car, avec mon intelligence, j'aurais pu m'avancer plus que je ne l'ai fait. »

16. « Le bonheur que vous n'avez pas maintenant, espérez-vous l'avoir un jour ? »

» — R. Assurément, cela viendra, mais il faudra de nouvelles épreuves. »

17. « Mozart dit que vous êtes sombre et triste ; pourquoi cela ? »

» — R. Mozart dit vrai. Je m'attriste parce que j'avais entrepris une épreuve que je n'ai pas menée à bien, et je n'ai plus le courage de la recommencer. »

18 « Comment appréciez-vous vos œuvres musicales ? »

» — R. Je les estime beaucoup, mais parmi nous on fait mieux ; on exécute mieux surtout ; on a plus de moyens. »

(Les esprits ont peut-être des pianos à plusieurs queues et six doigts à leur main, ce qui leur donnerait une grande facilité pour exécuter les arpèges. Écoutons.)

19. « Quels sont donc vos exécutants ? »

» — R. Nous avons sous nos ordres » (il paraît que Chopin est chef d'orchestre là-haut) « des légions d'exécutants qui *suivent* nos compositions » avec mille fois plus d'art qu'aucun des vôtres ; ce sont des musiciens accomplis ; l'instrument dont ils se servent est leur gosier pour ainsi dire » (pour ainsi dire ! ce n'est donc pas tout à fait leur gosier?...)

Qu'est-ce que cela peut être? Écoutez! Écoutez!), « et ils sont aidés par des instruments, sortes » d'orgues d'une précision et d'une mélodie que » vous semblez ne pas devoir comprendre. »

(Hum! hum! je crois que Chopin se moque un peu de nous avec ses orgues d'une *mélodie* que nous ne semblons pas devoir comprendre. Un musicien ne dit pas d'un orgue qu'il a une *mélodie*; cette phrase serait tout au plus tolérable chez une personne qui ne connaîtrait ni le caractère essentiellement harmonique de l'orgue ni l'application du mot *mélodie*. Il ne dit pas non plus que les exécutants *suivent les compositions*. C'est du charabia, cela. Mais passons.)

20. « Êtes-vous bien errant?

» — R. Oui; c'est-à-dire que je n'appartiens à » aucune planète exclusivement. »

21. « Et vos exécutants, sont-ils aussi errants?

» R. Errants comme moi? »

(Si le chef d'orchestre et les exécutants sont errants, les orgues sont aussi errantes, et sans doute à claviers mobiles. C'est très-curieux, et je ne comprends pas bien. Heureusement, voici Mozart qui vient à notre secours.)

« 22. (A *Mozart*.) Auriez-vous la bonté de nous » expliquer ce que vient de dire Chopin? Nous ne » comprenons pas cette exécution par des esprits errants. »

» — R. Je conçois votre étonnement. Nous vous » avons pourtant déjà dit qu'il y avait des mondes

» particulièrement affectés aux êtres errants ; mor-  
» des dans lesquels ils peuvent habiter temporaire-  
» ment ; sorte de bivouacs, de camps, pour reposer  
» leurs esprits fatigués par une trop longue errati-  
» cité, état toujours un peu pénible. »

*Erraticité* est un mot de l'autre monde, et Mozart n'en faisait pas d'aussi jolis pendant qu'il vivait.

Je passe sur la fin du dialogue ; nous en avons vu assez pour nous former une idée de l'entretien des *esprits sérieux*.

Que serait-ce si vous lisiez certains dialogues familiers avec des esprits légers !

Si vous demandez à M. Allan Kardec sur quoi se base la croyance à l'existence des esprits, il répond : « Cette croyance s'appuie sur le raisonnement et sur les faits. Je ne l'ai moi-même adoptée qu'après mûr examen. Ayant puisé dans l'étude des sciences exactes l'habitude des choses positives, j'ai sondé, scruté cette science nouvelle dans ses replis les plus cachés ; j'ai voulu me rendre compte de tout. D'ailleurs, où est l'impossibilité qu'il y ait dans l'espace des êtres qui échappent à nos sens ? Et si ces êtres invisibles qui nous entourent sont intelligents, pourquoi ne se communiqueraient-ils pas à nous ? A celui qui eût dit, il y a seulement un demi-siècle, qu'en quelques minutes ou correspondrait d'un bout du monde à l'autre, qu'en quelques heures on traverserait la France, qu'avec un peu d'eau bouillante un navire marcherait vent debout, qu'on tirerait de l'eau des moyens

de s'éclairer et de se chauffer ; à celui qui eût proposé d'éclairer tout Paris en un instant avec un seul réservoir d'une substance invisible, on lui eût ri au nez. Est-ce donc une chose plus prodigieuse que l'espace soit peuplé d'êtres pensants qui, après avoir vécu sur la terre, ont quitté leur enveloppe matérielle ? Ne trouve-t-on pas dans ce fait une foule de croyances qui remontent à la plus haute antiquité ? De pareilles choses valent bien la peine d'être approfondies. »

A la bonne heure, mais il me semble que, à force de vouloir pénétrer le monde des esprits, on risque fort de perdre le sien ; et, en fait d'esprit comme en fait de beaucoup d'autres choses, « un bon tiens vaut mieux que deux tu auras. »

Certaines personnes ont cru devoir protester, dans ces derniers temps, contre l'envahissement du spiritisme, qu'elles considèrent comme étant de nature à propager les idées superstitieuses. M. Allan Kardec répond :

« Il n'y a pas plus de superstition à croire que les esprits se manifestent qu'à croire à l'intervention de tel ou tel saint par suites des prières qu'on lui adresse ; une idée n'est superstitieuse que parce qu'elle est fautive ; elle cesse de l'être du moment qu'elle est reconnue vraie : la question est donc de savoir si oui ou non il y a manifestations d'esprits. « Or, ajoute-t-il, vous ne pouvez pas taxer la chose de superstition, tant que vous n'aurez pas trouvé qu'elle n'existe pas. Vous direz : Ma raison s'y re-

fuse ; mais tous ceux qui y croient et qui ne sont pas des sots invoquent aussi leur raison, et de plus des faits ; laquelle des deux raisons doit l'emporter ?

» Direz-vous que nous sommes le jouet d'une hallucination ?

» Je ne sache pas qu'on ait encore clairement expliqué le mécanisme de l'hallucination. Telle qu'on l'entend, c'est pourtant un effet fort singulier et bien digne d'étude. Comment donc ceux qui prétendent rendre compte par là des phénomènes spirites ne peuvent-ils expliquer leur explication ? Il est d'ailleurs des faits qui écartent cette hypothèse ; quand une table ou un autre objet se meut, se soulève, frappe ; quand une chose se promène à volonté dans une chambre sans le contact de personne ; quand elle se détache du sol et se soutient dans l'espace sans point d'appui ; enfin quand elle se brise en retombant, ce n'est certes pas par une hallucination. En supposant que le médium, par un effet de son imagination, croie voir ce qui n'existe pas, est-il probable que toute une société soit prise du même vertige ? que cela se répète de tous côtés, dans tous les pays ? L'hallucination, dans ce cas, serait plus prodigieuse que le fait. »

Ainsi raisonne le grand apôtre du spiritisme en France, qui parle avec les morts aussi facilement que nous parlons avec les vivants, et fait briser par les esprits *inférieurs* autant de tables qu'il le désire.

Malheureusement, tout le monde n'a pas cet avantage ; chez moi, les tables sont d'une discrétion

remarquable, ne bougeant que lorsqu'on les pousse, ne se brisant que lorsqu'on les brise.

D'un autre côté, mes dialogues avec les morts risqueraient fort de n'être jamais que des monologues très-peu récréatifs.

Pourquoi les esprits ont-ils des préférences, et ne se manifestent-ils jamais que dans certains locaux arrangés pour les recevoir, et devant un certain nombre d'adeptes? Si vraiment l'espace était rempli d'esprits intelligents pouvant se manifester à nous, comment ne le feraient-ils pas un peu pour tout le monde?

Les esprits ne sont pas indifférents aux choses d'ici-bas, puisqu'ils font éditer leurs ouvrages chez M. Ledoyen, qui leur tiendra compte d'une partie des bénéfices provenant de la vente des susdits ouvrages, dès qu'ils cesseront d'être esprits pour devenir hommes; comment dès lors l'esprit de la mère défunte, par exemple, ne vient-il pas, en se manifestant directement à sa fille, la consoler de sa douleur, lui prodiguer ses conseils et fortifier ses espérances en un monde meilleur? Comment l'esprit du malheureux courrier de Lyon assassiné ne s'est-il pas manifesté aux juges pour éloigner de l'échafaud l'innocent Lesurques? Comment les esprits de ceux qui furent nos parents, nos amis, avec lesquels nous serions si heureux de nous retrouver, qui devraient être heureux eux-mêmes de nous parler et de nous conseiller, restent-ils muets? Et pourquoi parlent-ils de préférence, ou plutôt exclusivement, à ceux

qui tiennent salons ouverts d'esprits ? Comment toutes les perfidies, toutes les lâchetés, toutes les injustices, tous les crimes ne sont-ils pas prévenus par les esprits intéressés à protéger les victimes des perfidies, des lâchetés et des crimes.

Comment ! Mozart quitterait sa belle maison de campagne de la planète Jupiter pour venir, sur le morceau de boue que nous habitons, dicter, dans l'intérêt d'un éditeur, quatre pages médiocres de musique, et il ne se dérangerait pas, le cas échéant, pour conseiller un parent ou un ami, et l'avertir d'un danger qui menacerait ses jours ou sa fortune !

Je sais bien que les docteurs en spiritisme disent que les esprits sont de deux sortes, bons et mauvais ; qu'ils agissent en sens contraire dans notre conscience, et que c'est là ce qui forme notre hésitation à faire le bien ou le mal. Pour moi le sentiment du bien et du mal est inné chez l'homme ; mais je veux pour un instant admettre que ce sentiment nous vienne des esprits bons et mauvais ; en quoi, je le demande, cela empêcherait-il les bons esprits, qui se dérangent parfois pour si peu de chose et parlent si souvent pour ne rien dire, de nous dicter directement certains bons avertissements ?

— *Pan ! pan ! pan !*

— Qui est là ?

— C'est moi.

— Qui ça vous ? je ne vois personne.

— Je suis ton oncle Mathurin, ou pour parler

plus exactement, l'esprit de ton oncle. Je viens te dire que tu es un double sot de te laisser manger la fortune que je t'ai laissée par un chevalier d'industrie qui se dit ton ami, et de te laisser tromper grossièrement par une intrigante qui veut se faire épouser.

— Mon oncle!

— J'ai dit, et je repars pour la planète Vénus que j'habite, et où, entre parenthèses, les femmes sont si belles que, pour t'en donner une idée, j'ajouterai que les femmes comme ta maîtresse sont ici nos crapauds.

— Pan ! pan ! pan !

— Qui est là ?

— C'est l'ombre de ton père, qui accourt en toute hâte pour t'avertir que deux hommes, du nom de... t'attendent à tel endroit pour t'assassiner. Au lieu de prendre ce chemin, prends celui de la préfecture de police pour dénoncer les criminels.

— Pan ! pan ! pan !

— Est-ce toi, mon bien-aimé, mon doux ange, mon aimable Arthur ?

— Non, madame.

— Ah ! mon Dieu ! cette voix !...

— C'est celle de votre légitime époux. Ah ! j'en apprends de belles sur votre compte depuis trois mois à peine que je suis mort. Comment ! malheureuse, c'est ainsi que vous me trompiez, et c'est ainsi que vous respectez mes mânes ! Je cours de ce pas

avertir le pauvre diable qui, séduit par vos charmes mensongers, se préparait un avenir semblable à mon passé.

— Pan! pau! pan!

— Qui est là?

— Je suis ton ami Lahausse, ton ex-collègue en finances, décédé à la dernière grande liquidation.

— Comment, c'est-toi, le plus adroit de nos boursiers?

— Moi-même, mon petit; je suis un esprit errant; je fais partie de la grande coulisse de l'autre monde, comme j'appartenais à la petite coulisse de celui-ci.

— Que me veux-tu?

— Te rendre l'homme le plus puissant de la terre en te faisant gagner cinq cents millions par an. Je vois tout, j'entends tout, comme le solitaire du vicomte d'Arlinecourt; ce qui me permet de prévoir à coup sûr bien des choses. Au lieu de m'amuser à faire des vers, à dessiner des arabesques, à écrire des livres de philosophie religieuse, tels que les dictent les esprits de saint Éloi et de saint Louis, au lieu de griffonner des doubles croches comme Mozart, dans le but gracieux d'être utile aux éditeurs de leurs ouvrages, moi je veux te faire jouer à coup sûr à la bourse.

— Que veux-tu pour ta part?

— La moitié, dans le cas où je m'incorporerais de nouveau.

— Accepté ; je tire mon carnet et j'attends les ordres.

Si nous nous sommes étendu, après un certain nombre de journaux et de revues françaises et étrangères sur le monde des esprits, c'est que cette manie, en se propageant, prend les proportions d'un fléau intellectuel. Car, comme le dit M. Allan Kardec, c'est précisément dans la classe éclairée que le spiritisme fait le plus de prosélytes, et cela dans tous les pays du monde ; il en compte parmi les médecins, les professeurs, les artistes, les hommes de lettres, les officiers, les fonctionnaires, et même parmi les ecclésiastiques.

L'espèce humaine n'avait-elle pas assez, bon Dieu ! de toutes les baliverandes qui troublent sa raison, sans qu'une doctrine nouvelle vint encore s'emparer de notre pauvre cervelle, nous montrer une sarabande d'esprits qui *tirent la langue*, qui se posent la *main sur la tête*, qui *bourdonnent dans l'air*, au point qu'un adepte a pris ces jours derniers ce bourdonnement pour le bruit de milliers de mouches, et nous faire entendre, après une invocation solennelle, des dialogues dans le genre de ceux que nous avons rapportés plus haut, et d'autres encore bien plus bouffons.

Exemple :

— Dis-moi donc un peu comment tu es entré ici ?

— Belle question ! Est-ce que nous avons besoin de demander le cordon ?

— Tu peux donc aller partout, entrer partout ?

— Mais... sans dire gare, encore... Nous ne sommes pas esprits pour rien.

*Etc., etc.<sup>1</sup>.*

Je ne crois pas aux conversations des esprits, non point parce qu'ils ne se sont jamais manifestés à moi, mais parce que ma raison rejette ces manifestations, fruit d'une imagination depuis longtemps excitée et préparée au fantastique. Voltaire a dit quelque part que le monde entier viendrait lui affirmer un fait impossible, qu'il ne croirait pas à ce fait. Je suis, sous ce rapport, beaucoup de l'école de Voltaire.

— Mais à quoi donc croyez-vous ? — me demandera peut-être M. Allan Kardec.

— Je crois à Deux choses : à l'amour, chez l'homme, de tout ce qui est merveilleux, ce merveilleux fût-il l'absurde, et à l'éditeur qui m'a vendu le fragment de sonate dicté par l'esprit de Mozart, 2 francs, *prix net*.

---

*Lettre Deuxième.*

RÉPONSE DES ESPRITS À L'AUTRE

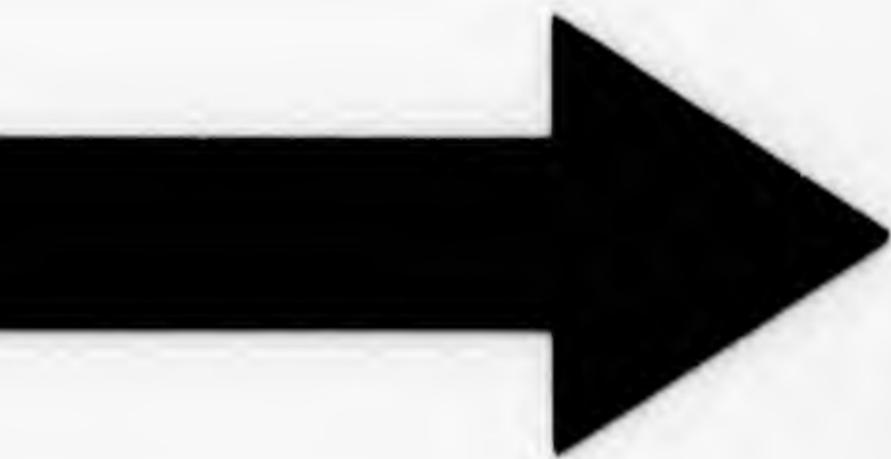
PAR LEUR SECRÉTAIRE ICI-BAS, M. ALLAN KARDEC.

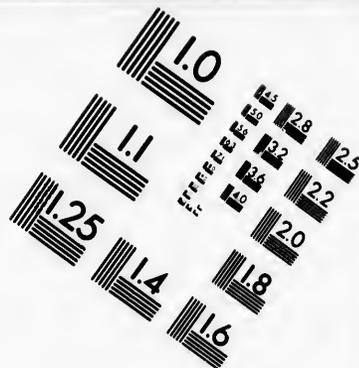
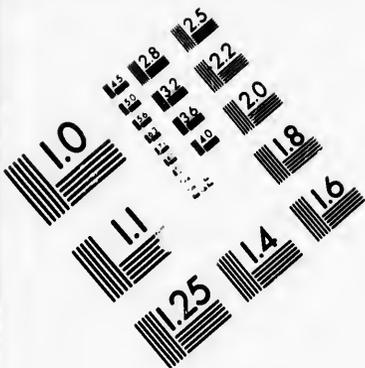
Monsieur,

Malgré le ridicule que vous jetez sur une question bien plus grave que vous ne pensez, je me

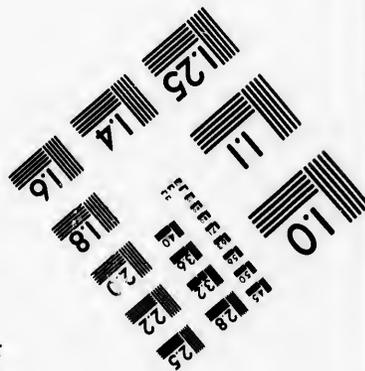
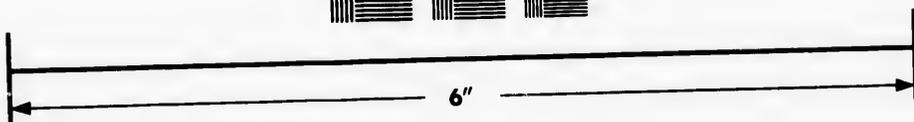
<sup>1</sup> *Revue spirite*, 5 mai 1859, Paris.







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



plais à reconnaître que, tout en attaquant le principe, vous sauvegardez les convenances par l'urbanité des formes, et qu'il est impossible de dire aux gens avec plus de politesse qu'ils n'ont pas le sens commun; aussi n'ai-je garde de confondre votre spirituel article avec ces diatribes grossières qui donnent une si triste idée du bon goût de leurs auteurs, et dont tous les gens qui ont du savoir-vivre, partisans ou non, font justice.

Je n'ai point pour habitude de répondre à la critique; j'aurais donc laissé passer votre article comme tant d'autres, si JE N'ÉTAIS CHARGÉ PAR LES ESPRITS, d'abord de vous remercier d'avoir bien voulu vous occuper d'eux, et ensuite de vous donner un petit avis. Vous concevez, monsieur, que de moi-même je ne me le permettrais pas; je m'acquitte de leur commission, voilà tout.

— Comment! direz-vous, les esprits s'occupent donc du feuilleton que j'ai écrit sur eux? Ils ont bien de la bonté.

— Assurément, puisqu'il y en avait à côté de vous quand vous l'écriviez. L'un d'eux, qui vous veut du bien, a même cherché à vous empêcher de mettre certaines réflexions qu'il ne trouvait pas à la hauteur de votre sagacité, craignant pour vous la critique, non des spiritistes, dont vous vous souciez assez peu, mais de ceux qui connaissent la portée de votre jugement. Sachez bien qu'il y en a partout, qu'ils savent tout ce qui se dit et se fait, et, dans le moment où vous lisez ces lignes, ils sont là à

vos côtés qui vous observent. Vous aurez beau dire :

— Je ne puis croire à l'existence de ces êtres qui peuplent l'espace et que l'on ne voit pas.

— Croyez-vous à l'air que vous ne voyez pas et qui cependant vous enveloppe ?

— Ceci est bien différent ; je crois à l'air, parce que, si je ne le vois pas, je le sens, je l'entends gronder dans l'orage et résonner dans le tuyau de ma cheminée ; je vois les objets qu'il renverse.

— Eh bien ! les esprits aussi se font entendre ; eux aussi font mouvoir les corps graves, les soulèvent, les transportent, les brisent.

— Allons donc ! monsieur Allan Kardec, faites appel à votre raison ; comment voulez-vous que des êtres impalpables, en supposant qu'ils existent, ce que je n'admettrais que si je le voyais, aient ce pouvoir ? comment des êtres immatériels peuvent-ils agir sur la matière ? Cela n'est pas rationnel.

— Croyez-vous à l'existence de ces myriades d'animalcules qui sont sur votre main, et dont la pointe d'une aiguille peut couvrir des milliers ?

— Oui, parce que, si je ne les vois pas avec les yeux, le microscope me les fait voir.

— Mais, avant l'invention du microscope, si quelqu'un vous eût dit que vous avez sur votre peau des milliards d'insectes qui y pullulent ; qu'une goutte d'eau limpide renferme toute une population ; que vous en absorbez des masses avec l'air le plus pur que vous respirez, qu'auriez-vous dit ? Vous auriez crié à l'absurde, et si alors vous eussiez été feuille-

toniste, vous n'auriez pas manqué d'écrire un bel article contre les animalcules, ce qui ne les aurait pas empêché d'exister. Vous les admettez aujourd'hui parce que le fait est patent ; mais avant vous eussiez déclaré la chose impossible. Qu'y a-t-il donc de plus irrationnel à croire que l'espace soit peuplé d'êtres intelligents qui, bien qu'invisibles, ne sont pas du tout microscopiques ? Quant à moi, j'avoue que l'idée d'êtres petits comme une parcelle homœopathique, et néanmoins pourvus d'organes visuels, sensuels, circulatoires, respiratoires, etc., me paraît encore plus extraordinaire.

— J'en conviens, mais encore une fois ce sont des êtres matériels, c'est quelque chose, tandis que vos esprits, qu'est-ce ? Rien, des êtres abstraits, immatériels.

— D'abord qui vous a dit qu'ils sont immatériels ? L'observation, pesez bien, je vous prie, ce mot *observation*, ce qui ne veut pas dire *système*, l'observation, dis-je, démontre que ces intelligences occultes ont un corps, une enveloppe, invisible il est vrai, mais qui n'en est pas moins réelle ; or, c'est par cet intermédiaire semi-matériel qu'ils agissent sur la matière. N'y a-t-il que les corps solides qui aient une puissance motrice ? Ne sont-ce pas au contraire les corps raréfiés qui possèdent cette puissance au plus haut degré : l'air, la vapeur, tous les gaz, l'électricité ? Pourquoi donc la refuseriez-vous à la substance qui compose l'enveloppe des esprits ?

— D'accord ; mais si ces substances sont invisibles

et  
peu  
sai  
exi  
-  
que  
sav  
ou  
cou  
com  
cett  
çon  
lui  
adm  
de v  
mai  
nié  
en  
sava  
légè  
mie  
tenu  
nion  
dans  
ajou  
tism  
Il  
sonn  
puis  
à lo

et impalpables dans certains cas, la condensation peut les rendre visibles et même solides ; on peut les saisir, les enfermer, les analyser, et par là leur existence est démontrée d'une manière irrécusable.

— Ah ! nous y voilà ! Vous niez les esprits , parce que vous ne pouvez pas les mettre dans une cornue, savoir s'ils sont composés d'oxygène, d'hydrogène ou d'azote. Dites-moi, je vous prie, si avant les découvertes de la chimie moderne on connaissait la composition de l'air, de l'eau, et les propriétés de cette multitude de corps invisibles dont on ne soupçonnait pas l'existence ? Qu'aurait-on dit alors à celui qui eût annoncé toutes les merveilles que nous admirons aujourd'hui ? On l'eût traité de charlatan, de visionnaire. Supposons qu'il vous tombe sous la main un livre d'un savant de ce temps-là, qui eût nié toutes ces choses, et qui de plus eût cherché à en *démontrer* l'impossibilité, vous diriez : Voilà un savant bien présomptueux, qui s'est prononcé bien légèrement en tranchant sur ce qu'il ne savait pas, mieux vaudrait pour sa réputation qu'il se fût abstenu ; en un mot , vous n'auriez pas une haute opinion de son jugement. Eh bien ! nous verrons dans quelques années ce qu'on pensera de ceux qui aujourd'hui entreprennent de *démontrer* que le spiritisme est une chimère.

Il est regrettable sans doute, pour certaines personnes et les amateurs de collections , qu'on ne puisse mettre les esprits en bocal pour les observer à loisir ; mais ne croyez pas cependant qu'ils

échappent à nos sens d'une manière absolue. Si la substance qui compose leur enveloppe est invisible dans son état normal, elle peut aussi, dans certains cas, comme la vapeur, mais par une autre cause, éprouver une sorte de condensation, ou, pour être plus exact, une modification moléculaire qui la rende momentanément visible et même tangible ; alors on peut les voir comme nous nous voyons, les toucher, les palper ; ils peuvent nous saisir, faire impression sur nos membres ; seulement cet état n'est que temporaire ; ils peuvent le quitter aussi promptement qu'ils l'ont pris, et cela, non point en vertu d'une raréfaction mécanique, mais par l'effet de leur volonté, attendu que ce sont des êtres intelligents, et non des corps inertes. Si l'existence des êtres intelligents qui peuplent l'espace est prouvée ; s'ils ont, comme nous venons de le voir, une action sur la matière, qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'ils puissent se communiquer à nous, et nous transmettre leurs pensées par des moyens matériels ?

— Si l'existence de ces êtres est prouvée, soit ; mais là est la question.

— L'important est d'abord d'en prouver la possibilité : l'expérience fait le reste. Si cette existence n'est pas prouvée pour vous, elle l'est pour moi. Je vous entends d'ici dire en vous-même : Voilà un bien pauvre argument. Je conviens que mon opinion personnelle est d'un bien faible poids, mais je ne suis pas seul ; bien d'autres avant moi ont pensé de même, car je n'ai fait ni l'invention ni la découverte des

es  
hé  
me  
pa  
-  
-  
vie  
pas  
sur  
nor  
rés  
J'er  
étra  
mor  
et c  
mor  
et ju  
si c'  
Et  
vous  
d'un  
vait  
sées  
doct  
velle  
trine  
la m  
trop  
si, d  
doct

esprits ; et cette croyance compte des millions d'adhérents qui ont autant et plus d'intelligence que moi ; entre ceux qui croient et ceux qui ne croient pas, qui décidera ?

— Le bon sens , — direz-vous,

— Soit ; j'ajoute : le temps, qui chaque jour nous vient en aide. Mais de quel droit ceux qui ne croient pas s'arrogent-ils le privilège du bon sens, quand surtout ceux qui croient se recrutent précisément, non parmi les ignorants mais parmi les gens éclairés : quand tous les jours le nombre s'en accroît ? J'en juge par ma correspondance, par le nombre des étrangers qui viennent me voir, par l'extension de mon journal, qui accomplit sa deuxième année, et compte des abonnés, dans les cinq parties du monde, dans les rangs les plus élevés de la société et jusque sur des trônes. Dites-moi, en conscience, si c'est là la marche d'une idée creuse, d'une utopie ?

En constatant ce fait capital dans votre article, vous dites qu'il menace de prendre les proportions d'un fléau, et vous ajoutez : « L'espèce humaine n'avait-elle pas assez, bon Dieu ! de toutes les *billevesées* qui troublent sa raison, sans qu'une nouvelle doctrine vint encore s'emparer de notre pauvre cervelle ? » Il paraît que vous n'aimez pas les doctrines ; chacun son goût : Tout le monde n'aime pas la même chose ; je dirai seulement que je ne sais trop à quel rôle intellectuel l'homme serait réduit si, depuis qu'il est sur la terre, il n'avait pas eu des doctrines qui, en le faisant réfléchir, l'ont sorti de

l'état passif de la brute. Sans doute il y en a de bonnes et de mauvaises, de justes et de fausses, mais c'est pour les discerner que Dieu lui a donné le jugement. Vous avez oublié une chose, c'est la définition claire et catégorique de ce que vous rangez parmi les billevesées. Il y a des gens qui qualifient ainsi toutes les idées qu'ils ne partagent pas ; mais vous avez trop d'esprit pour croire qu'il s'est condensé en vous seul. Il en est d'autres qui donnent ce nom à toute opinion religieuse, et qui regardent la croyance en Dieu, à l'âme et à son immortalité, aux peines et aux récompenses futures, comme utiles tout au plus pour occuper les bonnes femmes et faire peur aux petits enfants. Je ne connais pas votre opinion à cet égard ; mais du sens de votre article quelques personnes pourraient inférer que vous êtes un peu dans ces idées. Que vous les partagiez ou non, je me permettrai de vous dire, avec bien d'autres, que là serait le véritable fléau si elles se propageaient. Avec le matérialisme, avec la croyance que nous mourrons comme des bêtes, qu'après nous *c'est le néant*, le bien n'a aucune raison d'être, les liens sociaux n'ont aucune consistance : c'est la sanction de l'égoïsme ; la loi pénale est le seul frein qui empêche l'homme de vivre aux dépens d'autrui. S'il en était ainsi, de quel droit punir celui qui tue son semblable pour s'emparer de son bien ? Parce que c'est mal, direz-vous ; mais pourquoi est-ce mal ? Il vous répondra : Après moi, il n'y a rien ; tout est fini ; je n'ai rien à craindre ; je

ve  
pre  
vo  
for  
le  
mo  
pou  
C  
com  
à d  
pu  
Un  
—  
tu p  
don  
L  
—  
pas  
moi  
péch  
cette  
mieu  
Ce  
que  
vesé  
coul  
ciale  
la lo  
dans  
les u

veux vivre ici le mieux possible, et pour cela je prends à ceux qui ont. Qui est-ce qui me le défend? votre loi? Votre loi aura raison si elle est la plus forte, c'est-à-dire si elle m'attrappe; mais, si je suis le plus fin et si je lui échappe, la raison sera pour moi. Quelle est, je vous le demande, la société qui pourrait subsister avec de pareils principes.

Ceci me rappelle le fait suivant : Un monsieur qui, comme on dit vulgairement, ne croyait ni à Dieu ni à diable, et ne le cachait pas, s'apercevait que depuis quelque temps il était volé par son domestique. Un jour il le prend en flagrant délit.

— Comment, malheureux! — lui dit-il, — osez-tu prendre ce qui ne t'appartient pas? Tu ne crois donc pas en Dieu!

Le domestique se mit à rire et répondit :

— Pourquoi y croirai-je, puisque vous n'y croyez pas vous-même? Pourquoi avez-vous plus que moi? Si j'étais riche et vous pauvre, qui vous empêcherait de faire ce que je fais? J'ai été maladroit cette fois, voilà tout; une autre fois je tâcherai de mieux faire.

Ce monsieur eût été bien content que ce domestique ne prît pas la croyance en Dieu pour une billevesée. C'est à cette croyance et à celles qui en découlent que l'homme doit sa véritable sécurité sociale, bien plus qu'à la sévérité de la loi, parce que la loi ne peut tout atteindre; si elle était enracinée dans le cœur de tous, ils n'auraient rien à craindre les uns des autres; la battre en brèche, c'est lâcher

la bride à toutes les passions, c'est anéantir tout scrupule. C'est ce qui faisait dire dernièrement à un prêtre, consulté sur son opinion touchant le spiritisme, ces paroles pleines de sens : *Le spiritisme conduit à croire à quelque chose ; or, j'aime mieux ceux qui croient à quelque chose que ceux qui ne croient à rien, parce que les gens qui ne croient à rien ne croient même pas à la nécessité du bien.*

Le spiritisme, en effet, est la destruction du matérialisme ; c'est la preuve patente, irrécusable, de ce que certaines gens appellent des billevesées, savoir : Dieu, l'âme, la vie future heureuse ou malheureuse. Ce fléau, puisque vous l'appellez ainsi, a d'autres conséquences pratiques. Si vous saviez comme moi combien de fois il a fait rentrer le calme dans les cœurs ulcérés par le chagrin ; quelle douce consolation il répand sur les misères de la vie ; combien il a assoupi de haines, empêché de suicides, vous en railleriez moins. Supposez qu'un de vos amis vienne vous dire : J'étais au désespoir ; j'allais me brûler la cervelle ; mais aujourd'hui que, grâce au spiritisme, je sais ce qu'il en coûte, j'y renonce ; qu'un autre individu vous dise : J'étais jaloux de votre mérite, de votre supériorité ; vos succès m'empêchaient de dormir ; je voulais me venger, vous accabler, vous ruiner, vous tuer même, et je vous avoue que vous avez couru de grands dangers, mais aujourd'hui que je suis spirite, je comprends tout ce que ces sentiments ont d'ignoble, je les abjure, et, au lieu de vous faire du mal, je viens vous rendre service ; vous vous di-

riez probablement : Eh bien ! il y a encore du bon dans cette folie.

Ce que j'en dis, monsieur, n'est pas pour vous convaincre ni vous amener à mes idées ; vous avez des convictions qui vous satisfont, qui résolvent pour vous toutes les questions d'avenir ; il est tout naturel que vous les gardiez ; mais vous me présentez à vos lecteurs comme le propagateur d'un fléau ; je tenais à leur montrer qu'il serait à désirer que tous les fléaux ne fissent pas plus de mal , à commencer par le matérialisme, et je compte sur votre impartialité pour leur transmettre ma réponse.

— Mais, — direz-vous, — je ne suis pas matérialiste : on peut très-bien n'être pas de cette opinion sans croire aux manifestations des esprits.

— Je suis de votre avis ; on est alors *spiritualiste*, sinon *spirite*. Si je me suis trompé sur votre manière de voir, c'est que j'ai pris à la lettre la profession de foi placée à la fin de votre article. Vous dites : « Je crois à deux choses : à l'amour, chez l'homme , de tout ce qui est merveilleux, ce merveilleux fût-il l'absurde, et à l'éditeur qui m'a vendu le fragment de sonate dicté par l'esprit de Mozart, 2 francs, prix net. » Si là se borne toute votre croyance , elle est bien, ce me semble, la cousine germaine du scepticisme. Mais je parie que vous croyez à quelque chose de plus qu'à M. Ledoyen, qui vous a vendu 2 francs un fragment de sonate, c'est au produit de vos articles , car je présume, peut-être me trompé-je, que vous ne les donnez pas plus pour l'amour de

Dieu que M. Ledoyen ne donne ses livres. Chacun son métier : M. Ledoyen vend ses livres, le littérateur vend sa prose et ses vers. Notre pauvre monde n'est pas encore assez avancé pour qu'on puisse se loger, se nourrir et se vêtir pour rien. Peut-être un jour les propriétaires, les tailleurs, les bouchers et les boulangers seront-ils assez éclairés pour comprendre qu'il est ignoble à eux de demander de l'argent ; alors les libraires et les littérateurs seront entraînés par l'exemple.

— Avec tout cela, vous ne m'avez pas dit le conseil que me donnent les esprits.

— Le voici : C'est qu'il est prudent de ne pas se prononcer trop légèrement sur les choses qu'on ne connaît pas, et d'imiter la sage réserve du savant Arago, qui disait, à propos du magnétisme animal : « Je ne saurais approuver le mystère dont s'enveloppent les savants sérieux qui vont assister aujourd'hui à des expériences de somnambulisme. Le doute est une preuve de modestie, et il a rarement nui au progrès des sciences. On n'en pourrait pas dire autant de l'incrédulité. Celui qui, en dehors des mathématiques pures, prononce le mot IMPOSSIBLE, manque de prudence. La réserve est surtout un devoir quand il s'agit de l'organisation animale. » (*Notice sur Bailly.*)

Agréé, etc.

ALLAN KARDEC.

---

*Troisième Lettre.*

A M. ALLAN KARDEC

Directeur de la *Revue spirite*, pour remettre à Messieurs les esprits frappeurs, sermonneurs et gouailleurs dans les différentes planètes de l'univers.

Monsieur,

Dans votre dernier numéro de la *Revue spirite*, journal d'études psychologiques, que vous avez bien voulu m'adresser, vous faites appel à mon impartialité pour reproduire ici la réponse écrite par vous sous la dictée de messieurs les esprits.

C'est trop juste, et bien que nous n'ayons pas à craindre les sommations par huissiers spirituels, les huissiers étant essentiellement terrestres, vous voyez, monsieur, que je me suis fait un devoir de me conformer à vos désirs.

Aujourd'hui pour vous répondre à mon tour, ou pour parler plus exactement, pour répondre aux esprits qui vous ont honoré de leur confiance, en vous choisissant comme leur secrétaire, il me faut remonter au point de départ de cette polémique, c'est-à-dire au fragment de sonate dicté par l'ombre de Mozart et mis en vente chez M. Ledoyen.

Donc j'entrai chez cet éditeur qui, je le savais était en relations suivies avec un assez grand nombre

de morts de lettres dont il publie les œuvres nouvelles.

S'il faut tout avouer, je n'y entrai pas sans une certaine appréhension, bien excusable chez un simple mortel qui pénètre dans le royaume des esprits éternels.

Dans le fond de la petite boutique de l'éditeur spirituel, qui est aussi un spirituel éditeur, je crus apercevoir l'ombre de saint Louis (un habitué de la maison), corrigeant les épreuves de son dernier ouvrage posthume.

Je ne me trompais pas.

Cette ombre était bien en effet celle de saint Louis, qui, par une marque de sa haute bienveillance, s'est dernièrement constitué *président spirituel de la société des études spirites de la bonne ville de Paris* <sup>1</sup>.

Quand M. Ledoyen eut appris l'objet de ma visite :

— Pardon, monsieur, je n'ai qu'un mot à dire à Charles IX, et je suis à vous.

— A Charles IX? — dis-je, croyant avoir mal entendu.

— Oui. Ce monarque, à qui l'on doit la Saint-Barthélemy, comme vous savez, vient, après quelques hésitations bien naturelles, de nous promettre enfin d'écrire ses mémoires. Cela formera quatre forts volumes à cinq francs. Quant à l'esprit de Privat d'Anglemont, en état d'*erraticité*, et qui frappe en

<sup>1</sup> Voir la *Revue spirite* ; décembre 1859, p. 353, 6<sup>e</sup> paragraphe.

ce moment sur mon comptoir pour réclamer certains droits d'auteur, je le prierai d'attendre.

Et M. Ledoyen alla s'entretenir avec l'ombre de Charles IX, à qui l'on doit la Saint-Barthélemy.

J'étais de moins en moins rassuré.

Pourtant il n'y avait rien d'inquiétant dans la physionomie de M. Ledoyen, qui, revenant à moi, me dit en souriant.

— Monsieur, le fragment de sonate dicté par l'esprit de Mozart que vous me demandez est de 2 francs, prit net.

— Êtes-vous bien sûr, lui dis-je en jetant les yeux sur ces pages de musique, qu'elles soient vraiment composées par Mozart?

— Cela est incontestable, me répondit-il. Et même, si ce morceau réussit à se bien vendre, comme je l'espère, nous aurons tour à tour des compositions de tous les grands maîtres morts depuis plus ou moins longtemps, avec lesquels nous vivons en parfaite intelligence, et qui n'ont rien à nous refuser.

— Ainsi donc, monsieur, vous parlez avec les morts?

— Aussi facilement que nous parlons avec les vivants. Je puis ajouter que plusieurs d'entre eux se montrent fort gais, très-aimables et pleins d'entrain; ce qui rend inexplicable la physionomie sombre que se composent les croquemorts dans l'exercice de leurs fonctions, et les habits peu fôlâtres dont ils parent leur apparente tristesse... Ah ça!

ajouta-t-il, dans quel monde vivez-vous donc que vous ignoriez tout cela?

— Hélas! lui répondis-je, je ne vis que sur la terre, et je n'ai jamais songé à entamer conversation avec les défunts.

— C'est un tort, me répondit M. Ledoyen, et j'espère que vous agirez avec moins de réserve quand, après avoir lu le fragment de sonate de Mozart... car vous prenez ce fragment, je pense?

— Je le prends.

— Très-bien!... quand, dis-je, après avoir lu ce fragment de musique, vous lirez les différents ouvrages sur le spiritisme, et notamment le *Livre des esprits*, contenant les principes de la doctrine spirite, ouvrage orthodoxe s'il en fut, puisqu'il est écrit tout entier sous la dictée et par l'ordre des esprits supérieurs.

Je n'avais jamais entendu parler du *Livre des esprits*, et je fus confondu de mon ignorance.

J'achetai ce livre, je le lus avec quelques autres encore, et, comme je ne suis point égoïste, je m'empressai de faire part de ma découverte aux lecteurs du *Siècle*.

Le 27 octobre dernier, en effet, le feuilleton de ce journal s'ouvrait au monde des esprits.

Ce jour-là, cette feuille qui compte sur toute la terre un si grand nombre de lecteurs, eut la faveur unique d'être lue par des milliards de billions de trillions d'esprits, jusque dans le fin fond des planètes de l'univers. C'est un joli succès, et je n'ai pas

vu  
ici-  
ton,  
sole  
L  
n'en  
M  
M  
E  
autr  
gle d  
Il  
rien  
Le  
chos  
merv  
l'édit  
par l  
d'nc  
si  
toute  
scien  
une s  
argun  
cinés  
M. L  
il est  
morts  
tains  
de vo

vu sans quelque vanité le nom modeste que je porte ici-bas traverser les espaces sur l'aile du feuilleton, plus rapide et plus pénétrant qu'un rayon de soleil.

Les esprits ont lu ce que je disais d'eux, et ils n'en ont pas été satisfaits.

M. Allan Kardec non plus.

Monsieur Ledoyen non plus.

Et les voilà qui, s'aidant tous un peu les uns les autres, ont dirigé contre mon *esprit* un acte en règle d'accusation.

Ils me reprochent avec amertume de ne croire à rien !

Les ingrats, quand j'avais dit : « Je crois à deux choses, à l'amour, chez l'homme, de tout ce qui est merveilleux, ce merveilleux fût-il l'absurde, et à l'éditeur qui m'a vendu le fragment de sonate dicté par l'esprit de Mozart, 2 francs, prix net, » n'est-ce donc croire à rien, cela ?

Si j'excepte du long article rédigé par les esprits toute la partie purement morale qui se rattache à la science spirite (car il paraît que le spiritisme est une science), il reste bien peu de chose et pas un argument de force à convaincre les incrédules enracinés tels que moi. Et pourtant, comme l'assurent M. Ledoyen et M. Allan Kardec, non-seulement il est extrêmement facile de converser avec les morts et de se faire briser ses meubles par certains esprits, mais encore il n'est pas impossible de *voir* les esprits, de les *toucher*, et par conséquent

d'en mettre dans une bonbonnière ou d'en orner des étagères à volonté. Écoutons encore une fois M. Allan Kardec.

« Si la substance qui composè leur enveloppe, » (l'enveloppe des esprits), « est invisible dans son » état normal, elle peut aussi dans certains cas, » comme la vapeur, mais par une autre cause, » éprouver une sorte de condensation, ou, pour » être plus exact, un modification moléculaire qui » la rende momentanément visible et même tangi- » ble ; alors on peut les voir comme nous nous » voyons, les toucher, les palper ; ils peuvent nous » saisir, faire impression sur nos membres (*Dia- » volol*) Seulement, cet état n'est que temporaire. » (Je respire!) Ils peuvent le quitter aussi prompte- » ment qu'ils l'ont pris, et cela, non point en vertu » d'une raréfaction mécanique, mais par l'effet de » leur volonté, attendu que ce sont des êtres intel- » ligents et non des corps inertes.

» Si l'existence des êtres intelligents qui peuplent » l'espace est prouvée, s'ils ont, comme nous ve- » nons de le voir, une action sur la matière, qu'y » a-t-il d'étonnant à ce qu'ils puissent se commu- » niquer à nous et nous transmettre leurs pensées » par des moyens matériels?... M. Allan Kar- » dec me le dit : « Sachez bien qu'il y a des es- » prits partout, qu'ils savent tout ce qui se dit et se » fait, et que, dans le moment où vous lisez ces li- » gnes, ils sont là, à vos côtés, qui vous observent. »

Mais alors pourquoi cette persistance de la part

d  
e  
p  
tr  
de  
to  
le  
se  
qu  
vai  
(  
tén  
un,  
ter  
trou  
ble  
dict  
tenc  
prou  
d'un  
férie  
heur  
Je  
espr  
chez  
plais  
Je  
daign  
rapp  
«

des esprits à ne se manifester qu'à ceux qui croient en eux? Ne serait-il pas infiniment plus simple, et plus rationnel aussi, puisque les esprits paraissent très-soucieux de l'opinion que peuvent avoir d'eux de simples mortels comme nous, modeste feuilletonniste, d'imiter ce philosophe devant qui l'on niait le mouvement : pour toute réponse, le philosophe se mit à marcher. Je nie qu'il y ait des revenants ; que les revenants se présentent et je serai convaincu.

Comment! sur les millions d'esprits qui sont témoins de mon désespoir, il ne s'en trouvera pas un, pas un seul, qui prenne la peine de se manifester à moi d'une façon quelconque? En vérité, je trouve l'esprit des esprits bien bizarre, et il me semble qu'ils abusent de M. Allan Kardec en lui dictant de longs articles pour prouver leur existence *possible*; c'est leur existence réelle qu'il faut prouver, et j'espère à chaque instant de la charité d'un esprit élevé ou de l'impatience d'un esprit inférieur le soulèvement de ma table, laquelle malheureusement persiste à rester immobile.

Je suis d'autant plus surpris de l'abstention des esprits à mon égard et d'autant plus vexé aussi que, chez certains adeptes, les esprits poussent la complaisance jusqu'à jouer du piano.

Je lis en effet, dans la même revue où les esprits daignent répondre à mon feuilleton, le fait suivant, rapporté par M. A... :

« Dernièrement, dans une maison du faubourg

» Saint-Germain, un piano s'est fait entendre pendant plusieurs jours de suite sans que personne y touchât. Toutes les précautions ont été prises pour s'assurer que ce fait n'était dû à aucune autre cause accidentelle. »

Que deviendrions-nous, grand Dieu! si à tous les pianistes en chair et en os qui heurtent le clavier venaient encore se joindre les âmes en peine qui réclament assistance et désirent se communiquer musicalement! Espérons que de semblables faits resteront circonscrits dans le cercle des adeptes fervents pour lesquels les esprits se montrent si pleins de faveurs.

Un de ces adeptes est M. P..., ancien recteur d'académie et médium lui-même. Dernièrement un esprit lui a donné des explications intéressantes sur le rôle des médiums. Les esprits, pour communiquer entre eux, n'ont pas besoin de la parole : la pensée leur suffit. Quand ils veulent se communiquer aux hommes, ils doivent traduire leur pensée par les signes humains, c'est-à-dire par des mots : ils puisent ces mots dans le vocabulaire du médium, dont ils se servent en quelque sorte comme d'un dictionnaire, c'est pourquoi il est plus facile à l'esprit de s'exprimer dans la langue familière au médium quoiqu'il puisse aussi le faire dans une langue que celui-ci ne connaît pas ; mais alors c'est un travail plus difficile et qu'il évite quand il n'y a pas nécessité.

M. P... trouve dans cette théorie l'explica-

tion de plusieurs faits qui lui sont personnels, et relatifs à des communications qui lui ont été faites par divers esprits en latin et en grec. Et voilà pourquoi sans doute le fragment de sonate, a été dicté par l'esprit de Mozart à M. Brion-Dorgeval, un excellent musicien qui, au besoin, eût pu composer lui-même l'œuvre de l'ombre du grand compositeur, laquelle n'est, à parler franchement, que l'ombre de ce qu'il a fait de son vivant.

Voilà pourquoi, sans doute aussi, c'est un excellent dessinateur qui a servi de médium à l'esprit de Benvenuto Cellini pour le plan d'une maison aérienne offerte à l'auteur des *Noces de Figaro*, dans la planète Jupiter.

Après les éminents travaux de M. P..., ancien recteur d'académie et médium, il ne manquait plus au triomphe de la magie spiritique et magnétique que d'être élue au sein même de l'Académie française, dans la personne d'un vrai croyant. Ah ! que les magnétiseurs se sont montrés ingrats par anticipation et peu doués de la seconde vue quand ils ont osé écrire les lignes irrévérencieuses que voici au sujet de l'Académie des sciences :

« Nos académiciens occupent un nid commun, et » lorsqu'un de ces rares oiseaux meurt, la place » qu'il quitte est aussitôt prise, et gare les coups de » bec aux oiseaux en retard ! Ils sifflent toujours le » même air, ce qui est très-ennuyeux <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> La *Magie dévoilée*, par M. le baron Dupotet.

Jusqu'à présent en effet les académiciens avaient été sifflés quelquefois, et d'autres fois aussi ils avaient sifflé avec plus ou moins de bonheur la mélodie du bon sens allié à la science, et ne s'étaient jamais plu à exalter les phénomènes surnaturels propres à confondre la raison humaine. Au contraire, et c'est l'honneur de l'Académie, elle a toujours rejeté avec dédain les prétendues découvertes faites par les esprits malades dans le monde des chimères, pour n'accepter que les faits démontrés, les faits, explicables, les merveilles selon la raison et la nature.

C'est ainsi que l'Académie des sciences, après s'être complaisamment prêtée aux expériences de magnétisme, a nié tous les phénomènes de seconde vue, qui ne sont que des phénomènes de courte vue. Mais aujourd'hui que les choses sont changées! A côté de Lamartine qui a dit : « Le surnaturel est » le refuge des imaginations qui n'ont plus rien à » attendre des réalités, » vient s'asseoir l'académicien R. P. Lacordaire, que les professeurs de seconde vue citent avec orgueil et profit, et qui aurait, prétendent les spirites, solennellement prononcé les paroles suivantes :

« Le magnétisme est une parcelle brisée d'un » grand palais ; c'est le dernier rayon de la puis- » sance adamique destiné à *confondre la raison hu-* » *maine* et à l'humilier devant Dieu : c'est un phé- » nomène qui appartient à l'*ordre prophétique*, etc., » etc. »

Et ces autres paroles :

« Plongé dans un sommeil factice, *l'homme voit à*  
» *travers les corps opaques, à distance, etc.* »

Vous souvenez-vous de ce petit dialogue dans  
*Figaro* :

« — Que les gens d'esprit sont bêtes !

» — On le dit.

» — Mais c'est qu'on ne veut pas le croire.

» — On a tort. »

Oui, on a tort, et plus encore peut-être que les ignorants, les hommes d'esprit, les hommes d'imagination, sont sujets à tomber dans l'aberration. En voulez-vous une preuve éclatante, lisez dans une des revues spirites ce que M. Victorien Sardou, l'ingénieux auteur des *Pattes de mouche* et de *Nos Intimes*, dit avoir écrit sous la dictée de quelques esprits. Il s'agit de la planète Jupiter, où l'âme de certains hommes morts sur notre globe habite des palais magnifiques et ont pour domestiques des chiens, des lions, des sangliers et des girafes perfectionnés, proprement vêtus de blouses et de vestes assez semblables aux nôtres. Ne riez pas, la chose est fort sérieuse. Grâce à d'excellentes relations que M. Sardou s'est créées dans Jupiter, il est mieux instruit de ce qui se passe dans ce riant séjour que M. le préfet de police lui-même ne pourrait l'être de ce qui se passe dans son cabinet.

Ce n'est pas tout, M. Sardou, qui, dit-il, ne sait ni dessiner ni graver, a dessiné et gravé, sous la conduite de ses collaborateurs invisibles, des vues

admirables de Jupiter et de tout ce qui s'y passe.

« Un grand sujet d'étonnement pour certaines »  
» personnes, convaincues d'ailleurs de l'existence »  
» des esprits (je n'ai pas ici à m'occuper des autres), »  
» écrit M. Sardou, « c'est qu'ils aient comme nous »  
» leurs habitations et leurs villes. On ne m'a pas »  
» épargné les critiques : des maisons d'esprits dans »  
» Jupiter... quelle plaisanterie!... Plaisanterie, si »  
» l'on veut; je n'y suis pour rien. Si le lecteur ne »  
» trouve pas ici dans la vraisemblance des explica- »  
» tions une preuve suffisante de leur vérité; s'il n'est »  
» pas surpris comme nous du parfait accord de ces »  
» révélations spirites avec les données les plus posi- »  
» tives de la science astronomique; s'il ne voit, en »  
» un mot, qu'une habile mystification dans les dé- »  
» tails qui suivent et dans le dessin qu'ils accom- »  
» pagnent, je l'invite à s'en expliquer avec les es- »  
» prits, dont je ne suis que l'instrument et l'écho »  
» fidèle. Qu'il évoque Palissy ou Mozart, ou un au- »  
» tre habitant de ce bienheureux séjour; qu'il l'in- »  
» terroge, qu'il contrôle mes assertions par les »  
» siennes, qu'il discute enfin avec lui : car pour moi »  
» je ne fais que présenter ici ce qui m'est donné, »  
» que répéter ce qui m'est dit; et, par ce rôle abso- »  
» lument passif, je me crois à l'abri du blâme aussi »  
» bien que de l'éloge. »

Suivons donc M. Sardou dans son voyage trans-  
atmosphérique, dont la relation le place, c'est le cas  
de le dire, à cent mille piques au-dessus de tous les  
voyageurs connus, depuis Christophe Colomb, qui a

découvert l'Amérique, jusqu'à M. Alexandre Dumas qui a découvert l'Adriatique, comme chacun sait.

Suivant M. Sardou, les esprits des hommes morts sur notre globe, et qui, par leurs talents et leurs vertus ont mérité de ressusciter dans Jupiter, ces esprits ont un corps, mais quel corps ! Il est d'une densité si légère qu'on ne peut lui trouver de terme de comparaison que dans nos fluides impondérables. Les esprits, d'une stature un peu plus grande que la nôtre, reproduisent exactement la forme de l'homme, et se sont offerts à la vue de l'aimable écrivain sous l'apparence d'une vapeur insaisissable et lumineuse... lumineuse surtout aux contours du visage et de la tête : « Car, dans Jupiter, » ajoute l'auteur des *Femmes fortes* et de *Monsieur Garat*, « la » vie rayonne comme un foyer trop ardent, et c'est » bien cet éclat magnétique entrevu par les visionnaires chrétiens et que nos peintres ont traduit par » le nimbe et par l'auréole des saints. »

Je ne vois pas en effet pourquoi il n'en serait pas ainsi, et pourquoi les visionnaires chrétiens n'auraient pas eu l'avantage de pouvoir causer aussi avec certains esprits frappeurs.

Si l'on imagine un esprit enveloppé par ce corps de vapeur lumineuse, on comprendra facilement qu'un tel corps ne gêne que bien faiblement les communications extra-mondaines des âmes de l'autre monde. Aussi, comme ils sont lestes, là-haut ! Au reste, tous les esprits n'ont pas cette agilité, et il est relativement des lourdauds dans Jupiter comme

sur la terre. Les esprits, qui joignent à la vigueur du jarret un corps très-dense en même temps que très-lumineux, constituent comme l'aristocratie de ce monde impalpable, position qu'ils ne doivent qu'à leur vertu, et jamais ni à leur naissance ni à leur fortune. A ces esprits d'élite échelonnés par ordre de mérite, incombe le gouvernement de la planète, au spirituel comme au temporel. Au-dessous d'eux viennent, classés suivant leurs mérites, les esprits lestes encore, mais moins lumineux, et d'un corps moins transparent, lesquels sont spécialement chargés de faire exécuter les ordres donnés par les esprits supérieurs, plus lestes et plus épurés aussi. S'il faut en croire M. Victorien Sardou, ces malheureuses âmes travaillent comme des nègres à surveiller les animaux, qui sont les seuls ouvriers, et trouvent à peine le temps de s'échapper de Jupiter pour venir ici-bas dire un petit bonjour à leurs amis. Elles répondent, il est vrai, à une évocation par des révélations sages et bonnes, mais à l'empressement qu'elles mettent à nous quitter, au laconisme de leurs paroles, il est facile de comprendre qu'elles ont fort à faire ailleurs, et qu'elles ne sont pas encore assez dégagées pour rayonner à la fois sur deux points si distants l'un de l'autre. Le fait est que pour qu'un esprit qui n'est guère plus grand qu'un homme de ce globe auquel nous avons le malheur d'appartenir, puisse se dilater assez pour avoir une jambe dans Jupiter et l'autre sur la terre, il faut qu'il soit bien élastique.

Vous connaissez l'aristocratie et la plèbe de Jupiter, passons aux animaux, qui, nous l'avons dit, sont les ouvriers et les domestiques de la planète.

Nous ne saurions mieux faire que de citer le texte même par lequel M. Sardou, qui, Dieu me pardonne! est encore plus extraordinaire comme médium que comme auteur dramatique, nous révèle ce point si important des mœurs de Jupiter.

« Si nous désignons sous ce nom d'*animaux* les » êtres bizarres qui occupent le bas de l'échelle, » c'est que les esprits eux-mêmes l'ont mis en usage, » et que notre langue d'ailleurs n'a pas de meilleur terme à nous offrir. Cette désignation les ravale un peu trop bas : mais les appeler des hommes ce serait leur faire trop d'honneur. Ce sont en effet des esprits voués à l'animalité, peut-être pour longtemps, peut-être pour toujours, car tous les esprits ne sont pas d'accord sur ce point, et la solution du problème paraît appartenir à des mondes plus élevés que Jupiter ; mais quoi qu'il en soit de leur avenir, il n'y a pas à se tromper sur leur passé. Ces esprits, avant d'en venir là, ont successivement émigré, dans nos bas mondes, de corps d'un animal dans celui d'un autre, par une échelle de perfectionnement parfaitement graduée. L'étude attentive de nos animaux terrestres, leurs mœurs, leurs caractères individuels, leurs férocités loin de l'homme, et leur domestication lente mais toujours possible, tout cela atteste suffisam-

» ment la réalité de cette ascension animale. »

Pourquoi en effet n'en serait-il pas ainsi, et pourquoi le dévouement d'un chien, par exemple, qui meurt pour son maître, ou, ce qui est plus naturel et plus méritoire, pour sauver la vie de ses petits, n'aurait-il pas sa récompense dans une vie future? Ne serait-il pas révoltant de penser qu'aucune compensation ne serait réservée au cheval appartenant à un charretier féroce et cupide qui le fouette, le prive de nourriture et le fait travailler au-dessus de ses forces pour le faire enfin assassiner par un équarrisseur?

Nous voyons qu'il répugne aux spirites de l'école de M. Sardou, de penser que les animaux auraient été pourvus par le Créateur d'une certaine intelligence et d'un appareil nerveux de manière à les rendre sensibles à la douleur, à la joie, à la reconnaissance, à l'amour, au regret, à la tristesse, et à tant d'autres sentiments qu'ils partagent avec l'homme, uniquement pour amuser celui-ci ou servir de pâture à sa méchanceté. Sur ce point, du moins, la théorie des nouveaux illuminés est sympathique et généreuse.

Mais revenons à Jupiter. Les animaux régénérés, d'après l'auteur des *Ganaches*, ont la forme des faunes et des satyres de la fable. Le corps est légèrement velu, mais pourtant redressé comme le nôtre, ce qui leur permet de se vêtir de blouses et de vestes dont sans doute ils vont se pourvoir à la *Belle-Jardinière* de la planète. Chez quelques-uns des ces

animaux-humains (pardon du néologisme devenu nécessaire), les pattes ont entièrement disparu pour faire place à des jambes qui rappellent encore la forme primitive. Quant au train de devant, il est formé par deux bras robustes singulièrement attachés et terminés par de véritables mains. « Chose » bizarre, la tête n'est pas à beaucoup près aussi » perfectionnée que le reste! Ainsi la 'physionomie » reflète bien quelque chose d'humain, mais le » crâne, mais la mâchoire et surtout l'oreille n'ont » rien qui diffère sensiblement de l'animal terres- » tre; il est donc facile de les distinguer. Celui-ci » est un chien, celui-là un lion. »

Ajoutons que, s'ils ne parlent pas, ils n'en pensent pas moins.

L'ombre de Palissy a pour femme de ménage une ancienne levrette ayant appartenu à Mme de Pompadour, et qui raconte sur cette femme historique bien des choses ignorées.

L'esprit de Cervantes, qui demeure à deux pas de l'âme de Palissy, et qui a la manie de monter à cheval, vient d'engager, et il n'y a pas longtemps, comme garçon d'écurie, un ancien lion de l'Atlas.

Les chats sans doute se font volontiers récurveurs d'égouts ou plombiers, les renards agents d'affaires, et l'on doit compter probablement un certain nombre de girafes établies marchandes de modes, grâce à la protection d'éléphants bien posés dans la finance.

Un dernier trait de mœurs fourni par l'ombre de

Palissy : « Les animaux adorent le jeu de boules. »

Maintenant, permettez à ce même Palissy, s'adressant à M. Victorien Sardou, qu'il tutoie, de faire la description de Julnius, capitale de ladite planète. La citation est un peu longue, mais elle perdrait à être raccourcie, et ce n'est pas à un simple mortel comme nous, qu'il serait permis d'en faire l'analyse.

« Sur le plus grand de nos continents, dit Palissy, » dans une vallée de sept à huit cents lieues de » large, pour compter comme vous, un fleuve ma- » gnifique descend des montagnes du nord, et, grossi » par une foule de torrents et de rivières, forme sur » son parcours sept à huit lacs dont le moindre » mériterait chez vous le nom de *mer*. C'est sur les » rives du plus grand de ces lacs, baptisé par nous » du nom de *la Perle*, que nos ancêtres avaient jeté » les premiers fondements de Julnius. Cette ville » primitive existe encore, vénérée et gardée comme » une précieuse relique. Son architecture diffère » beaucoup de la nôtre. Je t'expliquerai tout cela » en son temps : sache seulement que la ville mo- » derne est à quelques cents mètres au-dessous de » l'ancienne.

» Le lac, encaissé dans de hautes montagnes, se » déverse dans la vallée par huit cataractes énormes » qui forment autant de courants isolés et dispersés » en tout sens. A l'aide de ces courants, nous avons » creusé nous-mêmes dans la plaine une foule de » ruisseaux, de canaux et d'étangs, ne réservant de

» terre ferme que pour nos maisons et nos jardins.  
 » De là résulte une sorte de ville amphibie, comme  
 » votre Venise, et dont on ne saurait dire à première  
 » vue si elle est bâtie sur la terre ou sur l'eau. Je  
 » ne te dis rien aujourd'hui de quatre édifices sacrés  
 » construits sur le versant même des cataractes, de  
 » sorte que l'eau jaillit à flots de leurs portiques ; ce  
 » sont là des œuvres qui vous paraîtraient incroya-  
 » bles de grandeur et de hardiesse.

» C'est la ville *terrestre* que je décris ici, la ville  
 » matérielle en quelque sorte, celle des occupations  
 » planétaires, celle que nous appelons enfin la *ville*  
 » *basse*. Elle a ses rues ou plutôt ses chemins tracés  
 » pour le service intérieur ; elle a ses places publi-  
 » ques, ses portiques et ses ponts jetés sur les ca-  
 » naux pour le passage des serviteurs. Mais la ville  
 » intelligente, la ville spirituelle, le vrai Julnius en-  
 » fin, ce n'est pas à terre qu'il faut le chercher,  
 » c'est dans l'air.

» Au corps matériel de nos animaux incapables  
 » de voler<sup>1</sup>, il faut la terre ferme ; mais ce que  
 » notre corps fluidique et lumineux exige, c'est un  
 » logis aérien comme lui, presque impalpable, et  
 » mobile au gré de notre caprice. Notre habileté a  
 » résolu ce problème, à l'aide du temps et des con-

<sup>1</sup> Il faut pourtant en excepter certains animaux munis d'ailes et réservés pour le service de l'air et pour les travaux qui exigeraient chez nous l'emploi des charpentes. C'est une transformation de l'oiseau, comme les animaux décrits plus haut sont une transformation des quadrupèdes.

» ditions privilégiées que le grand Architecte nous  
» avait faites. Comprends bien que cette conquête  
» des airs était indispensable à des esprits comme  
» les nôtres. Notre jour est de cinq heures, et notre  
» nuit de cinq heures également ; mais tout est re-  
» latif, et, pour des êtres prompts à penser et à agir  
» comme nous le sommes, pour des esprits qui se  
» comprennent par le langage des yeux et qui sa-  
» vent communiquer magnétiquement à distance,  
» notre jour de cinq heures égalait déjà en activité  
» l'une de vos semaines. C'était encore trop peu à  
» notre avis ; et l'immobilité de la demeure, le point  
» fixe du foyer était une entrave pour toutes nos  
» grandes œuvres. Aujourd'hui, par le déplacement  
» facile de ces demeures d'oiseaux, par la possibilité  
» de transporter nous et les nôtres en tel endroit  
» de la planète et à telle heure du jour qu'il nous  
» plaît, notre existence est au moins doublée, et  
» avec elle tout ce qu'elle peut enfanter d'utile et de  
» grand.

» A certaines époques de l'année, » ajoute l'esprit,  
» à certaines fêtes, par exemple, tu verrais ici le  
» ciel obscurci par la nuée d'habitations qui nous  
» viennent de tous les points de l'horizon. C'est un  
» curieux assemblage de logis sveltes, gracieux, lé-  
» gers de toute forme, de toute couleur, balancés à  
» toute hauteur et continuellement en route de la  
» *ville basse* à la *ville céleste*. Quelques jours après, le  
» vide se fait peu à peu, et tous ces oiseaux s'envo-  
» lent. A ces demeures flottantes rien ne manque,

» pas même le charme de la verdure et des fleurs.  
» Je parle d'une végétation sans exemple chez vous,  
» de plantes, d'arbustes même destinés par la nature de leurs organes à respirer, à s'alimenter, à vivre, à se reproduire dans l'air.

» Nous avons de ces touffes de fleurs énormes dont vous ne sauriez imaginer ni les formes ni les nuances, et d'une légèreté de tissu qui les rend presque transparentes. Balancées dans l'air, où de larges feuilles les soutiennent, et armées de vrilles pareilles à celles de la vigne, elles s'assemblent en nuages de mille teintes ou se dispersent au gré du vent, et préparent un charmant spectacle aux promeneurs de la *ville basse*... Imagine la grâce de ces radeaux de verdure, de ces jardins flottants que notre volonté peut faire ou défaire et qui durent quelquefois toute une saison! De longues traînées de lianes et de branches fleuries se détachent de ces hauteurs et pendent jusqu'à terre, des grappes énormes s'agitent en secouant leurs parfums et leurs pétales qui s'effeuillent... Les esprits qui traversent l'air s'y arrêtent au passage : c'est un lieu de repos et de rencontre, et, si l'on veut, un moyen de transport pour achever le voyage sans fatigue et de compagnie. »

Ici s'arrête le récit de Palissy. Heureusement que, insatiable dans sa curiosité, M. Victorien Sardou a voulu en savoir davantage. Saisissant au vol un de ces colibris spirituels qui se plaisent à voler de fleur en fleur, il l'interroge en ces termes :

— » Où es-tu ? que fais-tu ! et que se passe-t-il » à Julnius ?

— » En ce moment, » répond l'esprit, « il fait nuit » à Julnius, et je suis assis à l'écart sur l'une de ces » fleurs de l'air qui ne s'épanouissent ici qu'à la » clarté de nos lunes. Sous mes pieds toute la *ville* » *basse* sommeille ; mais sur ma tête et autour de » moi, à perte de vue, il n'y a que mouvement et joie » dans l'espace. Nous dormons peu : notre âme est » trop dégagée pour que les besoins du corps soient » tyranniques ; et la nuit est plutôt faite pour nos » serviteurs que pour nous. C'est l'heure des visites » et des longues causeries, des promenades solitaires, des rêveries, de la musique. Je ne vois que demeures aériennes resplendissantes de lumières ou » radeaux de feuilles et de fleurs chargées de troupes » joyeuses... La première de nos lunes éclaire toute » la *ville basse* : c'est une douce lumière comparable à » celle de vos clairs de lune ; mais, du côté du lac, » la seconde se lève, et celle-ci a des reflets verdâtres » qui donnent à toute la rivière l'aspect d'une » grande pelouse... »

» C'est sur la rive droite de cette rivière, qui a l'aspect d'une grande pelouse, qu'est construite la maison de Mozart que Palissy a bien voulu me faire dessiner sur cuivre, » nous dit adorablement M. Victorien Sardou. Il est fâcheux que la description ne soit pas complète, M. Sardou et son collaborateur ne donnant de cette demeure que la façade du midi. N'importe, c'est autant de pris sur Jupiter

et voici en quoi elle consiste. La grande entrée est à gauche; sur la plaine, à droite, est la rivière; au nord et au midi sont les jardins. M. Sardou ayant évoqué l'ombre de Mozart, cette ombre complaisante ne fit qu'un saut de Jupiter sous la table du spirituel écrivain, et lui répondit : « Plus haut et plus » bas, deux esprits que tu ne connais pas; mais à » gauche, je ne suis séparé que par une prairie du » jardin de Michel Cervantes. »

« Généralement, » ajoute M. Sardou, « les maisons, n'étant pour les esprits d'élite qui se balancent sans cesse dans l'espace qu'un simple pied à terre, ne sont formées que d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Le rez-de-chaussée est destiné aux esprits qui agissent sous la direction du maître, et il est accessible aux animaux qui viennent y prendre des ordres. Le premier étage est réservé au propriétaire. »

Pour en revenir à la maison de Mozart, elle est construite avec une certaine pierre que les animaux tirent des carrières du nord, et dont la couleur a ces tons verdâtres que prend souvent l'azur du ciel au moment où le soleil se couche. « Quant à sa dureté, » nous dit M. Sardou, « on peut s'en faire une idée par cette observation de Palissy, qu'elle fonderait sous nos doigts humains aussi vite qu'un flocon de neige : encore est-ce là une des matières les plus résistantes de la planète. »

Très-bien ! mais alors je me demande à quoi servent les deux bras robustes, « singulièrement at-

tachés » des animaux qui sont les ouvriers de la planète.

Mais passons, j'ai hâte d'arriver au genre d'ornements que l'ombre du grand musicien a choisis pour embellir sa demeure.

« Il est facile, » nous dit M. Sardou, d'y reconnaître le souvenir de notre musique terrestre; la clef de *sol* y est fréquemment répétée, et, chose bizarre, jamais la clef de *fa*! » C'est en effet fort bizarre, Mozart, de son vivant n'ayant jamais eu, que je sache, une préférence marquée pour une des trois espèces de clefs, de *sol*, de *fa* ou d'*ut*. Mais la mort change tellement le caractère des hommes, que c'est à ne pas les reconnaître souvent. « Dans la décoration du rez-de-chaussée, » ajoute M. Sardou, « nous trouvons un archet, une sorte de téorbe ou de mandoline, une lyre et toute une portée musicale. »

Une portée musicale! Diable! cela est plus significatif et prouve que Mozart n'a point encore adopté la notation en chiffres Galin-Paris-Chevé. Continuons.

« Plus haut, c'est une grande fenêtre qui rappelle vaguement la forme d'un orgue; les autres fenêtres ont l'apparence de grandes notes. Des notes plus petites abondent sur toute la façade. » On peut trouver cette ornementation significative d'un goût médiocre; mais il ne faut pas oublier que les esprits rappellent volontiers dans la décoration de leurs maisons, la mission terrestre qui leur a mérité

l'in  
ca  
so  
qu  
«  
» l  
» l  
» ti  
» te  
T  
Sar  
on  
mor  
Nat  
imp  
gner  
emp  
émo  
dou,  
de l  
L'em  
cript  
ne v  
la ra  
« F  
» gic  
» cer  
» a p  
» mis  
» qu

l'incarnation dans Jupiter et qui résume le mieux le caractère de leur intelligence. Ainsi, dans la maison de Zoroastre, ce sont les astres et la flamme qui font tous les frais de la décoration.

« Je n'aurai pas perdu mon temps, et je serai » bien heureux que les esprits m'aient choisi pour » leur interprète, si leurs desseins et leurs descriptions inspirent à un seul croyant le désir de monter plus vite à Julnius. »

Telles sont les paroles par lesquelles M. Victorien Sardou termine de bonne foi, — oui de bonne foi, car on ne se moque pas ainsi sciemment de tout le monde et de soi-même, — la description de Jupiter. Naturellement cette narration a produit une grande impression sur l'esprit de ceux que les esprits daignent honorer de leur confiance. M. Marius M..., employé retraité à Bordeaux, n'a pu contenir son émotion à la lecture du récit de M. Victorien Sardou, et dans son attendrissement, il appelle l'éditeur de la *Revue spirite*, « cher confrère en spiritisme. » L'employé retraité de Bordeaux trouve que la description de Jupiter est conforme avec l'Écriture, et ne voit rien dans tout cela qui ne soit d'accord avec la raison.

« Pour mon compte, » dit-il « cela me paraît si logique, si consolant, qu'il me serait pénible de renoncer à l'espoir d'habiter ce monde fortuné où il n'y a point de méchants, point de jaloux, point d'ennemis, point d'égoïstes, point d'hypocrites ; c'est pour quoi tous mes efforts tendront à mériter d'y aller. »

Pauvre humanité! elle est folle réellement, et sa folie vient de cette dépravation singulière de l'esprit qui consiste à renverser l'ordre de la nature pour supposer le surnaturel, à sacrifier le bon sens en faveur du non-sens. C'est ainsi que le dieu des Cafres est un insecte, et celui des nègres un serpent; que celui des anciens Péruviens et des Chaldéens avant le premier Zoroastre, était le soleil; que celui des Égyptiens fut successivement le bœuf Apis, le chien Anubis, l'oignon et le chat; que ceux des Romains commencèrent à Mars pour finir au *Deus Stercutius*; que Homère fait très-sérieusement combattre des légions de dieux, et que l'historien Abulgazi rapporte que la nommée Alanku, étant fille, fut fécondée par un rayon de soleil.

Lorsque le pape Innocent IV envoya frère Ascelin à Batou-Kan, ce moine, ne pouvant être présenté qu'à l'un des vizirs, lui dit qu'il venait de la part d'un vicaire de Dieu. Le ministre répondit : « Ce » vicaire ignore-t-il qu'il doit des hommages et » des tributs au fils de Dieu, le grand Batou-Kan, » mon maître? »

Il serait, en vérité, bien temps que l'homme tâchât de se guérir de cette maladie déplorable du cerveau, qu'on pourrait appeler la gourme de l'esprit, et qu'on a nommé le sentiment du merveilleux. Le mal est inséparable de l'erreur; il en est toujours la conséquence, le corollaire fatal et inévitable.

En vain tous les fauteurs, victimes ou dupes de

tu  
me  
de  
res  
sy  
à v  
ve  
sol  
per  
vé  
l'h  
S  
na  
les  
jou  
cel  
mê  
tés  
me  
on  
s'e  
du  
vé  
Les  
cro  
s'o  
bit  
cho  
dan  
de

toutes les divagations de notre pauvre cervelle, nous montrent-ils leurs systèmes de fantômes de farfadets, de sorciers, de gnômes, de vampires, d'augures, d'esprits frappeurs, d'enchanteurs, d'escargots sympathiques, de seconde vue, etc., comme propres à vaincre le matérialisme par la croyance du merveilleux, et aussi propres à apporter certaines consolations nécessaires aux âmes souffrantes : la superstition, qui ferme l'esprit] aux lumières de la vérité, ne peut être que préjudiciable aux intérêts de l'humanité.

Si l'on nous demande à qui le spiritisme, le somnambulisme, la cartomancie, l'astrologie et toutes les sciences occultes peuvent faire du mal de nos jours, je répondrai avec M. G. Mabru, dans son excellent ouvrage *Les magnétiseurs jugés par eux-mêmes* : « De même qu'il n'y a pas de petites vérités, il n'y a point de petites erreurs, point de petits mensonges, car leur portée est] incalculable quand on les répand dans l'esprit de tout un peuple. Tout s'enchaîne dans l'immense solidarité des principes du bien et du mal, et c'est en respectant les petites vérités qu'on parvient à sauvegarder les grandes. Les esprits dont le jugement se trouve faussé par des croyances absurdes perdent peu] à peu la faculté de s'ouvrir à la lumière. Non-seulement ceux qui s'habituent à l'absurde ne trouvent plus rien qui les choque, mais leurs yeux, continuellement plongés dans les ténèbres, ne peuvent plus supporter l'éclat de la vérité. Dans l'ordre moral, comme dans l'ordre

physique, lumière et ténèbres sont deux choses qui s'excluent mutuellement. »

M. Allan Kardec, dans la réponse qu'il nous adresse en collaboration avec les esprits, cite un homme qui a renoncé à se suicider après avoir été initié à la doctrine de la réincarnation des âmes. « Avouez, me dit-il, qu'il y a encore du bon dans cette folie. »

On dit que les brigands de la Calabre, obéissant à une superstition religieuse, n'assassinent pas le vendredi. Cette superstition, on le voit, a aussi du bon. Mais je l'avoue, j'aimerais mieux encore chez MM. les brigands calabrais l'amour du vrai et du bien qui les empêchât d'assassiner jamais. Si le spiritisme a pu sauver de la mort un homme, en revanche il a dérangé un nombre immense de cervelles, et le remède est pire que le mal.

« De quel droit, dit encore M. Allan Kardec, ceux qui ne croient pas s'arrogent-ils le privilège du bon sens, quand surtout ceux qui croient se recrutent précisément, non parmi les ignorants, mais parmi les gens éclairés ; quand tous les jours le nombre s'en accroît ? J'en juge par ma correspondance, par le nombre des étrangers qui viennent me voir, par l'extension de mon journal, qui accomplit sa deuxième année et compte des abonnés dans les cinq parties du monde, dans les rangs les plus élevés de la société et jusque sur des trônes. Dites-moi, en conscience, si c'est là la marche d'une utopie ! »

M. Allan Kardec qui a toutes sortes d'excellentes

raisons pour croire aux esprits frappeurs, lesquels se plaisent à venir soulever sa table et à lui dicter de belles pages de prose pour les besoins de son journal, m'engage dans les termes les plus pressants, à y croire à mon tour, moi qui n'ai jamais vu soulever de table et n'ai jamais écrit qu'à l'aide de mon esprit propre, ce qui était et reste insuffisant. Mon Dieu ! si l'on pouvait croire par pure complaisance et pour être agréable à ceux qui vous le demandent, je croirais volontiers aux esprits frappeurs, puisque M. Allan Kardec m'en prie ; malheureusement, c'est sans doute un défaut de mon organisation, il ne dépend pas de moi de croire ou de ne pas croire.

Par exemple, mon meilleur ami me supplierait-il de croire qu'un hanneton gigantesque est en train de ronger le soleil, en m'assurant qu'il l'a vu, que je ne le croirais pas, malgré tout le chagrin que pourrait lui causer mon manque de foi à cet égard.

— Quelle différence, diront les spiritistes, entre cette supposition extravagante, à laquelle personne n'ajoute créance, et la manifestation des esprits admise par tant d'intelligences supérieures, un peu aujourd'hui dans les quatre parties du monde.

Intelligences supérieures, soit. Mais faudrait-il admettre toutes les billevesées spiritualistes, parce que des hommes distingués en ont été atteints, comme on est atteint de la fièvre ?

Faut-il croire avec César aux avertissements donnés par les poulets sacrés ?

(César avait-il envie de faire une expédition, il

jetait du grain à ses poulets, et suivant la manière dont ils picoraient, César donnait suite à son expédition ou y renonçait).

Faut-il croire à la nécessité d'un collège d'astrologie, parce que Charles V, dit le Sage, en institua un ?

Faut-il avoir confiance dans les horoscopes, parce qu'elles furent en vogue dans les cours de Henri II et de Henri III, qui étaient plus dissolus que bêtes ?

Faudra-t-il que nous fassions tirer l'horoscope de nos enfants, parce que l'astrologue Jean Marin, mandé par la reine, tira celui de Louis XIV, et que Henri IV avait également fait tirer celui de Louis XIII ?

Devons-nous croire aux maléfices, parce que de Thou, Mézerai, Mazarin et Richelieu y croyaient ?

Devons-nous consulter la lune et le soleil, parce que le pape Paul II n'osait rien entreprendre, d'après M. Mabru, sans interroger ces astres, à l'instar de Catherine de Médicis ?

Devons-nous croire, parce que Cagliostro était parvenu à le persuader à un grand nombre de notabilités, qu'il était vivant depuis plusieurs siècles et qu'il avait intimement connu Charles-Quint et François I<sup>er</sup> ?

Faut-il croire avec les philosophes platoniciens qu'Apollonius de Tyane est ressuscité, parce que ces philosophes nommaient les personnes qui l'avaient vu s'élever jusqu'au ciel ?

Devons-nous ajouter foi aux prétendus miracles

accomplis par Mahomet, parce que des esprits graves assurent en avoir été témoins, et devons-nous nous prosterner devant la pierre où ce législateur posa les pieds lorsqu'il fit son ascension au paradis, suivant tous les musulmans ?

Devons-nous croire, parce que les plus fortes organisations du temps y croyaient plus ou moins, aux oracles des pythonisses et des sibylles, ces médiums de l'antiquité ?

Faut-il partager les croyances du culte de Moloch qui ordonnait de massacrer des jeunes filles pour être agréable à Dieu, parce que des hommes instruits ont été persuadés qu'en effet, c'était là un excellent moyen de plaire au Tout-Puissant ?

Doit-on considérer comme des hommes doués d'une sage prévoyance, ces monstres superstitieux qui, par un crime posthume, faisaient éventrer sur leurs tombeaux des troupeaux d'esclaves, destinés à les servir après leur mort, dans la planète Jupiter, peut-être ?

Faut-il enfin croire à la divinité des six mille religions ou sectes qui bouleversent les cervelles de notre pauvre humanité, parce que toutes ces croyances sont partagées par un certain nombre d'hommes instruits, mais plus ou moins fous, et que toutes présentent un certain nombre de miracles *authentiques* ?

Certes, je n'ai jamais nié que le nombre des esprits, séduits par l'amour du merveilleux, fût grand sur la terre parmi les gens instruits et puissants

comme parmi les ignorants et les misérables ; si je voulais le nier, l'histoire de tous les temps et de tous les peuples me donnerait un démenti.

Au reste, ce n'est point seulement dans le palais des souverains et dans le bas peuple que l'amour stupide du merveilleux avait faussé les esprits, à une certaine époque, dans notre pays ; cette maladie de l'intelligence avait gagné la sacristie et la législation elles-mêmes. Durant un temps, on admettait les *sorts des saints*, sortes de pronostics qui consistaient à ouvrir un livre au hasard pour demander un conseil salutaire à Dieu. Pendant tout le moyen âge, les ordalies ou épreuves par les éléments furent en usage. Les moindres questions civiles se décidaient parfois ainsi. Vous étiez battu, donc vous aviez tort. C'est aussi à cette même époque du moyen âge que l'on voit la croyance aux sortilèges mériter les honneurs du droit civil et du droit canon. Nous voyons dès le vi<sup>e</sup> siècle, sous le pontificat de Pélage II, cette grave question soumise au concile de Narbonne. Au viii<sup>e</sup> siècle, le concile de Lestine traite à son tour cette matière. Au ix<sup>e</sup> siècle, on lit dans les Capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, chap. I-XIV : « *Præcipitur ut nec calculatores et incantatores tempestarum, id est immissores tempestatum, vel obligatores fiant, et ubicumque sint, vel emendentur, vel damnentur...* » Cette erreur abominable, cette expression de la plus dégradante superstition, dura en France jusqu'en 1632, époque à laquelle furent jugés les derniers sorciers !

Aujourd'hui, Dieu merci! il n'en est plus de même. Déjà, du temps de Voltaire, l'incomparable écrivain avait pu dire : « La philosophie a guéri enfin les hommes de cette abominable chimère. » C'est beaucoup, mais ce n'est pas tout encore. Il faut que la philosophie pénètre tous les esprits et les purifie de cette lèpre de la crédulité qui n'est pas la foi et fait trop souvent tomber en enfance les hommes même les plus distingués par leur imagination.

— Et pourtant, me dira-t-on, si un esprit venait en cet instant soulever votre table, parler à votre oreille, arrêter votre plume et apparaître à vos yeux sous la forme décrite par M. Allan Kardec, que diriez-vous ?

Je croirais être sous l'empire d'un état nerveux, de cette fièvre particulière de l'esprit qu'on appelle hallucination, et, s'il me restait une lueur de raison à travers ma folie, je douterais encore, en répétant avec Bossuet : « Dieu lui-même a besoin d'avoir raison. »

Mais je suis tranquille; ma table ne bouge pas, je n'entends aucune voix parler à mon oreille, rien d'extraordinaire ne se présente à ma vue, je ne suis dans aucun des états où l'on voit s'accomplir les miracles modernes, états d'hypnotisme, de catalepsie, de somnambulisme, engendrés par les affections mentales, naturelles, ou déterminés par l'emploi des narcotiques, et j'écris librement ces pages, trop longues peut-être pour le plaisir du lecteur.

*Quatrième Lettre.*

MONSIEUR ADRIEN BOIELDIEU A L'AUTEUR.

Cher Monsieur Oscar Comettant.

Je regrette bien amèrement de vous voir condamner sans pitié la doctrine spirite, avant d'avoir cherché à vous éclairer en regardant les phénomènes qui se produisent; avant d'avoir lu les révélations obtenues au moyen de la haute médiumnité de l'écriture, et de vous être mis ainsi en mesure d'établir un jugement définitif, et s'appuyant sur autre chose que sur un parti pris de dénégation.

Je regrette que vous ne puissiez citer quelques expériences auxquelles vous auriez assisté dans des centres sérieux, et dont le résultat, n'ayant pas répondu à ce que vous veniez chercher avec un désir sincère de vous convaincre, aurait au moins motivé votre réfutation.

A vos citations, j'opposerai de véritables manifestations médianimiques qui se révèlent dans des faits constatés par l'histoire, à l'égard d'autres personnages illustres; par exemple : les inspirations de sainte Thérèse dans ses écrits, lesquels étaient pour la plupart, l'œuvre de la médiumnité dans sa plus pure acception, ainsi qu'elle l'avoue elle-même, sans se servir bien entendu, d'expressions alors inconnues; les voix de Jeanne d'Arc qui la dirigeaient

d'une manière si manifeste ; tous ces avertissements, toutes ces intuitions dont il y a tant d'exemples, tels que les pressentiments de Henri IV prévoyant sa mort prochaine et l'annonçant à son entourage.

Enfin, et par-dessus toutes choses, les prédictions des prophètes. Et combien d'autres faits il y aurait encore à citer pour témoigner des manifestations spirites que vous rencontrez presque à chaque page dans l'Ancien et le Nouveau Testament, ainsi que dans les grandes luttes du christianisme contre le paganisme !

Ayant en partage la médiumnité d'écrivain, qui me permet de recevoir des dictées de la plus haute portée sans avoir conscience de ce que j'écris quelquefois pendant des heures sans une rature, sans un seul instant d'hésitation ; voyant sans cesse autour de moi les esprits, et recevant d'eux les manifestations physiques les plus saisissantes, je crois avoir quelque autorité pour engager les incrédules à observer les faits qui se produisent ; à suivre les séances des différents cercles spirites chaque jour plus nombreux ; à lire les écrits spirites de quelque valeur, tels que *le Livre des Esprits*, de M. Allan Kardec, président de la Société spirite ; *les Lettres d'un Catholique*, du docteur Grand-Boulogne, ainsi que le magnifique ouvrage en plusieurs parties intitulé : *le Spiritisme en sincère aveu*, dicté au médium Sebron, le tout publié à la librairie Ledoyen, et, lorsqu'ils auront été témoins des phénomènes devant lesquels les plus sceptiques restent atterrés ;

lorsqu'ils se seront pénétrés de ces sublimes morales qui, par leur élévation, ne sauraient émaner d'un cerveau humain, ils s'inclineront avec respect devant cette admirable révélation qui, ayant eu pour point de départ un fait bien vulgaire : des tables tournantes ! a parcouru en quelques années une immense échelle, et apparaît déjà comme la première lueur de la divine lumière qui éclairera le monde en le transformant.

Ils comprendront que le voile commence à se lever sur tant de mystères restés jusqu'à ce jour impénétrables, et que les temps marqués pour de grandes manifestations étant arrivés, l'humanité est à la veille d'entrer dans une nouvelle phase, sous l'influence du spiritisme moralisateur et religieux, qui sera la seconde étape du christianisme.

Ils accueilleront enfin avec reconnaissance l'ineffable consolation accordée à l'homme, celle d'entrer en relations directes avec les êtres qu'il a aimés, qu'il a perdus, et que le spiritisme vient en quelque sorte rendre à sa tendresse.

Croyez-moi, mon cher Monsieur Comettant, ne faites pas si bon marché d'une doctrine qui, si elle ne reposait pas sur quelque chose de sérieux, ne compterait pas aujourd'hui ses adeptes par millions dans toutes les parties du monde, et pour faire cesser vos doutes, s'il fallait invoquer ces phénomènes physiques qui, bien qu'ayant leur utilité comme moyen de conviction, n'en sont pas moins laissés de côté par les spiritistes sérieux, pour ne rechercher que

la morale et ce qui peut contribuer à leur perfectionnement, je vous dirais :

Vous croirez, lorsque vous verrez ce que j'ai vu, dans un cercle intime composé de quelques personnes des plus respectables : de l'écriture directe se former tout à coup devant nous sur la première feuille d'un cahier de papier déposé au milieu de la table, avec des caractères au crayon et d'une nuance toute différente de celle du crayon dont nous disposions.

Vous croirez, lorsque vous verrez, ce que j'ai vu chez M<sup>lle</sup> Huët, médium, sœur de M<sup>lle</sup> Virginie Huët, une volumineuse table se soulever et rester littéralement suspendue dans l'espace pendant quelques minutes, à plus d'un pied du sol, et à la seule apposition des mains de trois ou quatre dames et de moi, les mains étant placées sur la table et toute supercherie reconnue impossible.

Vous croirez, lorsque vous verrez, ce que j'ai vu également chez M<sup>lle</sup> Huët, cette même table s'agiter, se soulever, se renverser et se relever au seul contact d'une jeune personne très-délicate, tous les assistants se tenant à distance.

Vous croirez, lorsque vous serez témoin de l'écriture obtenue au moyen des coups frappés, non pas seulement dans une table, mais aussi dans les murs d'un appartement, lesquels coups correspondent aux lettres de l'alphabet et forment des phrases entières souvent de la plus haute portée.

Vous croirez enfin, lorsque vous verrez, ce qu'un

grand nombre de personnes ont vu chez M. Allan Kardec, à une séance de la société spirite, un médium sachant à peine la langue française, écrire spontanément sous la dictée d'un esprit évoqué par deux Arabes, dans leur langue dont, bien entendu, ce médium ne connaissait pas le premier mot ; et sachez bien qu'à chaque instant de pareils phénomènes se produisent en présence de nombreux témoins, ainsi que tant d'autres, devant lesquels le doute n'est plus possible ; et si vous me demandez comment il se fait que les incroyants soient seuls privés de la vue de ces phénomènes qui pourraient peut-être les convaincre, je vous répondrai que l'homme ayant pour triste condition de n'acquérir toute chose qu'au moyen de ses recherches et de ses efforts, et ayant affaire, dans les communications spirites, à des intelligences qui ne sont point à ses ordres, les preuves ne sont données qu'à ceux qui, sans être croyants, sont au moins animés d'un désir sincère de s'éclairer et d'observer pour établir leur jugement.

Je dirai maintenant aux sceptiques ainsi qu'aux hommes positifs de la science, ne voulant admettre que ce qu'ils peuvent vérifier :

Vous êtes sommés, ou de faire acte de foi en acceptant les faits que la raison humaine n'a pu expliquer jusqu'ici, ou de définir les grands problèmes qui n'ont point encore reçu de solution, tels que l'origine de la création, les bornes de l'infini, la loi en vertu de laquelle tous ces astres innombrables et

centres de gravitations, se soutiennent dans l'espace, ainsi que la nature du feu, de l'électricité, de l'aimant, et de tant d'autres choses ; et, pour en revenir à nous-mêmes, vous êtes sommés d'expliquer les rêves, les pressentiments, les avertissements intérieurs, et ces révélations si saisissantes de circonstances qui viennent en tous points se réaliser. Vous êtes placés entre ces deux alternatives : croire ou tout expliquer ; je vous défie de sortir de là ; et si, malheureusement pour vous, il vous faut rester dans le domaine des conjectures ; si vous êtes réduits à prononcer ces décourageantes paroles pour le sceptique, *je ne sais.... cela est au-dessus de l'intelligence de l'homme.....* vous voilà condamnés et obligés de vous incliner très-humblement, en reconnaissant que ce qui n'est pas compris par nous n'en peut pas moins exister ; que tout est possible au Créateur, et et que la plus certaine des sciences, c'est la foi, puisque si souvent, hélas ! la science vient apprendre à l'homme qu'il ne sait rien. Il vous faut effacer de votre vocabulaire le mot *surnaturel* ; car, du moment où un fait se produit, il est naturel, tout inexplicable qu'il puisse nous paraître ; seulement nous ne le comprenons pas.

Ah ! messieurs les incroyants ! ne regardez donc pas comme une chose si impossible, au milieu de tous ces mystères dont nous sommes environnés, que l'âme, sortie de cette prison que l'on appelle le corps, se trouvant émancipée et jouissant plus que jamais de ses facultés, se communique à nous.

En présence de cette sollicitude de Dieu pour nous, qui se révèle à chaque pas, à tout instant, au milieu même de nos épreuves pour qui veut observer, ne soyez donc pas surpris qu'il veuille aujourd'hui enrayer les progrès du matérialisme, de l'immoralité, du scepticisme et de l'impiété, ces vices qui sont la honte de notre société gangrenée, en faisant apparaître d'une manière plus appréciable et plus saisissante, pour obliger l'homme à rentrer en lui-même, ce qui était autrefois : les songes, les voix intérieures et les intuitions.

Ne soyez donc pas surpris que Dieu nous tende une main secourable par l'intermédiaire de ses missionnaires, dans un moment où nous en avons tant besoin, en nous mettant à même, grâce à ces grandes révélations, ainsi qu'à ces si touchantes exhortations dont ils nous favorisent par la médiumnité, de voir notre foi se raviver; de craindre de commettre la moindre coupable action à la pensée que nous avons sans cesse autour de nous, au-dessus de nous surtout, des regards qui nous observent, et en nous faisant ambitionner d'avoir part à ces sublimes félicités dont ils nous tracent de si merveilleux tableaux. Voilà le but du spiritisme; but immense qui sera dans un temps donné, la régénération du monde! mais hélas! c'est la triste conséquence de notre vie d'épreuve et d'expiation sur cette terre, qu'aucune grande vérité ne puisse s'y établir que par la lutte. Il a fallu des flots de sang; le sang de tant de malheureux martyrs! pour fonder

notre admirable religion, renverser le paganisme, et propager les sublimes préceptes de l'Évangile, le livre des livres! l'immense découverte de Galilée, le mouvement du globe sur lui-même, a valu à ce grand homme les plus cruelles persécutions, et Fulton se voyait traité de fou par les savants de l'Académie qui envoyaient un rapport à Napoléon I<sup>er</sup>, dans lequel ils déclaraient que la locomotion par la vapeur, ce grand bienfait de la civilisation, n'était qu'une rêverie inapplicable.

Au moment de clore cette discussion au sujet du spiritisme, laissez-moi croire, cher monsieur Cometant, que vous n'êtes pas aussi sceptique que vous voulez le paraître; que, plein de confiance dans la bonté de celui dont nous tenons tout, vous ne vous refusez pas à admettre qu'il puisse vouloir nous aider à mériter un jour ces sublimes récompenses dont les nobles qualités de votre cœur si appréciées de tous ceux qui vous connaissent, vous vaudront une bonne part, et j'ai la conviction que le temps n'est pas éloigné où vous serez heureux de mettre votre charmant esprit au service de cette grande vérité qui s'appelle *le spiritisme religieux et moralisateur*, pour aider à la faire resplendir.

Recevez un bien affectueux serrement de main de votre très-dévoué

A. BOIELDIEU.

*Lettre Cinquième.*

L'AUTEUR A MONSIEUR ADRIEN BOIELDIEU.

Cher Monsieur Boieldieu.

Pour être témoin des miracles de la religion nouvelle, je n'ai point attendu que vous m'engageassiez à assister aux expériences de M<sup>lle</sup> Huët. Avant que cette jeune personne fut touchée de la grâce spirite, une autre demoiselle faisait merveille avec les âmes des trépassés qui venaient folâtrer dans sa corbeille. Je pourrais la nommer, je ne le ferai pas parce qu'elle est aujourd'hui mère de famille, et complètement retirée des esprits.

Un jour donc, j'allai la voir, conduit par un adepte passionné, témoin de tous les miracles opérés par cette demoiselle. Je vis remuer des tables, lire dans la pensée de certaines personnes, et j'entendis des coups frappés sous des meubles. Cela ne m'étonna que médiocrement, ayant assisté aux expériences physiques de M. Caston, et ayant lu l'ouvrage de M. Gandon sur la seconde vue.

On me mit en communication directe avec la gracieuse secrétaire du monde aérien.

— Mademoiselle, lui dis-je, faites-moi le plaisir de demander aux esprits ce qu'il y a dans mon portefeuille.

La demoiselle posa la question aux follets, qui

répondirent qu'ils ne répondraient pas, ma figure leur déplaisant.

Je m'inclinai devant cet arrêt, et les esprits continuèrent avec de plus jolis garçons que moi leurs manifestations étonnantes.

Quand la séance fut terminée, je pris la médiume à l'écart :

— Mademoiselle, lui soufflai-je à l'oreille, je trouve que les esprits ont manqué d'esprit à mon égard.

— Comment cela, Monsieur?

— A leur place, sachant que c'était un artiste qui les priait de voir ce que renfermait son portefeuille, j'eusse répondu : Les esprits ne sont les serviteurs de personne sur la terre. En conséquence, il ne nous plaît pas de répondre à la demande indiscreète de M. Comettant. Mais si nous ne voulons pas lui dire ce qu'il y a dans son portefeuille, nous lui dirons ce qu'il n'y a pas : Il ne s'y trouve aucun billet de banque.

Le secrétaire des esprits sourit.

— Et qu'y avait-il dans votre portefeuille? me demanda-t-elle?

— Trois vers.

— Lesquels?

— Lisez plutôt vous-même.

Et elle lut ce qui suit :

Kardec en conseillers foisonne;

Est-il besoin d'exécuter ?

On ne rencontre plus personne.

Agréez, mon cher Monsieur Boieldieu, mes salutations amicales, et soyez bien assuré que s'il m'est impossible, hélas! de croire aux esprits de l'autre monde, je crois à ceux de celui-ci, au vôtre, à votre jolie musique que vous nous faites entendre trop rarement.

OSCAR COMETTANT.

P. S. — Il va sans dire que je serai toujours prêt à renouveler mon expérience vis-à-vis de tous les médiums auprès desquels vous voudrez bien m'introduire.

#### CONCLUSION.

Il y a peu de jours ma domestique vint dans mon cabinet m'annoncer la visite d'un étranger.

— Demandez-lui ce qu'il veut.

La fille revint.

— Ce monsieur m'a dit qu'il ne pouvait s'expliquer qu'avec vous-même. Le voici.

— Monsieur, me dit-il, j'ai lu ce que vous avez dit du spiritisme et ce que vous avez rapporté des merveilles de la planète Jupiter, suivant les explications fournies à M. Victorien Sardou par les esprits frappeurs, et rien de tout cela ne m'a surpris.

— Bon, pensai-je, encore un fou! Vous êtes donc médium aussi, demandai-je, que vous avez le bonheur de ne pas vous étonner de voir l'âme des trépassés soulever des tables et raconter pendant les

entr'actes de leurs exercices ce qu'elles font dans les planètes où elles ont élu domicile?

— Non, Monsieur, je ne suis point spiritiste, et je considère l'invention des esprits frappeurs avec la seconde vue des magnétiseurs, comme les plus célèbres mystifications dont les hommes trop crédules aient jamais été dupes.

— Alors, Monsieur, je ne vous comprends pas.

— Je m'explique. Si les esprits et la seconde vue sont de pure invention, il n'en existe pas moins chez quelques hommes exceptionnellement doués d'un pouvoir encore inexpliqué la possibilité de faire voir à ceux avec lesquels ils se mettent en contact des localités éloignées et même des mondes inconnus. Voilà comment il se fait que M. Sardou a pu voir très clairement tout ce qu'il raconte de la planète Jupiter. Cette faculté explique une foule de prétendus miracles, et je veux vous lire quelques citations...

— Non, Monsieur, ne me lisez aucune citation, j'en ai déjà entendu ce matin, et c'est assez pour un seul jour. Mais si vous voulez me convaincre, dites-moi ce qui se passe dans la chambre à côté. Pas de paroles, des faits.

— Monsieur, il me faudrait une petite fille pour faire mes expériences. J'en avais une autrefois, mais ses parents ne veulent plus me la prêter, parce que, disent-ils, elle est trop grande à cette heure.

— J'en suis fâché, Monsieur, mais, moi, je n'ai point sous la main de petite fille à vous offrir. D'un autre côté, je vous l'ai dit, je suis décidé à ne plus

perdre mon temps avec les faiseurs de miracles. Des faits! des faits! Puisque vous vous croyez doué des facultés surnaturelles qui jadis illustrèrent le comte de Saint-Germain, procédez tout de suite avec moi, ou veuillez repasser avec tous les outils qui vous sont nécessaires, petite fille, *etc.*, pour n'avoir plus à y revenir.

— Soit, Monsieur, j'essayerai avec vous. Seulement nous commencerons par des expériences faciles, pour passer par gradation à de plus difficiles.

— Tout ce que vous voudrez, pourvu que vous me fassiez voir autrement qu'avec mes yeux, et promptement.

— L'inconnu voulut me bander les yeux. Je lui en fais ici mes très-humbles excuses, mais un doute traversa mon esprit. J'étais seul avec mon moderne comte de Saint-Germain... Si, pendant que j'ai les yeux bandés, pensai-je, il allait faire main basse sur les objets à sa convenance! Je fis venir une troisième personne, et la séance commença.

— Monsieur, me dit-il, je vous ferai d'abord voir, à distance, des personnes qui vous sont chères. Pensez à une de ces personnes, qu'elle soit vivante ou morte, peu importe, pourvu que je vous tienne les deux pouces, que vous ne disiez pas un mot, qu'en ne fasse pas le moindre bruit autour de vous, et que vous mettiez toute votre volonté à voir cette personne. Au bout de plus ou moins de temps, l'image de la personne évoquée se présentera nettement à vos regards.

Je compris aussitôt qu'il ne fallait pas être sorcier pour accomplir un pareil miracle. Il est certain qu'en voulant voir un objet que l'on connaît très-bien, on le verra toujours se présenter à l'esprit au bout d'un temps plus ou moins rapproché, dans les conditions d'isolement où me plaçait ce charlatan ou cette dupe.

— Monsieur, lui dis-je en abaissant le bandeau qui me couvrait les yeux, j'ai vu faire plus fort que ça. J'ai vu, par la seule puissance de la volonté, une personne en transporter une autre de la salle à manger d'un appartement dans le salon d'un appartement voisin.

— En vérité, Monsieur.

— C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire. Le sorcier avait affaire à un homme d'une corpulence énorme, ce qui semblait rendre l'opération plus difficile que s'il eût été svelte. Heureusement l'esprit de ce personnage était depuis longtemps préparé à tous les genres de croyances par le culte du magnétisme, des esprits frappeurs, et par de fortes études sur la magie, la nécromancie et la chiromancie. L'opérateur prononça quelques paroles cabalistiques, fit quelques passes savantes, et dit au gros homme : « C'est fait, vous êtes dans le salon de l'appartement voisin. » Le gros homme, habitué à croire sans contrôle toutes les merveilles du monde occulte, eut pourtant un instant d'incrédulité.

— Mais, hasarda-t-il, la preuve qu'en effet je ne suis plus dans cette salle à manger, et que je suis dans le salon de l'appartement en face ?

— Vous en voulez la preuve? qu'à cela ne tienne : allez-y voir vous-même.

Le gros homme ne se le fit pas dire deux fois ; il se rendit dans le salon, et s'y voyant alors :

— Il avait, ma foi ! raison.

— Mais, monsieur, c'était une mystification, cela?

— Vous êtes bien sévère dans le choix de vos épithètes ; disons plutôt que c'était une preuve nouvelle de la puissance du fluide spiritualiste à ajouter à toutes celles fournies par la clairvoyance magnétique, les esprits frappeurs et les escargots sympathiques.

Mon visiteur me salua froidement et se retira.

Je me croyais délivré, au moins pour cette journée, de la gent spiritique et escargotique ; je me trompais.

— Mon cher ami, me dit Émile Solié, il s'agit tout simplement de vous confondre et de vous amener à résipiscence. Quatre des plus robustes médiums se sont donné rendez-vous chez M<sup>lle</sup> Huët, la célèbre pythonisse qui n'est point celle de Saül, en compagnie d'une foule d'adeptes indignés de votre scepticisme à l'endroit de la science ou du culte spirite ; je ne sais trop comment il faut dire. On soulèvera des tables, on nous soulèvera nous-mêmes si nous voulons, à l'instar de l'ange qui porta le prophète Abacuc par les cheveux depuis la Judée jusqu'à Babylone et retour ; on lira ce que nous aurons écrit sur un papier que nous tiendrons plié, et peut-être, — ceci n'est pas certain, — Balthasar et

Rodrigues, deux esprits familiers de la maîtresse de la maison, se condenseront-ils en petites boulettes que nous tiendrons dans nos mains.

— Croyez-vous au diable ? dis-je à Solié.

— Certes, oui, j'y crois.

— Or, vous n'ignorez pas que d'après certains théologiens les diables peuvent élever les corps de terre, et même les transporter fort loin dans les airs.

— Je sais cela, et je sais aussi que les diables peuvent changer certains corps en des différents corps, soit par une vraie transformation, soit par un simple prestige : c'est le sentiment du docteur angélique, sur le deuxième livre des sentences, 9, dist. 7, art. 5. *Omnes angeli boni et mali ex virtute naturali habent potestatem transmutandi corpora nostra.* Au reste, les nombreux exemples de loups-garous, de femmes métamorphosées en chattes et d'hommes en ânes, ne trouvent que trop, hélas ! la puissance du diable lorsqu'il s'agit d'agir sur les corps, de les altérer, de les mouvoir, soit comme agents physiques, soit comme causes occasionnelles de l'action du Créateur sur la matière selon la très-subtile doctrine du très-métaphysicien Malebranche.

— Parfait ; mais vous savez aussi que les pères de l'Église, d'accord avec les païens, donnaient volontiers au diable des formes aériennes susceptibles en se condensant de devenir d'une solidité redoutable, témoin l'origine des Titans ?

— Je sais cela et bien d'autres choses encore, ayant lu dans un de mes voyages en Allemagne, pour me

distraindre de certains philosophes allemands, la dissertation de Don Calmet sur les anges.

— Eh bien ! vous n'avez pas peur que les prétendus esprits frappeurs ne soient que d'audacieux démons, et le sanctuaire un affreux sabbat ?

— Non ; d'ailleurs nous serons deux. Donc à huit heures ; je viendrai vous prendre. C'est sérieux, comme vous voyez ; n'y manquez pas. Quand il s'agira de soulever la table, vous regarderez les genoux des médiums, moi je surveillerai leurs pouces.

— Et si rien de ce qu'on nous annonce ne se réalise ?

— Nous en serons quittes pour penser des esprits frappeurs et des gens qui les fréquentent ce que nous en avons pensé jusqu'à présent.

— J'accepte, et, de plus, je promets aux esprits de rendre un compte fidèle de leurs opérations.

A neuf heures nous étions une vingtaine de personnes autour d'une table tenue par des médiums et des gens qui, sous le rapport du fluide, ne laissaient rien à désirer.

Un adepte des mieux placés dans l'opinion des esprits frappeurs s'empara d'un carton où étaient écrites les lettres de l'alphabet, et de l'air grave qui convient à l'évocation des âmes :

— Esprits, êtes-vous là.

Les esprits qui habitent les différentes planètes de l'univers ne firent qu'un saut de ces planètes sous la table de l'enchanteur. Un coup se fit entendre, ce qui, d'après une convention passée, je ne

sais trop comment entre les vivants et les morts, avant qu'ils aient pu s'entendre, signifie *oui*. Il fallait savoir le nom des esprits présents et s'assurer si Balthasar et Rodrigues, les deux premiers sujets de la troupe, n'avaient pas fait relâche ce jour-là pour cause d'indisposition subite ou de garde à monter. Balthasar et Rodrigues répondirent à l'appel ; nous étions sauvés.

Les esprits ont l'habitude, nous dit le régisseur spiritique qui tenait le carton, d'ouvrir leur séance par un petit discours.

— Je vous en prie, Monsieur, répondez-je, que les esprits ne se gênent en aucune façon pour nous.

Il fallut une grande demi-heure aux esprits pour dicter un discours de six lignes, ce qui doit porter à plusieurs années la confection de chacun des gros volumes édités par M. Ledoyen, et dictés par les morts de lettres. Le régisseur spiritique promenait un crayon sur les lettres de l'alphabet, jusqu'à ce qu'un coup frappé sous la table indiquât la lettre désignée par l'esprit. Un secrétaire inscrivait chacune de ces lettres. A la fin on les réunit par groupes de mots, et le secrétaire lut quelques phrases très-étudiées, très-combinées, et presque impertinentes pour les personnes qui, comme Solié et moi, avaient encore besoin de raffermir leur foi dans les miracles du monde occulte. Il devenait évident que les esprits s'étaient piqués au vif, et que Balthasar et Rodrigues particulièrement, se mettraient en quatre pour nous convaincre.

— Messieurs, nous dit l'opérateur, vous venez de voir si les esprits savent s'exprimer en français ; nous allons maintenant passer à d'autres exercices. Balthasar et Rodrigues êtes-vous toujours là ?

Un coup vigoureusement frappé sous la table vint nous prouver à la fois que les esprits sont moins immatériels qu'on ne pense, et que nos deux gaillards n'avaient aucune envie de déguerpir.

— Très-bien, dit l'opérateur ; vous allez, avant de soulever notre table, faire la petite guerre et imiter une scie dans l'exercice de ses fonctions.

Aussitôt on entendit un grand nombre de petits coups frappés sous la table, imitant le feu de la mousqueterie dans le lointain. A ces coups s'ajoutait un bruit de scie. On eût cru entendre des coups frappés avec le pied des médiums eux-mêmes, et le frottement d'une de leur semelle de botte contre la table, tant les esprits, pour nous être agréables, avaient pris une consistance matérielle.

— C'est étonnant, dit M. Ledoyen, l'éditeur, nous ne l'avons pas oublié, de la sonate dictée par l'esprit de Mozart à M. Brion d'Orgeval, qui lui-même est compositeur et vient de faire recevoir un ouvrage au troisième théâtre lyrique.

— C'est divin, exclama un de mes voisins ; et il me tarde d'être mort pour faire à mon tour la petite guerre et la scie.

— Messieurs, dit l'opérateur d'un air solennel, nous allons passer au soulèvement de la table. (Murmures de satisfaction dans l'auditoire.)

— Pardon, demandai-je à ce vénérable opérateur spirituel, les esprits qui se montrent si pleins d'entrain sous la table, me refuseront-ils la faveur de faire, à leur choix, la petite guerre ou la scie, sur ce livre que je tiens dans mes mains ?

L'officiant, prenant une physionomie assombrie :

— Je vais le leur demander, mais je ne pense pas qu'ils acceptent.

— Cependant, il ne doit pas leur être plus difficile de frapper sur ce livre que sous la table, et puisqu'ils travaillent en ce moment à nous convaincre, on ne comprendrait vraiment pas leur résistance à ce sujet. Certes, ce livre doit leur plaire puisqu'il parle d'eux et fait leur éloge.

— Balthasar et Rodrigues, et vous, Marie, voulez-vous faire la petite guerre ou la scie sur le livre que monsieur tient dans ses mains.

— Non, répondirent unanimement les capricieux esprits.

— Pourquoi ?

— Parce que.

— Bien répondu, dit Solié. Aussi bien, pour faire la petite guerre, choisissent-ils leur champ de bataille. Je connais plus d'un général qui n'a pas eu cette facilité pour de grandes guerres.

L'ordre du jour appelant le soulèvement de la table, on passe à cet exercice.

Quelques minutes furent nécessaires aux esprits pour prendre leur élan. Quand on est fait comme les habitants de l'autre monde, d'une manière impal-

pable et qui échappe absolument à l'analyse chimique, il faut une bien grande force de volonté pour soulever un corps relativement aussi lourd qu'une table. Une ! deux ! trois ! crac ! la table est renvoyée brusquement à quelques centimètres de distance, absolument comme si un simple mortel lui eût lancé un coup de pied à la sourdine. Ce n'est pas assez, il faut qu'elle se soulève, et elle se soulèvera. Une ! deux ! trois ! crac ! elle se soulève. (Murmures de satisfaction dans l'auditoire. Des adeptes se donnent de vigoureuses poignées de main. Le général des esprits nous interroge du regard.)

— Nous sommes fortement ébranlés, dit Solié ; mais, pour fermer la bouche aux incroyables à qui nous pourrions conter ce fait, il faudrait que nous pussions leur dire que toute fraude était impossible.

Et, s'emparant d'un flambeau, il le plaça sous la table et me dit à voix basse :

— Regardez là-dessous ; moi je vais surveiller les pouces.

Au murmure de satisfaction que nous venions d'entendre succéda un murmure de mécontentement. Un adepte farouche nous injuria presque, en nous disant que les esprits n'aimaient pas qu'on se méfiât d'eux.

— C'est vrai, répliqua le cornac des trépassés, les esprits sont très-susceptibles. Néanmoins nous allons essayer.

Je me mis à mon poste d'observation et Solié ne quitta pas le sien.

La table ne bougea pas.

— Voyons, Balthasar, dit un adepte d'un ton suppliant, soulève, mon ami, soulève, pour convaincre ces messieurs. C'est dans l'intérêt de notre science... fais un sacrifice pour cette fois... je t'aime tant !

La table ne bougea pas.

— Marie, dit un autre adepte, je comprends ta juste susceptibilité ; mais si ce n'est pour les étrangers qui t'observent que ce soit par considération pour nous ?

La table ne bougea pas.

Rodrigues, as-tu du cœur ? fit le goguenard M. Ledoyen : si tu en as, montre-le, en soulevant, ne fut-ce qu'un pied de la table.

La table ne bouge pas.

— Non, décidément, les esprits ne veulent pas qu'on se méfie d'eux, dit le grand prêtre des revenants ; et la preuve, c'est que nous allons retirer la lumière de dessous la table, et que la table va se soulever de nouveau.

La lumière fut retirée et la table se souleva en effet.

De nouvelles poignées de mains furent échangées entre adeptes, lesquels ne dissimulèrent pas qu'à la place des esprits ils en eussent fait tout autant, leur dignité se trouvant offensée par l'inconcevable méfiance que nous avions manifestée.

La séance fut close par l'exercice suivant : Un spectateur frappait un certain nombre de coups sur

la table avec le rythme d'un air connu, et les esprits répétaient ces coups. C'est ainsi qu'ils rythmèrent l'air *Ah! vous dirai-je maman, Malbrouck s'en va-t-en guerre et Au clair de la lune*. Dans le passage un peu vif de l'air de Malbrouck, les esprits se montrèrent très-lourds; absolument comme si, au lieu de se servir de leurs doigts pour frapper les coups, ils se fussent servis de leur talon. Je simulai un *trille* qui fut exécuté par l'esprit avec la même perfection que pourrait le faire un ténor de cinquante ans après huit jours de leçons de chant.

— Messieurs, dis-je aux représentants des esprits, ces différentes manifestations sont charmantes et bien propres à confondre notre incrédulité; mais il est une expérience qui détruirait le peu de doute qui nous reste encore. M. Solié tient dans la main un papier plié en quatre où sont écrits quelques mots. J'ai fait de même, Messieurs. Les esprits pourraient-ils nous lire dans ces papiers sans que les médiums en prissent d'abord connaissance?

Alors ce fut partout comme une petite guerre de phases discordantes, dans laquelle ma proposition jouait assez bien le rôle de la scie.

- Les esprits n'aiment pas ces expériences.
- Ils les ont faites quelquefois.
- Jamais.
- Il faudrait les en prier.
- Ils refuseraient.
- Ne me parlez pas des incroyables; ils ne croient pas!

— Le fait est qu'avec des gens crédules tout va bien mieux.

— Il ne faut plus convertir que les gens qui ont déjà la foi.

— Vous avez raison ; nous n'aurons la tranquillité qu'à ce prix.

Quand le tumulte fut apaisé :

— Messieurs, nous dit la personne qui avait eu la bonté d'interroger pour nous les esprits, ce qu'il a fait avec une bonne grâce et une conviction à laquelle je suis heureux de rendre hommage, depuis onze ans que je fais du spiritisme, je n'ai jamais vu des expériences de ce genre réussir ; en conséquence, il me semble inutile d'insister sur ce point.

— Allons nous coucher, dit M. Ledoyen.

Solié, qui a fait une histoire de l'opéra-comique, avait écrit ces deux vers de *Zémire et Azor* :

Les esprits dont on nous fait peur  
Sont les meilleures gens du monde.

Moi j'avais écrit cette pensée stupide :

« Les idiots n'étant pas responsables de leurs actions, doivent nécessairement aller en paradis.  
» Pourquoi ce privilège en faveur des idiots ? »

Le spiritisme a pris naissance en Amérique, dans la patrie de Barnum ; cela devait être. Si les farfadets tapageurs sont un peu démonétisés à cette heure de l'autre côté de l'Atlantique (nul n'est prophète dans son pays, pas même les esprits frap-

peurs), ils peuvent du moins se glorifier d'avoir eu un moment de vogue sans égale. Le sénat de Washington fut un jour saisi de la question des esprits frappeurs en répondant à une pétition qui lui était adressée par quinze mille signataires.

M. Shields prend la parole ; nous citons textuellement :

« J'ai l'honneur, dit-il, de présenter au sénat une pétition portant quinze mille signatures, sur un sujet aussi singulier que nouveau.

» Les signataires représentent que certains phénomènes physiques et incraux, d'une nature toute mystérieuse, attirent l'attention en ce pays et en Europe. L'analyse partielle de ces phénomènes dévoile l'existence d'une force occulte qui se manifeste par le sautèvement, le glissement, la suspension, enfin par le mouvement qu'elle communique aux corps pondérables, contrairement aux lois naturelles.

» En second lieu, cette force se manifeste par des lueurs qui apparaissent tout à coup dans des lieux où aucune action chimique ni aucune phosphorescence ne saurient se développer, et par des sons mystérieux semblables, tantôt à des coups frappés par un esprit invisible, tantôt au murmure des vents et au grondement du tonnerre. Quelquefois on entend le son de voix humaines ou de quelques instruments de musique étrange. Enfin cette force se manifeste aussi par des cures merveilleuses.

» Les pétitionnaires sont divisés d'opinions quant à l'origine de ces phénomènes. Les uns la rapportent à la puissance intelligente des esprits délivrés de l'enveloppe matérielle ; les autres prétendent qu'on les peut expliquer d'une manière rationnelle et satisfaisante. Mais tous s'entendent sur la réalité des phénomènes et demandent qu'une commission soit nommée pour procéder à une investigation patiente et scientifique. »

Après cette lecture, M. Weller demande ce qu'il convient de faire de cette pétition.

M. PETLER. Il faut la renvoyer aux trois mille ministres. (Rires.)

M. WELLER. Je propose le renvoi de la pétition au comité des affaires étrangères. Nous pouvons avoir occasion d'entrer en relations étrangères avec les esprits. Il importe donc que ce comité dont je fais partie décide si les citoyens américains perdent leurs droits en quittant ce monde. (Nouveaux rires.)

M. SHIELDS. J'y consens certainement, pourvu que le président du comité se sente la force de traiter un sujet aussi sérieux. Mon premier mouvement eût été pour le renvoi au comité des routes postales, parce qu'il peut y avoir moyen d'établir un télégraphe entre ce monde et le monde spirituel. (Hilarité générale.)

D'après M. Jobard, le *très-spirituel* directeur du musée de l'industrie de Bruxelles, officier de la Légion d'honneur et membre de plusieurs sociétés

savantes, la dernière statistique porte le nombre des adeptes du spiritisme au chiffre de 1,800,000 âmes, tant dans l'ancien que dans le nouveau monde. « Des cercles, » ajoute M. Jobard, « existent à Constantinople comme à Mexico, des centaines d'ouvrages sont déjà publiés, plus de trente journaux spéciaux se publient en France, en Angleterre, aux États-Unis, sur cette épidémie dont les hommes les plus savants et les plus respectables ne sont pas à l'abri. » Cela n'est que trop vrai ; comme aussi il n'est que trop vrai que le nombre des aliénés devient de plus en plus considérable, non-seulement en France, mais partout ailleurs.

Bonne chance donc à l'Église nouvelle, dont tout semble devoir favoriser le développement et assurer l'avenir.

je  
né  
lie  
tre  
foi  
Co  
ma  
la  
Ha  
tai  
ne  
de  
n'r  
pr  
.  
à M

## HAÏTI<sup>1</sup>.

---

Vous savez, mon cher directeur, quel voyageur je suis. Certainement l'étoile sous laquelle je suis né était une étoile filante. Une dizaine de mille lieues faites en mer depuis l'âge très-tendre de quatre ans et demi où je m'embarquai pour la première fois me rendant de Bordeaux à Carthagène, dans la Colombie, jusqu'à l'âge moins tendre, — soyons aimable envers nous-même, — où je traversai pour la dernière fois l'Océan en venant de New-York au Havre, ne m'ont point dégoûté des excursions lointaines. Si j'ai un regret, c'est que les circonstances ne me permettent plus de continuer cette existence de juif errant. Chateaubriand dit quelque part qu'il n'a jamais pu voir un navire appareiller sans être pris d'une envie violente de s'embarquer. Je suis

<sup>1</sup> Les pages qui suivent ont été adressées de Londres par l'auteur à M. L. Havin, directeur politique du *Siècle*.

comme l'illustre écrivain. Malheureusement, il y a déjà quelques années que mes plus grandes traversées consistent à passer le pont d'Asnières pour me rendre à Saint-Germain, d'où la vue est fort belle assurément, mais qui n'est pas le mont Sorato, dans la Bolivie.

Une occasion unique s'est présentée de satisfaire mes goûts, et vous l'avez saisie pour m'être agréable, ce dont je vous remercie, mon cher directeur. — Allez à Londres, m'avez-vous dit, explorez l'exposition internationale dans les profondeurs des quatre points cardinaux, visitez les peuplades sauvages, faites connaissance avec les nations peu connues, découvrez-en de nouvelles, soyez le Christophe Colomb de nos collaborateurs, et faites-nous part de vos relations de voyage.

Et je suis parti pour Londres, et j'ai exploré l'exposition dans les profondeurs des quatre points cardinaux, et j'ai découvert des peuplades plus ou moins sauvages dans cette exposition véritablement internationale, où tous les peuples du monde se trouvent représentés, où Paris est à quinze pas de Vancouver, où Saint-Pétersbourg n'est séparé de l'ancien empire de Soulonque que par quelques mètres de malachite.

En bien, j'ai trouvé quelque chose de touchant à l'exposition de ces pays lointains qui, tout primitifs qu'ils sont encore, aspirent à la civilisation, et veulent, dans la mesure de leurs forces, rendre hommage au progrès de l'industrie, si intimement lié au

p  
m  
to  
d'  
so  
vo  
fa  
ra  
dr  
cro  
ma  
A  
trè  
qui  
tion  
poi  
pas  
tou  
qui  
pou  
nav  
que  
tore  
tien  
sou  
ven  
V  
siti

progrès de la science, des arts et de la morale.

Pourtant je comprends qu'on sourie malicieusement en passant devant l'exposition d'Haïti, dont tous les produits réunis tiendraient dans une malle d'émigrant allemand. Je comprends surtout qu'on sourie en voyant figurer au premier plan un poisson volant pendu par le milieu du corps à une ficelle faisant face à un crocodile empaillé.

Ces étranges produits de l'industrie haïtienne paraissent en effet d'un médiocre intérêt, et l'on est en droit de se demander si les poissons volants et les crocodiles sont bien nécessaires au bonheur de l'humanité.

A la vérité, les crocodiles empaillés sont utilisés très-lucrativement, je le sais, par certains usuriers qui les font figurer avec honneur dans leurs opérations financières avec les fils de famille; mais les poissons volants, quel est leur emploi? On n'a pas la ressource de les pêcher, car ils se tiennent toujours en pleine mer, et on n'attrape que ceux qui, dans leur vol, calculant mal la distance, ou poussés par le vent, viennent tomber sur le pont du navire. Les poissons volants ne servent donc à rien, que je sache, si ce n'est précisément à jeter du pittoresque sur cette très-pittoresque exposition haïtienne qui compte aussi parmi ses produits, si mes souvenirs sont exacts, un requin de la plus belle venue.

Voilà pourtant le pays qui, par son climat, sa position avantageuse, ses produits naturels si riches

et si abondants et l'étonnante fertilité du sol, eût pu devenir une des îles les plus florissantes du monde entier. On sait que, après Cuba, Haïti ou Saint-Domingue est la plus considérable des Antilles. Sa longueur, en effet, n'a pas moins de 640 kilomètres et sa largeur atteint en moyenne 150 kilomètres; ce qui représente une surface d'à peu près le sixième de la France. Elle pourrait donc, toute proportion gardée, nourrir au moins six ou sept millions d'habitants, tandis qu'elle en compte à peine six cent mille. Sur ce chiffre, il y a cinq cent mille âmes dans la partie française et cent mille dans la partie espagnole. Croit-on qu'ils vivent plus heureux pour cela, et qu'étant un petit nombre à se partager les richesses du sol, ils aient tout en plus grande abondance? C'est le contraire, et la misère règne en souveraine dans ce pays où la canne à sucre pousse toute seule, où les caféiers laissent tomber leur graine de façon à ce qu'on n'ait qu'à la ramasser pour la récolter, où le maïs et le tabac poussent comme l'herbe, où le bois d'acajou est si commun qu'il servait autrefois et sert encore à bâtir les maisons; enfin où les rivières charrient de l'or, où, en faisant un trou dans la terre, on rencontre du sulfate de cuivre, où il existe des mines de charbon de terre inexploitées et dont le seul rendement suffirait pour enrichir la population tout entière.

Mais quel progrès pouvait-on espérer d'un peuple qui depuis son indépendance a été gouverné comme celui-là le fut sous les divers gouvernements aux-

quels, on peut le dire, il a successivement appartenu. Aucun, assurément, et, au lieu du progrès, c'est la décadence qui devait en résulter. Cette décadence est vraiment effrayante. En 1789, la valeur de la propriété foncière et mobilière des habitants de Saint-Domingue s'élevait au chiffre de un milliard huit cinquante millions cent trente mille livres tournois. L'exportation, — dans laquelle ne figuraient certainement ni des poissons volants, ni des crocodiles empaillés, ni des requins, — avait atteint cette même année la somme de 205 millions 360,067 livres tournois. Quarante ans plus tard, en 1829, sous Boyer, elle n'était plus que de 3 millions 639,840 francs. Si, pour compléter cette instruction par les chiffres, on jette un coup d'œil sur les importations de la France à Saint-Domingue, on trouve pour l'année 1792 la somme de 239 millions 454,000 francs.

Les exportations étaient déjà descendues à cette époque à 32 millions 431,000 francs. Enfin sous l'aimable empire de l'aimable Faustin I<sup>er</sup> (et dernier, s'il plaît à Dieu), nous voyons l'exportation de ce pays dégringoler à la somme de 13 millions 106,000 fr., laquelle, pour comble de bonheur, passe à peu près tout entière dans la cassette particulière de Sa Majesté. Encore si ce monarque, trop ami de la liste civile, s'était montré généreux ou même simplement juste quand il fallait ôter de sa cassette pour garnir celle des autres; mais point, et M. Raybaud, notre ancien consul, en sait quelque chose. Si nous en

croyons M. Paul Dhormois, toutes les fois qu'un Français avait sujet de se plaindre de quelqu'une des autorités de l'île, il allait porter sa plainte à M. Raybaud, qui se rendait immédiatement au palais de Sa Majesté.

— Empereur Soulouque, on vient encore de maltraiter un de nos nationaux.

— Hélas ! je le sais, consul, et dès demain le coupable sera fusillé.

— Très-bien, mais cela ne suffit pas : il faut y ajouter quelque petite indemnité.

— Ah ! consul, pas pour cette fois ! Vous m'en avez fait donner une le mois passé, et il ne me reste pas en caisse de quoi payer mes soldats.

— Alors je vais écrire au commandant Barbaroux<sup>1</sup>.

— Non, consul, n'écrivez pas ; vrai, sur ma parole impériale, je n'ai pas d'argent en ce moment...

— J'en suis fâché ; mais si demain je n'ai pas reçu les deux mille piastres d'indemnité que je réclame, j'enverrai prévenir le commandant.

— Mon bon monsieur Raybaud ! mon bon consul ! deux mille piastres pour un simple coup de crosse de fusil, c'est bien cher ! Voyons, une petite diminution.

— Impossible, mon cher empereur, les choses ne peuvent s'arranger à moins.

<sup>1</sup> Pour Soulouque, tous les commandants de frégate français s'appelaient Barbaroux, et il les craignait affreusement.

Et Soulouque payait.

Quelle industrie, quel commerce, quelle émulation pouvait devenir possible sous ce nègre féroce et burlesque qui croyait montrer de la fermeté de caractère parce qu'il ordonnait des massacres, et pensait faire preuve de majesté parce qu'il s'entourait de ces comtes de la Limonade, de ce prince Lazare-Tape-à-l'œil, de monseigneur de Bobo, de monseigneur de la Marmelade, de leurs excellences les marquis des Plaines-du-Nord et des Plaines-du-Sud, des barons du Petit-Trou et du Sale-Trou, des chevaliers de Pince-Nageoire, de Brocoli, de Quigombo, de Tafla-Doux, de Bibi-Lolo, etc., etc. Veut-on parler de la religion? elle était représentée par des prêtres qui se disaient catholiques et cumulaient leur sacerdoce avec les fonctions moins divines d'aubergistes. Quant à l'armée, il suffit de raconter une anecdote et de rappeler la bataille de Las-Carreras pour en donner une idée suffisante.

— Comment avez-vous trouvé nos troupes? demanda après une grande revue un général de l'armée haïtienne à un jeune aspirant de marine français.

— Fort belles, admirablement instruites! Seulement j'ai cru remarquer une lacune dans votre organisation militaire.

— Une lacune? Et laquelle?

— Il me semble, Excellence, que je n'ai pas vu de régiments de *plongeurs à cheval*?

Le général regarda un instant l'aspirant d'un air

effaré. Mais comme la présence d'esprit est une des principales qualités chez un militaire appelé à commander des troupes, il se remit aussitôt, et d'une voix ferme et brève :

— Nos plongeurs à cheval sont en ce moment campés à quelques lieues sur la côte. Dans trois ou quatre jours ils seront de retour et je vous les ferai voir.

Quant à la bataille de Las-Carreras, voici, d'après quelques historiens, comment elle eut lieu et quelles conséquences elle entraîna :

Soulouque, à la tête de son armée, s'était dirigé vers Santo-Domingo pour conquérir la république dominicaine, qui lui échappait toujours, comme la république d'Haïti échappait toujours à celle-ci. Les Dominicains, ayant été instruits par leurs espions des projets hardis de Soulouque, prirent des dispositions afin, non d'aller au-devant d'eux, non de les atteindre, mais d'éviter toute collision. Un malheur est si vite arrivé !

Ayant appris que l'armée de Soulouque avait l'intention de pénétrer dans leur territoire par une certaine route, ils voulurent lui rendre la pareille en traversant la frontière par une autre route. Ce plan, véritablement machiavélique, une fois connu de Soulouque, ce grand homme de guerre ne changea rien à ses dispositions. Il marcha donc à la rencontre de l'ennemi, qu'il savait ne pas rencontrer, pendant que les Dominicains, animés de la même ardeur, se dirigeaient vers Soulouque qu'ils savaient être ail-

leurs. L'attitude des chefs était fière dans les deux camps.

Étant sûrs de ne pas se rencontrer, ils s'avançaient avec résolution les uns sur les autres.

Tout se passa suivant les prévisions : les troupes de Soulouque, n'ayant pas vu les Dominicains, pénétrèrent à la distance d'une lieue sur le territoire ennemi et y plantèrent leur drapeau en signe de conquête ; puis ils se hâtèrent de revenir chez eux, la prudence la plus élémentaire leur faisant une règle de ne pas demeurer plus longtemps chez les Dominicains qui, d'un instant à l'autre, pouvaient repasser la frontière.

De leur côté, ces derniers n'agirent ni avec moins de bonheur ni avec moins de prudence. S'étant aventurés à une lieue environ chez les Haïtiens sans avoir aperçu le moindre négriillon à combattre, ils s'empressèrent de planter leur drapeau et de retourner dans leur pays.

Cette double conquête, qui ne coûta même pas un rhume de cerveau à aucun des soldats des deux armées, fut célébrée à la même heure et le même jour par les Dominicains et les Haïtiens. Des deux côtés on fit dire un *Te Deum*, auquel des deux côtés aussi le peuple et les hauts fonctionnaires assistèrent avec recueillement.

Tout allait à merveille, et les deux nations ennemies, qui s'étaient mutuellement conquises, continuaient à vivre chacune chez elle, comme auparavant, lorsque le lendemain un détachement haïtien

ayant, on ne sait par quel malentendu tout à fait inexplicable, rencontré nez à nez, au détour d'un petit monticule, un détachement dominicain, une lutte corps à corps devint imminente.

D'abord ce fut une stupéfaction générale de part et d'autre. Jamais encore, depuis que les hostilités avaient éclaté entre ces deux puissances, les soldats ennemis ne s'étaient trouvés en présence, tant leurs chefs respectifs avaient, dans leurs mouvements stratégiques, mis de science à se combattre sans se rencontrer.

De la stupéfaction ils durent passer à un autre ordre de sentiments, regrettant tous ceux qui leur étaient chers, la cabane qui les avait vus naître, les brises parfumées de ce beau pays d'Haïti, où l'homme se plaît tant à ne rien faire, et où les seuls soldats morts jusque-là étaient ceux qu'on avait fusillés pour désertion afin d'encourager les autres. Ils durent encore faire bien d'autres réflexions non moins touchantes ; mais comme le devoir militaire doit l'emporter sur les tendres sentiments, ils jetèrent au loin les fusils et les sabres, qui les gênaient, et se précipitèrent les uns sur les autres à coups de poings, à coups de tête et à coups de pied.

La mêlée fut courte, mais décisive. Les Haïtiens abandonnèrent le champ de bataille, ayant perdu un homme, écrasé sous les pieds des fuyards.

Cet épisode sanglant, se rattachant aux opérations de la veille, prit le nom de bataille de Las-Carreras.

de  
ap  
ter  
ter  
au  
qu  
viv  
I  
à la  
mi  
que  
Qu  
mi  
gén  
de  
J  
che  
que  
paix  
une  
Ces  
du r  
sem  
retr  
hasa  
nue  
Las-  
Il  
jour

C'est dans les cas les plus difficiles qu'il convient de montrer le plus de sang-froid et de résolution. En apprenant ce rude échec, Soulouque fit bonne contenance. Il feignit d'avoir gagné la bataille, fit chanter un nouveau *Te Deum*, et se proclama empereur aux acclamations de son peuple ivre de joie et qui, quelques années plus tard, avec une joie non moins vive, le chassait de son empire.

En apprenant l'avènement de Soulouque au trône à la suite d'une bataille qu'il avait perdue, les Dominicains ne purent contenir leur surprise. Quelques-uns s'en indignèrent, beaucoup en rirent. Quant au général Santana, qui commandait les Dominicains, il reçut à cette occasion, avec le titre de général en chef des armées de la république, celui de libérateur de la patrie.

Je ne sais pas si vous serez de mon avis, mon cher directeur, je trouve qu'il est vraiment fâcheux que, par suite des événements politiques récents, la paix soit venue remplacer entre ces deux peuples une guerre aussi véritablement philanthropique. Ces batailles étaient d'un bon exemple pour le reste du monde, et l'on pouvait tout espérer de la part de semblables ennemis, tout, jusqu'à une pension de retraite donnée par l'ennemi à l'ennemi qui, par hasard, aurait été blessé dans une rencontre devenue inévitable, comme le fut la célèbre bataille de Las-Carreras.

Il appartient à la république d'Haïti, présidée aujourd'hui par Geffrard, de refaire ce qu'avait défait

L'empire sous Traustin, en réorganisant ce malheureux pays si complètement désorganisé encore à cette heure. Avant tout, ce qui fait la richesse des pays d'outre-mer, ce ne sont point les nationaux, toujours en petit nombre et généralement portés au doux *farniente* ; ce sont les étrangers, qui, ayant leur fortune à faire ou à augmenter, se placent à la tête de l'industrie et du commerce et travaillent ainsi à la richesse commune en travaillant à leur richesse particulière. Les Américains des États-Unis, qui sont les premiers calculateurs du monde, ont, depuis la fondation de leur république, reconnu cette vérité. Ils estiment en moyenne à 1,500 dollars la valeur de chaque émigrant, et calculent d'après ce chiffre l'accroissement de richesse que l'émigration apporte aux États-Unis. A cent cinquante mille émigrants par an que recevaient dans ces derniers temps les États-Unis, cela faisait tout simplement 205 millions de dollars, soit un milliard vingt-cinq millions de francs.

Et pourquoi, dès la fondation de la grande république américaine, les émigrants se sont-ils portés en foule dans ce pays de préférence à tout autre ? Parce qu'avec la liberté ils étaient assurés, au bout d'un court séjour, de jouir de tous les avantages accordés aux citoyens natifs. Telle est, en deux mots, l'explication de l'étonnante prospérité de l'Union américaine.

Cet exemple est-il suivi dans les autres contrées d'Amérique ? Non certes, et c'est avec un dédain

marqué que, généralement, on accueille partout ailleurs les étrangers. Sous le gouvernement de Soulouque, six ports de l'empire seulement étaient ouverts au commerce étranger. Trois autres ports (Acquin, Miragoane et Saint-Marc) sont ouverts aux étrangers depuis l'avènement du général Geffard. Mais que d'entraves viennent encore paralyser les efforts des étrangers pour donner à ce pays la vitalité qui lui manque! Ainsi, si quelque maison étrangère veut établir des succursales dans divers ports de l'île, elle est forcée de choisir ses agents parmi les commerçants indigènes. Le commerce de détail et l'achat des denrées est réservé exclusivement aux Haïtiens. Pour qu'un étranger puisse exercer une profession manuelle, il faut qu'il paye un droit triple de patente; encore le chef de l'État a-t-il le pouvoir de refuser toute licence. La patente d'un négociant étranger est de 400 francs; celle d'un Haïtien est de 100 francs.

J'ai vu à l'exposition haïtienne de beaux spécimens de bois de campêche, de bois d'acajou, de café, de cacao, de coton, de cire non ouvrée et d'écaille de tortue. De tous ces produits, ceux qu'Haïti exporte en plus grande quantité, ce sont les bois, qui ne demandent d'autre peine que de les couper. Le café d'Haïti, très-estimé autrefois, est singulièrement déprécié aujourd'hui que les planteurs, pour en augmenter le poids, le décortiquent mal et le mêlent à du sable et à du gravier. Quant au sucre, on n'en fait plus là-bas. Le sirop de canne est entièrement

transformé en tafia, qu'on nous vend en France sous le nom de rhum de la Jamaïque.

Mais en voilà suffisamment sur Haïti. Faisons une enjambée de mille lieues et passons à Vancouver, ce petit pays né d'hier et qui se donne déjà le luxe d'une société philharmonique. Il n'y a plus d'enfants.

me  
l'o  
do  
de  
liv  
mé  
po  
de  
qu  
pr  
Ma  
Co  
du  
pa  
pe

sous

s une  
ver,  
luxe  
d'en-

## VANCOUVER.

---

L'île de Vancouver, séparée du continent de l'Amérique du Nord par un long détroit que termine à l'extrémité sud le Puget-Sound, baie magnifique dont les rivages appartiennent aux États-Unis, est de toutes les colonies anglaises qui figurent sur le livret de l'Exposition la plus nouvelle, et par cela même peut-être la plus intéressante à étudier au point de vue des mœurs, du commerce et de l'industrie.

Comme ce personnage célèbre d'Henri Monnier, qui, dès sa plus tendre enfance, manifestait un goût prononcé pour les hypothèques, nos voisins d'outre-Manche ont eu de tout temps le goût des colonies. Ce n'est pas eux qui se seraient consolés de la perte du Canada, après n'avoir rien fait pour le conserver, par ces mots stupides : « Quo nous font quelques arpents de neige ! » Quelques arpents de neige peuplés

de deux millions d'habitants et produisant annuellement 500 millions de francs, c'était pourtant assez bon à garder. L'Angleterre l'a trouvé comme nous ; aussi s'est-elle emparée du Canada qui maintient sa puissance au delà des mers et assure des débouchés à son commerce avec l'immense Australie, le Bahama, le cap de Good-Hope, le Ceylan, l'Inde, la Jamaïque, l'île Maurice, le Natal, le New-Branswick, le New-Forendland, le New-South-Wales, le New-Zeland, le Nova-Scotia, le Queensland, le Saint-Vincent, le Tasmania, la Trinidad, et le pays de Vancouver, qui nous occupe et dont l'importance s'est accrue prodigieusement en 1858 par suite de la découverte des mines d'or du Fraser.

Jusqu'à l'île de Vancouver, riche en houille de très-bonne qualité et dont le climat est à peu près le même que celui de Londres, — soit dit sans épigramme, — n'avait guère été exploitée que comme terrain de chasse par la Compagnie de la baie d'Hudson. Mais à la première nouvelle de la découverte du métal précieux, ce fut comme une nuée de chercheurs d'or qui s'abattirent sur le nouvel Eldorado. Du 20 avril au 26 juillet de cette année de grâce et de poudre d'or 1858, soixante et dix-sept navires, tant vapeurs que voiliers, partis de la Californie, ont débarqué à Victoria (la capitale) et au Puget-Sound, près de vingt-quatre mille émigrants, dont cinq mille Français environ. Et les voilà tous sous l'influence de la fièvre d'or, chaussés de bottes en caoutchouc et coiffés du chapeau de paille traditionnel, à bêcher cette terre

si  
to  
ch  
qu  
su  
du  
de  
tro  
en  
sép  
du  
tot  
qu  
tan  
nie  
lion  
vin  
gér  
Fra  
C  
dit  
vrie  
L  
Vin  
plei  
pula  
ploi  
agri  
L  
men

si remplie de promesses, mais qui fut loin de tenir tout ce qu'elle avait promis. Beaucoup de ces chercheurs d'or, nous apprend M. Vogel, n'ont trouvé que des mécomptes sur les bords du Fraser, par suite des crues subites du fleuve, de l'accès difficile du pays, de l'hostilité des Indiens qui l'habitent et de la forme même sous laquelle le précieux métal s'y trouve. La poudre d'or qu'on y recueille paraît être en effet d'une finesse telle qu'on ne parvient à la séparer du sable auquel elle est mêlée qu'au moyen du mercure. On estimait, en juillet 1859, la somme totale de l'or colombien recueilli dans l'espace de quinze mois à une quinzaine de millions de francs, tandis que l'exportation mensuelle de l'or californien atteint toujours et souvent dépasse vingt millions de francs, chiffre qui dénote une production vingt fois plus considérable et réfute l'opinion exagérée que l'on s'était faite d'abord des richesses du Fraser.

Où la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute, dit la sagesse des nations par la voix des chevrriers.

L'or manquait à Vancouver; mais qu'importe! Vingt-cinq mille travailleurs s'y trouvaient fixés, pleins de courage et de force, et ce noyau de population devait assurer l'avenir de ce pays en exploitant la véritable richesse de tout sol, la richesse agricole.

Des villes se sont formées comme par enchantement. Victoria, où campaient, il y a quatre ans,

deux cent cinquante personnes attachées à la Compagnie de la baie d'Hudson, est à cette heure une ville véritable, où l'on trouve des hôtels qui logent et nourrissent le voyageur à raison de cinquante francs par semaine; où les catholiques, les méthodistes, les congrégationnalistes, les presbytériens et les israélites ont des temples appropriés à ces différentes croyances; où des écoles reçoivent des enfants blancs et de couleur, où les magasins sont éclairés au gaz, où deux journaux sont imprimés, où il existe deux Compagnies d'assurance contre l'incendie; où l'on compte avec une société d'horticulture, un théâtre de drame, une salle de billard, un gymnase, un *bowling alley* (jeu de quilles), un jockey-club, une garde nationale et une société philharmonique fondée expressément pour l'exécution des œuvres de Hændel, que les Anglais placent avec orgueil en tête de leurs compositeurs nationaux, sans doute parce que Hændel est né en Allemagne.

En faut-il davantage pour vivre heureux quand on ne tient pas à habiter un point de notre globe plutôt qu'un autre? Joignez à cela que les vivres sont abondants et à bon marché, et que les propriétaires des maisons n'élèvent pas leurs prétentions au-dessus d'un prix relatif trouvé raisonnable par les locataires.

Mais voici le revers de la médaille, que nous fait connaître dans toute l'horreur de son éloquence une statistique de la population entière de la colonie, dressée dans le courant de l'été dernier.

*Population blanche :*

Hommes. . . . .	20,000
Femmes. . . . .	500

Cinq cents gracieux et frais visages seulement (je les suppose tous frais et gracieux), pour égayer un paysage assombri par vingt mille palotots, ce n'est vraiment pas assez. Aussi ne serais-je point étonné de voir adopter, en faveur de Vancouver, une mesure semblable à celle que les autorités crurent devoir prendre il y a quelques années, à la grande satisfaction des Australiens. L'Australie manquait de beau sexe, ce dont le sexe laid se plaignit amèrement dans une pétition fort curieuse à la législature de Victoria.

Nous ne sommes plus au temps des Sabines, et les mesures à la Romulus ont vieilli. Les enlèvements de cette nature se font aujourd'hui de gré à gré. La législature de Victoria, prenant en considération la demande des gentlemen australiens, mit tout simplement une prime à l'importation des femmes. Cette prime, offerte à toutes les compagnies d'émigration, fit merveille. Les modernes Sabines passèrent à la caisse, et bientôt Melbourne n'eut plus, sous le rapport de la crinoline, rien à envier aux autres capitales.

Au surplus, l'importation des femmes en Amérique est presque aussi ancienne que la découverte de ce pays. Les premières familles européennes en Virginie, entre les années 1616 et 1618, ne se for-

mèrent que par deux envois consécutifs de jeunes filles dont le prix de passage fut payé en tabac par ceux qui les demandèrent en mariage. Sandys, le trésorier de la compagnie d'émigration, pensant avec juste raison, nous dit un historien des États-Unis, que le lien le plus fort pour attacher à tout jamais les colons aux rives de l'Amérique serait le mariage, résolut de faire pour la Virginie une expédition de jeunes filles. Il en engagea une première fois quatre-vingt-dix, qui furent mariées à leur arrivée à James-Town. Le prix du passage de ces jeunes filles fut estimé à cent vingt livres de tabac, que chacun des épouseurs devait donner. Plus tard Sandys fit une seconde expédition d'émigrantes dans la colonie anglaise, composée en grande partie de célibataires. Mais cette fois le prix de leur passage, remboursable par leurs maris, se trouva porté à cent cinquante livres de tabac.

Sont-ce les jeunes filles qui avaient augmenté de valeur ou est-ce le tabac qui avait diminué de prix ? L'historien américain ne nous le dit pas.

Quoi qu'il en soit, revenons à Vancouver.

L'exposition de cette colonie offre l'aspect d'un cabinet de curiosités plus ou moins bizarres et plus ou moins effrayantes aussi. En effet, le regard effleure à peine quelques échantillons de poudre d'or, de minéral de fer, de houille, de pierre à chaux, de ciment, d'ardoise, de bois de cèdre, de chêne, d'if, d'érable, de *dogwood*, littéralement bois de chien, d'huiles de chien de mer, de baleine, de veau ma-

rin, de laines, pour s'arrêter aux produits de provenance indienne.

Ces produits de l'industrie de messieurs les sauvages se composent de peaux de bêtes ; de masques effrayants dont ils se couvrent le visage en temps de guerre, pour se combattre plus dramatiquement ; de harpons avec lesquels ils pêchent les chiens et les veaux marins ; de lignes de pêche, d'arcs et de flèches, de massues, de pirogues, d'étoffes en paille tressée, d'ornements dont ils se parent, et parmi lesquels figurent des billes de bois qu'ils se passent dans les oreilles pour se les agrandir le plus possible.

On commence par faire un petit trou dans l'oreille de la personne qu'on veut embellir, et on y passe une petite bille de bois de la grosseur du trou. Quelques jours après, en forçant un peu le trou, on y introduit une bille d'une plus large dimension ; et toujours ainsi, en élargissant le trou de plus en plus de manière à y introduire une véritable bûche, ce qui est là-bas le comble de l'élégance.

Souvent il arrive qu'un Indien, pour faire à celle qu'il aime une plaisanterie de bon goût, profite du moment où celle-ci, occupée du soin de sa toilette, choisit parmi les billes celle qui doit garnir son oreille, pour passer subitement sa main et tout son bras dans l'ouverture restée libre de la charmante. Ainsi prise par l'oreille, elle ne rachète sa liberté qu'au prix d'un tendre baiser.

Je me suis demandé si MM. les aborigènes de Vancouver, en envoyant à l'exposition de Londres les

billes de bois propres à agrandir les oreilles au point d'en faire de véritables lucarnes, ont espéré introduire cette mode en Europe. Cela serait un peu bien prétentieux de leur part, quoiqu'à vrai dire entre les boucles d'oreilles de nos élégantes et les billes de bois des Indiennes ce n'est qu'une question du plus au moins, le principe de l'ornementation étant le même partout.

J'allais oublier un produit, pourtant bien remarquable, de l'industrie de ce peuple primitif. C'est une substance qu'ils administrent aux vieillards, quand l'âge et les infirmités les ayant rendus impropres aux exercices du corps, telle que la guerre et la chasse, ils se voient contraints au repos. Le vieillard avale la substance qui lui est offerte et tombe raide mort. Ces sauvages, « d'un caractère vif et enjoué, » d'après une notice écrite en anglais, que j'ai sous les yeux, ont pris en effet, comme on voit, un excellent moyen pour garantir aux vieillards tout le repos désirable. Les Indiens n'ont pas exposé le poison fabriqué, mais simplement la plante d'où ils le tirent, ou, pour parler plus exactement, d'où ils le tiraient autrefois, dans le bon temps de la *mort aux vieillards*.

Inutile, mon cher directeur, de vous dire que le jury n'a pas cru devoir encourager les conservateurs de cette branche de l'ancienne industrie nationale de Vancouver en décernant une médaille à la plante malfaisante indiquée comme de la ciguë sur le livret.

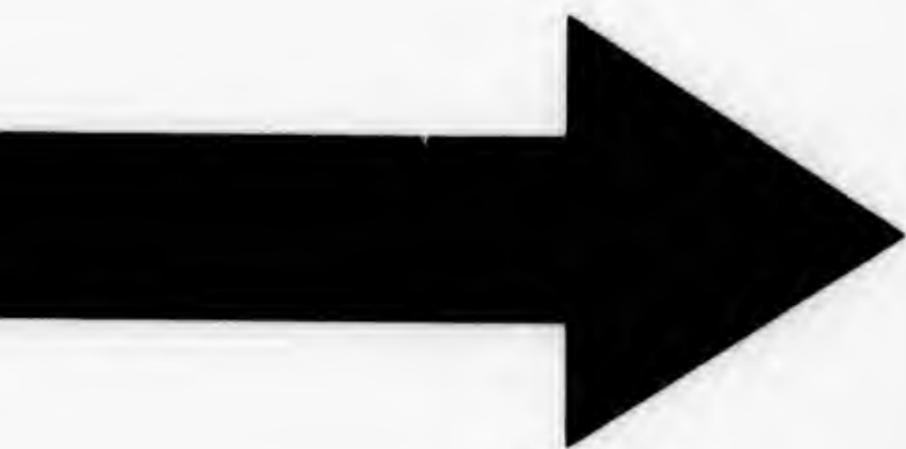
## LE BRÉSIL.

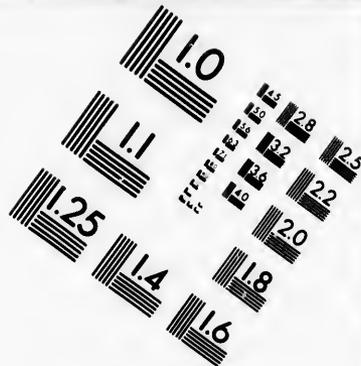
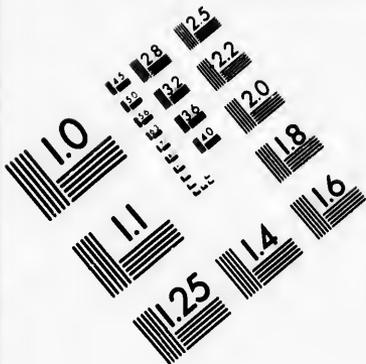
---

Les tempêtes ont du bon. C'est grâce à un furieux coup de vent qui chassa hors de sa route le portugais Pedro Alvarez Cabral, que ce navigateur découvrit le Brésil dans le mois de janvier 1500. Il donna au pays nouveau qui s'offrait à son admiration, le nom de *Rio-de-Janeiro* ; c'est-à-dire littéralement rivière de janvier. Ce jour-là le Portugal, et par suite l'humanité tout entière, car l'intérêt des peuples est solidaire, s'enrichit d'un des plus vastes et des plus beaux pays du monde.

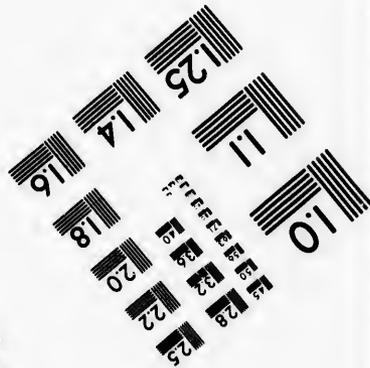
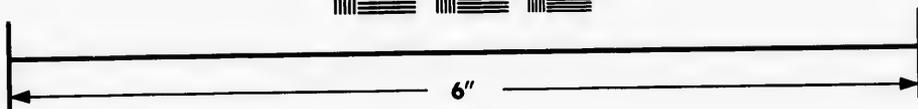
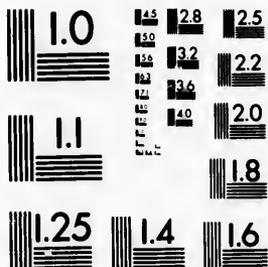
Je connais le Brésil pour l'avoir habité, et ce n'est pas sans un vif sentiment de sympathie que j'ai vu à l'exposition internationale les objets naturels et fabriqués qui ont ravivé chez moi des impressions déjà bien éloignées. En retrouvant les grandes bottes jaunes des mineros et ces larges chapeaux de paille qui sont d'uniforme pour tous







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



ceux qui voyagent dans l'intérieur, je me suis souvenu de mes excursions si pittoresques, si remplies de poésie, à travers d'épaisses et mystérieuses forêts vierges, où les cris sauvages des perroquets planant massés au-dessus des arbres séculaires comme des nuages vivants, se mêlaient au cri perçant de la macaque effrayée pour ses petits, auxquels parfois répondait comme une sombre menace les rugissements lointains du tigre et du jaguar.

Bien d'autres objets encore ont ravivé mes souvenirs. Tels sont ces jolis bouquets de fleurs en plumes et en insectes qui offrent à l'œil les couleurs les plus vives et les plus harmonieuses, les reflets les plus chatoyants, surtout à la lumière, et dont les Brésiliennes se font d'élégantes et si originales coiffures.

Il suffit de parcourir l'exposition du Brésil pour se former une idée de la civilisation relativement avancée de cet empire. Certes les objets fabriqués que nous y avons examinés sont encore inférieurs aux produits similaires qui se font en Europe; mais n'est-ce pas déjà beaucoup que le Brésil, confiant dans son avenir, entre résolument en lice dans le large champ de l'industrie, au lieu de se borner à exploiter les produits naturels de toutes sortes qui abondent partout dans ce sol pétri de diamants, d'émeraudes, de topazes, d'améthystes, de jaspe, de malachite, de fer, de houille, etc.

Plusieurs fabriques de cotonnade sont établies dans différentes provinces du Brésil. Ces cotonnades

sont en général de qualité inférieure et appropriées à l'usage des nègres.

La province de San-Pedro a exposé des échantillons de soie qui m'ont paru de belle qualité.

Rio-de-Janeiro nous offre du cuir maroquiné et de nombreux échantillons de souliers et de bottes, avec des chapeaux en feutre renfermés dans des boîtes qui ont la grandeur et l'aspect de boîtes à lorgnettes de spectacle; plus des épaulettes en or, des modèles d'embarcation, des photographies, des carabines système Minié, différents objets d'art et des livres fort bien imprimés.

Pernambuco envoie de la coutellerie, des pistolets et un modèle de navire.

De jolies selles et quelques pièces de joailleries complètent la liste des objets manufacturés du Brésil qui nous ont paru mériter le plus l'attention.

Quant aux richesses de l'agriculture elles sont immenses, et il faut se borner à citer les principales : le café, la canne à sucre, le mendioc, qui fait avec les haricots noirs et la viande séchée au soleil la nourriture de tous les nègres et d'une grande partie de la population blanche, le tabac, le riz, le tapioca, le maïs, l'ipécacuanha, l'arrow-root, avec plusieurs espèces de bois, parmi lesquels le palisandre se trouve en grande quantité.

Mais de tous les objets que nous venons de nommer celui qui a le pouvoir d'attirer plus particulièrement les yeux de la foule, celui que les femmes contemplant avec convoitise, auquel elles produi-

guent leurs plus gracieux sourires, comme si cet objet pouvait les comprendre et se laisser séduire par elles, c'est le diamant, la reine des pierres précieuses. Place donc au diamant.

Si le coton manque en ce moment dans les manufactures, en revanche les diamants paraissent tomber comme la grêle dans les salons parisiens. Jamais peut-être le luxe ne fut plus grand que cet hiver dans la ville du luxe par excellence. Le grand souci des élégantes n'est pas de se procurer les pierres précieuses qui doivent embellir leur parure, mais de les employer au mieux pour l'effet de leurs ajustements. Ce n'est plus seulement pour des diadèmes, pour des bracelets, pour des broches et pour des bagues que les dames font servir le diamant ; elles se sont ingénérées cet hiver à en parsemer leurs robes.

Il y a quelques jours je me trouvais en soirée dans une maison où les invitées paraissaient faire assaut, non de grâce, d'esprit et d'amabilité, mais de richesse. Leurs épaules, leur corsage, leurs oreilles, leurs doigts ne paraissaient pas avoir d'autre but que de servir de point d'appui à l'or, aux perles et aux pierres précieuses. Une d'elles surtout se distinguait par la profusion de brillants semés sur une robe de feuillages simulant des gouttes de rosée.

Comme elle passait près de l'endroit où j'étais placé, une autre dame, relativement très-simple dans sa mise, et qui se contente de parer sa personne naturellement charmante des vertus et des grâces de son sexe, ne put contenir son admiration en voyant

passer cette fée de la mode, cette reine de l'élégance.

— Que c'est beau, le diamant ! me dit-elle.

— Oui, madame, répliquai-je ; mais il est des choses qui ont plus de prix encore que le diamant... aux yeux d'un philosophe.

— Qu'est-ce donc ? me demanda-t-elle naïvement.

— Ce sont, madame, les dons du cœur et de l'esprit.

— Bah ! répondit-elle, les diamants n'excluent point les qualités morales chez les femmes, et, si j'osais, je dirais qu'ils les relèvent, au contraire.

— Madame, permettez-moi, pour l'honneur des femmes en très-grand nombre qui ne possèdent aucun diamant, de ne point partager votre avis.

— Quoi qu'il en soit, poursuit mon interlocutrice, les diamants ont du bon, et j'ai toujours désiré savoir comment ils poussent. Les sème-t-on ? les cultive-t-on ? les travaille-t-on ? car j'imagine que la nature ne doit point les faire aussi beaux qu'ils nous apparaissent dans l'écrin du bijoutier.

— C'est la physiologie du diamant que vous me demandez, madame ?

— La physiologie du diamant, si vous voulez ; autant celle-là que celle du mariage, par exemple, surtout au bal.

A cette invitation où ma science allait se trouver en défaut, je pris bravement mon parti.

— Très-volontiers, madame, lui dis-je ; mais veuillez m'accorder quelques jours pour me recueillir. Comme beaucoup d'orateurs qui improvisent

leurs discours, j'ai besoin de les faire d'avance, et, comme beaucoup de savants, il me faut puiser ma science à d'autres sources que la mienne. Je vous demande quelques jours.

Mon interlocutrice ayant bien voulu m'accorder ce délai, je suis aujourd'hui, grâce surtout à ma visite à l'exposition brésilienne, en mesure de satisfaire sa curiosité. Je veux, par la même occasion, faire hommage de mon petit travail à celles de mes lectrices qui aiment le diamant; à supposer, bien entendu, qu'il y en ait une seule.

Comment, au sein de la terre, se forme ce caillou précieux? On l'ignore, mais on en connaît la nature. Des expériences nombreuses faites par Newton, par les académiciens de Florence, par Smithson-Tenant, par Guyton-Morveau, par Allen, par Papin, par Davy, par Lavoisier, par Star, par Dumas et par quelques autres savants, permettent d'assurer que ce corps si rare, dont les femmes se parent vaniteusement et dont les rois font le plus bel ornement de leur couronne, ne diffère du charbon que par l'arrangement de ses molécules.

En effet, en brûlant du diamant dans un vase clos on a pour résultat de combustion de l'acide carbonique. Mais est-il vrai, comme on le croit généralement, que la chimie soit arrivée à cristalliser le carbone de manière à produire du diamant? M. Halphen va répondre à cette question. « Un seul savant, M. Despretz, de l'Institut, est parvenu, en utilisant une force électrique puissante, à réduire du charbon

en une poudre très-dure, mais qu'on n'oserait peut-être pas appeler du diamant. »

Logiquement, théoriquement, la production artificielle du diamant est possible ; mais si la cristallisation du carbone exige des températures que l'homme ne puisse pas produire et un refroidissement de plusieurs milliers de siècles, si elle exige la dissolution du corps sous des pressions auxquelles nous ne puissions pas atteindre, si même elle exige une force spéciale qui nous est encore inconnue, il faudra se résoudre à ne demander le diamant qu'à la nature. La nature elle-même est très-avare de charbon cristallisé, et le Brésil seul avec l'Inde produit le diamant, qui, jusqu'à ce jour, ne s'est rencontré que dans des terrains de transport d'alluvion.

C'est dans la province de Minas-Geraes et à Bahia que se trouvent au Brésil les terrains diamantifères. Des légions d'esclaves sont, à certains moments de l'année, occupés à laver les terres auxquelles se trouvent mêlés les brillants. Il est tel propriétaire de ces terrains qui, en quelques mois, a réalisé un million de bénéfice. A Bahia surtout, le rendement du diamant a été prodigieux. Il a beaucoup diminué depuis quelque temps, et des rivières ont été détournées de leur cours pour en exploiter les lits.

La récolte du diamant est très-pittoresque. Pendant la sécheresse, toutes les terres diamantifères sont mises de côté pour être lavées dans la saison des pluies. Des espèces d'auges, dans lesquelles passe un filet d'eau destiné à entraîner les parties

terreuses, sont disposées côte à côte, et chaque auge est tenue par un nègre. Sur un endroit élevé est assis l'inspecteur des travaux, qui veille à ce qu'aucun diamant ne soit dérobé. Quand le lavage a fait découvrir au noir une pierre précieuse, il doit frapper des mains pour avertir l'inspecteur, qui à son tour avertit un gardien sous ses ordres, lequel s'empare de la pierre et va la placer dans un récipient rempli d'eau suspendu à la vue de tous au milieu de l'habitation où se fait le lavage.

Les peines les plus terribles sont infligées à l'esclave qui tenterait de détourner quelque diamant à son profit. En revanche, des récompenses sont offertes à ceux qui découvrent de belles pierres.

Celui qui trouve un diamant de dix-sept carats est porté en triomphe chez l'inspecteur qui lui tresse une couronne de fleurs et lui donne sa liberté.

Une pierre de dix carats transforme le nègre le plus négligé dans sa mise en un dandy de premier ordre, en lui donnant droit à deux chemises blanches entièrement neuves, à un habit bleu taillé à la dernière mode, à un chapeau de soie bleue aussi ou jaune, ce qui est là-bas le comble de l'élégance, à une montre de vingt-cinq francs, à une paire de souliers, en cuir véritable et non imité, à une guimbarde, s'il a du goût pour la musique et à un couteau de poche.

Pour une pierre de six carats, le nègre peut prétendre à une chemise de couleur, à une veste de toile avec un chapeau jaune ou bleu à son choix.

Pour un diamant de quatre carats, il reçoit, avec les félicitations de l'inspecteur, une bouteille de rhum, pas de chemise, mais un demi-pantalon, qui lui tient lieu d'habillement complet.

Pour des pierres plus petites, le nègre doit se contenter des félicitations du gardien, ce qui est déjà bien gentil pour des esclaves, peu gâtés d'ordinaire par les félicitations de leur maître.

Malheureusement les diamants de dix-sept carats et même de dix, de six et de quatre carats, ne sont communs nulle part. Dans les lavages d'une année, aux mines si riches d'Icquitinhonha, on n'a jamais trouvé plus de deux ou trois pierres pesant de dix-sept à vingt carats. Sur dix mille diamants, huit mille pèsent moins d'un carat, et dans toutes les mines du Brésil, pendant l'espace de deux années, on n'a trouvé qu'un seul diamant du poids de trente carats. D'où il résulte que bien peu d'esclaves sont rendus à la liberté dans les mines, et qu'on y compte ceux qui, le dimanche, vont en habit bleu et en chapeau jaune jouer de la guimbarde sous les croisées de leur belle. C'est ici le lieu d'entrer dans quelques explications sur la signification et l'origine du mot carat. Nous les empruntons à M. Bruce.

Le mot *carat*, dit-il, vient du nom de la fève d'une espèce d'érythrina du pays des Shangallas en Afrique, pays où se fait un grand commerce d'or. Cet arbre est appelé *kuava* ou *kouava*, mot qui signifie *soleil* dans le pays, parce qu'il porte des fleurs et des fruits de couleur rouge de feu. Comme les semences

sèches de ces légumes sont toujours à peu près également pesantes, les sauvages de ce pays s'en sont servis de temps immémorial pour peser l'or. Ces fèves ont été ensuite transportées dans l'Inde, où on les a employées dans les premiers temps à peser les diamants.

Les nombreux diamants bruts exposés par le Brésil nous les montrent sous trois différents aspects : amorphes, cristallins et cristallisés.

Le diamant amorphe, autrement dit qui en est à son premier degré de formation, est un produit spécial de Bahia ; sa découverte ne date que de 1843. Ce diamant, entièrement opaque, est mis en poudre et sert aux lapidaires, ainsi que le diamant cristallin, pour tailler le diamant cristallisé, le seul qui entre dans les parures. Le diamant amorphe se vend à raison de 4 à 5 francs le carat, tandis que le diamant cristallin, qu'on appelle aussi *bord*, se paye de 20 à 24 francs, comme étant supérieur pour la taille au diamant amorphe, dont le carbonate est toujours souillé de principes étrangers.

Quant au diamant cristallisé, il varie de prix suivant sa limpidité, sa forme et le nombre de ses facettes. Il y a d'abord le *brillant double taille*, qui n'offre pas moins de soixante facettes. Puis vient le *brillant simple taille* qui ne présente que treize facettes sur le dessus et neuf sur le dessous. La *rose* diffère des deux premières catégories de brillant en ce qu'elle a le dessous entièrement plat. Sur le dessus, qui s'élève en dôme, on compte vingt-quatre facettes.

A côté du brillant double taille, du brillant simple taille et de la rose, les lapidaires désignent certaines façons de diamants sous les noms de *pierres en table*, de *pierres épaisses*, de *demi-brillant* ou brillant recoupé, de *pendeloques*, de *rose demi-Hollande*, de *rose de Brabant*, de *rose d'Anvers*, de *diamant vitrier* et de *briolette*.

« La briolette, dit M. Halphen (une autorité qu'il faut toujours consulter), n'a ni dessus ni dessous. La briolette a la forme d'une petite poire surchargée de facettes sur tous les sens. Aux Indes, d'où venaient autrefois exclusivement les briolettes, on a l'habitude de les percer d'un petit trou à la partie supérieure. Aujourd'hui, quelques lapidaires d'Amsterdam taillent très-bien les briolettes, mais ne sont pas encore parvenus à les percer. » Comment, en effet, les Indiens peuvent-ils s'y prendre pour percer le diamant, que le diamant seul peut entamer ?

Au Brésil, les propriétaires des terrains diamantifères vendent par lots les diamants bruts, qu'ils ont eu soin de classer par grosseur. Le diamant brut perd moitié à la taille. Le marchand de diamants calcule cette perte, et fait la part des défauts cachés à l'œil par le pardingue, tels que *crapauds*, *glaces*, etc. En sortant de chez le lapidaire, les diamants très-blancs et sans défauts se vendent, quand ils n'atteignent pas le poids d'un carat, à raison de 200 à 210 fr. le carat. Ceux qui atteignent au poids d'un carat se payent de 250 à 300 fr.

Le prix d'un diamant pesant un carat étant établi,

il devient facile pour tout le monde d'estimer la valeur de diamants plus gros de même qualité. La règle est celle-ci : les prix de deux brillants d'une même eau sont dans le même rapport que le carré de leur poids. Si donc un diamant pesant 1 carat vaut 250 fr., une pierre de même eau pesant 10 carats, vaudra 25,000 fr., 100 fois 250 faisant 25,000; un brillant de 8 carats vaudra 64 fois le prix d'une pierre de 1 carat; un diamant de 6 carats, 36 fois le prix d'un brillant de 1 carat, etc., etc.

Toutefois cette règle cesse d'être applicable aux diamants de grosseur phénoménale, qu'on appelle parangons. Le *régent*, qui appartient à la couronne de France, fut payé deux millions cinq cent mille francs par le duc d'Orléans. Il vaut aujourd'hui beaucoup plus, sans qu'on puisse en préciser la valeur. Plusieurs inventaires de la couronne portent sa valeur à 12 millions. Sous la première république, où tous les objets qui tenaient à la couronne avaient naturellement baissé de prix, le *régent* ne figure que pour une somme de six millions.

Avant d'être taillé, le *régent* pesait quatre cent dix carats. Il en pèse aujourd'hui un peu plus de cent trente-six. Ce diamant, le *ko-hinoor* (mont de lumière) et l'*étoile du sud* sont les trois plus belles pierres connues. Les deux premières viennent de l'Inde, la troisième a été trouvée au Brésil. Avant la taille du mont de lumière, il pesait près de deux cent cinquante-cinq carats. Il n'en pesait plus que cent vingt-cinq après avoir été taillé; ce diamant

est de la plus belle eau et vaut de huit à dix millions de francs.

Cette magnifique pierre a été taillée à Amsterdam, et il a fallu la laisser deux mois sur la meule. A douze heures de travail par jour et à raison de deux mille cinq cents à trois mille tours de roue à la minute, jugez, mon cher directeur, si le diamant s'use difficilement !

*L'étoile du sud* est le seul gros brillant qui provienne du Brésil. On dit que l'esclave qui l'a découvert a eu, outre sa liberté et un habillement complet, une rente viagère de 6,000 francs par an. On peut, en faisant allusion au nom du diamant qu'il a trouvé, dire que ce nègre est né sous une belle étoile.

Dans la vitrine de l'exposition brésilienne où sont exposées tant de jolies pierres en tous genres, j'ai vu un diamant jaune, un diamant noir et un diamant bleu. Il existe un diamant bleu célèbre, c'est celui de Hosse; on l'estime trois millions; son poids est de quarante carats.

J'aurais bien encore à revenir sur la formation du diamant, qui n'est dans son essence, comme nous l'avons dit, que du vil charbon. Mais un scrupule nous retient : si les mystères de cet aristocrate de la pierrerie, qui est en définitive d'une naissance obscure, allaient en dégoûter ces dames, ce serait à ne m'en consoler jamais, et, tout bien considéré, — l'espace d'ailleurs venant à me manquer, — je m'arrête.

J'espère que mon abstention me vaudra la recon-

naissance des bijoutiers, des lapidaires, des propriétaires de terrains diamantifères, et des nègres, pauvres diables qui doivent au diamant tant de pantalons bleus, de chapeaux jaunes et de coups de fouet.

I

S

bie

mo

plo

des

des

hor

tiqu

ma

gur

l'hi

teu

F

que

Gas

tou

mar

pro-  
ègres,  
e pan-  
aps de

## LE PARAGUAY ET L'URUGUAY.

---

Si l'on en juge par son exposition, le Paraguay a bien de la peine à se relever de l'engourdissement moral et physique dans lequel l'a tenu si longtemps plongé le paternel mais abrutissant gouvernement des jésuites. Infortuné pays ! Il ne s'est vu affranchi des jésuites que pour tomber dans les mains d'un homme, ou plutôt d'un tigre maniaque dont la politique bizarre, le despotisme capricieux, la tyrannie malade et les folles cruautés ont fait une des figures les plus originales et les plus abominables de l'histoire en plusieurs volumes des féroces dominateurs de l'humanité.

Rusé comme lui seul savait l'être, plus patient que le chat en arrêt devant un tas de souris, José-Gaspár-Rodriguez de Francia, pour l'appeler par tous ses noms, ne dut sa dictature perpétuelle qu'aux manœuvres de l'intrigue, savamment alliées à une

apparente intégrité, laquelle servit comme de passeport à son ambition exécrationnelle. Son talent fut de savoir attendre afin de profiter des erreurs commises par les hommes d'action. Il fit de la politique un peu comme on joue aux échecs, n'ayant qu'un but : gagner la partie, et sacrifiant à cet objet indistinctement toutes les pièces de son échiquier. C'était un joueur de première force, et un beau jour le Paraguay ne dut pas s'étonner de se voir échec et mat par ce docteur en droit canon qui avait pris ses grades à l'université de Cordova, dirigée par les franciscains.

Quel roman tissé d'abominations souvent invraisemblables que la vie de cet homme ! Le docteur en droit canon aimait à voir couler le sang, et les cris de douleur arrachés par la torture à des malheureux le plus souvent innocents des crimes dont on les accusait, étaient pour lui la plus agréable des musiques. Quand les soins de son gouvernement lui laissaient des loisirs, il faisait volontiers fusiller des prisonniers pour se distraire. Le spectacle de la fusillade rafraîchissait ses sens et donnait de la lucidité à ses idées. S'il arrivait que les prisons se trouvassent trop remplies, l'intègre docteur — car on l'avait surnommé l'intègre — faisait faire de la place aux nouveaux prisonniers en envoyant les plus anciens au supplice. Évidemment son intégrité, dans ce cas, consistait à ne priver aucun des prévenus du séjour de la prison auquel tous avaient droit, pour ne les envoyer à la potence qu'à leur tour et par

droit d'ancienneté. Les prisons du docteur étaient composées d'étroites cellules plus affreuses que les plombs de Venise. Rarement le prisonnier parvenait à savoir l'accusation qui pesait sur lui.

Un jour, un malheureux qui pourrissait dans son cachot fut visité par ce despote.

— Pourquoi suis-je ici ? demanda le prisonnier.

— Est-ce que je le sais ! dit plaisamment l'ancien élève de Cordova. J'ai, ma foi ! bien autres choses à penser ! L'important, c'est que mes prisons soient bien garnies, pour inspirer à mes fidèles sujets une terreur salutaire. Autant vaut toi qu'un autre.

Le dictateur était ce jour-là de bonne humeur. Il aimait parfois à rire.

« L'époque moderne, dit le commandant Page, » cité par le docteur Demersay, n'a rien produit de » comparable à ce régime odieux du dictateur du » Paraguay. Pendant tout un quart de siècle, et au » mépris des avis et des reproches des gouverne- » ments étrangers, Francia régna en tyran sur ce » beau pays et commit une foule de crimes sous » ce prétexte spécieux, érigé par lui en apho- » risme, *que la liberté doit être mesurée aux hommes » sur leur degré de civilisation.* A sa mort, malgré les » exécutions sans nombre qui souillèrent son règne, » les prisons de l'Assomption regorgeaient de pri- » sonniers. Il y en avait plus de sept cents, dont » quelques-uns enfermés depuis vingt ans. Comme » les prisonniers de la Bastille délivrés le 14 juillet, » ces malheureux étaient physiquement anéantis,

- » quelques-uns d'entre eux tombés dans l'idiotisme.
- » En rentrant dans le monde, ils n'y ont retrouvé
- » ni leurs foyers, ni leurs familles, balayées par cet
- » affreux courant de tyrannie. »

Francia est mort tranquillement dans son lit en 1840, à l'âge respectable de quatre-vingt-trois ans. Il voulut, se sentant perdu, tuer son médecin dont il n'avait plus besoin, pour finir comme il avait vécu. Malheureusement les forces lui manquèrent, et il perdit connaissance au moment où il allait, d'un coup de sabre, lui fendre le crâne. Il est vraiment bien fâcheux que la Providence ait cru devoir refuser à ce cher docteur en droit canon la suprême et dernière consolation de sabrer son docteur en médecine pour le remercier de ses bons soins.

Mort, ce monstre inspirait encore de la terreur : les personnes chargées de l'ensevelir n'osaient pas s'acquitter de leurs fonctions dans la crainte qu'il ne fût qu'en état de léthargie. Quelques-uns voulaient absolument que le défunt lui-même leur donnât l'ordre de l'enterrer. L'auteur du *Voyage au Paraguay* dit quelque part :

« Les églises sont très-bien entretenues, excepté une qui paraît moins fréquentée que les autres. Les *bons habitants* en parlent rarement, car un terrible mystère pèse sur cette enceinte sacrée : elle contenait à une certaine époque les dépouilles mortelles du dictateur Francia. C'est là qu'il fut enterré et qu'on éleva un monument au-dessus de sa tombe. Mais un beau matin, au moment où, selon son ha-

bitude, l'église s'ouvrait aux fidèles, le monument fut brisé en mille morceaux qui jonchèrent aussitôt le sol, et les ossements du tyran disparurent à jamais sans que personne se souciât de savoir comment. Depuis, la rumeur publique chuchote que le diable a réclamé son bien : l'âme et le corps du défunt. »

Je trouve que le diable, pour faire justice de ce scélérat, a beaucoup attendu.

Faut-il donc s'étonner que ce riche et malheureux pays soit encore si peu avancé au point de vue industriel, et que nous n'ayons guère à constater dans le petit espace réservé à son exposition que des matières premières. Mais si l'éteignoir des jésuites et le sabre de Francia ont pesé si longtemps sur cette partie de l'Amérique, déjà pour elle ont commencé à luire des jours meilleurs. Les temps sont à l'émancipation des peuples, et les hommes à cette heure, généralement plus libres et par conséquent plus libéraux et plus instruits qu'autrefois, respirent le progrès avec l'air qui les fait vivre.

Le président Lopez, qui a si heureusement succédé au trop fameux docteur, a suivi une politique plus humaine et gouverné le Paraguay avec une certaine habileté. Son fils, Francesco Solano Lopez, acclamé président par le congrès après la mort de son père, continue les améliorations réclamées dans toutes les branches de l'administration. Un de ses premiers actes a été de faire planter deux millions de pieds de cotonniers dans les endroits secs et sa-

blonneux, plus particulièrement favorables à la culture de ce précieux textile, rendu chaque jour plus rare depuis la guerre désastreuse des États-Unis.

La crise américaine a éveillé l'attention du monde entier sur la culture du coton, et chacun de son côté s'est mis à cultiver cette plante, placée au premier rang dans l'histoire industrielle des nations modernes. Mais on ne saurait se le dissimuler, si beaucoup de terrains sont propres à la culture du coton médiocre, du *coton courte soie*, une partie des États-Unis a pu seule, jusqu'à présent, produire l'espèce supérieure du *coton longue soie*. Ce coton a tous les avantages : grande finesse, force, propreté, longueur, nuance. En outre, ses tubes en spirale s'adaptent à merveille aux procédés de la filature en se liant facilement, en glissant l'un sur l'autre avec une force élastique naturelle pendant la formation du fil. C'est ce coton qui, filé au n° 420, donne pour une livre de matière un fil de 322,505 mètres de longueur ; tandis que le coton de Dacca, dont on tisse une mousseline ambitieusement appelée *toile de vent*, ne donnerait pour le même poids qu'un fil de 185,392 mètres d'étendue.

Le coton longue soie des États-Unis se récolte dans plusieurs petites îles de la portion de la côte qui se trouve entre Savannah et Charleston. De là le nom qu'on lui donne aussi de coton *sea-islands* (îles de mer). Telle est la supériorité du coton longue soie de ces îles fortunées sur le coton longue soie des autres contrées de l'Amérique, que les pre-

mier  
livre  
que  
(qua  
être  
pour  
gouv  
à att  
notre  
ches

Le  
prési  
le go  
sur c  
en p  
sés à  
assez  
liora

Da  
moin  
guay  
récol  
paiss  
de l'  
au B  
quin  
quell  
est l  
vian  
mesu

miers ont été parfois cotés à quatre-vingts cents la livre (quatre francs vingt centimes), pendant que les que les seconds étaient offerts à seize cents la livre (quatre-vingt-quatre centimes). L'Algérie est peut-être le seul pays du monde où le coton, bien cultivé, pourra un jour lutter avec le *sea-islands*. C'est au gouvernement français à aviser aux moyens propres à atteindre ce résultat, qui déciderait de l'avenir de notre belle colonie en lui créant une source de richesses pour ainsi dire incalculables.

Les cotonniers plantés au Paraguay par ordre du président Lopez répondront-ils aux espérances que le gouvernement de ce pays semble avoir fondées sur cette nouvelle culture? Il est permis de le croire en présence des échantillons de coton sauvage exposés à Londres. Ce coton, d'un jaune clair, a la soie assez longue et d'une bonne consistance. Son amélioration dépendra de la culture.

Dans tous les cas, avec leur *laine végétale* plus ou moins bonne et plus ou moins abondante, le Paraguay et l'Uruguay sont assurés de leur immense récolte de *laine animale*. Des millions de moutons paissent dans les immenses prairies de cette partie de l'Amérique, qui, en outre, fournit annuellement au Brésil et à l'île de Cuba environ cinq cent mille quintaux espagnols de viande de bœuf séchée, laquelle, avec les haricots noirs, nous l'avons dit, est la principale nourriture des esclaves. Cette viande, si elle ne se vendait au poids, pourrait se mesurer au mètre, tant elle est plate et longue.

Pour préparer cette viande, on la sale d'abord légèrement et on la met à sécher au soleil. C'est l'affaire de quelques jours. Elle est d'un goût agréable et peut se conserver facilement deux années. Ajoutons qu'elle vaut dans le pays dix centimes la livre.

On évalue à dix millions le nombre des bêtes à cornes du Paraguay et de l'Uruguay.

Avec la laine, la viande sèche, le suif et les peaux de bêtes, y compris les peaux de phoques qu'on pêche en grande abondance dans l'île de Lobos, près de Montévidéo, le maté occupe le premier rang parmi les produits du territoire paraguayen.

Le maté, qu'on appelle aussi thé du Paraguay, est une herbe aromatique qu'on trouve là-bas à l'état sauvage. L'infusion du maté est certainement aussi agréable que celle du thé noir, et pourrait bien un jour faire en Europe une redoutable concurrence à la plante chinoise. On prend le maté au moyen d'un tube, comme les citoyens des États-Unis prennent leur *cherrycoblers*. Le maté est à la fois très-agréable au goût, rafraîchissant et stomachique.

Le Paraguay fournit à la médecine un nombre assez considérable de plantes, en tête desquelles il faut placer la salsepareille, qui forme l'objet d'un commerce important. J'ai vu, sans avoir aucune envie d'en essayer la valeur, une caisse de ferblanc remplie de ces végétaux plus ou moins efficaces, à côté d'une autre caisse renfermant des échantillons

de  
mi  
cer  
pré  
et d  
des  
très  
N  
aur  
gra  
vag  
été  
diff  
nioc  
lesq  
élog  
la s  
part  
sèd  
dist  
II  
fact  
à la  
pros  
S  
ché  
que  
vian  
une  
riqu

de minerai : plomb, or, fer, etc. Je ne sais si les mines du Paraguay sont riches, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles ont été peu exploitées jusqu'à présent. Ce pays produit aussi du charbon de terre et différentes espèces de marbre. Celui qu'on extrait des carrières de Maldonado est considéré comme très-beau.

Nous n'aurons, je crois, rien oublié quand nous aurons mentionné des échantillons de blé d'un beau grain, des patates douces sauvages, du tabac sauvage aussi, trois bouteilles de vin dont il ne m'a pas été donné d'apprécier la qualité, douze bouteilles de différentes espèces de liqueurs, de la farine de manioc, de l'essence d'anis, des bois d'ébénisterie, parmi lesquels le myrthe noir a obtenu les plus grands éloges du jury, de la terre argileuse excellente pour la statuaire, des selles, des éperons et une mouche particulière au pays, très-abondante, et qui possède, dit-on, des qualités analogues à celles qui distinguent les mouches cantharides.

Il me semble voir M. Leperdriël sourire de satisfaction à ce dernier produit, qui assure à l'industrie à laquelle il s'est voué de nouvelles garanties de prospérité.

Si je n'ai pas mentionné la viande de cheval séchée parmi les produits exposés par l'Uruguay, c'est que, peut-être, elle se dissimule sous l'étiquette de viande de bœuf. Le fait est qu'on tue pour les saler une grande quantité de chevaux dans toute l'Amérique du Sud.

## LE PÉROU.

---

Quelle leçon ce serait que l'histoire du Pérou, si l'histoire avait jamais servi de leçon à personne ! L'ancien empire des Incas était un des pays du globe les plus peuplés, les mieux cultivés, les plus riches. Ces hommes adoraient le soleil qui fécondait leur terre fertile, et ils vivaient heureux parce qu'ils étaient naturellement doux et travailleurs.

Un jour, surprise étrange ! ils virent à l'horizon un point blanc s'avancer vers la cité. Le point grossit : c'était une barque de grande dimension, de forme singulière, montée par des hommes à face pâle et tels que les fils du soleil n'en avaient jamais contemplé. Ces étrangers dirent qu'ils venaient d'un pays qu'on trouve au delà des mers et qu'on appelle l'Espagne. Ils demandèrent l'hospitalité.

— Soyez les bienvenus parmi nous, dirent les

fil  
s'en  
E  
dans

d'or  
aide  
relig  
vinr  
enco  
l'ima  
hom  
car c  
dit e  
la ter  
amas  
la ro  
est v

Le  
com  
les a  
tique  
hom  
nuire  
gent

Le  
perdu  
gnard  
De l'  
Le

fil du soleil, *tous les hommes sont frères* et doivent s'entr'aider.

Et ils les comblèrent de faveurs et les conduisirent dans leurs temples pour prier avec eux.

— Oh! dirent les Espagnols, ces temples sont d'or massif et d'argent! Sainte Vierge, venez en aide à vos humbles serviteurs et faites que la vraie religion triomphe de l'idolâtrie. Ils partirent et revinrent avec des canons et une arme plus meurtrière encore dans leurs mains sacrilèges et fanatiques: l'image du Christ, du Christ qui a dit : « Faites aux hommes tout ce que vous voulez qu'ils vous fassent, car c'est la loi et les prophètes; » du Christ qui a dit encore : « Ne vous amassez pas des trésors sur la terre où les vers et la rouille gâtent tout; mais amassez-vous des trésors dans le ciel où les vers ni la rouille ne gâtent rien; car où est votre trésor, là est votre cœur. »

Le canon gronda et la croix fut arborée. Alors commença une série de crimes sans exemple dans les annales des crimes. Jugez un peu : des fanatiques débauchés et cupides au milieu de ces hommes craintifs, faibles, innocents, incapables de nuire et de résister, sur un sol pétri d'or et d'argent!

Les campagnes furent abandonnées, les cultures perdues, et tout ce qui ne mourait pas sous le poignard des envahisseurs, allait travailler aux mines. De l'or! de l'or! encore de l'or! toujours de l'or!

Les Péruviens ne pouvaient rien comprendre à cet

amour désordonné des Espagnols pour un métal qui n'avait à leurs yeux que peu de valeur, tant il était abondant.

Nuit et jour ces malheureux fouillaient la terre pour en extraire de l'or et de l'argent, et quand, harassés de fatigue, ils demandaient quelque repos, on les massacrait pour faire place à de plus vigoureux.

Las Cases, après avoir constaté que DOUZE MILLIONS d'Indiens ont péri de la main des Espagnols, fait à ces derniers des reproches en ces termes :

« Je vous ai vu dresser des chiens énormes pour  
 » aller à la chasse des hommes comme à celles des  
 » bêtes fauves. Je vous ai vu donner vos semblables  
 » à vos chiens. J'ai entendu des Espagnols dire à  
 » leurs camarades : — Prête-moi une longe d'In-  
 » dien pour le déjeuner de mes dogues, je t'en ren-  
 » drai demain un quartier. » — « C'est enfin chez  
 » vous seuls que j'ai vu de la chair humaine étalée  
 » dans vos boucheries, soit pour vos dogues, soit  
 » pour *vous-mêmes*. Tout cela est prouvé au procès,  
 » et je jure, par le grand Dieu qui m'a écouté, que  
 » rien n'est plus véritable. »

Las Casas ne put détruire un mal horrible qu'en créant une institution abominable, et le carnage, réputé jusqu'alors légitime, attendu que c'étaient des chrétiens qui massacraient des idolâtres, ne fut arrêté que par l'introduction des nègres esclaves dans les colonies espagnoles.

Le Pérou conquis par des brigands ne pouvait que dépérir.

Qu'on lise ce qu'était l'ancien empire des Incas, et qu'on promène à l'Exposition un regard sur les trois ou quatre pieds carrés consacrés aux produits de l'industrie péruvienne : là sont l'enseignement et la moralité.

On pavait autrefois de pavés d'argent massif les rues de Lima par où devaient passer les vice-rois envoyés par l'Espagne.

Que sont devenus ces pavés ?

Si encore des pavés en pierre les avaient remplacés dans toutes les rues !

Le règne des scélérats ne fut pourtant pas de longue durée au Pérou, et à ces farouches dominateurs des Indiens succéda une population affable, élégante, hospitalière, spirituelle, insouciant, passionnée, sensuelle et religieuse jusqu'à l'exaltation, et telle qu'elle est encore aujourd'hui.

Il semblerait donc que la cause du mal ayant cessé, le mal dut cesser aussi, et que le Pérou, sous un gouvernement régulier, allait reprendre son ancienne splendeur.

Mais un ver s'était glissé dans cette société qui devait la ronger et la détruire : ce ver, c'était l'inquisition, admirable instrument de despotisme par lequel le fanatisme se perfectionna si bien que toutes les facultés de l'esprit relatives aux sciences, aux beaux-arts, au progrès social surtout et à l'industrie furent comme figées dans tous les cerveaux qui ne pensèrent plus que ce qu'on voulait leur faire penser, c'est-à-dire peu de chose.

Sous l'influence d'un clergé qui ne fut jamais cruel, il est vrai, mais qui se montra ignorant et dominateur, l'agriculture a été négligée, le commerce s'est affaibli, l'industrie n'est pas née. Les émigrants européens, qui ont fait la fortune des États-Unis, se sont bien donné de garde d'aller planter leur tente dans un pays voué à l'arbitraire.

Le Pérou, d'une superficie à peu près double de celle de la France, n'est guère peuplé que de seize à dix-huit cent mille âmes. Partout on traverse des plaines arides dans ce pays où jadis la culture s'étalait forte et vigoureuse, grâce aux irrigations dans l'art desquelles excellaient les anciens Péruviens. A cette heure la population agricole du Pérou se réduit pour ainsi dire à quelques pauvres Indiens échappés au massacre et à quelques nègres dont les misérables habitations ne se voient que de loin en loin.

Les produits agricoles exposés à Londres sont le quinquina, qu'on trouve dans les Andes et dont on transporte l'écorce à dos de mulet et d'Alpaca jusqu'à la côte; le coton que l'on embarque à Payta, puis la vanille, la cochenille, la cire, plusieurs espèces de gomme, de la salsepareille, des bois d'ébénisterie et des raisins dont on fait à Pisco des eaux-de-vie renommées. Il y a quelques filatures au Pérou, mais elles n'ont rien envoyé à l'exposition. Il existe aussi dans plusieurs villes quelques métiers à tisser de la toile commune, mais aucun tissu de ce genre n'a été envoyé à Londres où sont exposés simplement des échantillons de laine d'alpaca et de vigo-

gne  
de  
à c  
ces,  
mar  
C  
rou  
qui  
sou  
Si  
cult  
sa ri  
las!  
dres,  
pas é  
se re  
La  
plu à  
de m  
d'ann  
à se  
cultu  
prod  
Péru  
trouv  
récol  
rou a  
grais  
ment  
Al

gne. En revanche, nous avons vu quelques pièces de bijouterie et de joaillerie travaillées avec goût, à côté de bouteilles de vin de différentes espèces, parmi lesquels le vin muscat a été, dit-on, remarqué.

Ces différents produits naturels s'effacent au Pérou devant un autre produit non moins naturel et qui constitue aujourd'hui une des principales ressources de la république : le guano.

Singulière destinée de ce pays, qui, dédaignant la culture du sol, cherche à trois cents ans de distance sa richesse dans la poudre d'or et la poudrette ! Hélas ! les Péruviens ne voient-ils donc pas que les poudres, quelles soient d'or ou d'autre chose, ne sont pas éternelles, et que la vraie richesse, parce qu'elle se renouvelle sans cesse, c'est l'agriculture.

La Providence qui dans ses décrets mystérieux s'est plu à faire des îles Chinchas l'immense *water-closet* de millions d'oiseaux de mer depuis des milliers d'années, peut-être, semblait inviter les Péruviens à se livrer plus spécialement aux travaux de l'agriculture, en leur mettant sous la main, en quantité prodigieuse, le meilleur des engrais connu. Mais les Péruviens, sourds au conseil de la Providence, ont trouvé plus commode de faire du guano même leur récolte ; et c'est ainsi que les oiseaux de mer du Pérou auront, dans un temps donné, travaillé à engraisser tous les terrains du globe, excepté précisément celui qui paraissait devoir en profiter le plus.

Ah ! que les anciens Péruviens savaient mieux

que les modernes apprécier ce riche cadeau de la Providence dans leur remarquable système de culture. Pour donner une idée du prix qu'ils attachaient au guano, il suffira de dire que pendant la ponte des oiseaux de mer, quiconque mettait le pied sur leurs îles, ou les troublait, était puni de mort. En tout temps tuer un de ces oiseaux était un crime puni par le dernier supplice. Après la conquête personne ne fit plus attention aux oiseaux de mer et à leur produit, et le gouvernement péruvien, toujours si nécessairement pourtant, n'avait jamais songé à utiliser le guano, lorsqu'en 1840, un spéculateur, Francisco Quiros, proposa d'affermir l'exploitation de cet engrais moyennant dix mille piastres.

Bientôt on apprit que l'Angleterre, — qui, on peut le dire, a eu le nez fin en cette circonstance, — exportait depuis quelque temps déjà ce précieux engrais, coté sur le marché de Londres à raison de cent quarante piastres le tonneau. Alors il se trouva un négociant qui, moyennant quatre-vingt-sept mille piastres, acheta pour cinq ans l'exploitation du guano. Le négociant réalisa des bénéfices considérables et il y eut en Europe comme une fièvre de guano ; chacun en voulait, mais le gouvernement péruvien tenait à tous la dragée haute, et le précieux engrais suivit dans son prix une hausse relative à la demande, ce qui n'a rien que de conforme aux lois du trafic. La réputation du guano s'étendit jusque dans la Chine où quelques chargements furent expédiés et très-bien vendus.

Le  
devin  
entra  
cusa  
que,  
et on  
dont  
dix a  
pélis  
L'i  
somb  
sitôt  
contr  
puiss  
missi  
décla  
planc  
vant  
s'emb  
loin d  
la pou  
Ava  
manière  
perme  
pittore  
l'auter  
Radig  
les ois  
sur la  
nous l

Le guano — où la politique va-t-elle se nicher! — devint au Pérou le prétexte d'une conspiration qui entraîna la chute du gouvernement en 1852. On accusa le général Échéniqne, président de la république, de se livrer à une véritable orgie de poudrette et on lui démontra, clair comme le jour, que, au train dont il menait cet engrais, il ne resterait plus dans dix ans aux îles Chinchas le chétif produit d'un seul pélican :

L'impression que produisit dans la capitale cette sombre prophétie fut si grande, qu'il se forma aussitôt un parti remuant de conservateurs du guano, contre lequel les protestations du général furent impuissantes. Échéniqne eut beau nommer une commission pour procéder au cubage du guano, laquelle déclara que le Pérou avait de cet engrais sur la planche pour quatre-vingts ans encore, il tomba devant les accusateurs de ses folles dilapidations, et s'embarqua pour les États-Unis, où il vit paisible, loin des orages de la politique des intrigants et de la poudrette.

Avant de vous dire, mon cher directeur, de quelle manière originale s'opère le chargement du guano, permettez-moi de mettre sous vos yeux le tableau pittoresque que trace des héros des îles de Chinchas l'auteur des *Souvenirs de l'Amérique espagnole*, M. Max Radiguet : « Je ne sache pas un pays du monde où les oiseaux se montrent en aussi grand nombre que sur la côte du Pérou ; la Providence, qui, comme nous l'apprend Racine, leur donne la pâture, a placé

là tout exprès pour eux d'innombrables bancs de poissons moins favorisés. On voit toute la gent ailée se transporter lentement à la suite d'un de ces bancs qui frétille à la surface de l'eau ; leurs nuées chargent l'air, puis à l'improviste des bataillons entiers se laissent tomber comme à un commandement et remontent avec leur proie dans le bec. On dirait une pluie d'oiseaux, et nulle autre comparaison ne pourrait mieux rendre ma pensée ! Le repas terminé, ils vont digérer et se reposer sur l'eau, à côté les uns des autres, mais toujours par espèces. Ici les pélicans, là les mouettes, plus loin les goëlands, sans jamais se fourvoyer les uns chez les autres. Alors la mer semble couverte d'oiseaux.

« Ce qui m'a toujours étonné, chaque fois que j'ai observé cette pêche, c'est la constance résignée avec laquelle ces innocents poissons, — qui, eux, ne penseraient pas que la bonté de la Providence s'étend sur toute la nature, — se prêtent à ses desseins en restant des heures entières à fleur d'eau, tandis qu'ils pourraient si facilement, en plongeant, se débarrasser de l'ennemi. Pourtant ils ne prenaient ce parti que quand les pêcheurs, repus, s'en allaient procéder à leur digestion. Ces oiseaux étant protégés par les ordonnances péruviennes, il en résulte chez eux une confiance, une familiarité d'allures véritablement singulières.

» Sur cette rade des Chinchas, si peuplée de navires, c'est à peine s'ils se dérangent pour laisser passer les embarcations, et les gros pélicans surtout, à la

figu  
et v  
cha  
acc  
sent  
cuel  
cice  
l'im  
suai  
vie,  
pult  
N  
celu  
L  
sont  
tion  
l'ode  
qu'o  
sogr  
en p  
dans  
ne t  
ces  
nuag  
gres  
gner  
sur  
des  
qu'à  
D

figure débonnaire et papelarde, vous suivent de l'œil et vous saluent en leur patois avec une quiétude touchante; on les voit couvrir un rocher que l'on peut accoster sans en faire envoler un seul. Là ils disposent le guano avec toute la componction, tout le recueillement et toute la gravité que comporte l'exercice d'une opération dont ils semblent comprendre l'importance. Ces îles sont en même temps leur osuaire; la tranquillité qu'ils y ont trouvée toute leur vie, les leur fait élire de préférence pour lieu de sépulture. »

Nous venons de voir le travail des oiseaux, voici celui des hommes.

Les hommes employés à l'exploitation du guano, sont pris parmi les nègres ou choisis dans l'émigration chinoise, soit que les nègres et les Chinois aient l'odorat moins susceptible que les Péruviens, soit qu'on les paye moins cher. Toujours est-il que la besogne n'est pas des plus délicates. Le guano réduit en poussière vous entre par le nez, par les oreilles, dans les yeux, s'infiltré au travers des vêtements et ne tarde pas à vous envelopper tout entier. Comment ces hommes peuvent-ils respirer au milieu de ce nuage perpétuel de poudrette? c'est le secret des nègres et des Chinois. Toujours est-il qu'ils ne se plaignent pas, et qu'on les voit conduire tranquillement sur de petits rails mobiles posés sur la marchandise, des tombereaux de guano traînés par des mules jusqu'à l'endroit où le navire est en charge.

De larges sacs ouverts aux deux extrémités reçoivent

vent la poudrette et la conduisent, en guise d'entonnoir, jusque dans la cale du vaisseau. Des agents du fisc surveillent les chargements, et quand ils se rendent à bord un seul chemin leur est offert, c'est une échelle de cordes fixée verticalement le long d'une falaise d'environ deux cents pieds de longueur. Au bas de la falaise, l'employé trouve un canot qui le transporte au navire. Ce moyen de communication, on le voit, est assez singulier ; en outre, il est très-peu commode et n'est pas sans danger.

Quelques chiffres donneront une idée de l'importance de cet engrais, qui sera longtemps sans doute encore une des principales sources de revenu du Pérou, sinon la principale.

En 1855, l'exportation du guano atteignit un chiffre de 410,000 tonnes, dont 284,000 embarquées pour la Grande-Bretagne, 65,006 pour les États-Unis, 26,500 pour l'Espagne, 18,000 pour l'île Maurice, et 14,000 seulement pour la France.

Cette exportation pourrait être de beaucoup plus considérable, sans les embarras que suggère aux navires en charge le gouvernement péruvien. Pour charger aux îles de Chinchas, situées à quarante lieues environ de Callao (le port le plus rapproché de Lima), on est forcé de venir prendre un permis à la métropole, de gagner à vide contre le vent le terrain perdu, de revenir une seconde fois, d'où il résulte qu'il faut souvent de trois à quatre semaines à un navire pour opérer le chargement qu'il effectuerait en trois jours, si, par exemple, le Pérou était

l'A  
pas  
tou  
plei  
n'es  
T  
répu  
dése  
la f  
A  
d'ag  
bles  
nau

l'Angleterre. Mais l'ancien empire des Incas n'est pas l'Angleterre, et il faut bien en convenir, malgré toutes les sympathies que nous inspire ce pays si plein de souvenirs poétiques, son administration n'est pas le Pérou.

Tout pourtant s'améliore chaque jour dans cette république, et je ne vois pas pourquoi il faudrait désespérer d'un peuple qui, nous l'avons dit, est à la fois aimable, fier, poli, intelligent et passionné.

Avant tout, ce qu'il faudrait au Pérou, c'est plus d'agriculteurs étrangers pour augmenter les véritables ressources du pays, et moins de moines nationaux pour diminuer les revenus de l'État.

FIN.

✓L'UTAN  
des  
Pari

LE RO

LE JA

I.

II.

III.

IV.

V.

VI.

VII.

LE MO

HANTI.

✓VANGON

LE BR

LE PA

LE PÉ

## TABLE.

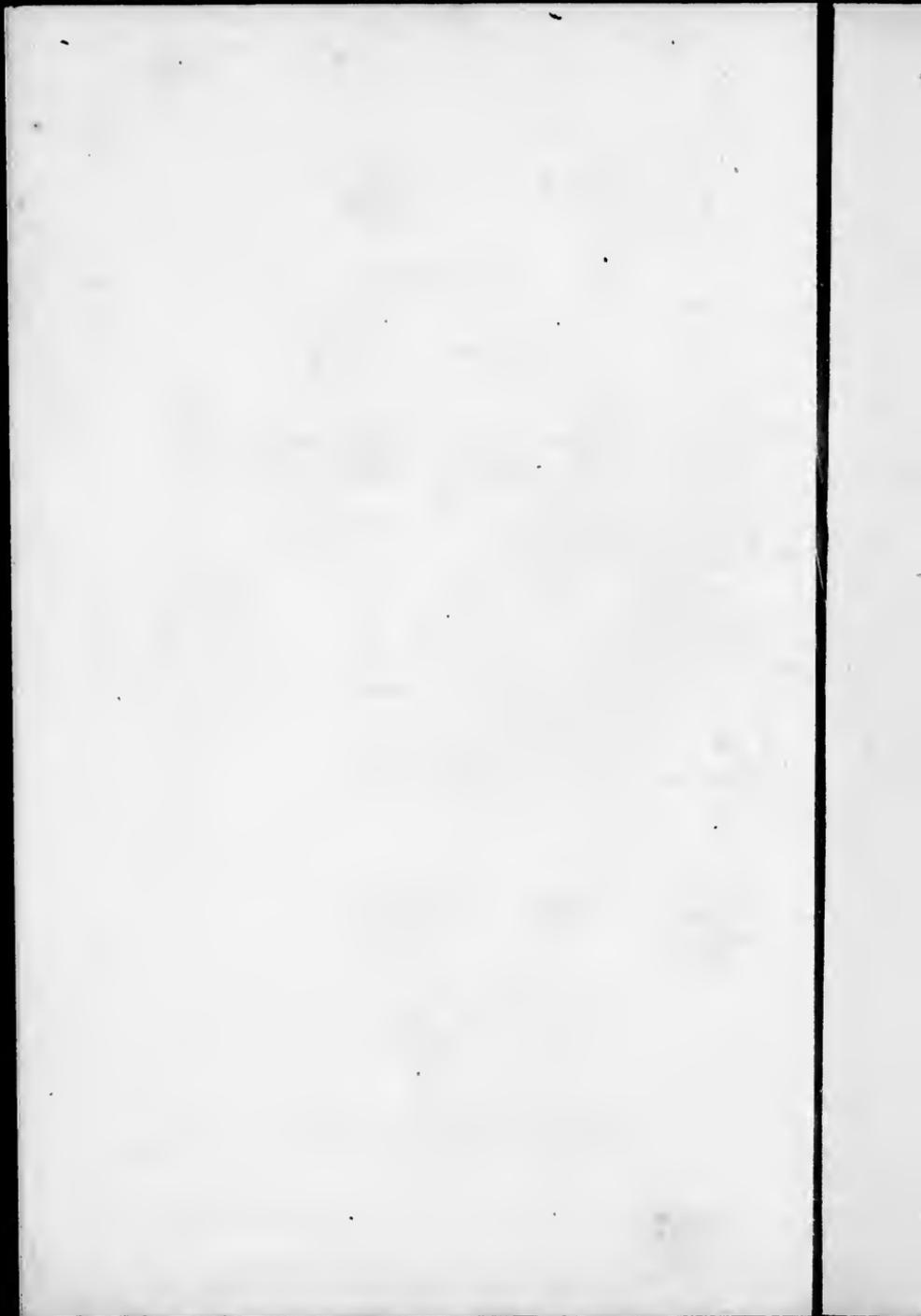
---

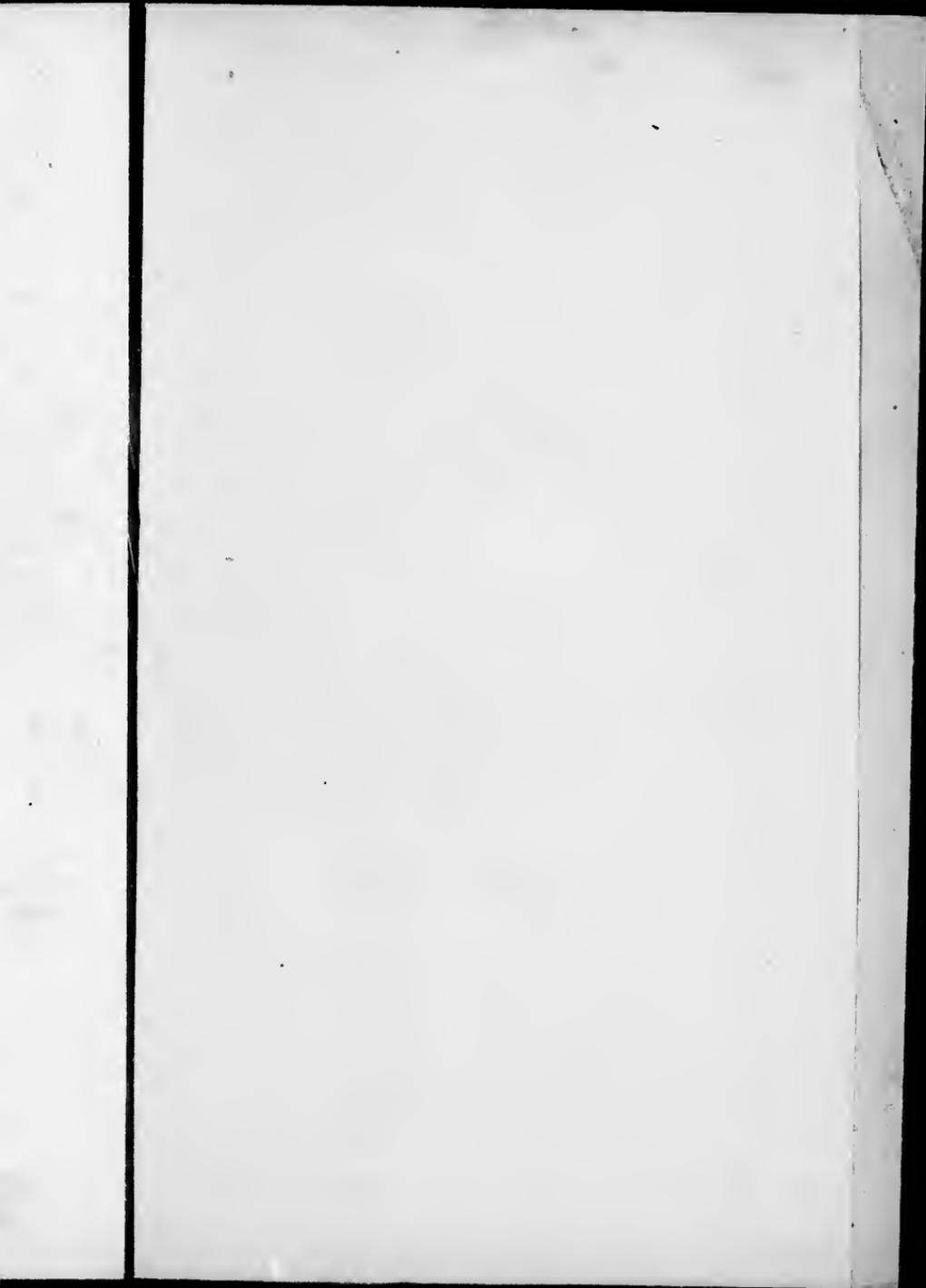
	Pages.
✓ L'UTAH. — Joseph Smith. — Mœurs et coutumes des saints des derniers jours. — Guerre des apôtres Mormons à Paris. . . . .	1
LE ROYAUME HAWAÏEN à propos d'une rectification. . . . .	71
LE JAPON, ses coutumes, ses mœurs. . . . .	96
I. La religion au Japon. . . . .	<i>Ib.</i>
II. L'amour au Japon. . . . .	114
III. Les amusements au Japon. . . . .	139
IV. Le Japon temporel et spirituel. . . . .	158
V. L'industrie et le commerce au Japon. . . . .	193
VI. La médecine au Japon. . . . .	222
VII. La justice et les criminels au Japon. . . . .	235
LE MONDE DES ESPRITS, controverse spiritique. . . . .	254
HAÏTI. . . . .	345
✓ VANCOUVER. . . . .	357
LE BRÉSIL. . . . .	367
LE PARAGUAY ET L'URUGUAY. . . . .	381
LE PÉROU. . . . .	390

FIN DE LA TABLE

---

Saint-Denis. — Typographie de A. MOULIN.





ÉDITION A 3 FR. 50 C. LE VOLUME

---

LES  
**MISÉRABLES**

ROMAN EN CINQ PARTIES

PAR

**VICTOR HUGO**

Chaque partie, composée de deux volumes imprimés avec luxe, dans le format in-18, sur papier jésus vélin glacé et satiné, se vend séparément.

---

LA

**TRAITE DES BLANCHES**

PAR

**MOLÉRI**

1 beau volume in-18 jésus vélin : 2 fr. 80 c.

---

**AVENTURES**

**DE GUERRE**

AU TEMPS DE LA RÉPUBLIQUE ET DU CONSULAT

PAR

**M. A. MOREAU DE JONNÈS**

(DE L'INSTITUT)

2 beaux volumes in-8°. Chaque volume : 3 fr. 80 c.

---

ES

xe, dans le  
épurement.

IES

E

ONSULAT

D c.



